Ontario

BUDGET DE L'ONTARIO 2005

Investir dans les gens
Consolider notre économie

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

Documents budgétaires

BUDGET DE L'ONTARIO 2005

Investir dans les gens
Concurrence : notre économie

L'honorable Greg Sorbara
Ministre des Finances

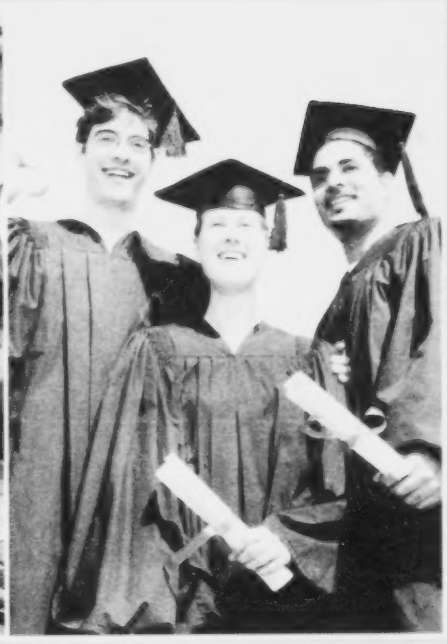

Documents budgétaires

Pour de plus amples renseignements concernant le
Budget de l'Ontario 2005 – Documents budgétaires,
prière de s'adresser au :
Centre d'information du ministère des Finances
Demandes en français et en anglais : 1 800 337-7222
Téléimprimeur (ATS) : 1 800 263-7776

On peut prendre connaissance du présent document en consultant
notre site Web, à l'adresse suivante : www.ontariobudget.fin.gov.on.ca

On peut aussi se procurer des exemplaires gratuits du présent document à :
Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto (Ontario) M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300
Sans frais : 1 800 668-9938
Téléimprimeur (ATS) sans frais : 1 800 268-7095
Site Web : www.publications.gov.on.ca

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
ISBN 0-7794-7945-9

This document is available in English under the title:
2005 Ontario Budget: Budget Papers

Table des matières

A INVESTIR DANS LES GENS, GÉRER LES FINANCES DE L'ONTARIO 1

Détails des finances de l'Ontario *51*

Transparence et responsabilité *87*

B RÉALISER NOTRE POTENTIEL : PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE D'UN NOUVEL ESSOR ÉCONOMIQUE 93

Perspectives économiques de l'Ontario *131*

C DÉTAILS DES MESURES PRODUCTRICES DE REVENUS 155

D EMPRUNT ET GESTION DE LA DETTE 167

105-04413/

DOCUMENT A

Investir dans les gens, gérer les finances de l'Ontario

Le plan pour 2005

Introduction

RENFORCER L'ONTARIO EN INVESTISSANT DANS LES GENS

Le budget de 2005 renforce la province en investissant dans les gens tout en continuant d'apporter une certaine rigueur à la gestion de l'argent durement gagné des contribuables. Le gouvernement continue de faire des investissements clés dans l'éducation, l'acquisition de compétences, la santé et la prospérité des Ontariennes et des Ontariens. Le budget comprend notamment des investissements cumulatifs supplémentaires de 6,2 milliards de dollars dans l'enseignement postsecondaire, dont 683 millions de dollars en 2005-2006. Ces investissements atteindront 1,6 milliard de dollars en 2009-2010. L'éducation représente le secteur d'investissement le plus important pour assurer la vigueur de l'économie au XXI^{e} siècle. Seuls les pays dont la population est très instruite, compétente et créative attireront des investissements et des emplois à valeur ajoutée.

Le déficit a diminué de 2,5 milliards de dollars, passant de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004 à 3,0 milliards de dollars en 2004-2005. Le plan du gouvernement, qui inclut des investissements à long terme historiques dans l'éducation postsecondaire, vise à éliminer le déficit au plus tard en 2008-2009. L'équilibre budgétaire sera atteint un an plus tôt si la réserve n'est pas nécessaire en 2007-2008.

Le budget de 2004 instaurait une nouvelle façon de faire : la budgétisation axée sur les résultats. Les Ontariennes et Ontariens savent et comprennent que la seule augmentation des dépenses n'est pas nécessairement synonyme de meilleurs résultats. Voilà pourquoi le gouvernement examine régulièrement les programmes qu'il finance en fonction des résultats obtenus. De plus, il rend compte à intervalles réguliers des progrès réalisés en vue de l'obtention des résultats prévus de sorte que la population ontarienne sache ce que les investissements dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé et de la prospérité économique rapportent.

Le présent budget se fonde sur le plan décrit dans le budget de l'Ontario de 2004. Il mise sur les progrès réalisés pour le compte de la population aux termes de ce plan. Les mesures prises par le gouvernement donnent des résultats. Par exemple, la taille des classes dans les écoles de la province diminue dans les premières années du palier élémentaire et les résultats des élèves aux tests s'améliorent. La population ontarienne jouit d'un meilleur accès à des soins de santé de plus grande qualité grâce à la création de 52 équipes Santé familiale et de trois réseaux d'équipes Santé familiale, à la mise à niveau de sept systèmes d'imagerie par résonance magnétique et de 27 systèmes de tomographie par ordinateur, et à la réalisation de 5 380 interventions chirurgicales supplémentaires, dont 1 700 interventions chirurgicales en oncologie. De plus, un montant record de 1,3 milliard de dollars a été investi dans les soins à domicile en 2004-2005. Au cours de la dernière année, 108 000 emplois ont été créés et des investissements considérables ont été faits dans l'infrastructure de la province. Quant à elle, la Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile permet d'obtenir des milliards de dollars en investissements dans l'un des secteurs économiques les plus importants de l'Ontario.

Le plan donne des résultats. Le présent gouvernement fait des progrès réels à l'égard des deux grands problèmes dont il a hérité, à savoir le déficit budgétaire le plus important depuis 1996-1997 et la détérioration considérable de la qualité des services publics auxquels la population ontarienne attache le plus d'importance. Il y a lieu d'espérer et d'être optimiste sans faire preuve pour autant de complaisance. Il reste encore beaucoup à faire. Le présent budget pose les jalons des mesures à prendre. Il représente la prochaine

phase du plan prévu pour faire en sorte que l'Ontario soit le lieu où il fait bon vivre pendant les années à venir.

De bonnes assises financières : Réduire le déficit

De bonnes assises financieres sont essentielles à la prospérité de l'Ontario. L'augmentation sans cesse croissante des déficits menace la viabilité des services publics que méritent les Ontariennes et Ontariens, des écoles que fréquentent leurs enfants aux soins à domicile dont ont besoin les personnes âgées. En outre, il est injuste de transférer les coûts de la consommation d'aujourd'hui à la génération de demain.

Avant l'arrivée du présent gouvernement au pouvoir, le taux de croissance des dépenses de programmes du gouvernement provincial avait été supérieur à celui des revenus fiscaux pendant plusieurs années. En fait, entre 2000-2001 et 2003-2004, les dépenses de programmes du gouvernement avaient augmenté de 21 %, tandis que les revenus fiscaux avaient en fait diminué de 0,7 %. Ce déséquilibre entre la hausse des dépenses de programmes du gouvernement et les revenus fiscaux est à l'origine d'un déficit structurel qui a entraîné la dégradation de la situation financière de la province. En octobre 2003, l'ancien vérificateur provincial, Erik Peters, a réalisé un examen indépendant des finances de la province et constaté que le gouvernement nouvellement élu avait hérité d'un déficit important en 2003-2004. Depuis, il a été confirmé que ce déficit s'élevait à 5,5 milliards de dollars.

Le budget de 2004 énonçait le plan du gouvernement pour éliminer le déficit et assurer la gestion responsable des finances de la province. Le présent budget rend compte des progrès du gouvernement et décrit la prochaine étape du plan.

La modernisation du mode de fonctionnement du gouvernement et de prestation des services publics en Ontario représente une composante importante de ce plan. Dans son budget de 2004, le gouvernement a annoncé son intention d'entreprendre un examen rigoureux de l'ensemble de ses programmes pour, d'une part, veiller à ce que leur mode de prestation soit efficient et efficace et, d'autre part, réaliser des économies de l'ordre de 750 millions de dollars en 2007-2008. Le gouvernement a déjà repéré des économies représentant plus de la moitié de ce montant. Étant donné que plus de 80 % des dépenses de programmes du gouvernement provincial revêtent la forme de paiements de transfert à des particuliers et à des organismes comme les partenaires du secteur parapublic, des initiatives de modernisation sont en cours de réalisation à l'échelle de l'ensemble de ce secteur afin d'assurer une utilisation plus efficiente de l'argent des contribuables.

Selon les chiffres provisoires, le déficit pour 2004-2005 devrait être de 3,0 milliards de dollars, une réduction de 2,5 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, et une amélioration en cours d'exercice de 3,1 milliards de dollars par rapport au déficit de 6,1 milliards de dollars prévu pour 2004-2005 dans le budget de 2004.

Le plan financier à moyen terme du gouvernement vise à réduire le déficit provincial, qui s'élevait à 5,5 milliards de dollars en 2003-2004 et qui devrait être de 3,0 milliards de dollars en 2004-2005, en fixant des objectifs de réduction progressive du déficit. Le déficit devrait s'établir à 2,8 milliards de dollars en 2005-2006, à 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008. Le budget devrait être équilibré au plus tard en 2008-2009. L'équilibre budgétaire pourrait être atteint un an plus tôt si la réserve n'est pas nécessaire en 2007-2008.

Le présent document traite des questions suivantes :

- **Section I :** Renforcement de l'Ontario grâce à des investissements dans les gens : Apprentissage durant la petite enfance, éducation, enseignement postsecondaire, santé et infrastructure
- **Section II :** Plan financier de l'Ontario
- **Section III :** Détails du plan financier – Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario
- **Section IV :** Un gouvernement en évolution

On trouvera des renseignements supplémentaires sur les finances de l'Ontario dans l'Appendice 1, *Détails des finances de l'Ontario.*

Section I : Renforcement de l'Ontario grâce à des investissements dans les gens : Apprentissage durant la petite enfance, éducation, enseignement postsecondaire, santé et infrastructure

Dans l'économie mondiale qui caractérise le XXI[e] siècle, les Ontariennes et Ontariens représentent le plus grand atout de la province. Notre prospérité future repose sur l'éducation, les compétences et la santé des citoyennes et citoyens de l'Ontario et sur une infrastructure qui répond à leurs besoins.

La présente section examine les composantes du plan qui se rattachent à l'apprentissage durant la petite enfance, aux écoles, aux collèges, aux universités, aux programmes d'apprentissage et de formation, aux soins de santé et à l'infrastructure – les piliers de la prospérité de demain.

Apprentissage durant la petite enfance : Meilleur départ

Il faut donner aux enfants le meilleur départ qui soit dans la vie pour qu'ils réalisent tout leur potentiel, et pour que l'Ontario réalise tout son potentiel. Les recherches appuient le point de vue selon lequel les premières années exercent une influence importante sur le développement des enfants, de l'acquisition des compétences sociales à la capacité d'apprendre et de réussir.

Malgré cela, on n'a pas investi suffisamment dans les programmes de garde d'enfants et d'apprentissage durant la petite enfance, particulièrement au cours des 10 dernières années.

Pour un grand nombre de familles travailleuses, il n'est pas facile d'avoir accès à de bons services de garde d'enfants titulaires d'un permis et les frais de garde exigés sont trop élevés. Ces familles méritent mieux. Elles méritent d'avoir accès à des programmes abordables de garde d'enfants et d'apprentissage durant la petite enfance.

Le gouvernement désire faire en sorte que les enfants de la province soient prêts à commencer la première année et désireux de réussir à l'école.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Il a créé 4 000 nouvelles places subventionnées dans les garderies en 2004-2005 à l'échelle de la province.
- Il a annoncé la mise en oeuvre de projets pilotes dans le cadre de la Stratégie Meilleur départ à Timiskaming, Lambton et Kent, et Hamilton.
- Il a investi 29 millions de dollars depuis 2003-2004 pour la rénovation de garderies et l'amélioration des ressources d'apprentissage et de l'équipement qui s'y trouvent.
- Il a éliminé les restrictions en matière d'accès aux places subventionnées auxquelles étaient assujettis les parents ayant des régimes enregistrés d'épargne-retraite et des régimes enregistrés d'épargne-études, accroissant ainsi le nombre de familles admissibles à de telles places.
- Il a renforcé les programmes de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce de même que les programmes de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge

préscolaire afin de recenser, de traiter et d'appuyer les enfants ayant des troubles de la communication grâce à des investissements de 6 millions de dollars en 2004-2005.

- Il a procédé à des tests de dépistage auprès de toutes les mères consentantes et des nouveau-nés et organisé des visites à domicile auprès des mères de nourrisson ayant des retards du développement ou présentant d'autres facteurs de risque, grâce à des investissements de 8 millions de dollars en 2004-2005.

Ces changements s'inscrivent dans la vision à plus long terme du gouvernement, concrétisée dans la Stratégie Meilleur départ, conformément à l'annonce de la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse.

Prochaine étape du plan :

Afin de poursuivre la mise en oeuvre de la Stratégie Meilleur départ et d'accroître le nombre d'enfants qui sont prêts à apprendre lorsqu'ils commencent l'école, le gouvernement provincial collaborera avec les parents, les municipalités, les écoles, les collectivités et les éducateurs de la petite enfance.

Dans son tout dernier budget, le gouvernement fédéral a proposé d'accorder à l'Ontario 272 millions de dollars de plus en 2005-2006 dans le contexte du cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ce montant passerait à 451 millions de dollars d'ici 2007-2008. Au cours des trois prochaines années, l'Ontario emploiera la totalité des contributions actuelles du cadre multilatéral et des nouvelles contributions que le gouvernement fédéral se propose de faire pour accroître les possibilités de garde d'enfants et d'apprentissage durant la petite enfance et accorder la priorité aux enfants de quatre et cinq ans. Sans ces paiements de transfert du gouvernement fédéral, l'Ontario ne pourra pas faire des investissements considérables dans ce domaine important.

Charges prévues de l'Ontario pour les services de garde d'enfants*

Fonctionnement et immobilisations

En millions de dollars

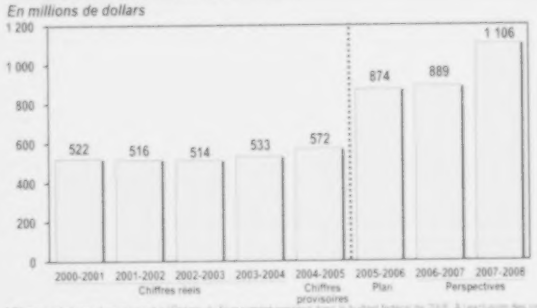

* Charges tributaires du versement à l'Ontario du financement annoncé dans le budget fédéral de 2005, à l'exclusion des coûts d'administration des services de garde d'enfants assumés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse.
Source : ministère des Finances de l'Ontario

Grâce à ces paiements de transfert du gouvernement fédéral :

- les dépenses combinées de fonctionnement et en immobilisations du gouvernement provincial au titre des services de garde d'enfants équivaudront à plus du double des niveaux de financement de 2003-2004;
- d'ici la fin de 2007-2008, le gouvernement provincial accroîtra considérablement le nombre de places dans les garderies titulaires d'un permis ouvertes dans les écoles ou près d'écoles de sorte que les enfants de la maternelle et du jardin d'enfants puissent profiter d'une journée ininterrompue d'apprentissage et de soins en garderie;
- l'abordabilité des services de garde d'enfants sera accrue par suite de la restructuration des programmes de places subventionnées et de l'augmentation du nombre de familles pouvant avoir accès à de telles places;
- l'expérience d'apprentissage des enfants en garderie sera améliorée grâce à la création d'un ordre des éducatrices et éducateurs de la petite enfance chargé de définir des normes élevées pour la profession.

Le gouvernement provincial consultera des experts et des collectivités pour concevoir des stratégies d'apprentissage durant la petite enfance et assurer ainsi la création de liens solides entre les programmes de garde d'enfants et les programmes d'apprentissage de la maternelle.

Une fois que la Stratégie Meilleur départ aura été mise en oeuvre intégralement, processus qui devrait prendre entre 10 et 15 ans, on envisagera d'offrir un programme d'apprentissage sur toute la journée aux enfants de deux ans et demi. Pour pouvoir instaurer la Stratégie dans sa totalité, l'Ontario a besoin de fonds supplémentaires et permanents du gouvernement fédéral.

L'ÉDUCATION ET LA RÉUSSITE DES ENFANTS

Les écoles permettent aux enfants d'acquérir les connaissances auxquelles tiennent les Ontariennes et Ontariens de même que les valeurs qu'ils reconnaissent tous. Voilà pourquoi il est indispensable de faire du système d'éducation financé par les deniers publics le meilleur système qui soit pour assurer un avenir brillant et prometteur à l'ensemble de la province. L'Ontario peut ainsi former la meilleure main-d'oeuvre et assurer la vigueur de la société.

Entre 1998 et 2003, les conseils scolaires n'ont pas reçu les fonds nécessaires pour faire face à la montée des coûts. Les écoles ont eu du mal à mettre en oeuvre les innovations essentielles pour mieux répondre aux besoins des élèves et de leur famille. Le budget de 2004 énonçait un plan pour assurer la réussite des élèves. Il instaurait un mode de financement prévisible et pluriannuel pour aider les élèves à réussir tout en assurant au système d'éducation la paix et la stabilité nécessaires à son bon fonctionnement. Grâce aux fonds accordés, les conseils scolaires disposent des ressources suffisantes pour réduire la taille des classes, engager du personnel enseignant supplémentaire, faire face à leurs dépenses de fonctionnement, entretenir les installations scolaires, fournir des manuels scolaires à jour et rejoindre un plus grand nombre d'élèves à risque. Ces fonds permettront aussi au gouvernement provincial de plafonner à 20 le nombre d'élèves par classe, de la maternelle à la 3e année, d'ici l'année scolaire 2007-2008.

Le gouvernement centre ses activités sur l'obtention de deux résultats clés. Le premier a trait au bon rendement de chaque élève en littératie et en mathématiques avant l'âge de 12 ans. Les enfants qui obtiennent de bons résultats scolaires pendant leurs premières années d'études sont beaucoup plus susceptibles de finir leurs études secondaires et de poursuivre leurs études, soit dans un collège ou une université, soit dans un programme d'apprentissage ou de formation. Le deuxième résultat clé est le suivant : diminuer le taux de décrochage scolaire grâce à la stratégie *Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans*. À l'heure actuelle, environ 30 % de tous les élèves du palier secondaire quittent l'école sans aucun diplôme en poche.

Buts du gouvernement :

- Accroître le pourcentage d'élèves de 6e année dont les résultats aux tests de lecture et de mathématiques sont égaux ou supérieurs à la norme établie par le gouvernement provincial, pour le faire passer à 75 % d'ici 2008.
- Améliorer le rendement des écoles où au moins les deux tiers des élèves n'atteignent pas la norme du gouvernement provincial fixée à l'égard des tests de lecture pour la 3e année.
- Réduire le nombre d'élèves qui quittent l'école secondaire sans diplôme.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Il a fourni un soutien pour aider les élèves de 3e et de 6e année à obtenir de meilleurs résultats aux tests provinciaux de lecture, d'écriture et de mathématiques pour la première fois en trois ans.
- Il a accordé un soutien en 2004-2005 à 57 écoles de plus dont les élèves n'obtenaient pas la moyenne provinciale aux tests de lecture, d'écriture et de mathématiques. À l'heure actuelle, 100 écoles en tout bénéficient des services d'équipes de redressement composées de spécialistes en littératie et en mathématiques.

Pourcentage d'élèves de 3e année qui satisfont aux normes provinciales (selon l'année scolaire)

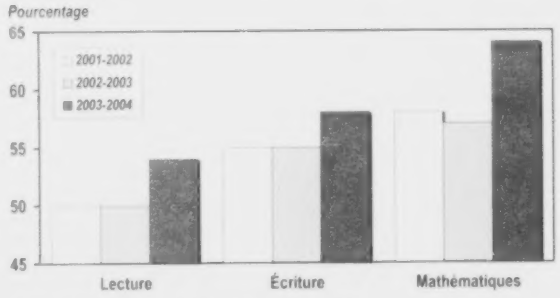

Source : Office de la qualité et de la responsabilité en éducation

- Il a dispensé une formation à 8 000 enseignantes et enseignants leaders en littératie et en mathématiques, de la maternelle à la 3e année, soit l'équivalent de deux membres du personnel enseignant par école élémentaire en Ontario. On a commencé à dispenser à 8 000 autres enseignantes et enseignants leaders et à tous les autres membres du personnel enseignant de l'élémentaire une formation en enseignement de la littératie et de la numératie.
- Il a engagé 1 100 nouveaux membres du personnel enseignant, réduisant ainsi la taille des classes dans environ 1 300 écoles. Cette première mesure s'inscrit dans le plan visant à ramener à 20 le nombre d'élèves par classe, de la maternelle à la 3e année, grâce à un investissement de 90 millions de dollars pendant l'année scolaire 2004-2005.
- Il a investi 45 millions de dollars en 2004-2005 dans de l'équipement pour renforcer les programmes d'éducation technologique dans les écoles secondaires.
- Il a investi 1 million de dollars dans les initiatives de jonction écoles-collèges-milieu de travail pour promouvoir l'enseignement collégial parmi les élèves à risque du palier secondaire. Ces investissements atteindront 2 millions de dollars en 2005-2006.
- Il a investi 18 millions de dollars dans plus d'une centaine de programmes pour accroître les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.
- Il a financé des postes de leaders désignés au sein de chaque conseil scolaire qui ont pour mission d'élaborer et de coordonner des programmes visant les jeunes à risque afin d'accroître les taux d'obtention d'un diplôme.
- Il a élargi la portée du Programme du Mérite scolaire de l'Ontario pour qu'il englobe les élèves qui ont l'intention d'aller sur le marché du travail ou de faire des études collégiales.

Ces améliorations ont été réalisées grâce aux fonds supplémentaires accordés aux conseils scolaires durant l'année scolaire 2004-2005 aux fins des Subventions pour les besoins des élèves. Cela représente une hausse de plus de 650 millions de dollars par rapport à 2003-2004.

Prochaine étape du plan :

- Au cours des trois prochaines années, le gouvernement provincial continuera de mettre en oeuvre le plan annoncé dans son budget de 2004 et de faire des investissements considérables dans le domaine de l'éducation. D'ici 2007-2008, il affectera 2,4 milliards de dollars de plus aux conseils scolaires, comparativement aux niveaux de 2003-2004, aux fins des Subventions pour les besoins des élèves. Cela représente une augmentation de plus de 15 % par année scolaire. Le niveau moyen de financement par élève augmentera de plus de 1 250 $, ou 16 %, pour atteindre près de 9 200 $.

Subventions pour les besoins des élèves
(selon l'année scolaire)

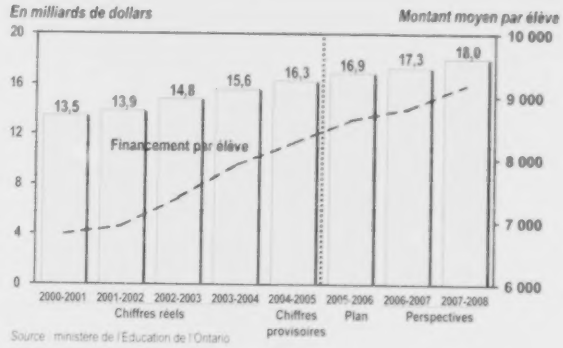

Source : ministère de l'Éducation de l'Ontario

- En 2005-2006, le financement sera majoré de près de 650 millions de dollars et atteindra 16,9 milliards de dollars, soit 8,4 % de plus que pendant l'année scolaire 2003-2004.
- Outre les subventions pour les besoins des élèves, le gouvernement provincial accordera 250 millions de dollars en 2005-2006 à des programmes particuliers visant à accroître les niveaux de littératie et de numératie et les taux d'obtention du diplôme d'études secondaires.
- Des conventions collectives d'une durée de quatre ans sont en cours de négociation dans la province entre le personnel enseignant et les conseils scolaires, dans le contexte d'un cadre dont a convenu le gouvernement provincial, pour assurer paix et stabilité dans les écoles de la province.
- Le financement annuel de l'initiative Lieux propices à l'apprentissage, annoncé en février 2005, permettra aux conseils scolaires d'affecter 4 milliards de dollars, sur les trois prochaines années, à la construction d'écoles ainsi qu'à la réparation et au renouvellement des installations.
- Le gouvernement provincial mettra en oeuvre les prochaines mesures nécessaires pour plafonner à 20 le nombre d'élèves par classe, de la maternelle à la 3e année.
- Le gouvernement accordera également des fonds pour embaucher des enseignants spécialisés en vue de rehausser le rendement scolaire dans le cadre des programmes de littératie et de mathématiques et d'étoffer les programmes d'éducation physique, de musique et d'arts.
- Le gouvernement provincial procède à la mise en oeuvre de la stratégie *Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans* en 2005-2006. Cette stratégie comprendra l'octroi de fonds aux conseils scolaires pour les aider à engager du personnel enseignant supplémentaire qui aidera les élèves ayant des problèmes. Elle misera aussi sur l'amélioration du programme de mathématiques de 9e année qui assurera le maintien de normes élevées et qui sera plus approprié aux cours appliqués, ainsi que sur l'instauration de nouveaux cours en 9e et 10e années pour offrir aux élèves des possibilités accrues d'obtenir des crédits.
- Le gouvernement provincial collaborera étroitement avec les conseils scolaires pour examiner leurs pratiques et mettre en oeuvre des stratégies pour assurer l'emploi efficace des fonds destinés à l'éducation. Par exemple, il aidera les conseils scolaires à travailler en collaboration en vue de réduire leurs dépenses d'approvisionnement, de transport et de planification des immobilisations.

Dans l'ensemble, le plan d'éducation de la province fournira 2,9 milliards de dollars de plus, comparativement aux niveaux de financement de septembre 2003, pour aider les conseils scolaires au titre des subventions pour les besoins des élèves et soutenir certains programmes de littératie et de numératie.

VERS DES RÉSULTATS SUPÉRIEURS : LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT MCGUINTY POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Pour assurer la réussite des Ontariennes et des Ontariens et l'avenir de la province, il est essentiel de donner aux enfants de l'Ontario le meilleur départ qui soit et de soutenir l'excellence de l'éducation publique. Mais on ne doit pas s'arrêter là. Pour que l'Ontario puisse réaliser son plein potentiel, il faut absolument obtenir des résultats supérieurs sur le plan de l'éducation postsecondaire. Les collèges, les universités et les programmes de formation de la province doivent donner aux gens les outils pour réussir en les préparant à engendrer les idées, les produits et les emplois qui sont les gages de la prospérité future, car c'est grâce à cette prospérité que l'on peut financer les programmes sociaux qui assurent la vigueur de notre société. Un solide système d'éducation postsecondaire donne aussi la possibilité à chaque personne de réaliser son plein potentiel. Malheureusement, les collèges et les universités de l'Ontario manquent de ressources – leurs revenus n'ont pas augmenté au même rythme que les effectifs et les coûts associés à un système d'éducation postsecondaire du XXIe siècle. Cela a un certain nombre de conséquences, entre autres le fait que, comparativement à bon nombre d'États américains, l'Ontario compte moins d'étudiantes et d'étudiants détenant un diplôme d'études supérieures.

Dans le budget de 2004, le gouvernement avait demandé à l'ancien premier ministre Bob Rae d'entreprendre un examen de l'éducation postsecondaire en Ontario. Les recommandations issues de cet examen, rendues publiques en février 2005, s'inscrivent dans l'orientation stratégique du gouvernement qui vise à renforcer les capacités de la province en investissant dans les gens.

Le présent budget annonce le plan d'action du gouvernement McGuinty pour les collèges, les universités et les programmes de formation, qui propose de nouveaux investissements totalisant 6,2 milliards de dollars. Le montant additionnel alloué en 2005-2006 sera de 683 millions de dollars et s'élèvera à 1,6 milliard de dollars d'ici 2009-2010. Cela représentera une hausse de 39 % par rapport au financement de base de 2004-2005.

Il s'agit d'un investissement pluriannuel historique dans l'éducation postsecondaire – le plus important en 40 ans. La province s'attend à ce que cet investissement donne lieu aux plus grandes améliorations dans ce secteur en 40 ans.

Cet investissement est essentiel et se traduira par une compétitivité et une croissance économique accrues et par un niveau de vie plus élevé pour l'Ontario. Les capacités intellectuelles et le savoir-faire d'une main-d'oeuvre qualifiée constituent les avantages concurrentiels du XXIe siècle. L'Ontario a besoin d'un système d'éducation postsecondaire et de formation qui soit parmi les meilleurs au monde.

Les investissements effectués dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs permettront d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire, d'accroître la qualité de l'enseignement et d'offrir de meilleures installations. Les établissements d'enseignement postsecondaire devront rendre des comptes à l'égard de ces objectifs.

Engagements dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs :

Accès

- Aide financière accrue aux étudiantes et aux étudiants.
- Hausse de l'effectif des collèges et des programmes universitaires de premier cycle.
- Hausse de l'effectif des programmes des deuxième et troisième cycles.
- Hausse de l'effectif des programmes de médecine.
- Hausse du nombre de postes d'apprentissage.
- Plus grand nombre de néo-Canadiennes et néo-Canadiens pouvant mieux faire profiter l'économie de l'Ontario de leurs compétences.

Qualité

- Élargissement du corps professoral.
- Accroissement du temps d'encadrement consacré par les professeurs à leurs étudiantes et étudiants.
- Accroissement des activités de recherche innovatrices.
- Amélioration des ressources et des itinéraires à l'intention des étudiantes et des étudiants.

Reddition de comptes

- Création proposée d'un Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur chargé d'établir les objectifs de rendement pour le système d'éducation postsecondaire.
- Conclusion d'ententes entre le gouvernement et les établissements postsecondaires pour faire en sorte d'atteindre ces objectifs. Le financement accordé dépendra des résultats obtenus.

Buts du gouvernement :

- **Accès** – Améliorer l'aide financière offerte aux étudiantes et aux étudiants, augmenter l'effectif et élargir l'éventail des possibilités pour les Autochtones, les francophones, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens, les personnes handicapées et les étudiantes et étudiants de la « première génération » dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires.
- **Qualité** – Le système de formation et d'éducation postsecondaire respectera les normes les plus élevées qui soient sur le plan de l'enseignement, de la recherche et de l'expérience d'apprentissage offerte aux étudiantes et aux étudiants, ce qui favorisera l'acquisition des compétences et l'innovation qui soutiendront la croissance économique.
- **Reddition de comptes** – On établira des objectifs et des mesures pour évaluer la qualité et le rendement du secteur de l'éducation postsecondaire.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Il a gelé les droits de scolarité pour 2004-2005 et indemnisé les collèges et les universités pour la perte de revenus.
- Il a élargi l'accès à l'aide financière, ce dont ont bénéficié plus de 50 000 étudiantes et étudiants.
- Il a augmenté de 15 millions de dollars le financement accordé pour l'enseignement des sciences infirmières en 2004-2005, notamment pour accroître les qualifications du corps professoral dans ce domaine.
- Il a instauré un crédit d'impôt pour la formation en apprentissage pouvant aller jusqu'à 5 000 dollars par année pendant les trois premières années d'un programme de formation admissible.

- Il a accru l'aide fournie pour les programmes d'apprentissage, les jeunes à risque et les programmes de formation relais pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens.

Prochaine étape du plan en ce qui concerne l'accès :

- Améliorer l'aide financière de façon que 135 000 étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen puissent en bénéficier en 2005-2006. Cela comprend entre autres 32 000 étudiantes et étudiants à faible revenu qui pourront bénéficier d'une nouvelle subvention pour les droits de scolarité. Une subvention visant à couvrir la totalité des droits de scolarité, jusqu'à concurrence de 6 000 $, sera offerte, en collaboration avec le gouvernement fédéral et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, à 16 000 étudiantes et étudiants en première année qui sont à charge. Afin d'étoffer encore davantage l'aide financière offerte, l'Ontario assumera l'octroi d'une subvention visant à couvrir 50 % des droits de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 $, pour 16 000 étudiantes et étudiants de deuxième année qui sont à charge.
- Maintenir le gel des droits de scolarité en 2005-2006 et commencer dès maintenant à élaborer, avec les étudiantes et étudiants, les collèges et les universités, un nouveau cadre pour les droits de scolarité qui sera mis en place d'ici septembre 2006.
- Augmenter substantiellement l'effectif des collèges et des universités.
- Accroître l'accès et le taux de réussite des groupes sous-représentés, notamment les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées et les étudiantes et étudiants dont les parents n'ont pas fait d'études postsecondaires.
- Accroître de façon substantielle, soit de 12 000 d'ici 2007-2008 et de 14 000 d'ici 2009-2010, le nombre de personnes inscrites à temps plein aux programmes des deuxième et troisième cycles.
- Augmenter de 15 % le nombre de places en première année de médecine.
- Augmenter de 7 000 le nombre de nouvelles inscriptions annuelles dans les programmes d'apprentissage pour le porter à 26 000 d'ici 2007-2008.
- Augmenter le nombre de personnes formées à l'étranger ayant les qualifications requises pour travailler en Ontario.

Prochaine étape du plan en ce qui concerne la qualité :

- Élargir le corps professoral des collèges et des universités afin de répondre aux besoins d'un effectif accru et de favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants.
- Enrichir l'expérience des étudiantes et des étudiants grâce à une meilleure interaction avec le corps professoral et à l'amélioration des systèmes d'encadrement.
- Obtenir de meilleurs taux de persévérance et de réussite.
- Améliorer les itinéraires d'études et accroître la collaboration entre les collèges et les universités de l'Ontario.

Prochaine étape du plan en ce qui concerne la reddition de comptes :

- Améliorer le rendement du système et les mesures des résultats, y compris en ce qui a trait à l'accès et à la qualité, grâce à la création proposée d'un Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur et à la conclusion de nouvelles ententes bilatérales de rendement avec les établissements postsecondaires.
- Améliorer la présentation de l'information sur le rendement et les résultats de l'ensemble du système.

Investissements dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs

D'ici 2009-2010, l'Ontario fournira au total 6,2 milliards de dollars de plus pour soutenir le système d'éducation postsecondaire et de formation dans le cadre du Plan d'action pour des résultats supérieurs. D'ici 2009-2010, les nouveaux investissements atteindront 1,6 milliard de dollars, ce qui représentera une hausse de 39 % par rapport au financement de base de 2004-2005.

La mise en oeuvre de ce nouveau plan exigera un engagement ferme de la part de tous les partenaires : le gouvernement fédéral, les parents, les étudiantes et étudiants, les collèges et les universités, les employeurs et les travailleurs, et les anciens étudiants et étudiantes. Des partenariats solides nous permettront d'atteindre nos objectifs plus rapidement.

Plan d'action pour des résultats supérieurs : Nouveaux investissements permanents aux fins des activités de fonctionnement*
(en millions de dollars)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total cumulatif
Aide financière aux étudiantes et aux étudiants	150	192	241	282	314	358	1 537
Subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités	50	447	732	932	958	1 156	4 275
Formation et apprentissage et autres initiatives	–	44	62	86	87	87	366
Total des nouveaux investissements	**200**	**683**	**1 035**	**1 300**	**1 359**	**1 601**	**6 178**

* Augmentation par rapport au financement de base de 2004-2005, qui est fondé sur les chiffres provisoires de 2004-2005 mais exclut des dépenses de 200 millions de dollars aux fins du Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario, de dotations pour des bourses d'études supérieures et des chaires de recherche universitaires, et de la stabilisation des collèges.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

La province a octroyé 200 millions de dollars en fonds de fonctionnement pour mettre en oeuvre son plan en 2004-2005 :

- 100 millions de dollars pour créer des fonds de dotation dans les universités qui permettront d'accorder des bourses à des étudiantes et des étudiants méritoires des cycles supérieurs;
- 50 millions de dollars au Fonds fiduciaire d'initiative pour les étudiantes et étudiants de l'Ontario afin de doubler les dons du secteur privé servant à aider financièrement les étudiantes et étudiants;
- 25 millions de dollars aux fins de la stabilisation des collèges ayant des difficultés financières;

- 25 millions de dollars afin de doter de nouvelles chaires universitaires dans le domaine de la recherche et d'améliorer l'enseignement aux deuxième et troisième cycles.

En outre, la province a versé des fonds d'immobilisations uniques de 250 millions de dollars en 2004-2005 :

- 200 millions de dollars pour entreprendre des travaux de réparation nécessaires dans les édifices des collèges et des universités;
- 50 millions de dollars pour moderniser le matériel des collèges.

Aide financière aux étudiantes et aux étudiants

L'Ontario prend des mesures dès aujourd'hui pour faire en sorte que tous les étudiants et étudiantes admissibles puissent avoir les moyens de faire des études postsecondaires.

Le gouvernement prendra les mesures suivantes :

- Il injectera 192 millions de dollars en 2005-2006 pour aider financièrement les étudiantes et étudiants; d'ici 2009-2010, les nouveaux investissements à ce chapitre atteindront 358 millions de dollars, ce qui représente plus du double du financement de base fourni en 2004-2005. Les régimes de prêts étudiants seront améliorés et de nouvelles subventions seront offertes.
- Il élargira dans un premier temps, en concertation avec le gouvernement fédéral, les critères d'admissibilité aux prêts étudiants et augmentera le montant hebdomadaire des prêts ontariens, qui passera de 110 $ à 140 $ pour les étudiantes et étudiants célibataires. L'Ontario réduira également la contribution que doivent verser les parents qui ont un revenu moyen pour l'éducation de leurs enfants, élargira le programme d'exemption du paiement d'intérêts et reconnaîtra les coûts des ordinateurs dans le cadre de l'évaluation des besoins des étudiantes et des étudiants qui demandent un prêt.
- Il établira une Subvention ontarienne du millénaire pour l'accès aux études grâce à une entente avec la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire pour que davantage d'étudiantes et d'étudiants à faible revenu puissent faire des études postsecondaires. Ainsi, 16 000 étudiantes et étudiants de première année admissibles recevront des subventions jusqu'à concurrence de 3 000 $, offertes en collaboration avec la Fondation. Ces étudiantes et étudiants pourraient bénéficier d'une aide pouvant totaliser jusqu'à 6 000 $ pour couvrir leurs droits de scolarité lorsqu'on ajoute la nouvelle subvention du gouvernement fédéral pour les étudiantes et étudiants à faible revenu. L'Ontario étoffera encore davantage l'aide financière offerte en assumant l'octroi d'une subvention pour couvrir 50 % des droits de scolarité, jusqu'à concurrence de 3 000 $, pour les étudiantes et étudiants de deuxième année admissibles, dont le nombre pourrait atteindre 16 000.
- Il mettra en oeuvre, à l'automne 2005, ces diverses modifications aux programmes d'aide financière, qui bénéficieront à environ 135 000 étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen cette année.
- Il fournira 50 millions de dollars annuellement en contrepartie des fonds recueillis par les universités et les collèges pour mettre sur pied des fonds de dotation qui serviront à aider financièrement les étudiantes et étudiants. La méthode d'allocation de la nouvelle Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario tiendra compte de la capacité limitée de levée de fonds des plus petits établissements.
- Il continuera à travailler avec le gouvernement fédéral pour élargir et étoffer les régimes d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants en 2006-2007 et par la suite.

Élargir l'éventail des possibilités

Le gouvernement appuiera de nouvelles stratégies visant à élargir l'éventail des possibilités offertes aux personnes qui, traditionnellement, n'ont pas bénéficié de l'enseignement postsecondaire.

- Un montant de 10 millions de dollars sera versé en 2005-2006 aux établissements qui instaurent de nouveaux programmes et des activités d'extension afin d'accroître la participation de tous les groupes sous-représentés à des études postsecondaires, ce qui inclut les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui sont les premières dans leur famille à faire des études collégiales ou universitaires. Le montant versé à ce chapitre s'élèvera à 55 millions de dollars d'ici 2009-2010. Une partie de ces fonds servira à aider les collèges de langue française et les universités bilingues à stimuler le milieu de l'éducation postsecondaire francophone en Ontario.
- Les collèges du Nord et des régions rurales recevront 20 millions de dollars supplémentaires d'ici 2007-2008 afin d'améliorer l'accès à des programmes de grande qualité dans leurs collectivités.
- Un nouveau programme communautaire d'enseignement en sciences infirmières sera mis à l'essai dans le Nord de l'Ontario.
- On mettra en œuvre une nouvelle stratégie pour attirer un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers en Ontario et encourager les Ontariennes et Ontariens à étudier à l'étranger.

Nouveaux fonds pour les établissements postsecondaires

Dans le présent budget, le gouvernement prévoit des augmentations pluriannuelles substantielles des subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités. D'ici 2009-2010, la province fera de nouveaux investissements totalisant 4,3 milliards de dollars afin d'améliorer l'éducation postsecondaire. Pour que ces investissements donnent des résultats mesurables, la province établira, en concertation avec les collèges et les universités, des mesures du rendement, notamment des objectifs sur le plan de l'embauche de professeurs, des capacités de répondre aux besoins d'effectifs accrus et de l'amélioration des taux de réussite des étudiantes et des étudiants.

Les subventions de fonctionnement des collèges et des universités s'élèveront à 447 millions de dollars en 2005-2006, ce qui constitue une hausse de 14 % par rapport au financement de base de 2004-2005. En 2009-2010, les nouveaux investissements permanents atteindront 1,2 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 35 % par rapport au financement de base de 2004-2005.

Subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités

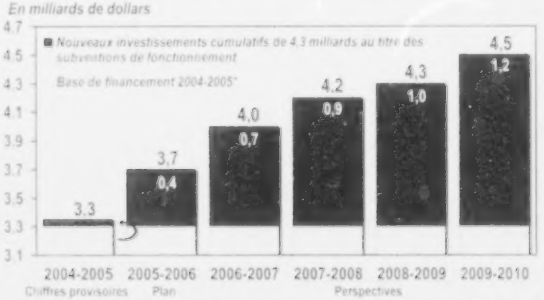

Ces nouveaux investissements au chapitre du fonctionnement des collèges et des universités permettront de soutenir la croissance de l'effectif, d'élargir les programmes des deuxième et troisième cycles et de créer de nouveaux postes de professeurs. Il en résultera des activités de recherche supérieures et une expérience plus enrichissante pour les étudiantes et étudiants, qui pourront bénéficier d'un encadrement accru et de meilleurs services. Dans l'ensemble, la qualité s'en trouvera

Élargir l'éventail des possibilités

Le gouvernement appuiera de nouvelles stratégies visant à élargir l'éventail des possibilités offertes aux personnes qui, traditionnellement, n'ont pas bénéficié de l'enseignement postsecondaire.

- Un montant de 10 millions de dollars sera versé en 2005-2006 aux établissements qui instaurent de nouveaux programmes et des activités d'extension afin d'accroître la participation de tous les groupes sous-représentés à des études postsecondaires, ce qui inclut les francophones, les Autochtones, les personnes handicapées et les personnes qui sont les premières dans leur famille à faire des études collégiales ou universitaires. Le montant versé à ce chapitre s'élèvera à 55 millions de dollars d'ici 2009-2010. Une partie de ces fonds servira à aider les collèges de langue française et les universités bilingues à stimuler le milieu de l'éducation postsecondaire francophone en Ontario.
- Les collèges du Nord et des régions rurales recevront 20 millions de dollars supplémentaires d'ici 2007-2008 afin d'améliorer l'accès à des programmes de grande qualité dans leurs collectivités.
- Un nouveau programme communautaire d'enseignement en sciences infirmières sera mis à l'essai dans le Nord de l'Ontario.
- On mettra en oeuvre une nouvelle stratégie pour attirer un plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants étrangers en Ontario et encourager les Ontariennes et Ontariens à étudier à l'étranger.

Nouveaux fonds pour les établissements postsecondaires

Dans le présent budget, le gouvernement prévoit des augmentations pluriannuelles substantielles des subventions de fonctionnement versées aux collèges et aux universités. D'ici 2009-2010, la province fera de nouveaux investissements totalisant 4,3 milliards de dollars afin d'améliorer l'éducation postsecondaire. Pour que ces investissements donnent des résultats mesurables, la province établira, en concertation avec les collèges et les universités, des mesures du rendement, notamment des objectifs sur le plan de l'embauche de professeurs, des capacités de répondre aux besoins d'effectifs accrus et de l'amélioration des taux de réussite des étudiantes et des étudiants.

Les subventions de fonctionnement des collèges et des universités s'élèveront à 447 millions de dollars en 2005-2006, ce qui constitue une hausse de 14 % par rapport au financement de base de 2004-2005. En 2009-2010, les nouveaux investissements permanents atteindront 1,2 milliard de dollars, ce qui représente une hausse de 35 % par rapport au financement de base de 2004-2005.

Subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités

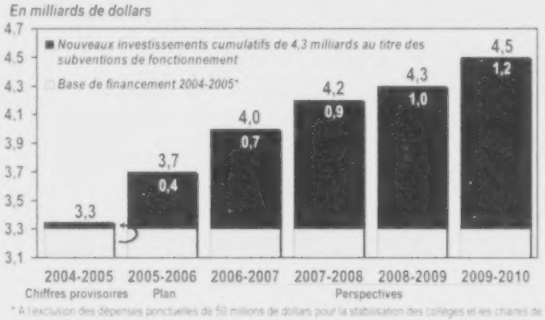

* À l'exclusion des dépenses ponctuelles de 50 millions de dollars pour la stabilisation des collèges et les chaires de recherche universitaires.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Ces nouveaux investissements au chapitre du fonctionnement des collèges et des universités permettront de soutenir la croissance de l'effectif, d'élargir les programmes des deuxième et troisième cycles et de créer de nouveaux postes de professeurs. Il en résultera des activités de recherche supérieures et une expérience plus enrichissante pour les étudiantes et étudiants, qui pourront bénéficier d'un encadrement accru et de meilleurs services. Dans l'ensemble, la qualité s'en trouvera

améliorée. Dans l'optique du gouvernement, ces investissements historiques ne serviront pas uniquement à étoffer le régime de rémunération au sein du système.

Principales initiatives :

- Élargir les programmes des deuxième et troisième cycles pour pouvoir accueillir les étudiantes et étudiants de la double cohorte et remédier à la pénurie de professeurs grâce à de nouveaux investissements de 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010.
- Accroître de 15 % le nombre de places en première année de médecine et améliorer la qualité de l'enseignement dans ce domaine grâce à de nouveaux investissements de 95 millions de dollars.
- Fournir un soutien aux fins des immobilisations pour que les facultés de médecine et les départements offrant des programmes d'études supérieures puissent accueillir le nombre accru d'étudiantes et d'étudiants.
- Proposer la création d'un Conseil ontarien de la recherche qui fournira des conseils sur les priorités en matière de recherche et assurera la coordination des activités et l'allocation du financement en fonction de ces priorités.
- Travailler avec les établissements postsecondaires pour s'assurer que l'expérience offerte aux étudiantes et aux étudiants est plus enrichissante.

Les universités pourront aussi présenter des demandes de prêts à l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique aux fins des investissements visant à soutenir leurs travaux de calibre international sur le plan de l'enseignement et de l'innovation.

Meilleure reddition de comptes

Les nouveaux investissements du gouvernement seront liés au rendement et à l'atteinte des objectifs fixés.

- Des ententes pluriannuelles entre le gouvernement et les établissements préciseront, entre autres choses, les objectifs en matière d'effectif et d'amélioration de la qualité.
- Le gouvernement propose de créer un Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur. Cet organisme indépendant aurait comme mandat de soutenir l'amélioration de la qualité dans le système d'éducation postsecondaire. Le Conseil effectuerait des études sur les indicateurs et les résultats, fournirait des conseils concernant les résultats à atteindre pour l'ensemble du système et ferait état du rendement de ce dernier.
- Le gouvernement entend assujettir les universités de l'Ontario aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Il a aussi l'intention de garantir la transparence et la responsabilité des établissements postsecondaires financés par les deniers publics de l'Ontario tout en respectant la liberté et la compétitivité universitaires.

Un partenariat efficace avec le gouvernement fédéral accélérera la mise en oeuvre du plan

Le gouvernement est résolu à mettre en oeuvre son nouveau Plan d'action pour des résultats supérieurs pour l'éducation postsecondaire et la formation. Un partenariat complet et efficace avec le gouvernement fédéral permettrait à la province de mettre ce plan en oeuvre plus rapidement. L'Ontario est le moteur économique du Canada. Les investissements dans l'éducation postsecondaire sont un élément vital de la croissance économique future de la province et profiteront à l'ensemble du Canada.

- L'Ontario pourrait améliorer l'éducation postsecondaire plus rapidement si le gouvernement fédéral répondait favorablement à sa demande visant à rétablir le financement de l'éducation postsecondaire. En outre, l'Ontario demande au gouvernement fédéral de se joindre à lui pour étoffer l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants et le financement de la recherche et des études des deuxième et troisième cycles.
- L'Ontario doit aussi conclure des ententes avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'immigration et au marché du travail. Ces ententes prévoiront de nouveaux fonds et transferts visant à soutenir la formation liée au marché du travail et d'autres services à l'intention des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens.

Mettre en place un système d'apprentissage et de formation adapté aux besoins

L'Ontario est conscient qu'un système d'apprentissage et de formation adapté aux besoins, y compris des programmes efficaces pour les néo-Canadiennes et néo-Canadiens et les jeunes à risque, constitue un autre élément essentiel à la réussite dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Le présent budget renforce les programmes existants en faisant de nouveaux investissements dans la formation qui mettront l'accent sur les priorités du gouvernement.

- Des fonds supplémentaires de 17,5 millions de dollars par année seront octroyés d'ici 2007-2008 pour offrir plus systématiquement les services liés au marché du travail à deux clientèles prioritaires, soit les néo-Canadiennes et néo-Canadiens et les futurs apprentis. Les nouveaux services seront offerts dans le cadre du nouveau système de formation et d'emploi à guichet unique. Ce système, qui avait été annoncé dans le budget de 2004 et qui est en train d'être mis en place, offrira les services de façon plus coordonnée et uniforme.
- Des sommes de 2,5 millions de dollars par année seront allouées pour étoffer les programmes provinciaux de formation relais, ce qui permettra de soutenir un plus grand nombre de projets pour évaluer les compétences et d'offrir de la formation et de l'expérience de travail aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens qualifiés.
- Un montant de 4 millions de dollars sera versé aux collèges au cours des deux prochaines années pour mettre à l'essai des systèmes et des programmes visant à améliorer l'accès des étudiantes et des étudiants néo-canadiens à la formation collégiale.
- Des fonds de 1 million de dollars sur deux ans seront alloués à des programmes pilotes pour aider les employeurs à mieux reconnaître et utiliser les compétences des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens. Le premier projet pilote soutiendra les activités d'extension de l'organisme Toronto Region Immigrant Employment Council (TRIEC) auprès des employeurs de la région du grand Toronto.

Afin de protéger les intérêts des étudiantes et des étudiants et d'établir des normes en matière de qualité, le gouvernement a l'intention de déposer une loi qui, si elle est adoptée, améliorera la réglementation des activités des collèges privés de formation professionnelle que fréquentent plus de 35 000 étudiantes et étudiants.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs aura des retombées tangibles

Le gouvernement est déterminé à atteindre les objectifs qu'il s'est fixés en matière d'accès, de qualité et de reddition de comptes. Le présent budget prévoit de nouveaux investissements pluriannuels afin de réaliser ces objectifs. En travaillant avec tous ses partenaires, l'Ontario offrira une éducation supérieure qui sera

parmi les meilleures au monde. De plus, une main-d'oeuvre qualifiée soutiendra le dynamisme économique de la province.

En conclusion, le Plan d'action pour des résultats supérieurs aura des retombées positives tangibles :

- Il doublera le financement disponible aux fins de l'aide financière d'ici 2009-2010. Cette année, 135 000 étudiantes et étudiants à revenu faible ou moyen pourront bénéficier de nouvelles subventions pour couvrir leurs droits de scolarité, de prêts hebdomadaires plus élevés et d'une réduction de la contribution parentale à l'aide financière, ce qui leur permettra d'aller plus loin.
- Il y aura une augmentation considérable du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à des programmes collégiaux ou universitaires. Ils se prépareront à occuper les emplois de demain qui stimuleront la future croissance économique.
- On garantira un enseignement de qualité et une expérience d'apprentissage plus enrichissante, qui se classeront parmi les meilleurs au monde.
- Il y aura, d'ici 2009-2010, 14 000 étudiantes et étudiants de plus dans les programmes de maîtrise et de doctorat qui acquerront des connaissances et engendreront des idées qui stimuleront la croissance économique et feront de l'Ontario un chef de file dans le domaine de la recherche et de l'innovation en Amérique du Nord.
- Il y aura davantage de médecins grâce à une hausse de 15 % des places pour les étudiantes et étudiants en première année de médecine.
- Il y aura des milliers de néo-Canadiennes et de néo-Canadiens de plus qui pourront faire bénéficier l'économie de l'Ontario de leurs compétences.

SANTÉ : UN MEILLEUR ACCÈS À DE MEILLEURS SOINS

L'atout le plus précieux de l'Ontario est sa population. Et l'atout le plus précieux des Ontariennes et des Ontariens est leur santé. Le gouvernement a le dessein de faire plus pour aider les gens à rester en bonne santé et de leur offrir de meilleurs soins s'ils sont malades. Il entend aussi prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la durabilité du régime d'assurance-santé pour les générations de demain.

Un système de santé financé par les deniers publics est ce qui définit la société canadienne. C'est l'une de nos façons de nous soucier de notre prochain. Mais c'est encore plus, car il s'agit pour l'Ontario d'un avantage compétitif qui contribue à attirer les investissements et les emplois, particulièrement lorsqu'on considère la montée en flèche des coûts de l'assurance médicale privée, souvent mentionnée pour expliquer le repli de la création d'emplois aux États-Unis.

Le budget de l'Ontario de 2004 reconnaissait l'importance de la santé pour les Ontariennes et Ontariens et a défini un plan pour atteindre les objectifs suivants :

- promouvoir l'amélioration de la santé et la prévention des maladies;
- améliorer l'accès aux médecins, au personnel infirmier et aux autres professionnels de la santé;
- réduire les temps d'attente pour les services essentiels;
- moderniser l'infrastructure du système de santé;
- rehausser l'efficience et la responsabilisation du secteur de la santé.

L'Ontario réalise des progrès dans tous ces domaines, et le budget 2005 fait fond sur ce plan. D'ici 2007-2008, on investira 4,8 milliards de dollars de plus dans les programmes et services de santé qu'en 2004-2005. Le présent budget reconnaît toutefois, à l'instar des budgets précédents, que l'argent ne règle pas tout. Il faut apporter des changements fondamentaux pour veiller à combler les besoins de la population de l'Ontario en matière de santé et sauvegarder l'avantage que constitue notre régime d'assurance-santé.

Dépenses de fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

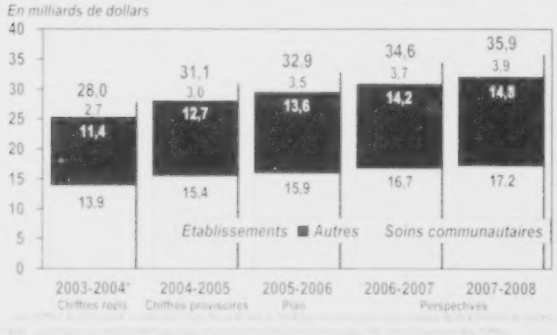

Des changements s'imposent, car les coûts du système de santé ne cessent de croître à des taux insoutenables. En fait, ces coûts continuent d'augmenter plus rapidement que l'économie en raison de la croissance démographique, du vieillissement de notre population et de l'application des nouvelles découvertes médicales. Voilà pourquoi le gouvernement continue d'établir un juste équilibre entre la nécessité de ralentir la croissance rapide des dépenses dans les soins de santé et la nécessité de procéder à des investissements ciblés dans les domaines de services essentiels. Il est primordial d'assurer la durabilité du système de santé pour les générations de l'avenir tout en assurant la capacité du système de répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens d'aujourd'hui.

On trouvera ci-après un aperçu étape par étape des progrès accomplis, ainsi que la prochaine étape du plan pour chacun des objectifs d'abord définis dans le budget de 2004.

Maintien de la santé de la population

Le gouvernement a pour objectif de promouvoir l'amélioration de la santé et la prévention des maladies.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Ajout de trois nouveaux vaccins gratuits au programme d'immunisation systématique recommandée pour les enfants (contre la varicelle, le méningocoque et le pneumocoque). L'an dernier, plus de 800 000 vaccins ont été administrés, et ce programme a permis aux familles d'économiser jusqu'à 600 $ par enfant.
- Dépôt d'une loi qui, si elle est adoptée, interdira le tabagisme dans tous les lieux de travail et les endroits publics intérieurs de la province, à compter du 31 mai 2006.
- Financement d'une campagne de publicité pour inciter les fumeurs à abandonner l'usage du tabac. Versement d'un montant supplémentaire à la ligne de Téléassistance pour fumeurs, administrée par la section de l'Ontario de la Société canadienne du cancer, pour en augmenter les heures de fonctionnement. En outre, conception de la campagne antitabac www.stupide.ca, créée par des jeunes, pour les jeunes.
- Directive aux conseils scolaires pour qu'ils retirent toute la malbouffe des distributeurs des écoles élémentaires afin d'encourager les jeunes à faire de bons choix alimentaires.
- Établissement de *VIE ACTIVE 2010*, un programme qui aide les organismes locaux et les organismes sans but lucratif à offrir et à améliorer des possibilités d'activités physiques, de sports et de loisirs

L'Ontario réalise des progrès dans tous ces domaines, et le budget 2005 fait fond sur ce plan. D'ici 2007-2008, on investira 4,8 milliards de dollars de plus dans les programmes et services de santé qu'en 2004-2005. Le présent budget reconnaît toutefois, à l'instar des budgets précédents, que l'argent ne règle pas tout. Il faut apporter des changements fondamentaux pour veiller à combler les besoins de la population de l'Ontario en matière de santé et sauvegarder l'avantage que constitue notre régime d'assurance-santé.

Dépenses de fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée

En milliards de dollars

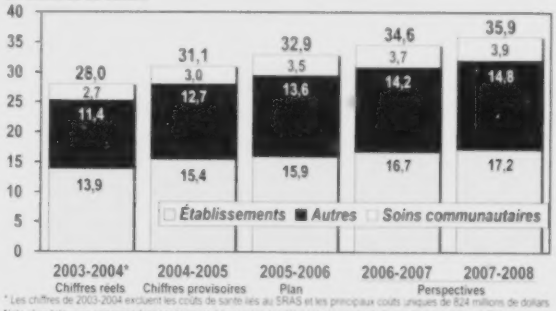

* Les chiffres de 2003-2004 excluent les coûts de santé liés au SRAS et les principaux coûts uniques de 824 millions de dollars.
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Des changements s'imposent, car les coûts du système de santé ne cessent de croître à des taux insoutenables. En fait, ces coûts continuent d'augmenter plus rapidement que l'économie en raison de la croissance démographique, du vieillissement de notre population et de l'application des nouvelles découvertes médicales. Voilà pourquoi le gouvernement continue d'établir un juste équilibre entre la nécessité de ralentir la croissance rapide des dépenses dans les soins de santé et la nécessité de procéder à des investissements ciblés dans les domaines de services essentiels. Il est primordial d'assurer la durabilité du système de santé pour les générations de l'avenir tout en assurant la capacité du système de répondre aux besoins des Ontariennes et des Ontariens d'aujourd'hui.

On trouvera ci-après un aperçu étape par étape des progrès accomplis, ainsi que la prochaine étape du plan pour chacun des objectifs d'abord définis dans le budget de 2004.

Maintien de la santé de la population

Le gouvernement a pour objectif de promouvoir l'amélioration de la santé et la prévention des maladies.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Ajout de trois nouveaux vaccins gratuits au programme d'immunisation systématique recommandée pour les enfants (contre la varicelle, le méningocoque et le pneumocoque). L'an dernier, plus de 800 000 vaccins ont été administrés, et ce programme a permis aux familles d'économiser jusqu'à 600 $ par enfant.
- Dépôt d'une loi qui, si elle est adoptée, interdira le tabagisme dans tous les lieux de travail et les endroits publics intérieurs de la province, à compter du 31 mai 2006.
- Financement d'une campagne de publicité pour inciter les fumeurs à abandonner l'usage du tabac. Versement d'un montant supplémentaire à la ligne de Téléassistance pour fumeurs, administrée par la section de l'Ontario de la Société canadienne du cancer, pour en augmenter les heures de fonctionnement. En outre, conception de la campagne antitabac www.stupide.ca, créée par des jeunes, pour les jeunes.
- Directive aux conseils scolaires pour qu'ils retirent toute la malbouffe des distributeurs des écoles élémentaires afin d'encourager les jeunes à faire de bons choix alimentaires.
- Établissement de *VIE ACTIVE 2010*, un programme qui aide les organismes locaux et les organismes sans but lucratif à offrir et à améliorer des possibilités d'activités physiques, de sports et de loisirs

communautaires. En outre, à l'automne 2004, lancement de *pause-JEU*, qui encourage les enfants et les jeunes à intégrer l'activité physique régulière à leur vie de tous les jours.

- Soutien des modes de vie actifs et sains en rétablissant les liens entre les terrains et gymnases et les groupes à but non lucratif des quartiers locaux. À cette fin, le gouvernement investit 20 millions de dollars par année afin de couvrir les coûts additionnels de l'utilisation communautaire des installations scolaires.
- Augmentation de la part provinciale des coûts des bureaux de santé publique, qui est passée de 50 % en 2004 à 55 % en janvier 2005, et atteindra 65 % d'ici janvier 2006, puis 75 % d'ici janvier 2007, ce qui indique l'importance de ces bureaux de santé dans le système de santé de la province et améliore la gestion des éclosions de maladies infectieuses.
- Lancement d'*Opération Protection de la santé*, un plan d'action triennal qui prévoit les plus vastes modifications dans le domaine de la santé publique depuis les années 1980. Ce plan d'action comportera ce qui suit : un examen de la structure de gouvernance et de responsabilisation des bureaux de santé publique; un accroissement du personnel médical et scientifique; l'établissement d'un comité d'experts qui fournira des conseils au médecin hygiéniste en chef sur la prévention, la surveillance et le contrôle des maladies infectieuses en Ontario; et la création de nouvelles capacités en matière d'utilisation de la technologie de communication et d'information dans les bureaux de santé publique.

Prochaine étape du plan :

- Amélioration de l'accès aux mesures de soutien communautaires pour les aînés, les personnes âgées frêles et les personnes ayant un handicap physique. D'ici 2007-2008, plus de 232 000 Ontariennes et Ontariens bénéficieront de mesures de soutien au sein de leur collectivité. Un système coordonné et intégré permettra aux personnes de continuer à vivre dans leur collectivité au lieu d'être admises en établissement.
- Expansion, d'ici 2007-2008, de la capacité du système de santé mentale de fournir des services de counseling, d'intervention d'urgence et d'intervention précoce à près de 79 000 Ontariennes et Ontariens de plus ayant besoin de services communautaires de santé mentale.
- Élaboration, d'ici 2007-2008, d'un système qui permettra aux fournisseurs de soins des urgences des hôpitaux de consulter par voie électronique les antécédents pharmaceutiques des bénéficiaires des programmes de médicaments de l'Ontario. Cet accès électronique contribuera à accélérer le diagnostic et les traitements, tout en réduisant les risques d'effets indésirables des médicaments et les hospitalisations inutiles.
- Mise en oeuvre d'un nouveau programme d'échange de renseignements sur la médication du patient entre ce dernier, le médecin et le pharmacien afin d'améliorer la gestion des médicaments du patient.

Améliorer l'accès

Le gouvernement a pour objectif d'améliorer l'accès aux médecins, au personnel infirmier et aux autres professionnels de la santé.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Approbation de 52 équipes Santé famille (ESF) et de trois réseaux d'ESF afin d'améliorer l'accès aux soins primaires pour plus d'un million d'Ontariennes et d'Ontariens habitant dans 47 collectivités, ce qui dépasse l'objectif initial qui était de disposer de 45 ESF ce printemps. Les ESF regroupent des médecins, des infirmières et des infirmiers et d'autres professionnels de la santé qui travaillent de concert pour garder les patients en bonne santé et leur prodiguer des soins complets au moment où ils en ont besoin.
- Premières mesures prises pour élargir la portée des services de soins primaires afin d'en faire bénéficier 350 000 Ontariennes et Ontariens par l'entremise des 54 centres de santé communautaire de l'Ontario, grâce à l'investissement d'un montant supplémentaire de 30 millions de dollars sur deux ans, soit de 2003-2004 à 2005-2006.
- Versement de 12 millions de dollars en 2004-2005 – montant qui atteindra 26 millions de dollars en 2005-2006 – pour former jusqu'à 200 diplômés internationaux en médecine (DIM) afin d'accroître le nombre de médecins en Ontario, et réalisation d'une évaluation clinique de médecins formés à l'étranger, la plus importante évaluation du genre jamais menée au Canada. Par l'entremise de DIM Ontario, un centre d'évaluation, de formation et de placement, des médecins formés à l'étranger peuvent être agréés pour exercer en Ontario.
- Signature d'une nouvelle entente de quatre ans avec l'Ontario Medical Association qui aura les effets suivants : aider à augmenter le nombre de médecins dans les collectivités insuffisamment desservies; encourager les médecins à soigner des clients supplémentaires; fournir davantage de soins préventifs, par exemple favoriser l'abandon du tabac, encourager le dépistage du cancer et aider les malades à gérer des maladies chroniques telles que le diabète; soutenir les services de médecins afin de réduire les temps d'attente pour les services d'oncologie et de cardiologie, les arthroplasties du genou ou de la hanche et les chirurgies de la cataracte; et promouvoir une utilisation plus efficiente des ressources des hôpitaux.
- Financement accordé pour plus de 3 000 nouveaux postes en soins infirmiers dans les hôpitaux, les centres de soins de longue durée ainsi que dans les organismes offrant des soins à domicile et en milieu communautaire en 2004-2005.
- Financement accordé à des initiatives visant à améliorer les conditions de travail, les possibilités de perfectionnement et les débouchés professionnels pour les infirmières et infirmiers, ce qui comprend un montant de 60 millions de dollars pour l'achat de 11 000 lève-malades afin d'aider à réduire les blessures au travail du personnel infirmier; une affectation de 10 millions de dollars à des programmes d'éducation permanente fournis par des associations du domaine des soins infirmiers; et une affectation de 10 millions de dollars sur quatre ans afin d'augmenter le nombre d'enseignantes et d'enseignants qualifiés dans les établissements postsecondaires pour éduquer le personnel infirmier de l'avenir.
- Amélioration des services de santé dans les collectivités du Nord et éloignées grâce à un investissement de 14 millions de dollars en 2004-2005 dans la technologie de la télémédecine. Ces fonds ont permis d'ouvrir 28 nouveaux emplacements, ce qui porte à 168 le nombre total d'emplacements hospitaliers dotés de la technologie de télémédecine à l'échelle de l'Ontario.

- Investissement d'un montant record de 1,3 milliard de dollars dans les soins à domicile l'an dernier afin de fournir des services à près de 454 000 Ontariennes et Ontariens, y compris des services à 21 400 patients de plus recevant des soins actifs.

Prochaine étape du plan :

- Augmentation du nombre d'équipes Santé familiale (ESF) pour le porter à 150 d'ici 2007-2008, ce qui donnera accès aux services de santé primaire à environ 2,5 millions d'Ontariennes et d'Ontariens.
- Augmentation de 15 % du nombre de places de première année dans les facultés de médecine et amélioration de la qualité de l'enseignement en médecine grâce à un financement de 95 millions de dollars du ministère de la Formation, des Collèges et Universités. Cela s'ajoutera aux 56 nouveaux étudiants et étudiantes en médecine qui entreprendront leurs études lorsque l'École de médecine du Nord-Ontario ouvrira ses portes en septembre 2005. À pleine capacité, l'école comptera 224 inscriptions au premier cycle et plus de 200 postes de résidents aux cycles supérieurs chaque année.
- Création de 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS) afin de faciliter la prestation des services de santé en Ontario. On propose qu'une fois que les RLISS seront entièrement opérationnels, ils planifient, coordonnent et financent les services de santé locaux dans leur région, placent les besoins de leurs patients au centre de leurs plans et alignent les ressources du réseau pour soutenir les priorités locales en matière de soins.
- Soutien des services en fin de vie, y compris ceux qui sont offerts dans les hospices résidentiels, pour 4 300 adultes et enfants dans leur collectivité au moyen d'un investissement supplémentaire de 39 millions de dollars cette année.

Réduction des temps d'attente

Le gouvernement a pour objectif de réduire les temps d'attente pour les services essentiels.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Hausse des heures de fonctionnement financées des appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM) existants et mise à niveau de sept appareils IRM et de 27 tomodensitomètres. Cela permettra d'effectuer 33 000 examens IRM et 81 300 tomodensitogrammes de plus en 2004-2005, ce qui représente des hausses de la capacité de 14 % et de 8 %, respectivement.
- Exécution de 5 380 interventions chirurgicales de plus en 2004-2005, y compris 1 700 interventions chirurgicales en oncologie, 1 680 arthroplasties du genou ou de la hanche (7 % de plus), et 2 000 chirurgies de la cataracte (2 % de plus).
- Collecte de données sur les temps d'attente et les volumes l'an dernier en ce qui concerne les chirurgies de la cataracte, les arthroplasties du genou ou de la hanche, les examens IRM et tomodensitogrammes et certaines interventions en oncologie et en cardiologie afin d'établir des données de référence qui permettront de mesurer les progrès.

Prochaine étape du plan :

- Puisque les hôpitaux de l'Ontario continuent à jouer un rôle clé dans le système de santé, leur financement augmentera pour passer de 11,4 milliards de dollars l'an dernier à 12,0 milliards de dollars en 2005-2006, puis à 13,0 milliards de dollars d'ici 2007-2008. Le gouvernement va de l'avant afin de moderniser davantage le mode de financement des hôpitaux. Pour la toute première fois, les hôpitaux recevront des fonds axés sur les services pour plus d'un exercice.
- Neuf appareils d'IRM, neufs ou remis à niveau, seront fonctionnels d'ici la fin de 2005-2006. Conjugué au financement d'heures additionnelles de fonctionnement des appareils existants, cela permettra de procéder à 53 200 examens IRM supplémentaires cette année, ce qui représente une augmentation de 19 %.
- En 2005-2006, les hôpitaux effectueront près de 2 900 interventions chirurgicales de plus en oncologie, 14 000 chirurgies de la cataracte de plus (hausse de 13 %), près de 7 000 interventions de plus en cardiologie (hausse de 8 %) et plus de 4 300 arthroplasties du genou ou de la hanche de plus (hausse de 16 %) qu'en 2004-2005.
- Lancement d'un nouveau site Web visant à fournir aux Ontariennes et aux Ontariens des renseignements sur les soins de santé essentiels. D'ici la fin de 2006, le site Web fournira des renseignements complets et régulièrement mis à jour sur les temps d'attente pour cinq services de santé essentiels : arthroplasties du genou ou de la hanche, chirurgies de la cataracte, interventions chirurgicales en oncologie, examens IRM/tomodensitogrammes et certaines interventions en cardiologie.
- Avec l'aide d'experts de chacun des domaines clés, on fixera des objectifs en ce qui a trait aux temps d'attente acceptables afin d'assurer un accès opportun aux cinq services essentiels. En outre, en fonction des recommandations des groupes d'experts, on mettra en oeuvre des normes relatives aux processus et des améliorations des processus pour rehausser l'efficience de la prestation des services essentiels dans les hôpitaux.

Moderniser l'infrastructure du système de santé

Le gouvernement a pour objectif de moderniser l'infrastructure du système de santé de l'Ontario en mettant l'équipement à niveau et en augmentant sa capacité de s'adapter à la croissance et au vieillissement de la population.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Affectation de 61 millions de dollars aux hôpitaux en 2004-2005 afin d'aider à combler les lacunes infrastructurelles et à bien entretenir les immeubles.
- Affectation de 184 millions de dollars en 2004-2005 afin d'accélérer 19 projets d'expansion ou de renouvellement des installations, et de réaliser les travaux de planification et de conception des centres régionaux de traitement du cancer à Kingston et à Ottawa.

Prochaine étape du plan :

- Affectation de fonds pour les nouveaux projets que les hôpitaux entreprendront sur une période de cinq ans afin de réduire les temps d'attente, de fournir de meilleurs services dans les régions à forte croissance et de moderniser leurs installations moins récentes.

Efficience et responsabilisation

Le gouvernement a pour objectif de rehausser l'efficience et la responsabilisation du système de santé de l'Ontario pour qu'il se transforme en un système de santé à gestion locale, rationalisé, efficient et axé sur les résultats des patients.

Réalisations du gouvernement à ce jour :

- Conclusion, avec les hôpitaux, d'ententes de gestion du rendement en ce qui a trait aux services afin d'aider à assurer que tous les hôpitaux obtiennent les résultats convenus dans les limites des ressources allouées.
- Adoption d'une disposition législative ayant pour objet d'établir le nouveau Conseil ontarien de la qualité des services de santé qui devra publier tous les ans un rapport sur les résultats obtenus dans le système de santé.

Prochaine étape du plan :

- Collaboration avec les fournisseurs de soins de santé et le public pour trouver les meilleurs moyens d'affecter les ressources et s'assurer que la croissance des dépenses dans le secteur de la santé est abordable et produit les résultats que les malades méritent.
- Maintien des pressions exercées sur le gouvernement fédéral pour qu'il fournisse une partie équitable du financement sous forme de transferts monétaires au titre du Transfert canadien en matière de santé afin de répondre aux besoins de l'Ontario.

INFRASTRUCTURE : BÂTIR UN AVENIR MEILLEUR

L'économie de l'Ontario dépend du dynamisme de sa population, et la population de l'Ontario dépend d'une infrastructure moderne, fiable, efficace et abordable. Les enfants apprennent mieux dans des écoles en bon état et les patients guérissent plus vite dans des hôpitaux confortables et modernisés. La santé des Ontariennes et des Ontariens dépend de réseaux d'eau et d'égouts qui les protègent contre la maladie. Les navetteurs ont besoin de transports en commun et de réseaux routiers fiables pour leurs déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail. Les entreprises ont besoin de réseaux de transport pour obtenir les ressources nécessaires en vue de produire des biens et des services et de les livrer à leurs marchés, particulièrement dans une économie axée sur l'exportation.

Par exemple, le secteur de l'automobile de l'Ontario fonctionne selon la formule *juste à temps* pour la livraison des produits. Au lieu d'avoir recours à un entreposage coûteux, les usines de montage se font livrer les pièces à la dernière minute. Chaque minute de retard causée par un embouteillage sur nos routes saturées compromet leur productivité, de même que les emplois et la prospérité dont la population et la province dépendent.

Des investissements dans l'infrastructure ont été faits au cours des 10 dernières années, mais certains des travaux les plus vastes ont été trop souvent mis en veilleuse. Cette situation doit changer. Pour que les Ontariennes et Ontariens puissent relever les défis du XXI^{e} siècle, nous devons consolider l'infrastructure de l'Ontario avant qu'une trop grande partie soit irréparable.

Le gouvernement s'est engagé à mettre en oeuvre un plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure qui prévoit des investissements de 30 milliards de dollars. Ce plan comprend les investissements de capitaux bruts de la province au cours des cinq prochaines années, le financement des immobilisations accordé aux conseils scolaires au moyen des subventions de fonctionnement, le financement alloué sous forme d'indemnités quotidiennes pour les centres de soins de longue durée, les fonds octroyés aux municipalités au moyen de la remise d'une partie de la taxe sur l'essence pour les transports en commun, le partage de coûts avec des partenaires, ainsi que la valeur des projets qui seront payés au cours de leur durée de vie utile.

En juillet 2004, le gouvernement a publié *Pour un avenir meilleur : un cadre de planification, de financement et d'acquisition de l'infrastructure pour le secteur public de l'Ontario* afin d'appuyer l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie du gouvernement pour l'investissement dans l'infrastructure. Le cadre établit les principes fondamentaux que le gouvernement respectera lorsqu'il veillera à la réalisation de projets d'immobilisations importants. Ces principes comprennent les suivants : l'intérêt du public est primordial; l'optimisation des ressources doit pouvoir être démontrée; les processus doivent être justes, ouverts et transparents.

Objectifs clés

PLAN RELATIF À L'INFRASTRUCTURE :

Renouvellement de l'infrastructure

- Hausse des investissements pour garder le réseau routier en bon état dans le Sud et le Nord de l'Ontario.
- Investissements visant à entreprendre le redressement du déficit infrastructurel dans les écoles et les établissements postsecondaires.
- Nouveau programme instauré l'an dernier afin de fournir un financement régulier aux hôpitaux pour des rénovations et le renouvellement des installations.
- Rénovation des réseaux d'eau et d'égouts, et élaboration d'une stratégie pour répondre aux besoins d'investissement futurs.

Construction de nouveaux éléments d'infrastructure

- Financement de nouveaux projets d'expansion et de modernisation des hôpitaux, dont un grand nombre se trouvent dans des régions de la province en croissance rapide.
- Nouvelles places dans les établissements d'études supérieures et les facultés de médecine afin d'accueillir la double cohorte et d'augmenter le nombre de médecins.
- Investissements majeurs et soutenus dans des services clés de transports en commun, notamment un plan décennal d'expansion du Réseau GO, un financement accru pour la Commission de transport de Toronto (TTC) et le financement futur du service O-Train d'Ottawa.
- Nouveaux projets routiers pour améliorer l'accès aux passages frontaliers, réduire la congestion routière et répondre à des préoccupations dans le domaine de la sécurité.
- Investissements dans l'aménagement de 15 000 logements abordables; versement de 300 millions de dollars sur quatre ans dans l'infrastructure de recherche; nombreux projets dans le secteur de l'électricité.

Meilleure gestion

- Accent plus marqué sur la planification et la conception afin de veiller à ce que les projets d'infrastructure soient bien planifiés et qu'ils répondent aux besoins futurs, y compris l'allocation de fonds pour des travaux de planification de projets dans les domaines des transports et des installations hospitalières et judiciaires.
- Étude de moyens pour réduire le temps nécessaire à la planification, à la conception et à l'approbation des grands projets d'expansion dans le domaine des transports en commun.

En outre, le gouvernement étudiera la possibilité de répartir le financement des immobilisations sur leur vie utile, au lieu d'utiliser la méthode de financement initial lors de la construction. Cette pratique de financement est conforme à la manière dont il répartit le financement de ses investissements dans ses propres

biens sur leur durée de vie utile. Elle fournit également un cadre plus cohérent pour prendre les décisions relatives aux immobilisations dans le secteur public.

Cette stratégie d'investissement dans l'infrastructure permettra au gouvernement de développer l'infrastructure des hôpitaux et des établissements postsecondaires plus rapidement qu'il aurait pu le faire avec un mode de financement classique. Elle y parviendra par les moyens suivants :

- répartir les coûts des projets sur la durée utile des biens;
- éviter le dépassement des coûts en faisant assumer les risques de construction par l'entrepreneur et en établissant clairement les responsabilités assumées.

Le gouvernement essaie aussi de trouver des moyens d'encourager les régimes de retraite publics de l'Ontario à investir l'argent des travailleuses et travailleurs ontariens dans la construction des éléments d'infrastructure de la province plutôt qu'à l'étranger.

Le gouvernement se penchera également sur l'état actuel de ses biens d'infrastructure afin de déterminer les réparations nécessaires à faire pour en protéger le potentiel d'utilisation. La province a récemment annoncé l'octroi de subventions aux conseils scolaires pour leur permettre de financer des emprunts à long terme en vue d'un important programme d'investissement et de remise en état des écoles de l'Ontario.

Le gouvernement a fourni un nouveau soutien aux municipalités pour leur permettre d'investir dans leur infrastructure. Ce soutien comprend des revenus tirés de la taxe sur l'essence, que l'on évalue à environ 1,4 milliard de dollars sur les cinq prochaines années, pour appuyer des investissements dans les transports en commun. On trouvera plus de précisions sur le plan du gouvernement relatif à l'infrastructure dans le Document B, *Réaliser notre potentiel : Progrès accomplis en vue d'un nouvel essor économique*.

La province continuera à insister auprès du gouvernement fédéral pour qu'il fasse des investissements financiers soutenus dans l'infrastructure de l'Ontario afin de soutenir la croissance économique, les services publics essentiels et le développement durable. Elle lui demandera aussi de faire preuve d'une plus grande souplesse en matière de partage des coûts, de façon à ce qu'il contribue davantage à certains projets.

Examen des actifs

La province doit trouver de nouvelles façons de réaliser ses priorités en matière d'infrastructure. Pour relever ce défi, elle examine ses investissements actuels dans les actifs provinciaux afin de s'assurer qu'ils continuent à répondre aux besoins du public. Elle prendra toutes ses décisions relatives à la gestion stratégique de ses actifs en vue de protéger l'intérêt du public, d'optimiser les ressources et de réaliser les priorités du gouvernement.

Il n'est jamais de mise de vendre des biens pour assumer des dépenses de fonctionnement courantes. Les produits nets tirés de la vente de biens du gouvernement seront par conséquent investis dans des priorités de valeur durable. Les produits provenant de la gestion stratégique des actifs serviront en priorité à améliorer l'état de l'infrastructure existante et à acquérir de nouveaux éléments d'infrastructure.

Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA)

L'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) est un outil de financement novateur qui donne aux municipalités et aux autres partenaires du secteur parapublic de l'Ontario accès à des prêts à faibles coûts et de durée prolongée afin de renouveler et de développer l'infrastructure publique cruciale. À ce jour, l'OSIFA s'est engagé à verser à 166 municipalités un montant de 2,1 milliards de dollars sous forme de prêts à faibles coûts et de durée prolongée pour plus de 1 000 projets d'infrastructure locaux, notamment en ce qui a trait aux routes et aux ponts locaux et aux réseaux d'eau et d'égouts. Le Document B, *Réaliser notre potentiel : Progrès accomplis en vue d'un nouvel essor économique*, fournit d'autres détails sur ces projets. Les municipalités qui participent au programme de prêts de l'OSIFA épargneront des millions de dollars en intérêts et en frais de transaction au cours de la durée de leurs emprunts – des économies dont bénéficieront les contribuables locaux. À compter de 2005-2006, la portée du programme de prêts de l'OSIFA sera élargie de sorte que les municipalités puissent obtenir des prêts afin d'investir dans des projets locaux d'infrastructure culturelle, touristique et récréative. Les universités pourront également présenter une demande de prêt à l'OSIFA pour procéder à des investissements appuyant leur rôle en tant qu'établissements d'enseignement innovateurs de calibre mondial. Les projets d'économie d'énergie constitueront l'une des grandes priorités de l'OSIFA dans le secteur des municipalités et celui des universités.

GESTION FINANCIÈRE RESPONSABLE

En plus de faire état d'investissements considérables dans les domaines prioritaires, le budget de 2005 présente un plan responsable visant à alléger le fardeau financier que représente le déficit structurel. Le plan financier du gouvernement prévoit des mesures importantes pour équilibrer le budget. Le déficit provisoire prévu pour 2004-2005 devrait se situer à 3,0 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de dollars de moins que celui de l'exercice précédent, et 3,1 milliards de dollars de moins que prévu pour 2004-2005 dans le budget de 2004. On trouvera des détails supplémentaires à l'Appendice 1, *Détails des finances de l'Ontario*. Le plan de la province, qui comporte des investissements à long terme historiques dans l'éducation postsecondaire, vise à éliminer le déficit au plus tard en 2008-2009. Le budget sera équilibré en 2007-2008 s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve au cours de cet exercice.

Objectifs clés :

- Éliminer le déficit au plus tard en 2008-2009 ou un an plus tôt s'il n'est pas nécessaire d'utiliser la réserve en 2007-2008.
- Ne pas accroître les dépenses dans la plupart des secteurs. Geler, réduire ou augmenter d'un taux inférieur à celui de l'inflation le budget de fonctionnement de 15 ministères en 2005-2006.

Principales réalisations du gouvernement à ce jour :

- Le déficit provisoire prévu pour 2004-2005 devrait se situer à 3,0 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de dollars de moins qu'à l'exercice précédent, et 3,1 milliards de dollars de moins que prévu dans le budget de 2004 pour 2004-2005.
- Le gouvernement a repéré plus de la moitié des économies de 750 millions de dollars, montant qui constituait l'objectif de l'examen des programmes qui avait été fixé pour 2007-2008 dans le budget de 2004.

Le budget de 2005 prévoit également des investissements nécessaires dans les domaines clés tels que l'éducation subventionnée par les deniers publics, l'éducation postsecondaire, la formation, les services de santé et l'économie. Ces investissements seront faits d'une manière équilibrée et responsable. La province doit vivre selon ses moyens et promouvoir des services publics efficients si on veut éliminer le déficit structurel et veiller à ce que les programmes et services nécessaires soient abordables et disponibles à long terme.

LE DÉFICIT STRUCTUREL SOUS-JACENT DE L'ONTARIO

Le déficit structurel de l'Ontario est apparu en 2000-2001 lorsque les dépenses de programmes ont commencé à croître plus rapidement que les revenus fiscaux. En fait, entre 2000-2001 et 2003-2004, les dépenses engagées pour les programmes provinciaux se sont accrues de 21 % alors que les revenus fiscaux de l'Ontario, qui constituent la source la plus importante et la plus stable des revenus pour la province, ont diminué de 0,7 %. Le ralentissement de l'économie pendant cette période, conjugué à l'incidence des réductions d'impôt et à une hausse rapide des dépenses de programmes, a mené à un déficit de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004. Il s'agissait essentiellement d'un déficit structurel qui risquait de persister si aucune mesure n'était prise.

Création du déficit structurel

Croissance en pourcentage

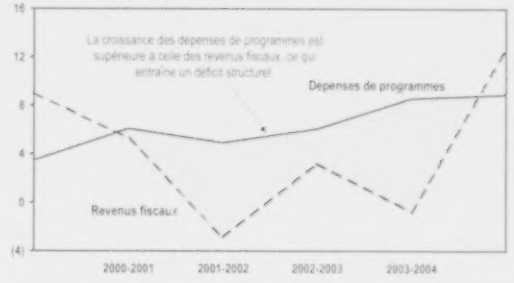

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Face à cette situation, le gouvernement a annoncé dans le budget de 2004 un plan visant à éliminer le déficit sans déstabiliser les services de santé, le système d'éducation et d'autres services publics clés en s'assurant que la croissance annuelle moyenne de toutes les dépenses de programmes provinciaux sera inférieure à la croissance des revenus fiscaux à moyen terme.

Dans le budget de 2005, le gouvernement réitère son engagement à l'égard des principes financiers qu'il a présentés dans le budget de 2004. Toutefois, au cours de la dernière année, il est devenu évident que les déficits ontariens en matière de services sociaux et d'infrastructure ne peuvent être éliminés si on n'effectue pas d'investissements supplémentaires à moyen terme. Le gouvernement estime qu'il faut continuer d'intervenir afin de remédier à la négligence dont on a fait preuve à l'égard de ces secteurs cruciaux pendant plusieurs années mais en prenant des mesures équilibrées et responsables sur le plan financier. Le plan financier à moyen terme du gouvernement tient compte des investissements supplémentaires que l'on fait et que l'on doit faire pour améliorer le système de santé, les écoles publiques, le système d'éducation postsecondaire et le système de formation de l'Ontario. Grâce aux objectifs de réduction graduelle du déficit et aux investissements stratégiques dans l'infrastructure et les services publics auxquels la population attache de l'importance, le plan financier à moyen terme favorisera la prospérité et assurera une gestion responsable des finances de la province, y compris l'élimination du déficit.

UN PLAN FINANCIER RESPONSABLE AXÉ SUR LA DISCIPLINE

Le plan du gouvernement inclut des investissements à long terme historiques dans l'éducation postsecondaire et vise à éliminer le déficit au plus tard en 2008-2009. L'équilibre budgétaire sera atteint un an plus tôt si la réserve n'est pas nécessaire en 2007-2008.

Plan financier de l'Ontario

Équilibre budgétaire (en milliards de dollars)

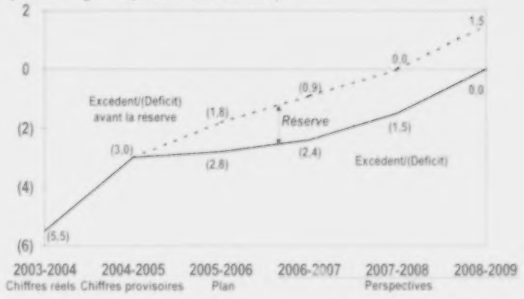

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Pour revenir à une gestion responsable des finances de l'Ontario, il faut éliminer le déficit structurel. Toutefois, le gouvernement n'équilibrera pas le budget à tout prix et ne fera pas fi de la nécessité de revitaliser les écoles, le système d'éducation postsecondaire, le système de formation et le système de santé financés par les deniers publics de la province. Des programmes sociaux financièrement viables auxquels la population attache de l'importance et qui favorisent la croissance de l'économie sont la marque de bons gouvernements.

Cela dit, le gouvernement doit absolument tenir compte du fardeau financier que représente le déficit structurel. Il doit continuer à faire preuve de discipline. Le plan financier décrit dans le présent budget repose sur une démarche équilibrée, axée sur la discipline, qui vise à investir dans la viabilité à long terme des services publics auxquels le public attache le plus d'importance tout en modernisant la prestation de ces services dans le but ultime de rétablir la stabilité financière de la province.

ÉLÉMENTS CLÉS DU PLAN FINANCIER

Le gouvernement de l'Ontario a adopté la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, qui oblige tout gouvernement qui prévoit afficher un déficit à indiquer la manière de rétablir l'équilibre budgétaire et le délai pour y parvenir.

Pour éliminer le déficit de façon responsable, le gouvernement prendra les mesures clés suivantes dans le cadre de son plan financier :

- Établir un système de santé qui fournit des services de grande qualité axés sur les résultats et les patients à l'aide d'une enveloppe de financement viable à moyen terme.
- Trouver, à l'issue de l'examen des programmes, les autres économies de 343 millions de dollars qui doivent être réalisées pour atteindre l'objectif de 750 millions de dollars fixé pour 2007-2008 dans le budget de 2004.
- Faire en sorte que l'assiette de revenu soit viable afin de soutenir les programmes et les services auxquels la population attache de l'importance, notamment en embauchant d'autres employés de service et d'exécution pour l'administration fiscale et en améliorant la gestion des revenus et des débiteurs de la province.
- Maintenir une planification financière prudente, notamment en établissant une réserve chaque année.

- Prendre des décisions en faisant preuve de rigueur de façon à ne pas accroître les dépenses dans la plupart des secteurs – geler, réduire ou augmenter d'un taux *inférieur* à celui de l'inflation le budget de fonctionnement de 15 ministères.

Dans le budget de 2004, le gouvernement de l'Ontario a indiqué que, pour financer les secteurs prioritaires et en même temps atteindre l'équilibre budgétaire, il faudrait contenir les dépenses dans la plupart des autres secteurs. Le présent budget prévoit de nouveaux investissements substantiels dans l'éducation postsecondaire et les services de santé. Par ailleurs, les budgets de fonctionnement de nombreux ministères seront gelés ou réduits. En 2005-2006, il y a 15 ministères dont le budget augmente d'un taux inférieur à celui de l'inflation, qui devrait être de 2,1 % en 2005.

Dépenses contenues – Gel, réduction ou augmentation d'un taux inférieur à celui de l'inflation du budget de 15 ministères (en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006	Variation en pourcentage
Agriculture et Alimentation*	733	564	(23,1)
Procureur général	1 183	1 199	1,4
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 741	1 753	0,7
Services aux consommateurs et aux entreprises	201	178	(11,4)
Culture	295	275	(6,8)
Environnement	310	314	1,3
Bureaux du corps exécutif	19	19	0,0
Finances – Pour son propre compte**	1 141	1 126	(1,3)
Affaires intergouvernementales	13	8	(38,5)
Secrétariat du Conseil de gestion***	687	469	(31,7)
Affaires municipales et Logement	771	683	(11,4)
Secrétariat des affaires autochtones	18	14	(22,2)
Richesses naturelles	485	492	1,4
Office des affaires francophones	4	4	0,0
Tourisme et Loisirs	184	163	(11,4)

* Exclut des coûts uniques et extraordinaires.

** Exclut le Fonds de réinvestissement communautaire/Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario, le financement de transition unique du Fonds de réinvestissement communautaire, l'intérêt sur la dette et les achats d'électricité.

*** Exclut les prestations de retraite et le Fonds de prévoyance.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

PRINCIPAUX RISQUES POUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Comme le plan financier du gouvernement porte sur plusieurs années, un certain nombre de risques et d'inducteurs de coûts pourraient avoir une incidence sur sa réalisation.

Des risques économiques pourraient nuire à la réalisation du plan financier du gouvernement. L'Ontario évolue au sein d'une économie mondiale où les participants ont une incidence les uns sur les autres. Les événements qui surviennent au-delà de ses frontières, particulièrement la vigueur de l'économie américaine, du dollar canadien et des prix du pétrole, ont une grande influence sur la croissance de la province. On trouvera d'autres renseignements sur les risques économiques dans l'appendice du Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

Le financement du secteur de la santé est un des principaux inducteurs de coûts ayant une incidence sur les perspectives d'évolution du déficit de la province. Ce financement augmente chaque année à un rythme insoutenable. Au cours des cinq dernières années, soit de 2000-2001 à 2004-2005, les dépenses engagées par l'Ontario dans le fonctionnement du secteur de la santé ont augmenté à un taux moyen de 8,2 % par année, environ deux fois le taux de croissance du PIB nominal de l'Ontario. Par contre, le taux de croissance des revenus fiscaux a été en moyenne de 2,9 % par année seulement pendant cette période. Il y a 10 ans à peine, les dépenses en santé totalisaient 17,8 milliards de dollars et représentaient 38 % de toutes les dépenses provinciales de programmes. En 2005-2006, le gouvernement investira 32,9 milliards de dollars dans le système de santé de l'Ontario, soit 46 % de toutes les dépenses de programmes.

Une croissance des dépenses en santé supérieure à celle des revenus ne peut que réduire les fonds disponibles pour d'autres programmes, services et investissements et, en bout de compte, menace le potentiel de croissance économique à long terme de la province. Les charges du secteur de la santé doivent être mieux alignées sur les taux de croissance des revenus provinciaux afin d'éliminer le déficit structurel. Le plan financier à moyen terme du gouvernement repose sur la réduction du taux de croissance des dépenses en santé afin qu'il soit mieux aligné sur le taux de croissance de l'économie et des revenus.

La nature incertaine ou transitoire du financement fédéral peut rendre plus difficile le maintien de la viabilité financière. Par exemple, en 2008-2009, le gouvernement fédéral diminuera de 600 millions de dollars par année à l'échelle nationale les fonds ciblés qu'il accorde pour réduire les temps d'attente, même si les provinces seront censées maintenir les services connexes. De plus, les paiements de transfert totaux versés à l'Ontario par le gouvernement fédéral diminueront de plus de 200 millions de dollars en 2006-2007. En outre, les investissements provinciaux dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants dépendent de l'octroi d'un financement national permanent et durable de la part du gouvernement fédéral.

On trouvera plus de détails sur les risques potentiels, les inducteurs de coûts et le passif éventuel dans l'Appendice 1, *Détails des finances de l'Ontario*.

Section III : Détails du plan financier – Perspectives financières à moyen terme de l'Ontario

PERSPECTIVES FINANCIÈRES À MOYEN TERME

En vertu de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, le gouvernement doit fournir des perspectives financières à moyen terme dans le budget, y compris des détails pour l'exercice en cours et pour les deux exercices suivants. Dans le budget de 2005, le gouvernement fournit des détails sur les revenus et les charges prévus de 2005-2006 à 2008-2009. En outre, on trouvera dans la présente section les principales modifications apportées aux perspectives financières à moyen terme par rapport aux perspectives présentées dans le budget de 2004. Pour plus de renseignements, consulter l'Appendice 1, *Détails des finances de l'Ontario*.

Plan de réduction du déficit à moyen terme

Source : ministère des Finances de l'Ontario

Le plan financier à moyen terme du gouvernement vise à réduire le déficit provincial pour le faire passer du déficit déclaré de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004 à 3,0 milliards de dollars en 2004-2005. Ce plan fixe comme objectif un déficit de 2,8 milliards de dollars en 2005-2006, de 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et de 1,5 milliard de dollars en 2007-2008. Le budget serait équilibré au plus tard en 2008-2009. Il sera équilibré un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve en 2007-2008.

Revenus : Détails des perspectives à moyen terme

On prévoit que les revenus totaux augmenteront de 4,6 milliards de dollars, soit 5,9 %, en 2005-2006. On prévoit également que, entre 2005-2006 et 2008-2009, le taux de croissance des revenus totaux sera en moyenne de 4,1 % par année et que ces revenus passeront de 81,7 milliards de dollars en 2005-2006 à 92,2 milliards de dollars en 2008-2009. Les perspectives de revenus du présent budget ne comprennent aucun nouvel impôt et aucune nouvelle augmentation d'impôt.

- On prévoit que les **revenus fiscaux** augmenteront de 2,3 milliards de dollars, soit 4,1 %, en 2005-2006 et de 8,9 milliards de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, un taux de croissance moyen de 4,9 % par année. La croissance globale des revenus fiscaux correspond au taux moyen de croissance annuelle du produit intérieur brut nominal entre 2005 et 2008, qui est de 4,8 %. Les prévisions de revenus fiscaux reposent sur les perspectives économiques détaillées de l'Ontario présentées dans l'appendice du Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*, et tiennent compte de l'incidence de toutes les mesures productrices de revenus annoncées jusqu'à maintenant comme les initiatives d'efficacité en matière d'administration fiscale annoncées dans le budget de l'an dernier.
  - Les prévisions des revenus provenant de **l'impôt sur le revenu des particuliers** reposent sur les perspectives économiques, selon lesquelles il y aura une hausse de l'emploi, des salaires et des revenus en Ontario.
  - Les croissance prévue des **revenus provenant de la taxe de vente au détail** repose sur la hausse prévue des dépenses des ménages et des entreprises.

- Les revenus tirés de **l'impôt sur les sociétés** est la source de revenus fiscaux la plus volatile de l'Ontario. Ces revenus devraient diminuer de 2,8 % en 2005-2006 et augmenter légèrement par la suite.
- La hausse des revenus provenant de la **Contribution-santé de l'Ontario** en 2005-2006 s'explique par le fait que la contribution sera en vigueur pour tout cet exercice. Elle a été en vigueur pour les trois quarts seulement de l'exercice 2004-2005. Les prévisions des revenus provenant de la Contribution-santé de l'Ontario reposent surtout sur les prévisions de croissance démographique et d'augmentation du revenu des particuliers.
- Les prévisions des **autres revenus fiscaux** quant à elles reposent sur les facteurs économiques pertinents. Par exemple, les prévisions des revenus provenant de l'impôt-santé des employeurs sont fonction des projections des salaires versés dans la province et celles des revenus générés par les droits de cession immobilière sont conformes aux perspectives du marché du logement.

- Les **transferts du gouvernement du Canada** devraient augmenter de 1,1 milliard de dollars, soit 9,6 %, en 2005-2006 puis de 0,8 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, un taux de croissance moyen de 2,0 % par année. Cette prévision repose sur les ententes fédérales-provinciales, les engagements financiers connexes et les formules servant à calculer les principaux transferts en matière de santé et de programmes sociaux. Elle comprend la hausse des fonds affectés à la santé découlant de l'accord des premiers ministres sur la santé conclu en septembre 2004, qui est de 1,2 milliard de dollars en 2005-2006 et de 1,3 milliard de dollars en 2006-2007 et en 2007-2008, ainsi que l'engagement d'accroître par la suite de 6 % par année certains transferts en matière de santé jusqu'en 2013-2014. Les fonds supplémentaires affectés à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants annoncés dans le budget fédéral de 2005, qui s'élèvent à 0,3 milliard de dollars en 2005-2006 et 2006-2007 et, par la suite, à 0,5 milliard de dollars par année jusqu'en 2009-2010, sont inclus dans les prévisions. La baisse des revenus en 2006-2007 comparativement à ceux de 2005-2006 s'explique surtout par le fait que le gouvernement touche pour la dernière fois en 2005-2006 des revenus provenant des anciens Suppléments au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux et du Fonds de fiducie pour le financement des appareils médicaux.

- On prévoit que les **revenus des entreprises publiques** augmenteront de 0,5 milliard de dollars, soit 14,4 %, en 2005-2006 et demeureront relativement stables entre 2005-2006 et 2008-2009, un taux de croissance moyen de 0,4 % par année. Ces prévisions sont fondées sur les données fournies par les entreprises publiques. La hausse des revenus en 2005-2006 et 2006-2007 s'explique surtout par l'augmentation prévue du bénéfice net de l'Ontario Power Generation Inc (OPG) découlant de la réforme du secteur de l'électricité à laquelle le gouvernement a procédé en adoptant la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*. Cette réforme comprend l'établissement de prix justes et stables applicables à l'électricité fournie par l'OPG. La diminution des revenus au cours des années subséquentes s'explique par la baisse du bénéfice net de l'OPG attribuable à l'engagement du gouvernement de fermer les centrales au charbon. Par ailleurs, on prévoit que le bénéfice net de la Régie des alcools de l'Ontario augmentera au cours de la période de prévisions en raison de la hausse des ventes. Le bénéfice net de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario demeure relativement stable pendant la période de prévisions en raison de la concurrence que continuent de livrer les casinos situés proches de la frontière et du fait que le dollar canadien devrait demeurer vigoureux par rapport au dollar américain.

- Les **autres revenus non fiscaux** devraient augmenter de 0,6 milliard de dollars, soit 10,3 %, en 2005-2006 et de 0,7 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009, un taux de croissance moyen de 3,5 % par année. Ces revenus proviennent de plusieurs sources comme les remboursements versés à la province pour divers services, les droits de permis gouvernementaux et autres, les revenus générés par les ventes et locations et les redevances relatives aux ressources de la Couronne versées à la province. En règle générale, ces revenus sont influencés principalement par des facteurs démographiques et les politiques régissant les revenus, mais certains facteurs cycliques jouent aussi un rôle comme les redevances provenant du bois de la Couronne. La croissance des revenus en 2005-2006 s'explique surtout par la réforme du secteur de l'électricité prévue par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité*, qui devrait entraîner une hausse des revenus générés par la vente d'électricité achetée à des producteurs privés. Les perspectives comprennent des revenus d'environ 0,4 milliard de dollars par année provenant de l'amortissement graduel de l'élimination du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec des producteurs privés. On prévoit que l'amélioration de la gestion des revenus et des débiteurs augmentera les revenus non fiscaux pendant la période de prévisions.

Charges : Détails des perspectives à moyen terme

À moyen terme, les charges totales passeront de 83,5 milliards de dollars en 2005-2006 à 90,7 milliards de dollars en 2008-2009, une hausse de 7,2 milliards de dollars. Le taux moyen de croissance des charges totales sera de 2,8 % par année pendant cette période, en baisse par rapport au taux de 4,2 % prévu pour 2005-2006.

La stratégie d'élimination du déficit structurel reposera notamment sur une démarche axée sur la discipline visant à ce que le taux de croissance des dépenses de programmes soit inférieur au taux de croissance des revenus fiscaux. Le présent budget prévoit que les dépenses de programmes augmenteront de 3,1 % en moyenne par année entre 2005-2006 et 2008-2009, ce qui est nettement inférieur au taux de croissance moyen des revenus fiscaux, qui devrait être de 4,9 % par année.

- Les dépenses de fonctionnement au titre des **services de santé** augmenteront de 5,9 %, soit 1,8 milliard de dollars, en 2005-2006. Entre 2005-2006 et 2008-2009, les dépenses de fonctionnement du secteur de la santé augmenteront en tout de 4,4 milliards de dollars. Conformément à la stratégie de changement du gouvernement, ces fonds mettront l'accent sur la promotion du mieux-être, un meilleur accès aux soins primaires et la réduction des temps d'attente pour les examens IRM, les tomodensitogrammes, les traitements contre le cancer et la cataracte, les interventions en cardiologie et les arthroplasties de la hanche et du genou.
- Dans le secteur de **l'éducation**, les dépenses augmenteront de 0,7 milliard de dollars en 2005-2006 et de 1,2 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009 en raison de l'engagement du gouvernement de stabiliser le système d'éducation de l'Ontario, de réduire la taille des classes au palier élémentaire et d'améliorer les résultats des élèves.
- Le secteur **de la formation et des collèges et universités** recevra 4,8 milliards de dollars en 2005-2006, montant qui atteindra 5,5 milliards de dollars d'ici 2008-2009, pour mettre en oeuvre le Plan d'action pour des résultats supérieurs visant à améliorer l'accès à des programmes de formation et d'éducation postsecondaire de qualité.

- On affectera 0,5 milliard de dollars de plus en 2005-2006 aux **services sociaux et à l'enfance**, dont le budget de fonctionnement atteindra 10,3 milliards de dollars d'ici 2008-2009. Ces fonds serviront surtout à mettre en oeuvre le programme « Meilleur départ », sous réserve de l'octroi de fonds par le gouvernement fédéral pour la garde d'enfants, et à renouveler le Fonds d'aide d'urgence aux impayés d'énergie, qui s'adresse aux ménages à faible revenu. L'augmentation des fonds permettra également au gouvernement de transférer les hausses du Supplément de la prestation nationale pour enfants aux prestataires de l'aide sociale pour une année de plus, ce qui se traduira par des prestations supplémentaires de 28 millions de dollars en 2005-2006.
- À moyen terme, les dépenses engagées dans le secteur de la **justice** seront presque identiques à celles de 2004-2005, qui s'élevaient à 2,9 milliards de dollars.
- Les fonds affectés aux **autres programmes** diminueront de 0,2 milliard de dollars en 2005-2006 et leur taux de croissance ne dépassera pas 1,0 % par année en moyenne à moyen terme. Le budget de fonctionnement de la plupart des ministères n'augmentera pas ou diminuera.

Plan et perspectives financières à moyen terme
(en milliards de dollars)

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006	Perspectives 2006-2007	Perspectives 2007-2008	Perspectives 2008-2009
Revenus					
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	19,1	20,0	21,3	22,7	24,3
Taxe de vente au détail	14,9	15,5	16,5	17,3	18,2
Impôt sur les sociétés	9,5	9,2	9,4	9,6	9,8
Contribution-santé de l'Ontario	1,7	2,4	2,5	2,7	2,8
Autres taxes et impôts	10,2	10,6	10,9	11,2	11,6
Total des revenus fiscaux	55,5	57,7	60,6	63,4	66,7
Gouvernement du Canada	12,0	13,2	12,9	13,6	14,0
Revenus des entreprises publiques	3,5	4,0	4,2	4,1	4,1
Autres revenus non fiscaux	6,1	6,8	7,0	7,3	7,5
Total des revenus	**77,1**	**81,7**	**84,8**	**88,5**	**92,2**
Charges					
Programmes					
Services de santé	31,1	32,9	34,6	35,9	37,4
Éducation (excluant le régime de retraite des enseignantes et des enseignants)	10,5	11,3	11,7	12,2	12,4
Formation, collèges et universités	4,3	4,8	5,1	5,4	5,5
Services sociaux et à l'enfance	9,2	9,8	10,0	10,2	10,3
Justice	2,9	3,0	2,9	2,8	2,8
Autres programmes	9,5	9,3	9,0	9,5	9,6
Total – Programmes	**67,6**	**71,0**	**73,3**	**75,9**	**77,9**
Immobilisations	2,9	2,7	2,5	2,1	2,1
Intérêt sur la dette	9,6	9,8	10,0	10,4	10,7
Total des charges	**80,1**	**83,5**	**85,7**	**88,5**	**90,7**
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(3,0)**	**(1,8)**	**(0,9)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	**--**	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit)	**(3,0)**	**(2,8)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les investissements dans les immobilisations atteindront 2,7 milliards de dollars en 2005-2006, 2,5 milliards de dollars en 2006-2007 et 2,1 milliards de dollars en 2007-2008 et 2008-2009. Ils appuieront un plan quinquennal d'investissement dans l'infrastructure d'une valeur de 30 milliards de dollars. Les investissements prévus pourraient être haussés grâce au produit d'initiatives de gestion stratégique des biens.

On prévoit que les frais d'intérêt sur la dette augmenteront de 0,9 milliard de dollars entre 2005-2006 et 2008-2009. Les objectifs gouvernementaux de réduction du déficit et la gestion professionnelle et efficiente de la dette expliquent cette hausse. En 2005-2006, ces frais équivaudront approximativement à 12 % des revenus totaux de la province et resteront à ce niveau jusqu'en 2008-2009.

Prudence financière

Les perspectives financières du gouvernement à moyen terme reposent sur une approche axée sur la discipline qui établit un juste équilibre entre les investissements stratégiques dans les secteurs prioritaires et sur un plan visant à éliminer le déficit. Ces perspectives sont prudentes, car elles reconnaissent les risques inhérents aux prévisions financières et économiques. C'est pourquoi elles comprennent une réserve de 1,5 milliard de dollars en 2006-2007 et pour chaque exercice subséquent afin de protéger le plan financier contre les changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. Cette réserve est de 0,5 milliard de dollars supérieure à la réserve de 1,0 milliard de dollars établie en 2005-2006 afin de mieux tenir compte des risques et de la nature incertaine des prévisions financières à moyen terme. De plus, cette réserve va au-delà des critères de prudence des perspectives économiques sur lesquels reposent les prévisions de revenus de la province.

Le déficit sera éliminé au plus tard en 2008-2009. Le budget sera équilibré un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve en 2007-2008.

PRINCIPALES MODIFICATIONS DEPUIS LA PUBLICATION DU BUDGET DE L'ONTARIO DE 2004

Au cours de l'année écoulée depuis la publication du budget de l'Ontario de 2004, diverses modifications importantes ont eu une incidence sur les perspectives financières de la province. Ainsi, les perspectives économiques à moyen terme ont changé, des pressions continuent de s'exercer dans le secteur de la santé et on a élaboré un plan visant à revitaliser le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario, tel qu'indiqué dans le présent budget.

Le tableau suivant présente les principales modifications apportées aux perspectives financières à moyen terme depuis la publication du budget de l'Ontario de 2004.

Incidence des principales modifications apportées aux objectifs de réduction du déficit à moyen terme (en milliards de dollars)

	Plan	Perspectives	
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Excédent/(Déficit) selon le budget de 2004	**(2,1)**	**(1,5)**	**0,0**
Principales modifications des revenus depuis la publication du budget de 2004 :			
Évolution des revenus fiscaux			
Hausse des revenus fiscaux en 2004-2005	1,1	1,2	1,3
Prévisions de croissance économique	(1,0)	(1,1)	(1,3)
Initiatives productrices de revenus	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Modification nette des revenus fiscaux	0,1	-	(0,1)
Accord des premiers ministres sur la santé	1,2	1,3	1,3
Financement fédéral supplémentaire de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants	0,3	0,3	0,5
Autres modifications des revenus	0,3	0,6	0,8
Total des modifications des revenus	1,8	2,3	2,4
Principales modifications des charges depuis la publication du budget de 2004			
Éducation postsecondaire et formation	0,5	0,8	1,0
Investissements supplémentaires dans la santé	2,1	2,7	3,1
Investissements supplémentaires dans l'éducation (exclut le régime de retraite des enseignantes et des enseignants)	-	-	0,2
Nouveaux investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants*	0,3	0,3	0,5
Toutes les autres modifications aux charges (montant net)*	1,2	0,6	0,3
Intérêt sur la dette	(1,0)	(1,1)	(1,0)
Total des modifications des charges	3,0	3,2	3,9
Modification de la réserve	(0,5)	-	-
Total des modifications depuis la publication du budget de 2004	(0,7)	(0,9)	(1,5)
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2005	**(2,8)**	**(2,4)**	**(1,5)**
Réserve	1,0	1,5	1,5
Excédent/(Déficit) indiqué dans le budget de 2005 avant la réserve	**(1,8)**	**(0,9)**	**0,0**

* Comprend les nouvelles charges de fonctionnement et d'immobilisations.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le budget de 2004 fixait des objectifs à moyen terme visant à ramener le déficit à 2,1 milliards de dollars en 2005-2006 et à 1,5 milliard de dollars en 2006-2007 et à équilibrer le budget en 2007-2008.

Compte tenu des principales modifications apportées aux revenus et aux charges depuis la publication du budget de 2004, y compris les initiatives annoncées dans le présent budget, le déficit provincial passe du montant déclaré de 5,5 milliards de dollars en 2003-2004 et de 3,0 milliards de dollars en 2004-2005 à 2,8 milliards de dollars en 2005-2006, à 2,4 milliards de dollars en 2006-2007 et à 1,5 milliard de dollars en 2007-2008. Le budget sera équilibré au plus tard en 2008-2009. Il le sera un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve en 2007-2008.

À moyen terme, les revenus totaux sont supérieurs au montant prévu dans le budget de 2004. Cela s'explique surtout par la hausse des paiements de transfert versés par le gouvernement du Canada et d'autres revenus non fiscaux. Les principales modifications apportées aux revenus comprennent les suivantes :

- Comme les **revenus fiscaux de 2004-2005** ont été plus élevés, principalement ceux provenant de l'impôt sur les sociétés, la croissance s'applique à une assiette plus large, de sorte que les revenus fiscaux prévus à compter de 2005-2006 sont plus élevés.
- En raison des **prévisions actuelles de croissance économique**, selon lesquelles il y aurait ralentissement de la croissance du produit intérieur brut nominal de l'Ontario en 2005 (baisse de 1,1 point de pourcentage) et en 2006 (baisse de 0,6 point de pourcentage), les revenus fiscaux prévus à compter de 2005-2006 sont inférieurs.
- En raison des **mesures productrices de revenus** qui ont été prises depuis la publication du budget de 2004 (voir le Document C, *Détails des mesures productrices de revenus*), les revenus prévus ont diminué de 0,1 milliard de dollars par année.
- Lorsqu'on tient compte de la hausse des revenus en 2004-2005, des prévisions du ralentissement de la croissance économique et des mesures productrices de revenus, la **variation nette des revenus fiscaux** prévus est comme suit : les revenus seront légèrement plus élevés en 2005-2006 (0,1 milliard de dollars), presque identiques en 2006-2007 et diminueront légèrement en 2007-2008 (0,1 milliard de dollars).
- **L'accord des premiers ministres sur la santé** conclu en septembre 2004 augmente les revenus de 1,2 milliard de dollars en 2005-2006 et de 1,3 milliard de dollars en 2006-2007 et 2007-2008.
- Le financement supplémentaire **de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants** annoncé dans le budget fédéral de 2005 augmentera les revenus de 0,3 milliard de dollars en 2005-2006 et en 2006-2007 et de 0,5 milliard de dollars en 2007-2008.
- Les modifications apportées aux **autres revenus** s'expliquent surtout par l'amortissement graduel de l'élimination du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés et par une meilleure gestion des revenus non fiscaux.

Ces augmentations des revenus totaux sont contrebalancées par des investissements supplémentaires effectués dans des programmes provinciaux clés comme le système d'éducation financé par les deniers publics, l'éducation postsecondaire et les services de santé. Le gouvernement aurait aimé répondre plus rapidement aux besoins en matière d'éducation postsecondaire et d'infrastructure, mais il a décidé d'établir un juste équilibre entre ces investissements importants et une planification financière axée sur la discipline afin de gérer les finances de la province de façon responsable.

Les nouveaux investissements prévus depuis la publication du budget de 2004 comprennent les suivants :

- des fonds supplémentaires pour mettre en oeuvre le **Plan d'action pour des résultats supérieurs** visant à accroître l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants et à améliorer l'accès à des programmes d'éducation postsecondaire et de formation de qualité;
- 3,1 milliards de dollars de plus en 2007-2008 au titre des **dépenses de fonctionnement totales dans le secteur de la santé** comparativement au montant prévu dans le budget de 2004 en raison surtout de la hausse des transferts fédéraux découlant de l'accord des premiers ministres sur la santé conclu en septembre 2004 et de l'augmentation des fonds consacrés à la santé annoncée dans le présent budget, ce qui équivaut à un accroissement cumulatif total de 7,9 milliards de dollars sur trois ans;
- un montant supplémentaire de 0,2 milliard de dollars en 2007-2008, qui s'ajoute à celui indiqué dans le budget de 2004, pour appuyer le plan du gouvernement visant à revitaliser le **système d'éducation ontarien financé par les deniers publics**; cet investissement servira à atteindre les buts fixés par le gouvernement sur le plan du rendement des élèves;
- un montant supplémentaire de 0,3 milliard de dollars en 2005-2006, qui atteindra 0,5 milliard de dollars d'ici 2007-2008, pour mettre en oeuvre **l'initiative d'apprentissage et de garde d'enfants « Meilleur départ »**, sous réserve de fonds accordés par le gouvernement fédéral;
- 2,0 milliards de dollars de plus dans **d'autres secteurs** entre 2005-2006 et 2007-2008, notamment dans des programmes sociaux et autres qui appuient divers secteurs économiques de la province.

Comme le déficit prévu dans le budget de 2004, qui était de 6,1 milliards de dollars pour l'exercice 2004-2005, est passé à 3,0 milliards de dollars dans le budget de 2005, soit une baisse de 3,1 milliards de dollars, les frais d'intérêts prévus sur la dette sont nettement inférieurs à moyen terme. Cette réduction s'explique également par des taux d'intérêt plus faibles que prévu et par le fait que la dette continue d'être gérée de façon professionnelle et efficiente.

En 2005-2006, la réserve de 1,5 milliard de dollars indiquée dans le budget de 2004 a été réduite de 0,5 milliard de dollars pour atteindre son niveau actuel de 1,0 milliard de dollars. Il s'agit d'un montant prudent que l'on utilise dans le budget de cette année.

RAPPORT DETTE-PIB PRUDENT

Le gouvernement s'est engagé à maintenir un rapport prudent entre la dette de la province (déficit accumulé) et la taille de l'économie ontarienne telle que mesurée par le produit intérieur brut (PIB) nominal. Il s'agit d'un autre élément clé du plan du gouvernement visant à rétablir une gestion responsable des finances de l'Ontario à moyen terme. L'endettement constant peut réduire considérablement la capacité de financement des services publics essentiels, car la hausse des frais de la dette qui en découle réduit les fonds pouvant être affectés aux priorités du gouvernement. Par conséquent, la gestion responsable des finances doit se faire à long terme

Dette de l'Ontario* et rapport dette-PIB prévu

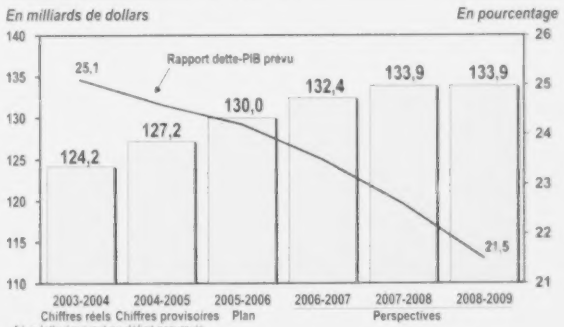

* La dette équivaut au déficit accumulé.
Source : ministère des Finances de l'Ontario

pour s'assurer que les générations futures ne devront pas assumer le fardeau des coûts découlant de la surconsommation actuelle ou de la prestation inefficace des services gouvernementaux.

Conformément au plan financier à moyen terme décrit dans le présent budget, on prévoit que le rapport dette-PIB de la province passera de 25,1 % en 2003-2004 à 21,5 % d'ici 2008-2009.

ÉCART DE 23 MILLIARDS DE DOLLARS

Le gouvernement de l'Ontario et des tierces parties, comme CIBC Marchés mondiaux, ont constaté qu'il y avait un écart de 23 milliards de dollars entre le montant que la population de l'Ontario verse au gouvernement fédéral en impôts et le montant qu'elle reçoit sous forme de programmes et de services fédéraux.

Soucieux d'investir dans l'économie, le gouvernement de l'Ontario est déterminé à amener le gouvernement fédéral à réduire cet écart. La province déploie ces efforts, car elle croit en un Ontario plus fort dans un Canada plus fort. Elle n'agit pas ainsi pour équilibrer son budget plus rapidement que le calendrier prévu dans le plan financier décrit dans le présent budget.

Section IV : Un gouvernement en évolution

Le gouvernement de l'Ontario est reconnu comme une administration publique d'avant-garde en raison de sa capacité de comprendre les besoins de la population et d'y répondre. Les Ontariennes et Ontariens attendent beaucoup de leur gouvernement, et ce dernier est prêt à relever le défi : respect des priorités, atteinte des résultats qui comptent le plus pour eux, transparence et responsabilité. En outre, ils s'attendent à ce que les programmes et les services soient bien gérés et que leurs impôts soient utilisés efficacement.

Le gouvernement cherche constamment des moyens d'améliorer les programmes et les services pour faire en sorte que les Ontariennes et Ontariens reçoivent les meilleurs services publics possibles.

Par ailleurs, la province doit vivre selon ses moyens. Le budget de 2004 prévoyait un examen global des programmes gouvernementaux fournis afin d'assurer la viabilité financière de ceux qui comptent le plus pour la population ontarienne. Ce processus d'examen représente une démarche rigoureuse visant à harmoniser la budgétisation à moyen terme avec les priorités et les résultats. Le gouvernement concentre ses efforts sur la modification et la modernisation des programmes et des services publics afin d'obtenir des résultats durables et efficaces sur le plan des coûts, et d'investir dans les services prioritaires comme la santé et l'éducation pour les protéger.

Le plan de modernisation du gouvernement est conçu pour atteindre les trois objectifs suivants :

- **Faire des progrès quant aux économies à réaliser à la suite de l'examen des programmes** – réaliser des économies de 750 millions de dollars en 2007-2008.
- **Créer un gouvernement plus efficient** – fournir des services de qualité supérieure qui seront offerts de manière efficiente et efficace.
- **Contrôler les coûts à long terme** – répondre à la demande sans cesse croissante des Ontariennes et des Ontariens et leur offrir de meilleurs services en santé, en éducation et dans d'autres secteurs clés, à un coût abordable et financièrement viable à long terme.

Faire des progrès quant aux économies à réaliser à la suite de l'examen des programmes

En un an seulement, le gouvernement a mis en oeuvre des plans qui lui ont permis de réaliser plus de la moitié des économies de 750 millions de dollars prévues d'ici 2007-2008 à la suite de l'examen des programmes, tel que l'énonçait le budget de 2004. La majorité de ces économies sont réalisées dans les services administratifs. L'atteinte de cet objectif est un élément important du plan gouvernemental visant à assurer une gestion responsable à long terme des finances de la province.

Sur les 750 millions de dollars que le gouvernement prévoit économiser d'ici 2007-2008, 350 millions de dollars représentent des économies directes dans les programmes et 57 millions de dollars, des économies supplémentaires obtenues par une gestion plus efficiente des revenus de la province.

Les principaux secteurs de programme où des économies seront réalisées d'ici 2007-2008 comprennent ce qui suit :

- Les transactions internes du gouvernement et des services de soutien seront révisées pour améliorer les processus, rationaliser les pratiques d'achat, réduire les coûts totaux d'approvisionnement de 10 % d'ici 2007-2008 et générer des économies annuelles de 200 millions de dollars une fois la révision terminée. Par exemple, le nouvel appel d'offres pour les services de messagerie du gouvernement de l'Ontario permettra d'économiser environ 2,5 millions de dollars en frais de messagerie seulement.
- Une aide sera offerte aux ministères pour qu'ils réduisent leurs frais immobiliers au moyen d'une stratégie qui aligne davantage les besoins immobiliers sur les priorités du gouvernement, permettant d'économiser 50 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Cela se fera, par exemple, par une gestion plus efficace des biens immeubles, une réduction des normes qui régissent l'espace et le réaménagement des immeubles gouvernementaux de manière à réduire la consommation d'énergie dans toute la fonction publique de l'Ontario.
- Les dépenses en informatique seront réduites par une meilleure gestion des biens, la consolidation de l'infrastructure et la rationalisation des applications et des services communs aux ministères, ce qui permettra aux Ontariennes et aux Ontariens d'économiser 100 millions de dollars par année d'ici 2007-2008. Par exemple, un plus grand partage du matériel et des services informatiques entre tous les ministères permettra de réutiliser davantage les investissements dans la technologie et de réduire le nombre global d'ordinateurs nécessaires pour offrir les programmes et les services gouvernementaux. En outre, le nombre de serveurs de la fonction publique de l'Ontario sera réduit d'entre 20 % et 40 % environ.

D'autres mesures découlant de l'examen des programmes qui visent à améliorer les pratiques de la province généreront des économies supplémentaires de 57 millions de dollars d'ici 2007-2008 :

- Ces mesures incluent la meilleure gestion des revenus et des comptes débiteurs de la province, l'utilisation accrue des virements électroniques, les remises offertes par les fournisseurs pour paiements anticipés, la réduction des transactions de faible valeur, l'utilisation de nouvelles technologies et la mise en oeuvre de nouveaux mécanismes de gestion financière comme les comptes renouvelables et les organismes de services spéciaux.

La prochaine étape de la modernisation du gouvernement consistera à mettre à jour la législation régissant la fonction publique pour y enchâsser les principes de responsabilité, de transparence et d'atteinte de résultats.

Gouvernement efficient

Les Ontariennes et Ontariens sont en droit de demander et d'attendre un examen global et continu des dépenses du gouvernement. C'est par ce genre de contrôle que le gouvernement pourra atteindre l'équilibre budgétaire tout en veillant à ce que ses ressources soient alignées sur les priorités et que nos programmes fonctionnent efficacement.

À cette fin, le gouvernement se doit de se concentrer sur ce qu'il fait de mieux comme élaborer des politiques et des lois, établir des normes régissant les programmes et les services et assurer la qualité des services. La province devrait dispenser directement des services uniquement lorsqu'elle peut le faire de façon plus efficiente que n'importe quelle autre entité ou qu'un intérêt public est de toute évidence en jeu.

C'est dans ce contexte que l'examen global des charges de la province se poursuivra. Il s'agira entre autres de trouver des moyens d'améliorer les services offerts aux Ontariennes et aux Ontariens et d'assurer l'efficience. Cet examen se penchera plus particulièrement sur les grands programmes gouvernementaux en expansion et déterminera les mesures qui pourraient être prises pour faire en sorte que ces programmes demeurent abordables et pour simplifier l'appareil gouvernemental en coordonnant et en harmonisant les activités et les services avec d'autres paliers de gouvernement.

Le gouvernement examine également ses activités centrales pour les harmoniser avec son plan de modernisation, ce qui se traduira par un appareil gouvernemental plus petit, mieux intégré et plus stratégique.

Partenariats fédéraux-provinciaux

La province cherche à former de nouveaux partenariats stratégiques avec le gouvernement fédéral pour réduire les chevauchements et les doubles emplois et ainsi favoriser l'efficience des programmes et des services. Pour la province, le gouvernement fédéral doit s'engager envers ces partenariats stratégiques de manière à éliminer l'écart relatif au financement et à stimuler la prospérité économique de l'Ontario. Les principales stratégies comprennent ce qui suit :

- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour concevoir un système unique de perception de l'impôt fédéral et ontarien sur les sociétés qui améliorerait la prestation des services et permettrait aux contribuables de réaliser des économies tout en maintenant la situation financière de l'Ontario.
- Collaborer avec le gouvernement fédéral pour élaborer un système de formation de la main-d'oeuvre coordonné afin que les programmes répondent aux besoins en évolution des Ontariennes et des Ontariens et que les sans-emploi de l'Ontario reçoivent une part équitable des fonds consacrés à l'assurance-emploi. Le nouveau financement fédéral visant à éliminer l'écart entre l'Ontario et le reste du Canada contribuera à étoffer les services de formation existants et permettra la création d'un système intégré et harmonieux en Ontario.
- Négocier avec le gouvernement fédéral pour obtenir une juste part du financement fédéral au titre des services d'établissement, d'intégration et de formation linguistique pour les adultes afin d'améliorer la situation des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens en Ontario. Un nouveau partenariat avec le gouvernement fédéral, qui améliorera la prestation des services et réduira l'écart relatif au financement, aidera l'Ontario à exploiter les talents des nouveaux arrivants, ce qui favorisera le marché du travail et les investissements.
- Travailler avec le gouvernement fédéral pour renforcer et améliorer le système d'inspection des viandes de l'Ontario et établir un système d'inspection intégré et harmonieux. L'harmonisation des normes de sécurité et de l'inspection des viandes créera un système plus efficient et plus harmonieux à l'échelle de la province.

À l'heure actuelle, plus de 80 % des dépenses provinciales de programmes se font sous forme de paiements de transfert aux particuliers et aux organismes. En 2004-2005, ces dépenses ont totalisé 67,6 milliards de dollars. Les sept principaux programmes bénéficiaires de paiements de transfert et les trois principaux programmes ministériels ont représenté près des deux tiers de ce montant.

Principaux secteurs de dépenses de programmes

	Chiffres provisoires 2004-2005	
	En milliards de dollars	% du total des dépenses de programmes
Sept principaux programmes bénéficiaires de paiements de transfert :		
Fonctionnement des hôpitaux*	11,9	17,5
Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires	10,0	14,8
Paiements d'assurance-santé aux médecins et aux praticiens	7,4	11,0
Prestations d'aide sociale	4,0	6,0
Programmes de médicaments**	3,3	4,8
Subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités***	3,3	4,8
Centres de soins de longue durée	2,5	3,7
Total – Sept principaux programmes bénéficiaires de paiements de transfert	42,3	62,6
Trois principaux programmes ministériels		
Régime de retraite du personnel enseignant/Prestations de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	0,7	1,1
Police provinciale de l'Ontario	0,7	1,1
Services correctionnels	0,6	0,9
Total – Trois principaux programmes ministériels	2,1	3,1
Total – Sept principaux programmes bénéficiaires de paiements de transfert et trois principaux programmes ministériels	**44,4**	**65,7**
Toutes les autres dépenses de programmes	23,2	34,3
Total des dépenses de programmes	**67,6**	**100,0**

* Comprend un financement ponctuel de 0,4 milliard de dollars versé aux hôpitaux en 2004-2005.

** Comprend des programmes de médicaments offerts par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Services sociaux et communautaires.

*** Comprend les subventions de fonctionnement et les subventions à des fins particulières versées aux établissements d'enseignement postsecondaire.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les sept principaux programmes bénéficiant de paiements de transfert et les trois principaux programmes ministériels contribuent à la réalisation des buts et des priorités de la province tels que les suivants :

- soutien du fonctionnement des 152 hôpitaux publics comptant 228 emplacements, y compris plus de 40 000 infirmières et infirmiers;
- soutien à l'éducation publique pour deux millions d'élèves des paliers élémentaire et secondaire fournie par 120 000 enseignantes et enseignants;
- services médicaux dispensés par près de 22 000 médecins en Ontario, dont 10 800 omnipraticiens et 11 000 spécialistes;
- soutien à près de 194 000 bénéficiaires du programme Ontario au travail et à 226 000 bénéficiaires du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées;
- financement touchant plus de 3 400 médicaments délivrés sur ordonnance et produits pharmaceutiques fournis principalement aux personnes âgées, aux pensionnaires des centres de soins de longue durée et aux bénéficiaires de l'aide sociale;
- soutien à plus de 300 000 étudiantes et étudiants universitaires à temps plein et à plus de 150 000 étudiantes et étudiants des collèges à plein temps par l'entremise des subventions de fonctionnement aux collèges et aux universités;
- financement de plus de 74 000 lits dans près de 600 centres de soins de longue durée;
- rôle de corépondant pour les régimes de retraite des enseignantes et des enseignants et rôle de répondant pour les prestations de retraite (y compris les pensions) des fonctionnaires de l'Ontario;
- financement versé pour plus de 7 500 membres du personnel de la Police provinciale de l'Ontario afin de soutenir l'exécution de la loi et d'assurer la sécurité des collectivités de l'Ontario;
- financement de 31 établissements correctionnels, abritant en moyenne près de 7 800 contrevenants adultes, et financement de la supervision de 56 000 adultes en probation, en libération conditionnelle ou en sursis qui purgent leur peine dans la collectivité.

Pour mieux utiliser les deniers publics et aider les partenaires du secteur parapublic à respecter leurs engagements, la province soutient les initiatives de modernisation dans tout le secteur parapublic. Le gouvernement veillera à ce que le secteur parapublic offre les programmes et les services de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible et à ce que les contribuables obtiennent au meilleur coût possible les services qui leur tiennent le plus à coeur.

Le gouvernement utilisera l'examen en cours pour améliorer sa capacité de dispenser des services efficients, efficaces et opportuns, et pour trouver des occasions stratégiques de mieux coordonner les initiatives fédérales et provinciales afin de réduire les chevauchements et les doubles emplois.

Contrôler les coûts à long terme

Aider les partenaires du secteur parapublic à gérer le taux de croissance de leurs dépenses contribuera également à réorienter les investissements dans les priorités publiques à long terme.

Le gouvernement de l'Ontario a instauré le programme AchatsOntario en mai 2004. Son mandat de trois ans consistait à faciliter et à accélérer la mise en oeuvre des meilleures pratiques de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur parapublic de l'Ontario.

Au cours des 12 derniers mois, nombre d'établissements du secteur parapublic ont pris des mesures en ce sens, conscients que le fait d'apporter des changements à leur chaîne d'approvisionnement constitue une rare occasion de réduire les coûts et d'améliorer les niveaux de service.

Dans le secteur hospitalier, par exemple, on estime que les meilleures pratiques de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement ont le potentiel de :

- réorienter vers les soins de première ligne plus de 100 millions de dollars par année affectés au coût de gestion de la chaîne d'approvisionnement des hôpitaux;
- libérer du temps de personnel qui pourra être consacré à l'amélioration des services et notamment aux soins aux patients.

Le Projet de gestion électronique de la chaîne d'approvisionnement des hôpitaux est l'une des nombreuses initiatives que soutient le programme AchatsOntario.

Six grands organismes de soins, représentant 46 établissements hospitaliers, automatiseront les fonctions manuelles de gestion de la chaîne d'approvisionnement par l'utilisation du commerce électronique et d'autres technologies éprouvées. L'investissement d'AchatsOntario permettra aux hôpitaux de réorienter plus de 25 millions de dollars sur cinq ans des fonctions administratives vers les services aux patients.

À l'heure actuelle, le personnel hospitalier consacre un temps précieux à la gestion des stocks et à des questions liées à la chaîne d'approvisionnement. Voici quelques exemples des effets que le projet de gestion électronique de la chaîne d'approvisionnement aura :

- Le personnel clinique dépendra moins des processus inefficaces fondés sur le papier, ce qui permettra de consacrer plus de temps aux soins aux patients.
- Les services administratifs tels que les demandes et approbations intégrées et le règlement électronique des factures seront améliorés, ce qui permettra au personnel du service des achats de passer moins de temps à s'occuper de formules et plus de temps à soutenir le personnel clinique.
- Les processus de gestion de la chaîne d'approvisionnement au palier régional seront intégrés, ce qui permettra aux hôpitaux d'utiliser encore plus efficacement leur pouvoir d'achat en gros pour réduire le coût de 2 milliards de dollars des biens et des services qu'ils achètent annuellement.

Le projet de gestion électronique de la chaîne d'approvisionnement illustre la façon dont le programme AchatsOntario aide les hôpitaux à réduire leurs coûts de fonctionnement, à améliorer leurs niveaux de service et à dispenser de meilleurs soins aux patients par l'adoption de meilleures pratiques de gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement.

Le gouvernement continuera d'aider ses partenaires du secteur parapublic à trouver des moyens plus efficaces et plus efficients de fournir les services publics cruciaux et leur fournira les outils nécessaires à

cette fin. D'importantes économies peuvent être réalisées par le regroupement des services d'achat et l'adoption de nouvelles approches à la prestation des services administratifs et informatiques internes.

La province soutient également la modernisation par de petits projets de paiements de transfert qui donneront des résultats tangibles et pourront servir de catalyseur à une réforme plus globale.

Par exemple, les sociétés d'aide à l'enfance (SAE) s'emploient à fournir aux enfants les soins d'urgence dont ils ont besoin. Des renseignements plus uniformes et plus fiables sur les enfants dans le système amélioreraient l'efficacité de ce travail important. Le gouvernement fournira à l'Association ontarienne de sociétés de l'aide à l'enfance jusqu'à 12 millions de dollars sur deux ans pour élaborer et mettre à l'essai un système unique d'information qui :

- rendra les renseignements cruciaux au sujet d'enfants à risque immédiatement accessibles au personnel des organismes;
- donnera aux SAE un accès en ligne à un système provincial de jumelage pour adoption;
- rationalisera l'administration.

Enfin, depuis le 1er avril 2005, le vérificateur général de la province est autorisé en vertu de la loi à mener des vérifications de l'optimisation des ressources des organismes qui offrent des services de première ligne, dont ceux des secteurs de la santé et de l'éducation. Ce mandat élargi devrait aider tous les organismes du secteur public à gérer de manière responsable les finances de la province. L'Appendice 2, *Transparence et responsabilité*, donne plus de détails à ce sujet.

Conclusion

Le gouvernement fait des progrès importants en vue de favoriser la réussite des élèves, d'améliorer la santé de la population ontarienne et de revitaliser le système d'éducation postsecondaire afin de soutenir de meilleurs emplois et un nouvel essor économique. Le gouvernement prend des mesures pour répondre aux priorités des Ontariennes et des Ontariens en fournissant plus de ressources aux écoles de la province financées par les deniers publics, en faisant de nouveaux investissements considérables dans le système d'éducation postsecondaire et de formation, en faisant plus pour aider les gens à rester en santé et prendre soin d'eux s'ils sont malades, et en posant les gestes nécessaires en vue d'assurer la viabilité du régime d'assurance-santé pour les générations de demain.

Grâce à ces investissements stratégiques et à une approche axée sur la discipline à l'égard de la planification budgétaire, le budget de la province sera équilibré au plus tard en 2008-2009. Il le sera un an plus tôt si on n'a pas besoin de la réserve en 2007-2008.

Une gestion financière responsable représente plus que le simple équilibre budgétaire. C'est aussi moderniser, établir des services publics durables et faire en sorte que les programmes donnent les résultats escomptés de la manière la plus efficiente et la plus efficace possible. À cette fin, le gouvernement a procédé à un examen rigoureux de ses programmes et services et a constaté que plus de la moitié des objectifs fixés dans le cadre de cet examen pour 2007-2008 ont été atteints. D'autres économies seront réalisées.

Un soutien fédéral accru peut jouer un rôle essentiel en étoffant notre plan financier et en créant la province que le gouvernement et la population ontarienne en général demandent, une province dont les habitants sont en meilleure santé, jouissent d'une éducation de qualité supérieure et profitent d'une infrastructure moderne.

Il faudra que tout le gouvernement et ses partenaires du secteur parapublic déploient des efforts ciblés en faisant preuve de discipline pour moderniser leurs activités, assurer la viabilité financière des services publics essentiels et favoriser un nouvel essor économique.

Des renseignements budgétaires et financiers plus détaillés se trouvent à l'Appendice 1, *Détails des finances de l'Ontario*.

DOCUMENT A : APPENDICE 1

Détails des finances de l'Ontario

Introduction

Le Document A, *Investir dans les gens, gérer les finances de l'Ontario*, fait le point sur les progrès relatifs à la gestion des changements, les résultats obtenus et le plan financier à moyen terme du gouvernement, et il précise les mesures qui seront prises pour éliminer le déficit structurel.

Le présent appendice donne des détails sur la récente performance économique de l'Ontario et d'autres renseignements financiers. En voici les grandes lignes :

- **Section I :** Résultats provisoires de l'Ontario en 2004-2005
- **Section II :** Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu
- **Section III :** Soutien aux investissements visant à améliorer la santé de la population ontarienne
- **Section IV :** Risques possibles, inducteurs de coûts et passif éventuel
- **Section V :** Principaux tableaux et graphiques financiers

Section I : Résultats provisoires de l'Ontario en 2004-2005

Selon les chiffres provisoires de 2004-2005, on prévoit un déficit de 2 993 millions de dollars et une amélioration en cours d'exercice de 3 127 millions de dollars par rapport au déficit de 6 120 millions de dollars prévu dans le budget de 2004. Cette comparaison en cours d'exercice exclut la hausse unique des revenus attribuable à l'élimination du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés qui avait été prévue dans le budget de 2004. Les chiffres provisoires de 2004-2005 tiennent compte également de l'accord des premiers ministres sur la santé conclu en septembre 2004 et de l'élimination à la fin de l'exercice de la réserve, qui n'a pas été nécessaire.

Depuis le 1er janvier 2005, la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) reçoit des prix contractuels réels des consommateurs et ne subira plus de pertes relativement aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés, à la suite des réformes législatives apportées au marché de l'électricité. Ces réformes ont effectivement éliminé le passif lié à ces conventions.

Résultats financiers de l'exercice 2004-2005
(en millions de dollars)

	Plan budgétaire	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Revenus*	74 479	77 137	2 658
Charges			
Programmes	66 695	67 622	927
Immobilisations	2 575	2 899	324
Intérêt sur la dette	10 329	9 609	(720)
Total des charges	79 599	80 130	531
Réserve	1 000	-	(1 000)
Excédent/(Déficit)	**(6 120)**	**(2 993)**	**3 127**

* Revenus selon le plan budgétaire de 2004-2005 à l'exclusion de la hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

- On prévoit que les revenus totaux seront de 2 658 millions de dollars supérieurs au montant prévu dans le plan budgétaire de 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés et des paiements de transfert du gouvernement du Canada.
- Le total des charges a augmenté de 531 millions de dollars en cours d'exercice par rapport au plan budgétaire de 2004-2005, en raison principalement des dépenses plus élevées en santé, découlant de l'accord des premiers ministres sur la santé, ainsi que d'une aide accrue aux agriculteurs. Cette hausse a été en partie neutralisée par des paiements plus bas que prévu au titre de l'intérêt sur la dette.
- Il n'a pas été nécessaire de puiser dans la réserve de 1 milliard de dollars comprise dans le plan budgétaire de 2004-2005 afin de protéger le plan financier contre une détérioration imprévue des perspectives économiques et financières, conformément au rôle de la réserve dans les pratiques budgétaires prudentes.

REVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Les revenus devraient totaliser 77 137 millions de dollars, une hausse nette de 2 658 millions de dollars par rapport au plan budgétaire de 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des revenus tirés de l'impôt sur les sociétés et des paiements de transfert du gouvernement fédéral.

Sommaire de l'évolution des revenus de l'exercice 2004-2005
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2004-2005*
Revenus fiscaux		
Impôt sur le revenu des particuliers	274	
Taxe de vente au détail	(133)	
Impôt sur les sociétés	1 193	
Taxe sur l'essence	(45)	
Droits de cession immobilière	129	
Tous les autres impôts et taxes	47	
		1 465
Gouvernement du Canada		
Accord des premiers ministres sur la santé	824	
Autres paiements fédéraux	402	
		1 226
Revenus des entreprises publiques		
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	(147)	
Sociétés ayant succédé à Ontario Hydro	67	
Toutes les autres entreprises publiques	30	
		(50)
Autres revenus non fiscaux		17
Total de l'évolution des revenus		**2 658**

* Revenus selon le plan budgétaire de 2004-2005 à l'exclusion de la hausse unique des revenus de 3 881 millions de dollars attribuable à l'élimination prévue, en 2004-2005, du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Évolution des revenus

- On estime que les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers seront supérieurs de 274 millions de dollars aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005 en raison d'une plus forte augmentation des traitements et des salaires en 2004, de cotisations fiscales plus élevées en 2003 et de revenus ponctuels découlant d'un nouveau calcul fédéral des crédits fiscaux pour la période de 1995 à 2003.
- Les revenus tirés de la taxe de vente au détail devraient être inférieurs de 133 millions de dollars aux prévisions à cause de la baisse des ventes de biens durables, et plus particulièrement de véhicules, enregistrée en 2004.
- On estime que les revenus tirés de l'impôt sur les sociétés seront supérieurs de 1 193 millions de dollars aux projections du plan budgétaire de 2004-2005 en raison surtout d'une plus forte augmentation des bénéfices des sociétés en 2004 et d'un rajustement de 391 millions de dollars enregistré en 2004-2005, attribuable au fait que les sommes encaissées nettes relativement aux années passées ont été plus élevées que ce qui avait été prévu dans les Comptes publics de 2003-2004.
- Les revenus tirés de la taxe sur l'essence ont été de 45 millions de dollars inférieurs aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005 en raison de la baisse de consommation attribuable à la hausse des prix de l'essence aux pompes.
- Les droits de cession immobilière ont été de 129 millions de dollars supérieurs aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005, car le marché de la revente de logements est demeuré vigoureux et le prix des logements a augmenté.
- Le changement net des autres revenus fiscaux combinés a été de 47 millions de dollars supérieur aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005.
- Grâce à l'accord des premiers ministres sur la santé conclu en septembre 2004, les transferts du gouvernement fédéral ont été de 824 millions de dollars plus élevés.
- Tous les autres paiements fédéraux combinés ont été de 402 millions de dollars supérieurs aux prévisions, en raison surtout de transferts fédéraux plus élevés à AgriCorp pour la stabilisation du revenu et à d'autres programmes de soutien aux agriculteurs.
- Le bénéfice net de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario a été de 147 millions de dollars inférieur aux prévisions à cause de la baisse des revenus enregistrée dans les casinos frontaliers. Les affaires aux casinos frontaliers ont continué de subir les contrecoups de la dévaluation du dollar américain, de la concurrence des établissements américains et des ralentissements perçus aux frontières.
- Le bénéfice net combiné de l'Ontario Power Generation Inc. (OPG) et de Hydro One Inc. (HOI) a été de 67 millions de dollars supérieur aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005. Cette hausse s'explique par une augmentation du bénéfice net de HOI, qui découle principalement de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario d'autoriser le recouvrement réglementaire des coûts de l'alimentation sous basse tension.
- Le bénéfice net combiné de toutes les autres entreprises publiques a été de 30 millions de dollars supérieur aux prévisions, en raison surtout de la hausse du bénéfice net de la Régie des alcools de l'Ontario.
- Le changement net des autres revenus non fiscaux combinés a été de 17 millions de dollars supérieur aux prévisions du plan budgétaire de 2004-2005.

CHARGES AU COURS DE L'EXERCICE

Le total des charges pour 2004-2005 devrait s'établir à 80 130 millions de dollars, soit 531 millions de dollars de plus que le montant prévu dans le plan budgétaire de 2004-2005. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation en cours d'exercice du financement des services de santé, des paiements de soutien aux agriculteurs et des dépenses en immobilisations. Elle est en partie neutralisée par les intérêts plus bas que prévu sur la dette.

Sommaire de l'évolution des charges au cours de l'exercice 2004-2005
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2004-2005
Évolution des charges de programmes :		
Santé – augmentation des dépenses à la suite de l'accord des premiers ministres sur la santé	824	
AgriCorp – paiements accrus aux agriculteurs dans le cadre des programmes d'assurance-production et de stabilisation du revenu	369	
Soutien aux agriculteurs – soutien aux producteurs de céréales et d'oléagineux et autre aide	259	
Études supérieures – dotations pour créer des bourses pour les étudiantes et étudiants des deuxième et troisième cycles	100	
Achats d'électricité – volume d'électricité achetée plus faible que prévu	(96)	
Éducation – transferts de fonds au poste des charges d'immobilisations en raison de l'acquisition de matériel pédagogique de haute technicité, retards dans le démarrage de programmes et revenus tirés des impôts fonciers scolaires par les conseils scolaires plus élevés que prévu	(97)	
Tous les autres (net)	(432)	
Total de l'évolution des charges de programmes		**927**
Évolution des charges d'immobilisations		
Établissements d'enseignement postsecondaire – financement des réparations et de la mise à niveau du matériel	250	
Hôpitaux – part provinciale des frais d'immobilisations pour 19 projets	184	
Tous les autres (net)	(110)	
Total de l'évolution des charges d'immobilisations		**324**
Évolution de l'intérêt sur la dette		**(720)**
Total de l'évolution des charges au cours de l'exercice		**531**

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Évolution des charges de fonctionnement

- À la suite de l'accord des premiers ministres sur la santé, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a reçu un montant supplémentaire de 824 millions de dollars au cours de l'exercice. De ce montant, 194 millions de dollars ont été affectés à l'achat d'appareils médicaux. Le reste, 630 millions de dollars, a été utilisé principalement pour des investissements visant à réduire les temps d'attente et à améliorer l'accès aux médecins.
- Un montant supplémentaire de 369 millions de dollars a été accordé au ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour AgriCorp afin d'accroître le financement versé au titre de la stabilisation du revenu et de l'assurance-production. Ce versement a été entièrement compensé par les revenus provenant du gouvernement fédéral.
- Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a reçu un montant supplémentaire de 259 millions de dollars en cours d'exercice pour l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, pour l'aide concernant l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), pour la stabilisation du revenu et l'assurance-production, et pour d'autres mesures d'aide.
- Un montant supplémentaire de 100 millions de dollars a été versé en cours d'exercice au ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour permettre aux universités d'établir des dotations qui fourniront des bourses aux étudiantes et aux étudiants des deuxième et troisième cycles qui se sont distingués.
- Des économies de 96 millions de dollars ont été réalisées en cours d'exercice au titre des achats d'électricité principalement parce que la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario a acheté moins d'électricité que prévu auprès des producteurs privés.
- Les charges du ministère de l'Éducation ont diminué de 97 millions de dollars en cours d'exercice en raison surtout d'un transfert de charges de fonctionnement aux charges d'immobilisations afin de fournir du financement supplémentaire pour l'acquisition de matériel pédagogique de haute technicité, de retards dans le démarrage de programmes et d'une baisse des charges assumées par le ministère puisque les revenus tirés des impôts fonciers scolaires par les conseils scolaires ont été plus élevés que prévu.
- Tous les autres changements nets des charges de fonctionnement en cours d'exercice représentent une baisse de 432 millions de dollars attribuable surtout à l'utilisation du Fonds de prévoyance pour faire face aux augmentations en cours d'exercice des dépenses relatives à des programmes, comme l'aide aux agriculteurs et les programmes d'études des deuxième et troisième cycles, ainsi qu'aux dépenses moins élevées que prévu dans différents programmes des ministères (redressement pratiqué généralement en fin d'exercice).
- Les coûts de l'intérêt sur la dette ont été de 720 millions de dollars inférieurs au plan budgétaire de 2004-2005 en raison de taux d'intérêt plus bas que prévu et du fait que la dette continue d'être gérée de façon professionnelle et efficiente.

Évolution des charges d'immobilisations

- Un montant supplémentaire de 250 millions de dollars a été versé au ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour aider les établissements d'enseignement postsecondaire à faire face aux coûts d'entretien des immeubles ayant été différé et de mise à niveau du matériel.
- Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a reçu un montant supplémentaire de 184 millions de dollars en cours d'exercice pour assumer la part provinciale de 19 projets d'immobilisations dans des hôpitaux.

- Tous les autres changements nets des charges d'immobilisations en cours d'exercice représentent une baisse de 110 millions de dollars surtout attribuable à des dépenses moins élevées que prévu dans différents programmes comme le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario et le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario.

ÉTAT DU FONDS POUR LE CHANGEMENT EN 2004-2005

Le plan budgétaire de 2004-2005 prévoyait un fonds de 1,0 milliard de dollars, le Fonds pour le changement, qui visait à soutenir le plan du gouvernement de transformer et d'améliorer les services publics de l'Ontario. Il contribuait à payer des projets visant à rationaliser ou à mieux intégrer les programmes et les services existants, à mettre en place de nouveaux systèmes et processus pour réduire les coûts à long terme ou à atténuer la demande de services à long terme.

Le tableau suivant met en relief les investissements clés financés par l'entremise du Fonds pour le changement en 2004-2005.

Investissements faits dans le cadre du Fonds pour le changement
(en millions de dollars)

		Chiffres provisoires 2004-2005
ANNONCÉS DANS LE BUDGET DE 2004 :		
Investissements dans les services de santé		
Services de santé communautaire – soins à domicile et services communautaires de santé mentale	140	
Équipes Santé familiale	111	
Initiatives de cybersanté	78	
Autres projets (dont listes d'attente et sécurité au travail)	280	
		609
Autres investissements		
Amélioration de ServiceOntario	27	
Stabilisation des collèges	25	
Programme d'aide financière à la gestion des éléments nutritifs	5	
Tous les autres	6	
		63
PROJETS APPROUVÉS EN COURS D'EXERCICE :		
Fonds de réinvestissement communautaire – financement ponctuel de transition	200	
Comptes de perfectionnement professionnel du personnel enseignant	60	
Tous les autres	8	
		268
Total des investissements faits dans le cadre du Fonds pour le changement		**940**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Le budget de 2004 donnait des détails sur les investissements clés totalisant 672 millions de dollars, dont 609 millions de dollars qui ont aidé le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à mettre en oeuvre son programme de changement et 63 millions de dollars pour d'autres investissements.

Au cours de l'exercice, on a eu recours au Fonds pour effectuer de nouveaux investissements de 268 millions de dollars comme suit :

- Financement ponctuel de transition dans le cadre du Fonds de réinvestissement communautaire : un montant de 200 millions de dollars a été approuvé pour faciliter la transition du Fonds de réinvestissement communautaire au Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), pour faire du FPMO le principal modèle de financement des municipalités (plus de détails sont donnés dans le Document B, *Réaliser notre potentiel : Progrès accomplis en vue d'un nouvel essor économique*).
- Ministère de l'Éducation : un montant de 60 millions de dollars a été approuvé pour les comptes de perfectionnement professionnel du personnel enseignant afin de fournir un financement ponctuel pour compenser une partie des coûts que les enseignantes et enseignants assument actuellement pour leur perfectionnement professionnel et pour soutenir les négociations collectives avec les conseils scolaires.
- Tous les autres investissements totalisant 8 millions de dollars comprenaient des projets mineurs à l'appui de la transformation du Secrétariat du Conseil de gestion et des ministères des Services à l'enfance et à la jeunesse, du Développement du Nord et des Mines, et des Transports.

Soixante millions de dollars des fonds non dépensés ont été appliqués à la réduction du déficit de 2004-2005 de la province.

Section II : Soutien à la santé, à la Fondation Trillium de l'Ontario et aux collectivités découlant des activités de jeu

Le produit des activités de jeu qui revient à la province continue d'être utilisé pour soutenir les priorités provinciales, notamment le fonctionnement des hôpitaux, les organismes de bienfaisance, les collectivités et le secteur agricole.

Soutien aux services de santé, aux organismes de bienfaisance, au traitement du jeu problématique et aux programmes connexes
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes		
Fonctionnement des hôpitaux	1 505	1 507
Fondation Trillium de l'Ontario	95	100
Traitement du jeu problématique et programmes connexes	36	36
Revenus générés par les casinos commerciaux		
Priorités générales du gouvernement	334	298
Total	**1 970**	**1 941**

Sources : ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario et ministère des Finances de l'Ontario.

Revenus tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes

Aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, les revenus provinciaux nets générés par les loteries, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes doivent être utilisés pour soutenir des services tels que le fonctionnement des hôpitaux, les programmes de traitement du jeu problématique et les programmes connexes ainsi que le financement d'organismes de bienfaisance par l'entremise de la Fondation Trillium de l'Ontario.

- En 2005-2006, on estime que des revenus nets de 1 507 millions de dollars provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes seront affectés au fonctionnement des hôpitaux.
- La Fondation Trillium de l'Ontario est devenue l'une des plus importantes fondations subventionnaires du Canada. En 2005-2006, elle recevra 100 millions de dollars pour aider à bâtir des collectivités saines et dynamiques en versant des contributions aux organismes de bienfaisance et aux organismes sans but lucratif.
- Deux pour cent des revenus bruts tirés des machines à sous, ce qui représentera environ 36 millions de dollars en 2005-2006, sont affectés à des programmes de recherche, de prévention et de traitement touchant le jeu problématique et à des programmes connexes.

Profits des casinos commerciaux

- En 2005-2006, les revenus provinciaux nets tirés des casinos commerciaux, estimés à 298 millions de dollars, seront utilisés pour soutenir les priorités générales du gouvernement, notamment les services de santé et l'éducation.
- Depuis que les casinos commerciaux sont en activité, ils ont permis la création de 27 000 emplois directs et indirects en Ontario. On estime que les activités des casinos commerciaux et l'accroissement du tourisme qui en découle ont des retombées annuelles de 2,4 milliards de dollars pour l'économie de la province.

Autres bénéficiaires des revenus générés par les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes

Soutien au secteur agricole et aux municipalités*
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Secteur agricole	301	312
Municipalités	75	78
Total	**376**	**390**

* La part des revenus tirés des machines à sous des hippodromes qui revient au secteur agricole et la part des revenus tirés des machines à sous des casinos de bienfaisance et des hippodromes qui revient aux municipalités sont versées directement par la Société des loteries et des jeux de l'Ontario.

Source : ministère du Développement économique et du Commerce de l'Ontario.

- Vingt pour cent des revenus bruts générés par les machines à sous dans les hippodromes visent à favoriser la croissance économique de l'industrie des courses de chevaux. Depuis 1998, cette initiative a permis de verser plus de 1,4 milliard de dollars à une composante clé du secteur agricole de la province. Pour 2005-2006, on évalue à 312 millions de dollars le soutien supplémentaire qui sera accordé.
- Une partie des revenus bruts générés par les machines à sous évaluée à 78 millions de dollars en 2005-2006 sera fournie aux municipalités où se trouvent des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes, pour compenser les coûts de l'infrastructure et des services locaux.

Section III : Soutien aux investissements visant à améliorer la santé de la population ontarienne

La priorité du gouvernement consistant à améliorer la santé de la population ontarienne transcende les programmes et services immédiats financés par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et englobe ceux offerts par l'entremise d'autres ministères tels que le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, et le ministère du Tourisme et des Loisirs.

Augmentations annuelles du budget des programmes qui contribuent à améliorer la santé de la population ontarienne (en millions de dollars)

	Hausse 2005-2006	
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée :		
Hôpitaux – 53 200 examens IRM supplémentaires grâce à neuf appareils nouveaux ou améliorés et à une prolongation des heures de fonctionnement; près de 2 900 interventions chirurgicales en oncologie de plus; 14 000 chirurgies de la cataracte; près de 7 000 interventions de plus en cardiologie; plus de 4 300 anthroplasties de la hanche ou du genou supplémentaires cette année	504	
Assurance-santé – établissement de 52 Équipes Santé familiale et financement de l'entente conclue avec l'Ontario Medical Association	335	
Programmes de médicaments de l'Ontario – prise en charge des besoins d'un plus grand nombre de personnes âgées en raison du vieillissement de la population, et financement de nouveaux médicaments	319	
Soins à domicile et services communautaires et de santé mentale – soins à domicile offerts à près de 50 000 Ontariennes et Ontariens de plus, y compris les soins en fin de vie pour 4 300 personnes, et soutien offert à près de 34 000 patients de plus ayant des problèmes de santé mentale, dans leur collectivité	292	
Établissements de soins de longue durée – amélioration de la qualité des soins offerts à plus de 74 000 pensionnaires d'établissements de soins de longue durée par le financement de 2 000 employés de plus, dont 600 infirmières et infirmiers à plein temps	264	
Santé publique et autres – amélioration de la capacité à gérer la lutte contre les maladies infectieuses, augmentation de la part provinciale des coûts unitaires de soins de santé publique pour la faire passer à 65 % en janvier 2006, amélioration de la sensibilisation du public pour motiver les fumeurs à arrêter de fumer et leur fournir le soutien nécessaire pendant le processus	122	
Total – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée		1 836
Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse : hausse des dépenses au titre de la santé mentale des enfants, des centres de traitement pour enfants et du programme « Bébés en santé, enfants en santé »		46
Ministère des Services sociaux et communautaires : augmentation de l'utilisation du Régime de médicaments gratuits de l'Ontario pour les bénéficiaires du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées		38
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités : hausse de l'effectif des écoles de médecine et des programmes conjoints de sciences infirmières		44
Ministère du Tourisme et des Loisirs : promotion de l'activité physique		3
Augmentation totale du financement		**1 967**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

En 2005-2006, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dépensera 1 836 millions de dollars de plus qu'en 2004-2005, montant qui dépasse le total des revenus supplémentaires de 1 787 millions de dollars qui proviendront cette année du gouvernement fédéral pour les services de santé et de la Contribution-santé de l'Ontario. Si toutes les dépenses relatives à l'ensemble des facteurs déterminants de la santé sont prises en compte, la province dépensera 1 967 millions de dollars de plus en 2005-2006 qu'en 2004-2005.

Revenus et charges en matière de santé

D'ici 2007-2008, la province investira un montant cumulatif totalisant 23,7 milliards de dollars dans les mesures visant à améliorer la santé de la population ontarienne. À cette fin, elle compte plusieurs sources de revenus importantes consacrées au financement d'initiatives en matière de santé. D'ici 2007-2008, les revenus cumulatifs globaux provenant de la Contribution-santé de l'Ontario et du transfert du gouvernement fédéral à l'appui des services de santé totaliseront 19,7 milliards de dollars.

Variation cumulative des revenus et charges en matière de santé d'ici 2007-2008

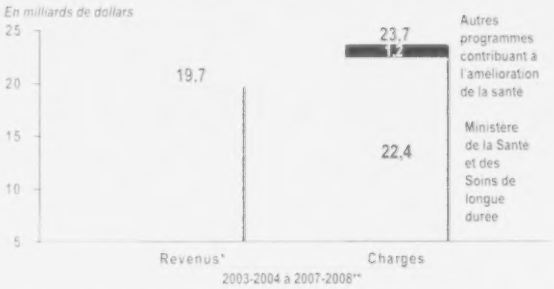

Il faut remarquer que tous les revenus liés à la santé contribuent à assumer une part seulement des coûts totaux de fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En 2005-2006, les revenus prévus en matière de santé, comprenant les paiements de transfert du gouvernement fédéral, l'impôt-santé des employeurs, la Contribution-santé de l'Ontario et le produit net des activités de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, devraient s'élever à 16,3 milliards de dollars, soit seulement 50 % environ des 32,9 milliards de dollars dont le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a besoin cette année.

En 2005-2006, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée dépensera 1 836 millions de dollars de plus qu'en 2004-2005, montant qui dépasse le total des revenus supplémentaires de 1 787 millions de dollars qui proviendront cette année du gouvernement fédéral pour les services de santé et de la Contribution-santé de l'Ontario. Si toutes les dépenses relatives à l'ensemble des facteurs déterminants de la santé sont prises en compte, la province dépensera 1 967 millions de dollars de plus en 2005-2006 qu'en 2004-2005.

Revenus et charges en matière de santé

D'ici 2007-2008, la province investira un montant cumulatif totalisant 23,7 milliards de dollars dans les mesures visant à améliorer la santé de la population ontarienne. À cette fin, elle compte plusieurs sources de revenus importantes consacrées au financement d'initiatives en matière de santé. D'ici 2007-2008, les revenus cumulatifs globaux provenant de la Contribution-santé de l'Ontario et du transfert du gouvernement fédéral à l'appui des services de santé totaliseront 19,7 milliards de dollars.

Variation cumulative des revenus et charges en matière de santé d'ici 2007-2008

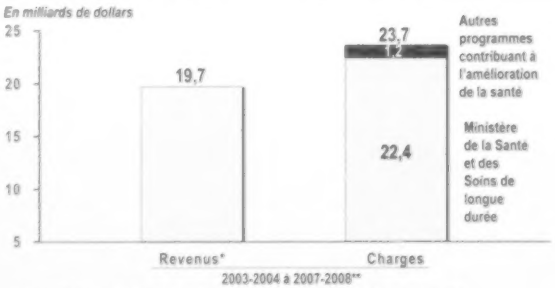

* Comprend le transfert du gouvernement fédéral et la Contribution-santé de l'Ontario uniquement.
** Variation cumulative d'ici 2007-2008, comparativement à 2003-2004.
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Il faut remarquer que tous les revenus liés à la santé contribuent à assumer une part seulement des coûts totaux de fonctionnement du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. En 2005-2006, les revenus prévus en matière de santé, comprenant les paiements de transfert du gouvernement fédéral, l'impôt-santé des employeurs, la Contribution-santé de l'Ontario et le produit net des activités de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, devraient s'élever à 16,3 milliards de dollars, soit seulement 50 % environ des 32,9 milliards de dollars dont le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a besoin cette année.

Section IV : Risques possibles, inducteurs de coûts et passif éventuel

Conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, la présente section met en relief certains des risques et sensibilités clés qui pourraient avoir une incidence sur le plan financier si la conjoncture économique, la demande liée aux programmes ou la matérialisation des passifs subissaient des changements inattendus. Il est à noter que ces renseignements, bien qu'utiles, ne sont que des indications et qu'ils peuvent varier selon la nature et la forme des risques et du passif éventuel.

L'ÉCONOMIE DE L'ONTARIO ET LES REVENUS PROVINCIAUX

Une économie croissante, caractérisée par une hausse des revenus de la population, des bénéfices des sociétés et des dépenses à la consommation, génère des revenus plus élevés qui permettent de financer les services publics. Les revenus fiscaux sont la plus importante catégorie de revenus provinciaux. Ainsi, sur un montant total de 81,7 milliards de dollars prévu au titre des revenus provinciaux en 2005-2006, 57,7 milliards de dollars, ou environ 71 %, devraient provenir des impôts et taxes. L'élimination du déficit structurel exigera l'alignement de la croissance des dépenses sur la croissance des revenus fiscaux. Trois sources de revenus au sein de cette catégorie, à savoir l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente au détail et l'impôt sur les sociétés, représentent environ 55 % de tous les revenus. Cependant, l'incertitude face à l'avenir fait partie intégrante de toute projection pluriannuelle de sorte qu'une planification prudente constitue un élément crucial de tout plan de réduction du déficit.

Les hypothèses économiques sur lesquelles sont fondées les prévisions des revenus sont décrites dans l'appendice du Document B, *Perspectives économiques de l'Ontario*.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Total des revenus		
- PIB réel	Croissance de 2,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 615 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
- Indice du PIB	Augmentation de 1,9 % en 2005	
- Taux d'intérêt canadiens	Intérêt de 2,6 % sur les bons du Trésor de trois mois en 2005	Chaque augmentation de un point de pourcentage des taux d'intérêt fait diminuer les revenus d'un montant allant de 60 à 310 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario

Éléments clés	Hypothèses 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
- PIB réel des É.-U.	Croissance de 3,4 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel des États-Unis modifie les revenus d'un montant allant de 185 à 430 millions de dollars.
- Taux de change du dollar canadien	82,8 cents US en 2005	Chaque augmentation de un cent du taux de change du dollar canadien fait diminuer les revenus d'un montant allant de 25 à 110 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Total des revenus fiscaux		
- Assiette de revenu[1]	Croissance de 3,5 % en 2005-2006	
- PIB nominal	Croissance de 3,9 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB nominal modifie les revenus de 550 millions de dollars. Ce montant peut varier grandement selon la nature et la source de la variation du taux de croissance du PIB.
Revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers		
- Assiette de revenu	Croissance de 5,2 % en 2005-2006	
Principales hypothèses économiques		
-Traitements et salaires	Croissance de 3,6 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 220 millions de dollars.
- Emplois	Croissance de 1,0 % en 2005	
- Revenus des entreprises non constituées en personne morale	Croissance de 4,1 % en 2005	
Principales hypothèses en matière de revenus		
- Revenus nets – gains en capital	Croissance de 3,9 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des revenus nets découlant des gains en capital modifie les revenus de 3 millions de dollars.
- Déductions au titre des REER	Croissance de 4,4 % en 2005	Chaque augmentation de un point de pourcentage du taux de croissance des déductions au titre des REER fait diminuer les revenus de 14 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
- Cotisations pour l'année d'imposition 2004	18,8 milliards de dollars	Chaque variation de un point de pourcentage des cotisations de l'impôt sur le revenu des particuliers pour 2004 modifie les revenus de 190 millions de dollars[2].

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	**Hypothèses 2005-2006**	**Sensibilités 2005-2006**
Revenus tirés de la taxe de vente au détail		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,6 % en 2005-2006	
Comprend :		
- Dépenses des ménages imposables	Croissance de 3,1% en 2005-2006	
- Autres dépenses imposables	Croissance de 4,2 % en 2005-2006	
Principales hypothèses économiques		
- Ventes au détail	Croissance de 4,0 % en 2005	
- Dépenses de consommation nominales	Croissance de 4,5 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des dépenses de consommation nominales modifie les revenus de 90 millions de dollars.
Revenus tirés de l'impôt sur les sociétés		
- Assiette de revenu	Croissance de 1,2 % en 2005-2006	
- Bénéfices des sociétés	Croissance de 3,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des bénéfices des sociétés avant impôt modifie les revenus de 65 millions de dollars.
- Remboursements au titre des cotisations fiscales de 2004-2005[3]	1,4 milliard de dollars à payer en 2005-2006	Chaque augmentation de un point de pourcentage dans les remboursements de 2004-2005 fait diminuer les revenus de 14 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
- Paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration en 2004-2005	0,6 milliard de dollars à percevoir en 2005-2006	Chaque variation de un point de pourcentage des paiements des cotisations ou des paiements d'impôt au moment de la production de la déclaration de 2004-2005 modifie les revenus de 6 millions de dollars.
- Paiements des cotisations d'impôt de 2004-2005	0,6 milliard de dollars à percevoir en 2005-2006	
Revenus tirés de l'impôt-santé des employeurs		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,0 % en 2005-2006	
- Traitements et salaires	Croissance de 3,6 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance des traitements et salaires modifie les revenus de 30 millions de dollars.

Certains risques et sensibilités – Économie et revenus de l'Ontario		
Éléments clés	**Hypothèses 2005-2006**	**Sensibilités 2005-2006**
Revenus tirés de la Contribution-santé de l'Ontario		
- Assiette de revenu	Croissance de 3,9 % en 2005-2006	
- Revenu des particuliers	Croissance de 3,8 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du revenu des particuliers modifie les revenus de 20 millions de dollars.
Revenus tirés de la taxe sur l'essence		
- Assiette de revenu	Croissance de 1,0 % en 2005-2006	
- Prix de l'essence aux pompes	82 cents le litre	Chaque augmentation du prix de l'essence aux pompes de un cent le litre fait diminuer les revenus de 5 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.
Revenus tirés de la taxe sur les carburants		
- Assiette de revenu	Croissance de 2,1 % en 2005-2006	
- PIB réel	Croissance de 2,0 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel modifie les revenus de 10 millions de dollars.
Revenus tirés des droits de cession immobilière		
- Assiette de revenu	Déclin de 0,4 % en 2005-2006	
- Revente de logements	Déclin de 3,7 % en 2005	Chaque variation de un point de pourcentage du nombre de logements revendus et du prix de revente modifie les revenus de 10 millions de dollars.
- Prix de revente	Croissance de 1,1 % en 2005	
Transferts – santé et programmes sociaux		
- Assiette de revenu – Canada	27,2 milliards de dollars en 2005-2006	
- Part du revenu de l'Ontario	37,3 % en 2005-2006	
- Pourcentage de la population de l'Ontario	38,9 % en 2005-2006	Chaque variation de un dixième de point de pourcentage de la population modifie les revenus de 40 millions de dollars.
- Part de l'assiette de l'IRP fédéral de base de l'Ontario	44,3 % en 2005-2006	Chaque augmentation de un dixième de point de pourcentage de l'assiette de l'impôt fédéral de base sur le revenu des particuliers fait diminuer les revenus de 10 millions de dollars, et l'inverse est aussi vrai.

1. L'assiette de revenu est constituée des revenus à l'exception de l'incidence des mesures, des redressements pour les variations avec les Comptes publics et d'autres facteurs ponctuels.
2. L'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) de l'Ontario de 2004 est une estimation prévue car l'Agence du revenu du Canada évalue actuellement les déclarations de revenus.
3. Les remboursements d'impôt sur les sociétés pour 2004-2005 font toujours l'objet d'une grande incertitude en raison de la proportion très élevée de sociétés qui ont jusqu'au 30 juin 2005 pour produire leur déclaration de 2004.

RISQUES ET SENSIBILITÉS LIÉS AUX CHARGES

Un grand nombre de programmes dispensés par la province sont assujettis à des risques éventuels et à des inducteurs de coûts tels que la hausse de l'utilisation et la variation de l'effectif ou du nombre de cas. Les sensibilités suivantes sont fondées sur les moyennes des charges dans les principaux secteurs de programmes et peuvent varier selon la nature et la composition des risques éventuels.

Certains risques et sensibilités liés aux charges

Programme/Secteur	Hypothèse pour 2005-2006	Sensibilités 2005-2006
Santé	Croissance annuelle de 5,9 %	Variation de 1 % dans le secteur de la santé : 329 millions de dollars.
Hôpitaux	Croissance annuelle de 4,7 %	Variation de 1 % du financement des hôpitaux : 120 millions de dollars.
Programmes de médicaments	Croissance annuelle de 12 % (personnes âgées)	Variation de 1 % dans l'utilisation de tous les programmes de médicaments : 36 millions de dollars (personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale).
Soins à domicile/Services communautaires	Plus de 15,5 millions d'heures de services d'aides familiales et de soutien; 8,5 millions de visites par du personnel infirmier et des professionnels	Variation de 1 % des heures de services d'aides familiales et de soutien : 4 millions de dollars. Variation de 1 % des visites par du personnel infirmier et des professionnels : 6 millions de dollars.
Centres de soins de longue durée	Plus de 74 000 lits de soins de longue durée	Le coût d'exploitation provincial annuel moyen d'un lit, déduction faite des revenus des quote-parts versées par les pensionnaires, dans un centre de soins de longue durée est de 36 000 $. Une variation de 1 % du nombre des lits : 27 millions de dollars.
Écoles élémentaires et secondaires*	Effectif quotidien moyen : près de 2 millions d'élèves	Variation de 1 % de l'effectif : 160 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants collégiaux	151 000 étudiantes et étudiants à plein temps	Variation de 1 % de l'effectif : 7 millions de dollars.
Étudiantes et étudiants universitaires	280 000 étudiantes et étudiants de premier cycle à temps plein	Variation de 1 % de l'effectif : 19 millions de dollars.
Ontario au travail*	Moyenne annuelle de 194 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 15 millions de dollars.
Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*	Moyenne annuelle de 226 000 cas	Variation de 1 % du nombre de cas : 23 millions de dollars.
Système correctionnel	2,8 millions de jours-détenus adultes par année	Coût moyen d'un détenu par jour : 155 $. Variation de 1 % du nombre de jours-détenus : 4 millions de dollars.
Intérêt sur la dette	Coût moyen d'emprunt prévu : environ 5,4 %	Variation de 100 points de base des taux d'emprunt : environ 250 millions de dollars.

* Chiffres de 2004-2005.

COÛTS DE RÉMUNÉRATION

Les coûts de rémunération et les règlements salariaux constituent d'importants inducteurs de coûts et ont une incidence considérable tant sur les finances des partenaires du secteur parapublic que sur celles de la province.

Secteur	Coût de 1 % d'augmentation salariale	Taille du secteur
Paiements versés aux médecins dans le cadre de l'Assurance-santé de l'Ontario†	70 millions de dollars	Près de 22 000 médecins en Ontario, englobant 10 800 médecins de famille et 11 000 spécialistes.
Infirmières et infirmiers dans les hôpitaux*	34 millions de dollars	Plus de 40 000 infirmières et infirmiers dans les hôpitaux.
Personnel des écoles élémentaires et secondaires**	119 millions de dollars	Plus de 180 000 membres du personnel, y compris le personnel enseignant, administratif, de direction, de soutien et chargé de l'entretien.
Fonction publique de l'Ontario***	50 millions de dollars	Plus de 64 000 fonctionnaires.

† Chiffres de 2005-2006.
* Chiffres de 2003-2004.
** Un pour cent d'augmentation des repères salariaux des Subventions pour les besoins des élèves en fonction de l'année scolaire 2004-2005.
*** Chiffres de 2004-2005; représentent les coûts totaux de rémunération.

PASSIF ÉVENTUEL

Passif éventuel

Outre les principaux risques économiques et sensibilités liées à la demande auxquels il est exposé, le plan financier est aussi assujetti à des risques découlant du passif éventuel du gouvernement. La réalisation ou non de ces obligations échappe au contrôle du gouvernement. Des pertes pourraient survenir à la suite de règlements judiciaires, de manquements dans le cadre de projets et de garanties de prêt ou de financement. Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser et dont on peut raisonnablement faire une estimation sont imputées au titre des passifs dans les états financiers de la province. Le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2003-2004 faisaient état d'importants passifs éventuels qui sont décrits ci-après. Cette information sera mise à jour au 31 mars 2005 dans le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2004-2005.

Ontario Nuclear Funds Agreement

La province a certaines responsabilités en matière de déclassement et de gestion des déchets de combustion des centrales nucléaires. La province, l'Ontario Power Generation Inc. (OPG), une filiale appartenant entièrement à la province, et certaines filiales de l'OPG, sont parties à l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), qui vise à mettre sur pied, à financer et à gérer des fonds distincts de façon à pouvoir assumer les coûts de déclassement des centrales nucléaires et de gestion des déchets de combustion nucléaire. Aux termes de l'ONFA, la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. En outre, la province garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour le fonds de gestion des déchets nucléaires. Elle a également procuré une garantie provinciale directe à la Commission canadienne de sûreté nucléaire au nom de l'OPG jusqu'à concurrence de 1,5 milliard de dollars en ce qui a trait à la partie des obligations liées au déclassement et à la gestion des déchets nucléaires qui n'est pas couverte par les fonds distincts.

Obligations garanties par la province

La province fournit des garanties de prêts au nom de diverses parties. La limite autorisée pour les prêts garantis par la province au 31 mars 2004 était de 4,4 milliards de dollars. Les encours de prêts garantis et les autres éventualités s'élevaient à 3,4 milliards de dollars au 31 mars 2004. Une provision de 397 millions de dollars, fondée sur une estimation de la perte probable découlant de garanties données en vertu du Programme de soutien aux étudiants a été portée aux charges et a été comptabilisée dans le rapport annuel et les états financiers consolidés de 2003-2004 de la province.

Logement social – Ententes d'assurance-prêts

La province est tenue d'indemniser et de rembourser la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour tous frais nets, y compris tout passif environnemental résultant de défauts de paiement, dans le cadre de tous les projets de logement sans but lucratif faisant partie du portefeuille de la province. Au 31 mars 2004, les prêts hypothécaires en cours étaient de 9,0 milliards de dollars.

Créances exigibles de la Couronne

Les créances exigibles de la Couronne découlent de poursuites judiciaires, en cours ou éventuelles, relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats, à des dommages subis par des personnes ou des biens, ou à des entreprises semblables. Au 31 mars 2004, il y avait 80 créances exigibles de la Couronne s'élevant à plus de 50 millions de dollars.

Section V : Principaux tableaux et graphiques financiers

Les pages suivantes renferment des détails sur les finances de l'Ontario incluant des données historiques et des projections à moyen terme.

Principaux tableaux :

- Plan et perspectives financières à moyen terme (2004-2005 à 2008-2009)
- Perspectives financières (2004-2005 à 2005-2006)
- Détails des revenus provinciaux (2001-2002 à 2005-2006)
- Détails des charges de fonctionnement provinciales, par ministère (2001-2002 à 2005-2006)
- Détails des charges d'immobilisations provinciales, par ministère (2001-2002 à 2005-2006)
- État de l'investissement net dans les immobilisations (2005-2006)
- Détails des investissements dans les immobilisations (2005-2006)
- Sommaire des organismes gouvernementaux intégrés (2005-2006)
- Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices (1996-1997 à 2005-2006)

Principaux graphiques :

- Composition des revenus (2005-2006)
- Composition des charges totales (2005-2006)
- Composition des charges de programmes (2005-2006)
- Composition des charges d'immobilisations (2005-2006)

Plan et perspectives financières à moyen terme (en milliards de dollars) **Tableau A1**

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006	Perspectives 2006-2007	Perspectives 2007-2008	Perspectives 2008-2009
Revenus	**77,1**	**81,7**	**84,8**	**88,5**	**92,2**
Charges					
Programmes	67,6	71,0	73,3	75,9	77,9
Immobilisations	2,9	2,7	2,5	2,1	2,1
Intérêt sur la dette	9,6	9,8	10,0	10,4	10,7
Total des charges	80,1	83,5	85,7	88,5	90,7
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(3,0)**	**(1,8)**	**(0,9)**	**0,0**	**1,5**
Réserve	**–**	**1,0**	**1,5**	**1,5**	**1,5**
Excédent/(Déficit)	**(3,0)**	**(2,8)**	**(2,4)**	**(1,5)**	**0,0**
Dette nette†	**142,2**	**146,0**	**149,7**	**152,6**	**153,8**
Déficit accumulé†	**127,2**	**130,0**	**132,4**	**133,9**	**133,9**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	517,6	538,0	562,6	592,2	623,6
Dette nette en pourcentage du PIB	27,5	27,1	26,6	25,8	24,7
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	24,6	24,2	23,5	22,6	21,5

† La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit, en tenant compte de la variation sur le plan des immobilisations corporelles. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs financiers et les immobilisations corporelles. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Perspectives financières pour 2005-2006 **Tableau A2**
(en millions de dollars)

	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006	Variation	
			En millions de dollars	En pourcentage
Revenus	77 137	81 687	4 550	5,9
Charges				
Programmes	67 622	71 014	3 392	5,0
Immobilisations	2 899	2 673	(226)	(7,8)
Intérêt sur la dette	9 609	9 796	187	1,9
Total des charges	80 130	83 483	3 353	4,2
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(2 993)**	**(1 796)**	**1 197**	**(40,0)**
Réserve	–	1 000	1 000	–
Excédent/(Déficit)	**(2 993)**	**(2 796)**	**197**	**(6,6)**
Dette nette†	**142 228**	**146 017**	**3 789**	**2,7**
Déficit accumulé†	**127 181**	**129 977**	**2 796**	**2,2**

† La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit, en tenant compte de la variation sur le plan des immobilisations corporelles. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs financiers et les immobilisations corporelles. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Revenus
(en millions de dollars)

Tableau A3

	2001-2002	2002-2003	Chiffres réels 2003-2004	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Revenus fiscaux					
Impôt sur le revenu des particuliers	19 097	18 195	18 301	19 095	20 026
Taxe de vente au détail	13 803	14 183	14 258	14 903	15 475
Impôt sur les sociétés	6 646	7 459	6 658	9 513	9 248
Impôt-santé des employeurs	3 502	3 589	3 753	3 886	4 033
Contribution-santé de l'Ontario	–	–	–	1 749	2 422
Taxe sur l'essence	2 192	2 306	2 264	2 283	2 308
Taxe sur les carburants	659	682	681	719	733
Taxe sur le tabac	703	1 183	1 350	1 466	1 511
Droits de cession immobilière	665	814	909	1 056	1 056
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	387	711	627	509	656
Autres taxes et impôts	371	429	347	284	258
	48 025	**49 551**	**49 148**	**55 463**	**57 726**
Gouvernement du Canada*					
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)	5 831	7 346	7 345	–	–
Transfert canadien en matière de santé (TCS)	–	–	–	5 636	7 127
Transfert canadien en matière de progr. sociaux (TCPS)**	–	–	–	2 917	3 311
Suppléments au titre du TCSPS	380	191	577	775	584
Logement social	524	525	528	521	520
Infrastructure	–	97	150	222	293
Fonds pour la réduction des temps d'attente	–	–	–	242	243
Fonds pour les appareils médicaux	190	–	192	387	194
Autres	829	735	1 101	1 324	901
	7 754	**8 894**	**9 893**	**12 024**	**13 173**
Revenus d'investissement dans les entreprises publiques					
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	2 255	2 288	2 106	1 970	1 941
Régie des alcools de l'Ontario	904	939	1 045	1 140	1 186
Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.	179	717	(17)	402	887
Autres	7	(2)	(64)	2	5
	3 345	**3 942**	**3 070**	**3 514**	**4 019**
Autres revenus non fiscaux					
Remboursements	1 592	1 111	1 206	1 258	1 319
Redevance de liquidation de la dette (électricité)	–	889	1 000	1 009	1 018
Droits – permis de conduire et immatriculation des véhicules	941	982	985	991	1 017
Ventes d'électricité	815	635	510	610	961
Autres droits et permis	474	606	594	494	510
Revenus tirés des permis d'alcool	530	530	488	493	502
Réduction nette du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés	–	161	104	236	396
Ventes et locations	344	560	532	355	369
Redevances	224	304	248	268	236
Autres revenus non fiscaux	2 490	726	622	422	441
	7 410	**6 504**	**6 289**	**6 136**	**6 769**
Total des revenus	**66 534**	**68 891**	**68 400**	**77 137**	**81 687**

* Le Fonds pour la réforme de la santé est inclus dans le TCSPS de 2003-2004 et dans le TCS de 2004-2005.

** Inclut les revenus supplémentaires du budget fédéral de 2005 au titre de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants (272 millions de dollars) en 2005-2006.

Charges de fonctionnement
(en millions de dollars)

Tableau A4

Ministère	2001-2002	2002-2003	Chiffres réels 2003-2004	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Agriculture et Alimentation	456	598	673	733	564
Coûts uniques et extraordinaires	319	18	–	444	–
Procureur général	995	1 052	1 199	1 183	1 199
Commission de régie interne	124	146	196	149	167
Services à l'enfance et à la jeunesse	2 244	2 431	2 640	2 856	3 196
Affaires civiques et Immigration	59	53	52	56	63
Services sociaux et communautaires	5 807	5 842	5 995	6 393	6 595
Sécurité communautaire et Services correctionnels	1 513	1 656	1 666	1 741	1 753
Services aux consommateurs et aux entreprises	172	178	182	201	178
Culture	279	331	303	295	275
Secrétariat du renouveau démocratique	–	–	–	2	4
Développement économique et Commerce	221	242	253	279	688
Éducation	8 354	8 998	9 665	10 526	11 267
Régime de retraite des enseignantes et enseignants	42	238	235	240	290
Énergie	367	144	116	138	148
Environnement	265	237	261	310	314
Bureaux du corps exécutif	19	20	24	19	19
Finances – pour son propre compte	1 197	1 092	1 255	1 141	1 126
Intérêt sur la dette	10 337	9 694	9 604	9 609	9 796
Fonds de réinvestissement communautaire/Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario	557	622	651	626	662
Financement unique de transition du Fonds de réinvestissement communautaire	–	–	–	233	–
Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations du prix de l'électricité	–	665	253	–	–
Achats d'électricité	815	786	797	850	961
Santé et Soins de longue durée	23 923	25 800	28 036	31 112	32 948
Coûts de santé liés au SRAS et principaux coûts uniques pour la santé	–	–	824	–	–
Affaires intergouvernementales	6	9	6	13	8
Travail	110	123	117	132	146
Secrétariat du Conseil de gestion	246	186	214	687	469
Prestations de retraite	63	102	309	493	514
Fonds de prévoyance	–	–	–	–	557
Affaires municipales et Logement	1 136	636	662	771	683
Secrétariat des Affaires autochtones	13	16	15	18	14
Richesses naturelles	438	454	516	485	492
Développement du Nord et Mines	75	73	76	79	111
Office des affaires francophones	5	3	3	4	4
Renouvellement de l'infrastructure publique	15	33	18	20	30
Tourisme et Loisirs	143	135	209	184	163
Formation, Collèges et Universités	3 290	3 471	3 883	4 298	4 781
Transports	664	814	800	911	975
Économies de fin d'exercice	–	–	–	–	(350)
Total des charges de fonctionnement	**64 269**	**66 898**	**71 708**	**77 231**	**80 810**

Charges d'immobilisations[†]
(en millions de dollars)

Tableau A5

Ministère	2001-2002	2002-2003	Chiffres réels 2003-2004	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Agriculture et Alimentation	29	68	1	4	11
Procureur général	46	43	24	37	75
Services à l'enfance et à la jeunesse	6	7	–	5	109
Services sociaux et communautaires	25	16	10	20	33
Sécurité communautaire et Services correctionnels	88	66	47	32	48
Services aux consommateurs et aux entreprises	–	1	1	4	5
Culture	14	42	24	67	115
Développement économique et Commerce	19	21	31	77	82
Éducation	17	10	15	50	6
Énergie	50	46	53	53	49
Environnement	20	13	4	7	13
Finances	11	8	5	5	5
Santé et Soins de longue durée	205	339	358	531	339
Secrétariat du Conseil de gestion*	28	3	(33)	(5)	(18)
Affaires municipales et Logement	12	20	206	273	392
Secrétariat des Affaires autochtones	3	2	–	2	3
Richesses naturelles	70	72	111	74	53
Développement du Nord et Mines	371	391	332	357	421
Renouvellement de l'infrastructure publique	–	4	18	46	57
Fonds de prévoyance aux fins d'immobilisations	–	–	–	–	175
Tourisme et Loisirs	9	55	51	65	93
Formation, Collèges et Universités	49	71	120	421	135
Transports	818	578	797	774	622
Économies de fin d'année	–	–	–	–	(150)
Total des charges d'immobilisations	**1 890**	**1 876**	**2 175**	**2 899**	**2 673**

† À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

* Les contributions des ministères aux investissements dans des terrains et des immeubles appartenant à la province sont inscrites au chapitre des charges des ministères en question. À compter de 2002-2003, tout redressement des dépenses résultant de la capitalisation et de l'amortissement de la plupart de ces terrains et immeubles appartenant à la province est inscrit au poste du Secrétariat du Conseil de gestion.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

État de l'investissement net dans les immobilisations
(en millions de dollars)

Tableau A6

	Plan 2005-2006			
	Terrains et immeubles	**Infrastructure de transport**	**Immobilisations des organismes gouvernementaux**	**Total**
Acquisition/Construction d'immobilisations corporelles importantes	160	1 131	526	1 817
Amortissement d'immobilisations corporelles importantes appartenant à la province	(84)	(534)	(206)	(824)
Investissement net dans les immobilisations	**76**	**597**	**320**	**993**

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

Investissements bruts dans les immobilisations
(en millions de dollars)

Tableau A7

	Plan 2005-2006	
Transports		
Transports en commun	513	
Routes	1 135	
Autres	110	
		1 758
Santé et Soins de longue durée		349
Éducation postsecondaire		132
Eau/Environnement		292
Infrastructure municipale et locale*		535
Justice		123
Autre		477
Total des investissements bruts dans les immobilisations**		3 666
Moins : Investissements nets dans les immobilisations		993
Total des investissements dans les immobilisations		2 673

* Les investissements dans l'infrastructure des réseaux d'eau et d'égouts locaux et municipaux sont inclus dans le secteur Eau/Environnement.

** Inclut des transferts de 531 millions de dollars.

Source : ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique de l'Ontario.

SOMMAIRE DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX INTÉGRÉS

Le gouvernement exerce un certain nombre d'activités par l'entremise d'organismes gouvernementaux qui, dans certains cas, fournissent des programmes directement au public et, dans d'autres, directement au gouvernement lui-même.

Cette année, le tableau A8 a été ajouté à l'appendice pour donner au public des renseignements supplémentaires sur la mesure de ces activités exercées par l'entremise de ces organismes. Il présente le total des revenus et des charges liés aux activités de ces organismes et la mesure dans laquelle ils reçoivent des paiements de transfert du gouvernement pour financer ces activités. La colonne Augmentation/(Diminution) nette du déficit provincial indique, dans le cas des organismes qui offrent des services directement au public, la subvention nette versée pour soutenir ces activités, et, dans le cas des organismes qui offrent des services au gouvernement, les coûts nets des services utilisés par le gouvernement pendant l'exercice.

Sommaire des organismes gouvernementaux intégrés* (en millions de dollars) — **Tableau A8**

	Plan 2005-2006				
	Organisme**			Transferts de la province inclus dans les revenus de l'organisme	Augmentation/ (Diminution) nette du déficit provincial
Ministère/Organisme	Revenus totaux	Charges totales	Perte nette/ (Revenu net)		
Agriculture et Alimentation					
AgriCorp	404	376	(28)	138	110
Procureur général					
Aide juridique Ontario	290	310	20	254	274
Culture					
Centre des sciences de l'Ontario	38	39	1	18	19
Fondation Trillium de l'Ontario	106	106	–	100	100
Musée royal de l'Ontario	23	25	2	19	21
Développement économique et Commerce					
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	12	5	(7)	–	(7)
Éducation					
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	40	40	–	40	40
Énergie					
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	154	152	(2)	–	(2)
Commission de l'énergie de l'Ontario	32	32	–	–	–

Sommaire des organismes gouvernementaux intégrés* **Tableau A8**
(en millions de dollars)

Ministère/Organisme	Plan 2005-2006				
	Organisme**			Transferts de la province inclus dans les revenus de l'organisme	Augmentation/ (Diminution) nette du déficit provincial
	Revenus totaux	Charges totales	Perte nette/ (Revenu net)		
Finances					
Office ontarien de financement†	25	25	–	17	17
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario††	57	65	8	–	8
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique	103	124	21	–	21
Santé et Soins de longue durée					
Action Cancer Ontario	479	473	(6)	449	443
Initiative « Systèmes intelligents pour la santé »	107	107	–	98	98
Secrétariat du Conseil de gestion					
Société immobilière de l'Ontario (SIO)†	51	50	(1)	50	49
SIO en tant que mandataire de la province†***	600	584	(16)	548	532
Affaires municipales et Logement					
Société de logement de l'Ontario	118	79	(39)	116	77
Développement du Nord et Mines					
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	68	116	48	61	109
Tourisme et Loisirs					
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	45	41	(4)	–	(4)
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	18	19	1	4	5
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	50	55	5	49	54
Formation, Collèges et Universités					
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVOntario)	79	76	(3)	59	56

Sommaire des organismes gouvernementaux intégrés*
(en millions de dollars)

Tableau A8

Ministère/Organisme	Plan 2005-2006				
	Organisme**			Transferts de la province inclus dans les revenus de l'organisme	Augmentation/ (Diminution) nette du déficit provincial
	Revenus totaux	Charges totales	Perte nette/ (Revenu net)		
Transports					
Régie des transports en commun du grand Toronto (Réseau GO)	538	351	(187)	311	124
Régie des transports en commun de la région de Toronto	45	3	(42)	45	3
Total	**3 482**	**3 253**	**(229)**	**2 376**	**2 147**

* On prévoit que les revenus de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) dépasseront ses charges de 713 millions de dollars en 2005-2006. Comme les revenus de la SFIEO sont utilisés pour gérer et amortir la dette et d'autres passifs de l'ancienne société Ontario Hydro, la SFIEO n'est pas incluse dans le tableau puisque ces activités ne sont pas comparables à celles des autres organismes gouvernementaux.

** Les revenus et charges des organismes gouvernementaux, à l'exception des entreprises publiques, sont intégrés aux revenus et charges des ministères selon la méthode proportionnelle. Des redressements sont effectués afin de présenter les comptes de ces organismes gouvernementaux de façon conforme aux conventions comptables de la province, par exemple, pour faire en sorte que la comptabilisation des subventions d'immobilisations obtenues par un organisme respecte les conventions comptables de la province. Les revenus et charges des organismes indiqués dans le tableau ont fait l'objet de tels redressements, sauf les revenus et les charges d'intérêt. Une fois que les comptes sont consolidés, des redressements sont effectués afin d'éliminer les opérations interorganisations importantes, par exemple, les transferts reçus de la province.

*** La SIO détient en fiducie plusieurs comptes bancaires actifs administrés pour le compte du Secrétariat du Conseil de gestion aux fins du fonctionnement des biens-fonds que la province possède ou loue ou bien des services fournis à d'autres ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario. Ces activités sont indiquées séparément sous « SIO en tant que mandataire de la province » puisqu'elles ne seront pas incluses dans les états financiers de la SIO. Les transferts à la SIO indiquent les frais immobiliers et les contributions reçues des ministères et des organismes pour les locaux ou immeubles loués qui appartiennent à la province et sont gérés par la SIO. La part de l'augmentation nette du déficit de la province attribuable à la SIO représente le coût de ces locaux loués et les coûts de fonctionnement des biens appartenant à la province et les coûts d'autres activités immobilières effectuées au nom des ministères et des organismes par la SIO à titre de fournisseur de services immobiliers de la province. Les dépenses prévues représentent en fait les affectations de chaque ministère ou les budgets des organismes pendant l'exercice en cours ou les exercices précédents.

† Organismes offrant des services au gouvernement.

†† La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est un organisme entièrement autofinancé. Les commissions perçues par la CVMO sont établies sur une période de trois ans pour recouvrer les déficits, le cas échéant, ou faire des rajustements en cas d'excédents, s'il y a lieu, pour que les commissions établies par la CVMO rendent compte fidèlement de ses coûts de fonctionnement.

Principales statistiques financières et économiques établies sur dix exercices (en millions de dollars)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999
Opérations financières			
Revenus	49 714	52 782	56 050
Charges			
Programmes	45 400	45 568	46 821
Immobilisations*	2 612	2 451	2 215
Intérêt sur la dette	8 607	8 729	9 016
Total des charges	56 619	56 748	58 052
Excédent/(Déficit) avant la réserve	**(6 905)**	**(3 966)**	**(2 002)**
Réserve	–	–	–
Excédent/(Déficit)	**(6 905)**	**(3 966)**	**(2 002)**
Dette nette†	**108 769**	**112 735**	**114 737**
Déficit accumulé†	**108 769**	**112 735**	**114 737**
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	338 173	359 353	377 897
Revenu des particuliers	276 303	289 537	304 652
Population – juillet (en milliers)	11 083	11 228	11 367
Dette nette par habitant (en dollars)	9 814	10 041	10 094
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 930	25 787	26 801
Total des charges en pourcentage du PIB	16,7	15,8	15,4
Intérêt sur la dette en pourcentage des revenus	17,3	16,5	16,1
Dette nette en pourcentage du PIB	32,2	31,4	30,4
Déficit accumulé en pourcentage du PIB	32,2	31,4	30,4

* Depuis 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

† La dette nette représente la différence entre les passifs et les actifs financiers. La variation annuelle de la dette nette équivaut à l'excédent ou au déficit, en tenant compte de la variation sur le plan des immobilisations corporelles. Le déficit accumulé représente la différence entre, d'une part, les passifs et, d'autre part, les actifs financiers et les immobilisations corporelles. La variation annuelle du déficit accumulé équivaut à l'excédent ou au déficit.

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et Statistique Canada.

Tableau A9

1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Chiffres réels 2003-2004	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
65 042	66 294	66 534	68 891	68 400	77 137	81 687
48 460	51 396	53 932	57 204	62 104	67 622	71 014
4 887	2 123	1 890	1 876	2 175	2 899	2 673
11 027	10 873	10 337	9 694	9 604	9 609	9 796
64 374	64 392	66 159	68 774	73 883	80 130	83 483
668	**1 902**	**375**	**117**	**(5 483)**	**(2 993)**	**(1 796)**
–	–	–	–	–	–	1 000
668	**1 902**	**375**	**117**	**(5 483)**	**(2 993)**	**(2 796)**
134 398	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**138 557**	**142 228**	**146 017**
134 398	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 188**	**127 181**	**129 977**
409 020	440 759	453 931	479 556	494 501	517 614	537 958
321 702	347 653	360 496	369 606	379 216	392 858	407 700
11 506	11 685	11 898	12 102	12 257	12 393	12 551
11 681	11 339	11 104	10 961	11 304	11 476	11 634
27 959	29 752	30 299	30 541	30 939	31 700	32 483
15,7	14,6	14,6	14,3	14,9	15,5	15,5
17,0	16,4	15,5	14,1	14,0	12,5	12,0
32,9	30,1	29,1	27,7	28,0	27,5	27,1
32,9	30,1	29,1	24,8	25,1	24,6	24,2

Composition des revenus 2005-2006

En milliards de dollars

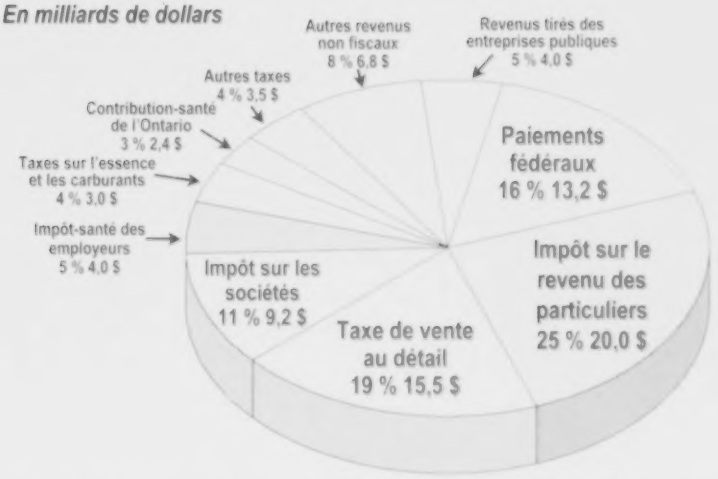

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges totales 2005-2006

En milliards de dollars

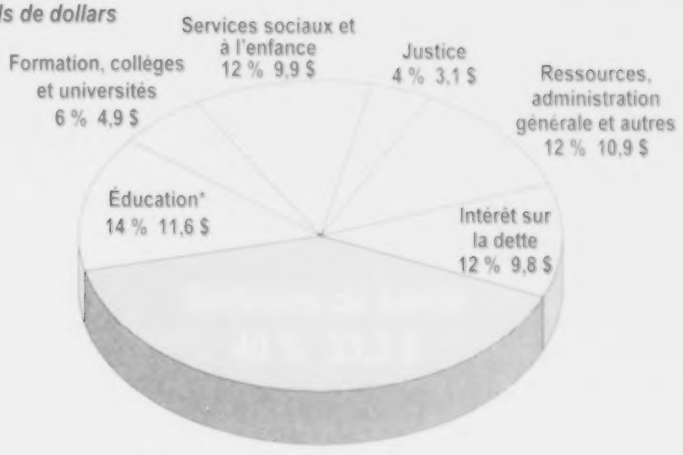

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges des programmes 2005-2006

En milliards de dollars

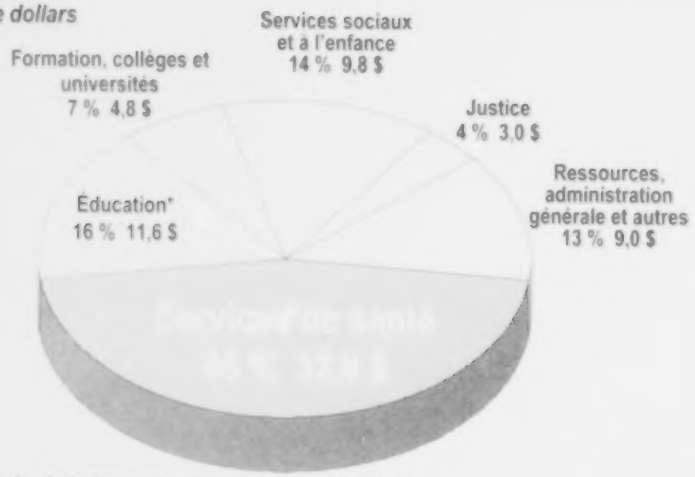

* Comprend le Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario.

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Composition des charges d'immobilisations 2005-2006

En milliards de dollars

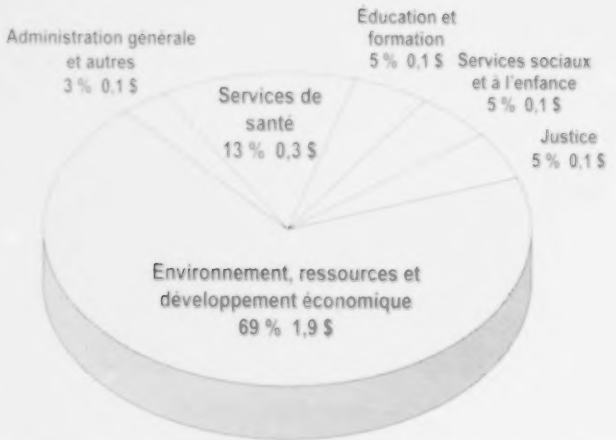

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

DOCUMENT A : APPENDICE 2

Transparence et responsabilité

Transparence et responsabilité

La transparence est le fondement d'un gouvernement démocratique responsable. Pour participer efficacement au processus démocratique, les citoyens doivent être en mesure de voir clairement tout ce que leur gouvernement fait. Pour que la communication avec les citoyens soit transparente, il ne suffit pas que les renseignements soient accessibles. Il faut également en assurer la clarté et l'intégrité. Parce que les gouvernements s'occupent de questions qui sont par nature compliquées, un engagement envers la transparence est important et représente un défi.

La responsabilité suppose que des attentes sont établies quant aux résultats, que les progrès font l'objet d'un contrôle et de rapports publics, que les renseignements sont utilisés pour améliorer le rendement, que l'on travaille en vue d'obtenir des résultats et que l'on en assume la responsabilité. Il existe des liens de responsabilité entre les gouvernements et l'électorat, entre les politiciens et la fonction publique, entre les chefs de service et le personnel, et entre les bailleurs de fonds, les fournisseurs de services et leurs clients. Pour les contribuables, la responsabilité contribue à faire en sorte que leur argent soit dépensé de manière à obtenir des résultats clés d'une manière aussi efficiente que possible.

Le gouvernement a mis davantage l'accent sur la transparence et la responsabilité et a fait des progrès à cet égard au cours de l'année qui vient de s'écouler.

- La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* établit de nouvelles normes sur la façon dont le gouvernement planifie l'affectation des ressources, sur la présentation de rapports au public sur l'état des finances de la province et sur le moment de présenter ces rapports. En particulier, la Loi exige deux nouveaux rapports différents. Une analyse à long terme publiée au cours des deux années suivant une élection et un rapport préélectoral publié avant chaque élection générale fourniront au public le genre de renseignements dont il a besoin pour participer plus pleinement aux débats politiques.
- Conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, les états financiers de la province tiendront compte des résultats financiers nets des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges dès la présentation des Comptes publics de 2005-2006.
- La formation aux nouvelles méthodes de contrôle financier, une initiative de formation et de perfectionnement qui est en évolution constante depuis plusieurs années, exige des chefs de service et des spécialistes financiers de toute la fonction publique de l'Ontario qu'ils se concertent pour établir les priorités, planifier et atteindre les objectifs opérationnels.
- Une méthode de planification axée sur les résultats, mise en oeuvre à l'échelle du gouvernement, a été élaborée pour que le gouvernement investisse dans les priorités de l'Ontario, sans pour autant vivre au-dessus de ses moyens, les résultats des programmes étant intégrés dans la planification et la prise de décisions, et des rapports réguliers présentés au public sur les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats.
- La loi adoptée en 2004 accorde au vérificateur provincial, qui s'appelle maintenant le vérificateur général, le pouvoir d'effectuer des vérifications de l'optimisation des ressources en ce qui a trait aux activités des organismes qui offrent des services de première ligne, notamment en santé et en éducation.

INTÉGRATION DES HÔPITAUX, DES ÉCOLES ET DES COLLÈGES

Dans son budget de 2004, le gouvernement avait annoncé qu'il étofferait son information financière pour inclure les hôpitaux, les écoles et les collèges dans ses états financiers, d'abord dans les Comptes publics de 2005-2006 puis dans le budget de l'Ontario de 2007, conformément à la nouvelle norme du CCSP définissant les organismes qui devraient être inclus dans les états financiers du gouvernement. Grâce à cette modification, les états financiers de la province tiendront maintenant compte des résultats financiers de quelque 105 conseils et administrations scolaires, 24 collèges et 152 hôpitaux. Jusqu'à ce jour, seuls les fonds qui étaient transférés à ces organismes figuraient dans les livres de la province. Dorénavant, leurs dépenses, investissements et emprunts réels seront comptabilisés dans les résultats nets des états financiers de la province. La province fournira aussi de l'information supplémentaire sur les principaux actifs, passifs, revenus et charges dans ces secteurs dans les annexes afférentes à ses états financiers.

Vérifications de l'optimisation des ressources

Le Bureau du vérificateur général est un organisme indépendant qui contribue à la responsabilisation du gouvernement. Des vérificateurs ayant des titres professionnels en comptabilité évaluent les programmes et les systèmes du gouvernement afin d'aider le gouvernement à améliorer la prestation de ses programmes et à s'assurer que les contribuables de l'Ontario bénéficient de l'optimisation des ressources. Les rapports annuels du vérificateur général constituent un appel à l'action à effet catalyseur, car ils contiennent des recommandations en vue de corriger les problèmes relevés et font état de l'engagement des gestionnaires de donner suite à cet appel à l'action. Les rapports publics favorisent une plus grande responsabilisation et une meilleure gouvernance.

Depuis le 1er avril 2005, le vérificateur général exerce des pouvoirs élargis en vertu desquels il mène des vérifications de l'optimisation des ressources dans les établissements du secteur parapublic. Ce nouveau mandat élargi comprend les conseils scolaires, les universités, les collèges, les hôpitaux ainsi que toutes les sociétés de la Couronne, y compris Hydro One, l'Ontario Power Generation et leurs filiales. Un plus grand nombre d'organismes du secteur public feront l'objet de vérifications visant à s'assurer que la population de l'Ontario bénéficie de l'optimisation des ressources compte tenu de l'argent qu'elle investit dans ses services publics. Les rapports du vérificateur général seront déposés à l'Assemblée législative et mis à la disposition du public.

Les vérifications de l'optimisation des ressources sont motivées par deux principales considérations :

- si l'argent est dépensé en accordant l'importance voulue à l'économie et à l'efficience;
- si on dispose de méthodes appropriées pour mesurer l'efficacité des programmes et en faire rapport.

Les vérifications de l'optimisation des ressources portent sur l'administration des programmes et des activités, notamment les principaux systèmes d'information. Le mandat du vérificateur général ne s'étend pas à la mesure ou à l'évaluation de l'efficacité des programmes, à la rédaction de rapports connexes, ni à l'élaboration de mesures et de normes de rendement. Ces fonctions sont la responsabilité des gestionnaires. Il incombe au vérificateur général de signaler les cas où les gestionnaires n'ont pas rempli ces fonctions de façon satisfaisante.

Conclusion

La démocratie dépend d'une population conscientisée qui a accès à un large éventail de renseignements lui permettant de participer plus pleinement à la vie publique, de contribuer à définir les priorités en matière de dépenses publiques et de tenir responsables les dirigeants du secteur. En associant l'intégrité et la clarté de l'information au suivi des progrès et à la présentation de rapports, le gouvernement s'est engagé à l'égard d'une politique transparente et responsable.

En apportant ces changements à ses pratiques d'information financière et de vérification, la province accroît la transparence et la responsabilité gouvernementales en Ontario.

DOCUMENT B

Réaliser notre potentiel : Progrès accomplis
en vue d'un nouvel essor économique

Introduction

L'Ontario offre une des meilleures qualités de vie au monde. Toutefois, il ne faut pas s'asseoir sur ses lauriers. À une époque où les idées et la technologie transcendent rapidement les frontières, où les obstacles au commerce disparaissent et où la concurrence est féroce à l'échelle mondiale, relever le niveau de vie constitue un défi de taille. En Ontario, cette tâche est plus difficile en raison de la hausse récente du dollar canadien et de l'apparition de nouveaux concurrents dans des pays où les coûts de production sont moins élevés.

La hausse de la productivité est essentielle à l'amélioration du niveau de vie, qui constitue le principal objectif du gouvernement sur le plan économique. Ce dernier reconnaît que le secteur privé est la principale source de croissance économique et de prospérité. Toutefois, le gouvernement a un rôle important à jouer en créant un climat propice aux affaires et en effectuant des investissements stratégiques dans l'éducation postsecondaire, l'infrastructure et les services publics. La capacité du gouvernement de favoriser la prospérité repose sur un engagement ferme à l'égard de la discipline financière. Le plan du gouvernement visant à rétablir la discipline budgétaire de l'Ontario est présenté dans le Document A, *Investir dans les gens, gérer les finances de l'Ontario*.

On trouvera dans le présent document la stratégie économique du gouvernement visant à générer les investissements dans les gens et les immobilisations qui favoriseront la hausse de la productivité et permettront de réaliser le potentiel de l'économie ontarienne de créer davantage d'emplois et de hausser les revenus. On pourrait obtenir de meilleurs résultats à cet égard si le gouvernement fédéral jouait un rôle actif en adoptant des politiques qui reconnaissent qu'une économie canadienne dynamique est tributaire d'une économie ontarienne dynamique.

Les mesures clés de la stratégie du gouvernement visant à donner un nouvel essor à l'économie comprennent les suivantes :

- Effectuer de nouveaux investissements cumulatifs de 6,2 milliards de dollars d'ici 2009-2010 dans le cadre du plan intitulé Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire afin d'assurer la qualité de l'éducation supérieure, d'améliorer l'accès à l'enseignement et de veiller à ce que les collèges et les universités de l'Ontario demeurent parmi les meilleurs établissements du monde.
- Investir dans les routes, les ponts, les transports en commun, les réseaux d'eau et d'égouts, les hôpitaux, les écoles, les collèges et les universités et d'autres immobilisations dans le cadre d'un plan quinquennal d'infrastructure publique d'une valeur totale de plus de 30 milliards de dollars.
- Prendre des mesures pour assurer un approvisionnement en électricité fiable et durable, notamment en mettant au point de nouvelles sources d'énergie propres et renouvelables et en lançant des initiatives de conservation.
- Maintenir un régime fiscal compétitif et un milieu propice aux affaires.
- Moderniser la réglementation afin d'établir un juste équilibre entre les besoins des entreprises et l'intérêt public au sein d'un marché mondial qui évolue rapidement.

- Effectuer des investissements ciblés dans les secteurs clés afin de miser sur les forces de l'Ontario et de favoriser la hausse de la productivité.
- Accroître les investissements de l'Ontario dans la recherche-développement d'intérêt public et proposer de créer le Conseil ontarien de la recherche, en renforçant les réseaux régionaux d'innovation et en faisant connaître l'Ontario comme un chef de file de la recherche scientifique et de l'innovation en Amérique du Nord.
- Réaliser le potentiel des régions et des municipalités de la province de contribuer à la croissance de l'économie et à la prospérité.
- Aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens ainsi que les professionnels formés à l'étranger à s'intégrer plus rapidement à l'économie ontarienne.

Les détails de la stratégie économique du gouvernement sont présentés dans les sections suivantes :

- La section I décrit le plan intitulé Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire et les mesures accélérant l'intégration des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens au marché du travail.
- La section II met l'accent sur les mesures encourageant les investissements des entreprises, les initiatives sectorielles clés et la modernisation de la réglementation.
- La section III décrit les stratégies du gouvernement visant à favoriser la croissance et l'innovation grâce à une meilleure coordination de la recherche.
- La section IV décrit une démarche responsable sur le plan financier servant à effectuer des investissements stratégiques dans l'infrastructure.
- La section V décrit les mesures stratégiques que le gouvernement prend pour favoriser la participation efficace des villes et des régions de l'Ontario au nouvel essor de l'économie.

On trouvera dans l'appendice les projections macroéconomiques sur lesquelles repose le plan financier présenté dans le budget de 2005.

Section I : Connaissances et compétences, éléments clés de la prospérité

Une main-d'oeuvre instruite et qualifiée est l'avantage concurrentiel clé pour l'Ontario au XXI[e] siècle. Au cours des prochaines années, les connaissances et le savoir-faire de la main-d'oeuvre fourniront les idées et les compétences nécessaires pour favoriser l'innovation au sein de l'économie, qui sera en mesure de relever les défis et de saisir les occasions associés à un marché mondial qui évolue rapidement. Les travailleurs du savoir attirent les entreprises de pointe qui souhaitent investir dans de nouvelles idées. De plus, les travailleurs ayant les compétences les plus récentes peuvent tirer parti des nouvelles technologies et accroître la productivité d'une économie qui saura attirer des investissements internationaux de capitaux.

Les industries et les emplois évoluent constamment et nécessitent sans cesse de nouvelles compétences. Ce qu'il y a de nouveau aujourd'hui, c'est l'ampleur et la diversité des connaissances et des compétences requises pour prospérer. Les travailleurs et les employeurs de l'Ontario doivent être souples et pouvoir s'adapter pour réussir au sein de l'économie mondiale. Compte tenu des investissements dans l'éducation effectués récemment par d'autres territoires, de la concurrence accrue de l'économie mondiale et des progrès technologiques constants, l'Ontario doit lui aussi s'assurer que ses établissements d'éducation supérieure qui forment les travailleurs qualifiés requis demeurent parmi les meilleurs au monde.

Aux nouveaux défis du marché mondial s'ajoute le fait que la croissance de la main-d'oeuvre de l'Ontario devrait ralentir au cours des prochaines décennies et que cette main-d'oeuvre vieillit. Bien que la population de l'Ontario soit relativement plus jeune que celle des pays européens et du Japon, on prévoit qu'elle vieillira plus rapidement que celle des États-Unis en raison surtout d'un taux de fécondité plus faible.

Le baby boom entraînera le vieillissement de la population et le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre

- La cohorte du baby boom, qui représente le tiers de la population de l'Ontario, commence à approcher de l'âge de la retraite.
- Les premiers membres de cette génération auront 65 ans en 2011. D'ici 2031, les personnes âgées représenteront 22 % de la population comparativement à 13 % à l'heure actuelle.
- La population en âge de travailler vieillira aussi. On prévoit que la proportion de personnes âgées de 50 ans et plus passera de 37 % en 2005 à 48 % en 2031 alors que la proportion de jeunes passera de 17 % à 13 %.
- En 2017, pour la première fois, le nombre de personnes de 65 ans sera supérieur au nombre de jeunes de 15 ans.

Ce défi démographique requiert des politiques visant le marché du travail qui permettent d'exploiter pleinement le potentiel de la population ontarienne en âge de travailler afin que le ralentissement de la croissance de la main-d'oeuvre ne freine pas l'économie à l'avenir. Il faudra donc s'assurer que les établissements d'enseignement peuvent inculquer aux étudiantes et aux étudiants les connaissances et les compétences de pointe nécessaires pour qu'ils contribuent à l'économie de l'Ontario. Cela signifie qu'il faut miser sur l'apprentissage continu et la formation en cours d'emploi pour tenir à jour les connaissances et les compétences et qu'il faut utiliser pleinement les compétences des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens. Il faudra également encourager le plus possible la participation de la population en âge de travailler, notamment les travailleurs âgés qui veulent travailler aussi longtemps qu'ils en sont capables et les jeunes peu instruits qui font face à des perspectives d'emploi peu reluisantes.

VERS DES RÉSULTATS SUPÉRIEURS : LE PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT MCGUINTY POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Dans le budget de 2005, le gouvernement de l'Ontario annonce un investissement stratégique essentiel dans les connaissances et les compétences de la main-d'oeuvre de la province qui procurera à cette dernière un avantage concurrentiel et favorisera la croissance de l'économie.

Une société forte, une économie forte

« L'Ontario sera l'endroit où il fait bon vivre et travailler lorsque nos citoyennes et citoyens seront équipés pour soutenir la concurrence mondiale et attirer les meilleurs emplois et les investissements. Nous bâtirons une économie prospère qui reposera sur les connaissances et le savoir-faire de notre population. Améliorer la qualité de la main-d'oeuvre stimule la croissance économique et favorise les investissements dans l'innovation et des soins de santé publics de meilleure qualité. Une économie forte repose sur une société forte. » – Rapport d'étape 2004 du premier ministre : Produire des résultats pour l'Ontario

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs est un vaste plan visant l'éducation postsecondaire et la formation. Il met l'accent sur un meilleur accès, l'enseignement de qualité, la recherche et l'expérience d'apprentissage afin d'appuyer la prospérité et la hausse du niveau de vie.

Le Document A, *Investir dans les gens, gérer les finances de l'Ontario*, décrit de nouveaux investissements cumulatifs de 6,2 milliards de dollars, y compris l'affectation de 683 millions de dollars de plus en 2005-2006, montant qui atteindra 1,6 milliard de dollars d'ici 2009-2010. Il s'agit d'une augmentation de 39 % du financement d'ici 2009-2010 par rapport au financement de 2004-2005. Cela signifie que l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants fera plus que doubler, passant de 332 millions de dollars en 2004-2005 à 690 millions de dollars d'ici 2009-2010.

Le Plan d'action pour des résultats supérieurs améliorera la qualité de l'éducation et la reddition de comptes. Les étudiantes et étudiants auront davantage de possibilités d'emploi, toucheront un revenu plus élevé une fois leurs études terminées et leurs connaissances et compétences stimuleront la croissance économique future.

Les nouveaux investissements du gouvernement seront liés au rendement et aux résultats. Grâce au Plan d'action pour des résultats supérieurs :

- 135 000 étudiantes et étudiants à faible revenu bénéficieront de nouvelles bourses d'études et d'autres améliorations apportées à l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants cette année;
- beaucoup plus d'étudiantes et d'étudiants seront inscrits à des établissements postsecondaires;
- il y aura 14 000 étudiantes et étudiants de plus aux deuxième et troisième cycles d'ici 2009-2010;
- il y aura davantage de médecins grâce à une hausse de 15 % du nombre de places pour les étudiantes et étudiants en médecine en première année.

De plus, ces investissements augmenteront le nombre d'enseignants, assureront la qualité de l'enseignement, enrichiront l'expérience d'apprentissage, amélioreront l'accès et la réussite des francophones, des Autochtones et des personnes handicapées et augmenteront le nombre de rapports à l'intention du public portant sur les résultats obtenus à l'échelle du système.

Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire

Total des nouveaux investissements

- Nouveaux investissements cumulatifs de 6,2 milliards de dollars d'ici 2009-2010. Investissements supplémentaires de 683 millions de dollars cette année, montant qui atteindra 1,6 milliard de dollars d'ici 2009-2010 par rapport au financement de base de 2004-2005.
- Il s'agit d'une hausse de 39 % et d'une augmentation de 100 % de l'aide financière accordée aux étudiantes et aux étudiants par rapport à 2004-2005.

Accès

- Beaucoup plus d'étudiantes et d'étudiants inscrits à des établissements postsecondaires.
- Financement supplémentaire de 358 millions de dollars d'ici 2009-2010 pour l'aide financière aux étudiantes et aux étudiants; nouveaux fonds de 192 millions de dollars en 2005-2006.
- Nouvelles bourses d'études pour les étudiantes et étudiants à faible revenu offertes en collaboration avec le gouvernement fédéral et la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, hausse des limites hebdomadaires des prêts et réduction de la contribution des parents, ce dont bénéficieront 135 000 étudiantes et étudiants à revenu faible et moyen en 2005-2006.
- 50 millions de dollars par année à la Fiducie d'aide aux étudiantes et étudiants de l'Ontario en contrepartie des contributions du secteur privé pour créer des dotations qui viendront en aide aux étudiantes et aux étudiants.
- 100 millions de dollars pour créer des fonds de dotation dans les universités qui permettront d'accorder des bourses à des étudiantes et des étudiants méritoires des deuxième et troisième cyles.
- 55 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 pour améliorer l'accès et la réussite des groupes sous-représentés.
- 20 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour les collèges du Nord et des régions rurales afin d'accroître les occasions offertes et d'assurer la qualité des programmes.
- Stratégie visant à attirer davantage d'étudiantes et d'étudiants étrangers et à encourager les Ontariennes et Ontariens à faire des études à l'étranger.
- Nouveaux investissements de 220 millions de dollars par année d'ici 2009-2010 afin d'accroître de 14 000 le nombre d'étudiantes et d'étudiants des deuxième et troisième cycles.
- Nouveaux fonds de 95 millions de dollars pour améliorer l'enseignement de la médecine et accroître de 15 % le nombre de places pour les étudiantes et étudiants de première année d'ici 2008-2009.
- Soutien aux projets d'agrandissement des établissements du cycle supérieur et des écoles de médecine.
- 20 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 pour de nouvelles initiatives d'apprentissage et pour d'autres investissements à l'intention des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens.

Qualité

- Investissement supplémentaire de 1,2 milliard de dollars (hausse de 35 %) d'ici 2009-2010 au titre des subventions de fonctionnement afin d'appuyer la hausse du nombre d'inscriptions, d'embaucher du personnel enseignant, d'améliorer les ressources offertes aux étudiantes et aux étudiants, d'accroître l'enseignement aux deuxième et troisième cycles universitaires et d'améliorer l'expérience d'apprentissage.
- Projet de création du Conseil ontarien de la recherche pour coordonner les priorités de recherche.
- 25 millions de dollars afin de doter de nouvelles chaires universitaires dans le domaine de la recherche et d'améliorer l'enseignement aux deuxième et troisième cycles.

Reddition de comptes

- Projet de création du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement postsecondaire, qui dirigera les initiatives visant le rendement et l'évaluation du système.
- Nouveaux accords de rendement bilatéraux conclus avec tous les établissements publics afin d'améliorer la reddition de comptes.

INTÉGRATION DES NÉO-CANADIENNES ET DES NÉO-CANADIENS AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le gouvernement investit également dans de meilleurs services afin d'aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens à entrer plus rapidement sur le marché du travail.

L'Ontario accueille environ 125 000 néo-Canadiennes et néo-Canadiens chaque année, soit au moins la moitié de toutes les personnes qui immigrent au Canada. Bien que, en général, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens aient un niveau d'instruction encore plus élevé que celui de la population ontarienne générale, un grand nombre d'entre eux font face à des obstacles qui les empêchent d'utiliser pleinement leur potentiel. Selon Statistique Canada, le taux d'emploi et le revenu des immigrants arrivés récemment sont inférieurs à ceux des personnes qui se sont établies dans la province au cours des décennies antérieures.

Taux d'activité et d'emploi, immigrants et non-immigrants, Ontario, 2001

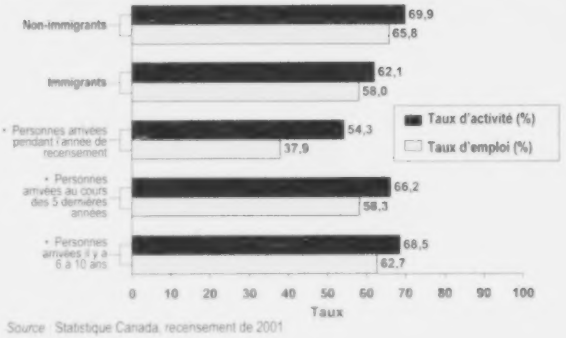

Source : Statistique Canada, recensement de 2001

Les néo-Canadiennes et néo-Canadiens sont déjà à l'origine d'une bonne partie de la croissance nette de la main-d'oeuvre. Comme la population vieillit et que les taux de fécondité demeurent faibles, il se peut que, d'ici 10 ans, les néo-Canadiennes et néo-Canadiens soient la seule source de croissance nette de la main-d'oeuvre. Compte tenu de la pénurie actuelle et prévue de travailleurs dans un grand nombre de secteurs et de métiers spécialisés, l'économie de l'Ontario doit utiliser le potentiel des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens.

Le gouvernement de l'Ontario a réalisé des progrès en vue d'éliminer les obstacles à la reconnaissance des compétences en collaborant avec 36 organismes de réglementation professionnelle. Il a financé plus de 35 projets d'aide de transition et d'emploi pour intégrer les néo-Canadiennes et néo-Canadiens plus rapidement au marché du travail de l'Ontario et a mis en oeuvre avec succès le Programme ontarien de diplômés internationaux en médecine, qui vise à former et à accréditer les médecins qui ont fait leurs études à l'étranger.

NOUVEAUX INVESTISSEMENTS DANS LA FORMATION

Les investissements supplémentaires annoncés dans le présent budget permettront d'étoffer le système d'apprentissage, fourniront de meilleures perspectives d'emploi aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens et créeront de nouvelles occasions pour les jeunes à risque. Un partenariat efficace avec le gouvernement fédéral et la conclusion d'ententes sur le marché du travail et l'immigration fourniraient de nouvelles ressources importantes pour la réalisation des priorités de l'Ontario concernant le marché du travail.

Nouveaux investissements dans la formation

- 10 millions de dollars en 2006-2007, montant qui atteindra 17,5 millions de dollars par année d'ici 2007-2008, pour offrir de nouveaux services aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens ainsi qu'aux apprentis potentiels, notamment des services d'extension, d'évaluation, de perfectionnement scolaire et de formation pré-apprentissage par l'entremise du nouveau système de formation et d'emploi à guichet unique.
- Aide aux néo-Canadiennes et aux néo-Canadiens pour l'intégration au marché du travail
  - 2,5 millions de dollars par année pour étoffer les programmes de formation relais afin d'aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens qualifiés à intégrer rapidement le marché du travail
  - 4 millions de dollars au cours des deux prochaines années pour permettre aux collèges de mettre à l'essai des programmes et processus restructurés visant à aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens à faire des études collégiales et à décrocher un emploi
  - 1 million de dollars sur deux ans pour mettre à l'essai des programmes encourageant les employeurs à mieux reconnaître les compétences des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens

Les initiatives décrites dans le présent budget s'inscrivent dans le cadre des programmes de formation annoncés dans le budget de 2004. Elles comprennent de nouveaux investissements qui permettront au gouvernement de donner suite à ses priorités.

Initiatives actuelles de formation et résultats obtenus

Engagements :	Résultats jusqu'ici :
♦ 11,7 millions de dollars d'ici 2006-2007 pour accroître le nombre de personnes inscrites à un programme d'apprentissage.	♦ Objectif de 19 000 nouvelles inscriptions dépassé en 2004-2005. En voie d'accroître le nombre de nouvelles inscriptions de 7 000, nombre qui atteindra 26 000 par année en tout d'ici 2007-2008.
♦ Nouveau crédit d'impôt d'une valeur de 95 millions de dollars pour la formation en apprentissage pour encourager les employeurs à engager davantage d'apprentis. Jusqu'à 15 000 $ au cours des trois premières années d'un apprentissage admissible.	♦ Adoption des mesures législatives créant le crédit d'impôt, qui a reçu l'appui des groupes d'employeurs.
♦ 15 millions de dollars par année d'ici 2007-2008 afin d'offrir de nouveaux programmes de perfectionnement scolaire et d'apprentissage aux sortants du secondaire.	♦ Des programmes de perfectionnement scolaire sont déjà offerts à environ 800 jeunes et adultes à risque. Ces programmes viendront en aide à 6 000 personnes lorsque l'initiative sera entièrement en oeuvre.
♦ 12,5 millions de dollars d'ici 2005-2006 afin d'étoffer les programmes de formation relais et d'autres services d'emploi pour aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens à intégrer le marché du travail.	♦ Plus de 35 projets de formation relais ont été mis en oeuvre. Trois mille personnes ont bénéficié de programmes de formation linguistique améliorés. Cinq mille personnes ont reçu des services d'information et de renvoi et 650 ont reçu des services d'emploi plus intensifs par l'entremise du programme Connexion Emploi.
♦ Éliminer les obstacles à la reconnaissance des compétences des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens et à leur intégration professionnelle.	♦ Publication, en janvier 2005, du rapport intitulé « Portes ouvertes : Investir dans la prospérité ». Ce rapport fait état des progrès réalisés dans plusieurs emplois et métiers.
♦ 4,5 millions de dollars d'ici 2005-2006 pour accorder des bourses d'études ou des primes d'employeur pour les sortants du secondaire qui s'inscrivent à un programme d'apprentissage.	♦ L'initiative a été mise en oeuvre et les 100 premières personnes qui recevront une bourse d'études ont été identifiées.

♦ Conception et mise en place d'un système de formation et d'emploi à guichet unique.	♦ Consultation et planification en cours.
♦ 111 millions de dollars par année pour les services de formation et de soutien offerts dans le cadre du programme Connexion Emploi.	♦ En 2004-2005, Connexion Emploi a aidé 129 000 personnes de la province, surtout des jeunes; 80 % d'entre elles ont trouvé un emploi, ont poursuivi leurs études ou ont suivi une formation.
♦ 52 millions de dollars par année pour la stratégie Emplois d'été Ontario.	♦ Plus de 61 000 jeunes ont trouvé un emploi d'été ou ont lancé leur entreprise en 2004-2005.
♦ Mise en oeuvre d'ActionEmplois dans six collectivités, un projet pilote novateur visant à aider les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi.	♦ Déjà quelque 1 500 emplois ont été repérés et les premiers placements sont en cours.

Section II : Stimuler les investissements des entreprises

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît que le secteur privé est la principale source de croissance économique et de prospérité. Les entreprises tiennent compte d'un grand nombre de facteurs lorsqu'elles déterminent où elles investiront, notamment la qualité des services gouvernementaux, l'infrastructure et, par dessus tout, les compétences de la main-d'oeuvre.

Un des principaux objectifs du gouvernement est de faire de l'Ontario un endroit plus attrayant pour les investisseurs. Pour soutenir la concurrence, l'Ontario doit trouver un juste équilibre entre l'imposition et la prestation des services gouvernementaux, qui doit être axée sur l'optimisation des ressources.

Les sociétés ontariennes sont très rentables

Bénéfices après impôt en pourcentage du PIB

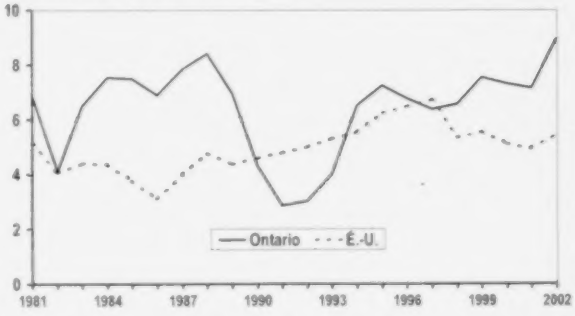

Sources : données extraites des CEP de Statistique Canada et US BEA

Selon les études sur tous les coûts des entreprises pour faire des affaires, y compris tous les impôts auxquels elles sont assujetties, ces coûts sont plus faibles en Ontario qu'aux États-Unis. Cela joue en faveur de la rentabilité des sociétés exploitées en Ontario. En fait, les bénéfices des sociétés après impôt représentent une part plus importante du PIB en Ontario qu'aux États-Unis. Le système de santé financé par les deniers publics est un des principaux avantages dont jouit l'Ontario, car il procure aux exportateurs de la province un avantage de taille sur le plan des coûts par rapport à leurs concurrents américains. Selon une enquête effectuée en 2002 par la Chambre de commerce de l'Ontario, près des deux tiers des répondants estiment que notre système de santé est un avantage concurrentiel. En revanche, les entreprises américaines se préoccupent de plus en plus de l'incidence du système de santé américain sur la compétitivité des États-Unis.

« Le coût des services de santé aux États-Unis fait en sorte que les entreprises américaines ne sont pas compétitives sur la scène internationale. » – G. Richard Wagoner Jr., président-directeur général de General Motors

Il faut absolument engager de nouvelles dépenses en immobilisations, car elles donnent naissance à de nouvelles technologies qui permettent aux employés de travailler de façon plus efficace et aux entreprises d'accroître les salaires qu'elles versent. En outre, ces investissements créent un plus grand nombre d'emplois de meilleure qualité.

Toutefois, l'Ontario devra relever des défis au cours des prochaines années. Ses concurrents au Canada et à l'étranger cherchent des moyens d'attirer des investissements importants dans des secteurs novateurs et de nouveaux concurrents apparaissent à mesure que la technologie relie entre eux un nombre croissant de pays. De plus, les avantages dont jouit l'Ontario sur le plan des coûts sont moindres, car la valeur du dollar canadien a augmenté d'environ 25 % par rapport au dollar américain depuis janvier 2003.

Le gouvernement relève ces défis en investissant dans l'éducation et la formation, en trouvant des occasions d'effectuer des investissements stratégiques ciblés et en appuyant l'amélioration constante du milieu des affaires par la modernisation de la réglementation.

Les dépenses en immobilisations en Ontario sont inférieures à celles effectuées aux États-Unis

Investissement des entreprises dans le matériel et l'outillage en fonction de la population en âge de travailler, 1989 = 100

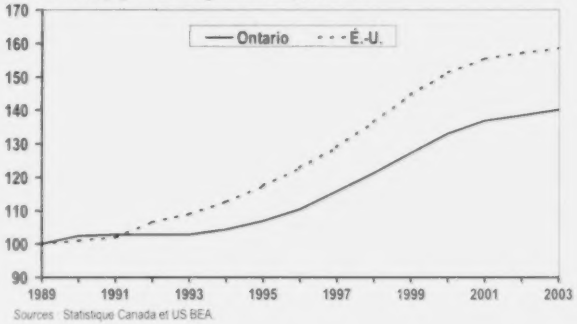

Sources : Statistique Canada et US BEA

IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Les taux ontarien d'imposition des sociétés sont concurrentiels. Ils sont inférieurs à ceux des États américains avoisinants. De plus, l'Ontario est en voie d'éliminer l'impôt sur le capital, un impôt qui est généralement considéré comme ayant un effet négatif sur le climat d'investissement. En outre, le taux ontarien d'imposition des petites entreprises est très avantageux, ce qui encourage fortement les particuliers à lancer une entreprise.

Dans le but d'appuyer davantage les investissements des entreprises, le gouvernement propose dans le présent budget d'adopter des modifications réglementaires semblables à celles annoncées récemment par le gouvernement fédéral, s'il les met en oeuvre, afin d'aligner les taux de la déduction pour amortissement (DPA) sur la durée de vie utile des actifs et d'encourager les investissements dans les biens utilisés pour produire de l'énergie, de façon efficiente, à partir de sources renouvelables.

AVANTAGES ET STRATÉGIES SECTORIELS

Les compétences de la main-d'oeuvre, les coûts compétitifs des entreprises et la qualité de vie élevée de la province sont des avantages considérables susceptibles d'amener un plus grand nombre d'entreprises internationales à s'établir en Ontario afin d'accéder au marché américain.

- Les dix principales industries manufacturières ontariennes à vocation exportatrice jouissent d'un avantage considérable sur le plan des compétences de la main-d'oeuvre, particulièrement en ce qui concerne les travailleurs ayant terminé leurs études collégiales. En effet, environ 48 % de leurs travailleurs ont terminé des études postsecondaires (33 % ont terminé des études collégiales et 14 %, des études universitaires). Aux États-Unis, seulement 32 % des travailleurs de ces industries ont un niveau d'instruction semblable (9 % ont terminé des études collégiales et 23 %, des études universitaires).
- À cet avantage sur le plan des compétences se greffe un avantage sur le plan des coûts de main-d'oeuvre (y compris les coûts liés aux soins de santé). Sept des dix principales industries manufacturières à vocation exportatrice jouissent d'un avantage sur le plan des coûts de main-d'oeuvre comparativement aux industries américaines. Le pourcentage atteint 19 % pour le secteur des produits informatiques et électroniques, 16 % pour celui de l'automobile et 15 % pour le secteur des produits chimiques.

Les 10 principales industries manufacturières ontariennes à vocation exportatrice jouissent d'un avantage considérable sur le plan des compétences (2001)*

	Pourcentage de la main-d'oeuvre ayant terminé des études postsecondaires				
	Avantage de l'Ontario – compétences*	Études collégiales Ontario	Études collégiales É.-U.	Études univers. Ontario	Études univers. É.-U.
Véhicules automobiles et équipement	**16**	32	8	10	19
Produits chimiques	**12**	33	7	28	41
Machines	**27**	47	12	13	21
Métaux de première transformation	**25**	38	8	8	14
Produits informatiques et électroniques	**16**	33	11	38	44
Produits en caoutchouc et en plastique	**13**	26	8	11	16
Alimentation	**19**	26	5	12	14
Pâtes et papier	**16**	33	8	9	17
Produits métalliques ouvrés	**25**	39	8	9	13
Meubles	**18**	26	8	10	10
Total	**16**	33	9	14	23

* Différence, en pourcentage, entre la proportion de diplômés âgés de 25 ans et plus ayant terminé des études postsecondaires en Ontario et la proportion aux États-Unis.
Les totaux ne correspondent pas à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.
Sources : Statistique Canada (recensement), Bureau of Labour Statistics (CPS) et comparaisons du ministère des Finances de l'Ontario fondées sur les catégories normalisées des niveaux d'instruction de l'OCDE.

Selon des données publiées récemment par Statistique Canada[1], l'Ontario, qui génère 41 % du PIB du Canada, a attiré 50 % des investissements étrangers dans le matériel et l'outillage effectués au Canada au cours des cinq dernières années. De tous les investissements de ce type effectués en Ontario, 39 % l'ont été par des entreprises étrangères. Une bonne partie de ces investissements visaient l'expansion d'entreprises déjà établies en Ontario plutôt que l'établissement de nouvelles entreprises. Ces deux types d'investissements sont importants.

Toutefois, la province doit continuer à investir et à innover afin de demeurer compétitive, par exemple en mettant sur pied des initiatives visant l'éducation postsecondaire et la formation. Des investissements publics stratégiques peuvent également renforcer les avantages concurrentiels dont jouissent les secteurs clés.

[1] *Investissements étrangers et nationaux au Canada*, n° au catalogue 61-232-XIB, février 2005.

La Stratégie ontarienne d'investissement dans l'industrie automobile soutient l'industrie automobile de la province, qui est vigoureuse et productive, en investissant dans l'innovation et les compétences. Ces investissements renforceront les assises de l'Ontario, qui demeurera un chef de file dans cette industrie importante et disposera de la main-d'oeuvre la plus instruite, la plus compétente et la plus productive en Amérique du Nord. Soucieux d'appuyer les progrès réalisés par l'industrie en vue de mettre au point des technologies et des processus novateurs, le gouvernement s'est engagé à verser jusqu'à 235 millions de dollars à GM Canada et 100 millions de dollars à Ford Canada, ce qui générera des investissements totalisant 2,5 milliards de dollars de la part de General Motors et de plus de 1 milliard de dollars de la part de Ford.

Le secteur agricole de l'Ontario bénéficie d'un climat et de sols favorables ainsi que de la proximité des grands marchés. Toutefois, il a dû relever des défis récemment en raison de la faiblesse des cours des céréales et des oléagineux et de l'interruption du commerce de bovins et de bétail.

Pour s'assurer que le secteur agroalimentaire demeure en bonne position pour réussir, le gouvernement a accordé une aide de plus de 170 millions de dollars aux producteurs de céréales et d'oléagineux. De plus, l'automne dernier, il a annoncé qu'il accorderait jusqu'à 30 millions de dollars pour aider l'industrie de l'élevage bovin à se remettre des restrictions à l'exportation. Pour accroître la confiance des consommateurs à l'égard des produits de viande de l'Ontario, le gouvernement resserre les normes de salubrité de la viande et a accordé 25 millions de dollars aux entreprises de transformation de la viande pour les aider à satisfaire aux nouvelles exigences.

Les industries de création et les personnes qui y travaillent sont un nouveau facteur de croissance économique et contribuent au dynamisme et à la cohésion des collectivités.

Le groupement de la création et du divertissement comprend les industries des arts, de la culture et des médias (p. ex., édition, enregistrement sonore, production cinématographique et télévisuelle, médias interactifs numériques et conception de jeux vidéo), les entreprises de haute technologie connexes (p. ex., entreprises de logiciels et de postproduction) ainsi que les artistes, les auteurs, les musiciens et les cinéastes indépendants. En outre, il y a de nombreux liens entre ce groupement et les secteurs de la mode, de l'architecture, du graphisme et du design industriel.

En misant sur la créativité et les compétences diversifiées que l'on trouve en Ontario, les industries de création de la province peuvent être des leaders mondiaux. En visant la convergence de la créativité et de la technologie et en élargissant le public qui s'intéresse aux produits culturels de l'Ontario, les entreprises axées sur la créativité sont des catalyseurs de la croissance économique.

Mesures visant à appuyer un groupement de la création et du divertissement

- En plus des incitatifs fiscaux enrichis annoncés en décembre 2004 pour la production cinématographique et télévisuelle, améliorations aux incitatifs fiscaux visant l'enregistrement sonore, l'édition, les médias interactifs numériques et l'animation informatique proposées dans le présent budget afin de favoriser un milieu compétitif et stable où on crée des produits culturels novateurs.
- Investissements stratégiques de 10 millions de dollars dans le Centre canadien du film et de 5 millions de dollars dans le programme Learning Through The Arts du Royal Conservatory of Music pour appuyer les programmes de formation visant à développer le talent créatif et à jeter les assises de la prochaine génération d'activités culturelles et médiatiques.
- Engagements de la province de souligner la renaissance culturelle et l'esprit de diversité de l'Ontario, ce qui stimulera le tourisme culturel. La première mondiale du spectacle « Lord of the Rings » aura lieu à Toronto au début de l'an prochain. Grâce à un prêt provincial de 3 millions de dollars, ce spectacle renforcera la réputation de la province à l'échelle mondiale en tant que chef de file du divertissement. Pour faire fond sur la réussite du Festival international du film de Toronto, la province s'est engagée à verser 25 millions de dollars en vue de doter le festival de bureaux permanents. Le gouvernement fédéral a accordé une aide financière identique.

Le secteur des activités créatives stimule la croissance économique, notamment en attirant des touristes en Ontario. L'ouverture de nouvelles installations et la mise en oeuvre de nouveaux projets par plusieurs institutions culturelles prestigieuses comme le Musée royal de l'Ontario, la Compagnie d'opéra canadienne et le Musée de l'art céramique George R. Gardiner en 2006, encourageront un plus grand nombre de visiteurs à vivre les nombreuses expériences qu'offre la province.

Dans la foulée de ces mesures, un deuxième casino a ouvert ses portes à Niagara en 2004, ce qui fait de l'Ontario une destination encore plus attirante pour les touristes. De plus, on s'est engagé à affecter 400 millions de dollars à l'amélioration du casino de Windsor afin de stimuler la croissance économique et les projets de revitalisation.

L'industrie minière bénéficie d'une forte demande à l'égard de ses produits à l'échelle mondiale. De nouvelles possibilités d'extraction de diamants donnent naissance à une nouvelle industrie dans le Nord. D'autres gisements miniers pourraient être découverts en Ontario. La province continue d'encourager l'exploration minière à l'échelle locale en accordant un crédit d'impôt pour actions accréditives alors que le gouvernement fédéral a éliminé son crédit en décembre 2005. En outre, dans le présent budget, le gouvernement annonce une initiative de 15 millions de dollars visant à accroître les études géologiques réalisées dans le Nord.

MODERNISER LA RÉGLEMENTATION

Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, la réglementation des gouvernements est omniprésente et, dans bien des cas, entraîne des chevauchements qui ont une incidence sur des secteurs aussi variés que la justice et les droits de propriété, la concurrence, la santé et la sécurité, les relations de travail, l'environnement, l'aménagement du territoire et les marchés des capitaux. Il faut absolument avoir une réglementation équilibrée pour permettre aux entreprises de réaliser leur potentiel, de s'adapter aux marchés en évolution constante et de saisir les occasions de générer des revenus et des profits tout en protégeant l'intérêt public.

Un grand nombre d'études internationales ont démontré que les entreprises considèrent la réglementation comme un facteur important lorsqu'elles prennent des décisions en matière d'investissement à l'échelle mondiale. Plusieurs organisations comparent tous les ans la compétitivité des territoires. Certaines de ces comparaisons sont plus spécialisées que d'autres mais elles s'attardent toutes à la réglementation.

L'OCDE étudie la réglementation des pays industrialisés. Elle a souligné l'importance d'adopter des normes réglementaires souples axées sur le rendement qui permettent aux entreprises de choisir les moyens les plus efficients d'obtenir les résultats escomptés. Cette démarche comprend un plus grand recours aux processus d'autoréglementation comme l'élaboration de normes par l'industrie et la mise en place d'organismes officiels d'autoréglementation.

Une des questions les plus importantes pour les entreprises et les investisseurs étrangers a trait à l'efficience, l'efficacité et l'équité des règlements régissant les entreprises et les services financiers. Pour permettre à l'Ontario de rester un endroit sûr et attrayant où investir, les organismes de réglementation doivent continuer à moderniser la réglementation et suivre l'évolution du marché mondial.

- Le gouvernement de l'Ontario a annoncé récemment la création de l'Agence pour les petites entreprises pour aider celles-ci à prendre de l'expansion et à prospérer. L'Agence encouragera l'adoption de pratiques de réglementation exemplaires, rationalisera les formalités administratives et s'assurera que le gouvernement tient compte des intérêts des petites entreprises lorsqu'il prend des décisions.
- L'Ontario participera activement à l'initiative de réglementation intelligente lancée par le gouvernement fédéral. Cette initiative vise l'adoption de meilleurs règlements qui protégeront les intérêts de la population canadienne tout en créant un climat propice à la croissance économique.
- L'Ontario a lancé des initiatives pour moderniser les mesures législatives applicables aux entreprises, notamment en ce qui concerne le droit commercial et des valeurs mobilières, le courtage hypothécaire et la réglementation des caisses populaires et des *credit unions*.

Moderniser les règlements financiers pour favoriser un nouvel essor économique

- Les mesures législatives modernes régissant les entreprises doivent tenir compte de la réalité des marchés et établir des normes strictes en matière de protection des investisseurs et de gouvernance. Un cadre législatif à jour appuierait un secteur des affaires compétitif qui attire des investissements et favorise la prospérité des Ontariennes et des Ontariens.
- Le ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises dirigera la mise en oeuvre d'un plan pluriannuel afin de mettre à jour le cadre législatif de l'Ontario régissant les entreprises. Le gouvernement déposera cette année un projet de loi mettant à jour les mesures législatives qui régissent la cession des valeurs mobilières, éliminant l'incertitude juridique et renforçant la situation concurrentielle des marchés financiers et des maisons de courtage du Canada. On proposera des changements afin d'éliminer les incohérences et le double emploi découlant des mesures législatives ontariennes applicables aux entreprises et aux valeurs mobilières. À long terme, on élaborera de vastes mesures législatives afin de moderniser les lois ontariennes applicables aux sociétés et d'améliorer la gouvernance et la reddition de comptes.
- Le gouvernement a déjà donné suite à plusieurs recommandations contenues dans le *Rapport sur l'étude de cinq ans de la* Loi sur les valeurs mobilières préparé par le Comité permanent des finances et des affaires économiques (CPFAE). Par exemple, il a adopté un projet de loi en 2004 pour lui permettre d'accorder aux investisseurs des droits accrus pour poursuivre les compagnies ouvertes qui divulguent des renseignements faux ou trompeurs. Le gouvernement demeure déterminé à prendre rapidement les dernières mesures nécessaires pour mettre en oeuvre ce changement, notamment en apportant les modifications réglementaires requises.
- Le président du Conseil de gestion dirige les initiatives qui feront en sorte que le gouvernement présentera cette année la prochaine série de modifications législatives en réponse au rapport du CPFAE. Ces modifications appuieraient la création d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières. À long terme, le gouvernement présentera des mesures législatives à jour qui pourraient jeter les assises d'un ensemble commun de lois sur les valeurs mobilières en vue de l'établissement de cet organisme unique.
- Il importe de créer un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières afin d'accroître la compétitivité et l'efficience des marchés financiers du Canada. Cet organisme allégerait le fardeau réglementaire des entreprises, assurerait une application plus uniforme des lois et permettrait de mieux protéger les investisseurs, ce qui contribuerait à attirer des investissements dans tous les territoires et provinces et ferait en sorte que les entreprises puissent accéder aux capitaux dont elles ont besoin pour prendre de l'expansion.
- Le gouvernement réitère l'engagement qu'il a pris dans le budget de 2004 de déposer, en 2005, un projet de loi pour remplacer la *Loi sur les courtiers en hypothèques*. À la suite des consultations portant sur un document de travail, le gouvernement a publié, en mars 2005, un autre document de travail portant celui-ci sur le projet de loi sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques et une ébauche des règlements sur la délivrance des permis afin de recueillir les commentaires du public. Ces mesures législatives permettraient de mieux protéger les consommateurs, de rationaliser les exigences réglementaires, d'adopter des règlements efficients et, lorsque cela est approprié, d'harmoniser les mesures législatives avec celles d'autres territoires et organismes de réglementation.
- L'examen de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les* credit unions est en cours. Le gouvernement collabore avec ce secteur pour déterminer les modifications à apporter à la Loi pour moderniser les règles et permettre aux caisses populaires et *credit unions* de mieux servir leurs clients et de soutenir la concurrence sur le marché des services financiers. Le gouvernement réitère son intention de déposer des mesures législatives modifiant la Loi d'ici l'exercice se terminant en 2006.

- Le gouvernement propose également de mettre à jour les mesures législatives régissant les régimes de retraite pour favoriser l'administration efficace des régimes de retraite conjoints à lois d'application multiples.

Moderniser les règlements régissant les régimes de retraite

Régimes de retraite d'employeurs

- Le gouvernement de l'Ontario entend déposer des modifications législatives afin de mettre en oeuvre un accord que l'Ontario et le Québec négocient et qui vise à adopter des normes communes applicables aux régimes de retraite d'employeurs auxquels cotisent des travailleurs dans les deux provinces. On prévoit que, grâce à l'appui de l'Association canadienne des organismes de contrôle des régimes de retraite, l'accord proposé Ontario-Québec servira de modèle à une entente canadienne de plus grande portée, ce qui simplifierait la réglementation des régimes de retraite lorsque les employés qui y cotisent travaillent dans plus d'un territoire.

Régimes de retraite conjoints

- La *Loi sur les régimes de retraite* vise les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels l'employeur est le seul à faire des paiements spéciaux lorsqu'il y a une dette non provisionnée ou un problème de solvabilité. La Loi suppose que les participants au régime ne font pas de tels paiements.

- Dans le cas des régimes de retraite conjoints à prestations déterminées, il peut y avoir des conflits entre certaines dispositions de ces régimes et les exigences de la Loi. Pour régler ces conflits, la province publiera un document de discussion qui indiquera les conflits et proposera des solutions. Le gouvernement déposera un projet de loi à l'automne afin de modifier la Loi et de régler ces questions. Si ce projet de loi est approuvé par l'Assemblée législative, on s'attend à ce que les modifications entrent en vigueur avant la fin de l'exercice. Il faudrait également modifier les règlements pris en application de la Loi.

- La *Loi sur le régime de retraite des enseignants* comprend déjà des dispositions visant certains de ces conflits. On propose que ces dispositions soient modifiées ou abrogées lorsque les modifications apportées à la *Loi sur les régimes de retraite* entreront en vigueur, car ces modifications instaureraient des règles uniformes applicables à tous les régimes de retraite conjoints.

En février 2005, le président du Conseil de gestion a annoncé la création d'un comité formé d'experts et d'autres personnes respectées provenant des quatre coins du pays pour faire progresser le dossier de la mise en place d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières et démontrer comment cet organisme répondrait aux besoins de toutes les provinces et des territoires. Ce comité est présidé par Purdy Crawford, un éminent avocat et chef d'entreprise.

Le Canada est le seul pays développé qui n'a pas d'organisme national de réglementation des valeurs mobilières. D'autres pays reconnaissent que des marchés des actions compétitifs et efficaces reposent sur une vaste mise en commun de capitaux et une participation active d'un grand nombre d'investisseurs et de sociétés cotées.

La valeur du marché des actions du Canada équivaut à seulement 6 % de celle du marché des États-Unis, notre concurrent le plus important. Seul un petit nombre de compagnies canadiennes ouvertes ont accès à cette source plus vaste de capitaux américains. Dans le marché canadien, qui est relativement petit, seulement 16 % des compagnies ouvertes ont accès aux investisseurs dans toutes les provinces.

En raison de la fragmentation de la réglementation des valeurs mobilières, il est anormalement difficile et coûteux pour le reste des sociétés (84 %), qui sont pour la plupart de petites et moyennes compagnies ouvertes, de réunir des capitaux, car elles ont accès à un nombre limité d'investisseurs potentiels. Ces sociétés sont donc désavantagées à ce chapitre par rapport à leurs concurrents américains.

Le Canada a besoin d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières pour tirer parti des occasions de développement économique découlant d'un marché des actions compétitif et efficace. Un tel organisme, une législation commune régissant les valeurs mobilières et un barème unique de droits établis selon le principe de la récupération des coûts auraient les avantages suivants :

- Les entreprises et les investisseurs interpréteraient et appliqueraient les exigences réglementaires de la même façon, de sorte qu'il leur serait plus facile de les respecter.
- L'application des mesures législatives régissant les valeurs mobilières serait plus efficace, ce qui protégerait mieux les investisseurs.
- Les petites et moyennes compagnies ouvertes et compagnies fermées auraient accès à la plus vaste source possible de capitaux, peu importe l'endroit où elles sont établies au Canada.

Peu de compagnies ouvertes canadiennes* ont accès à la totalité du marché canadien

*Pourcentage de compagnies ouvertes**

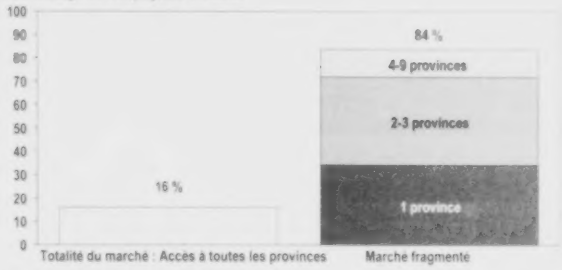

* Émetteurs assujettis
Source : ministère des Finances de l'Ontario, selon les données de la CVMO

- Les entreprises et les investisseurs manqueraient moins d'occasions de financement et d'investissement puisqu'on éliminerait les retards causés actuellement par les nombreux organismes de réglementation et mesures législatives régissant le secteur.
- Il y aurait un seul ensemble de mesures de protection claires et uniformes que les investisseurs pourraient comprendre facilement.
- La réglementation serait efficiente.

Le Canada a besoin d'un organisme unique de réglementation des valeurs mobilières pour tirer parti des occasions de développement économique découlant d'un marché des actions compétitif et efficace. Un tel organisme, une législation commune régissant les valeurs mobilières et un barème unique de droits établis selon le principe de la récupération des coûts auraient les avantages suivants :

- Les entreprises et les investisseurs interpréteraient et appliqueraient les exigences réglementaires de la même façon, de sorte qu'il leur serait plus facile de les respecter.
- L'application des mesures législatives régissant les valeurs mobilières serait plus efficace, ce qui protégerait mieux les investisseurs.
- Les petites et moyennes compagnies ouvertes et compagnies fermées auraient accès à la plus vaste source possible de capitaux, peu importe l'endroit où elles sont établies au Canada.
- Les entreprises et les investisseurs manqueraient moins d'occasions de financement et d'investissement puisqu'on éliminerait les retards causés actuellement par les nombreux organismes de réglementation et mesures législatives régissant le secteur.
- Il y aurait un seul ensemble de mesures de protection claires et uniformes que les investisseurs pourraient comprendre facilement.
- La réglementation serait efficiente.

Peu de compagnies ouvertes canadiennes* ont accès à la totalité du marché canadien

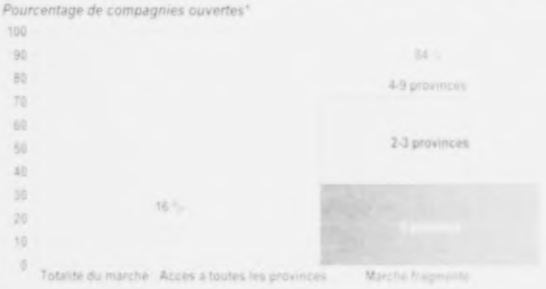

Section III : La recherche et l'innovation au service de la croissance économique

La recherche et l'innovation jouent un rôle important dans la croissance économique. Grâce à leurs investissements dans la recherche-développement (R.-D.), les entreprises, les gouvernements et les établissements de recherche jouent tous un rôle clé dans l'accroissement de la capacité d'innovation de l'Ontario.

Les institutions publiques, comme les universités, les collèges et les hôpitaux, sont à l'origine d'environ le quart de la totalité de la R.-D. réalisée chaque année en Ontario. Pratiquement tout le reste de la recherche est mené par des sociétés privées. Les gouvernements offrent aux entreprises des mesures fiscales compétitives en matière de R.-D. et d'autres incitatifs, et versent des fonds directement aux institutions qui font de la R.-D.

Dans le Rapport d'étape 2004 du premier ministre, on indiquait que le gouvernement provincial s'était engagé à verser 1,8 milliard de dollars sur quatre ans pour appuyer à la fois la recherche et la commercialisation dans les institutions publiques et sans but lucratif de la province qui font de la R.-D. Les investissements permanents dans la R.-D. sont indispensables à l'accroissement de la capacité d'innovation de l'Ontario, mais on peut faire plus. L'Ontario doit encourager les partenariats et la coordination entre les entreprises, les gouvernements et les institutions afin d'optimiser les avantages découlant des investissements dans la R.-D. et de commercialiser les découvertes faites. Cela est indispensable si l'Ontario veut livrer concurrence à d'autres territoires, notamment les États-Unis, qui peuvent affecter des montants plus élevés à la R.-D. en pourcentage de leur économie. Cette situation s'explique notamment par le fait que le gouvernement des États-Unis a pris un engagement plus important à l'égard de la recherche (y compris la recherche militaire).

HAUSSE DES INVESTISSEMENTS DANS LA RECHERCHE ET LA COMMERCIALISATION

Le nouveau Fonds pour la recherche en Ontario (FRO) regroupera plusieurs programmes ontariens de recherche qui étaient financés de façon distincte par le passé. Ce fonds assurera, jusqu'en 2007-2008, 730 millions de dollars pour de nouveaux projets de recherche et des projets en cours. Il comprend les nouveaux investissements de 300 millions de dollars dans l'infrastructure de recherche que le premier ministre a annoncés l'automne dernier.

Le FRO ainsi consolidé fournira une aide financière pour le fonctionnement, les immobilisations et les frais généraux des établissements de recherche ontariens qui effectuent de la R.-D. de pointe. On accordera la priorité à la recherche réalisée dans les secteurs économiques clés, notamment l'automobile, l'agriculture, les technologies de fabrication de pointe, la biotechnologie, l'information et les communications, les carburants de remplacement, les piles à combustible, les technologies environnementales et la nanotechnologie. En outre, le Fonds appuiera les efforts visant à établir des liens entre les jeunes et les chercheurs et à attirer, développer et conserver le talent de recherche de calibre mondial.

Le gouvernement est aussi en passe d'instaurer un système de recherches sur le cancer plus coordonné et stable dans la province en fusionnant le nouveau Programme de recherche sur le cancer et le Réseau ontarien de recherche sur le cancer.

Le Programme de recherche sur le cancer fera fond sur les forces de l'Ontario dans le domaine de la recherche sur le cancer en développant une « masse critique » de chercheurs spécialisés en oncologie. Dans le cadre d'un partenariat avec la communauté de la recherche sur le cancer en Ontario, ce programme contribuera à faire de l'Ontario un chef de file reconnu dans le domaine de la recherche sur le cancer qui attirera les meilleurs chercheurs et cliniciens dans la province et les incitera à rester. Le programme mettra l'accent sur le soutien à la recherche de pointe en oncologie visant plusieurs disciplines, les études multidisciplinaires portant sur les populations et les causes ainsi que la prévention et le dépistage précoce du cancer. De plus, il permettra de transformer les recherches en programmes, technologies et thérapies et misera sur la collaboration avec l'industrie afin de commercialiser les résultats de la recherche. L'Ontario s'engage à verser 142 millions de dollars pour la recherche sur le cancer jusqu'en 2007-2008.

Le ministre du Développement économique et du Commerce annoncera sous peu les détails du FRO, notamment en ce qui concerne un appel de propositions, et du Programme de recherche sur le cancer.

Le gouvernement de l'Ontario propose ensuite de créer un Conseil ontarien de la recherche. Il s'agit là d'une initiative économique stratégique prise par le gouvernement pour aider l'Ontario à devenir un leader dans le domaine de la recherche sur la scène nord-américaine et pour promouvoir les possibilités d'innovation de la province à l'échelle du monde entier.

Une meilleure coordination et l'harmonisation des investissements publics dans la recherche et la commercialisation, ainsi qu'un plus grand dialogue avec l'industrie en vue de déterminer les domaines et les possibilités de recherche et d'intérêt commun permettront d'accroître la productivité de la province. Des renseignements supplémentaires sur le nouveau conseil seront annoncés à l'automne 2005.

Cadre de commercialisation de l'Ontario : Un système de réseaux d'innovation à l'échelle locale

Un nouveau cadre de commercialisation fondé sur un système de « réseaux d'innovation à l'échelle régionale » s'ajoute au Conseil ontarien de la recherche qui est proposé. Ces organismes régionaux de développement, créés grâce à des fonds du gouvernement provincial, regroupent plusieurs intervenants et appuient les partenariats entre les entreprises, les institutions et les administrations municipales en vue de promouvoir l'innovation. Même si, à l'origine, les 11 réseaux régionaux actifs de l'Ontario intervenaient surtout dans les sciences de la vie, ils étendent maintenant leurs activités dans d'autres secteurs d'innovation et d'excellence comme la technologie de l'information, les économies d'énergie et les matériaux de pointe, compte tenu des forces et des possibilités qui existent à l'échelle locale.

Ces réseaux régionaux offrent de nombreux avantages dont le suivant : ils peuvent rapprocher les services de commercialisation des clients qui en ont besoin, comme les petites entreprises, les chercheurs, les entrepreneurs et les investisseurs. Ils peuvent aussi faciliter l'accès à d'autres ressources dans le domaine de la commercialisation, notamment les Centres d'excellence de l'Ontario, le nouveau Centre de la découverte MaRS, le Centre de recherche et d'innovation d'Ottawa et Communitech.

Sciences à l'échelle locale – Répercussions à l'échelle mondiale

Voici quelques exemples des moyens que prendra le gouvernement de l'Ontario pour renforcer la capacité d'innovation des régions :

- Dix millions de dollars serviront à appuyer la création du parc d'innovation McMaster, dans une ancienne friche industrielle contaminée à Hamilton. Le nouveau parc deviendra un point de mire pour l'industrie, les gouvernements et les institutions qui collaborent pour promouvoir l'excellence de la recherche et l'innovation dans les matériaux de pointe, la fabrication, la nanotechnologie et les sciences biologiques.
- Le gouvernement ontarien a appuyé l'expansion de l'Observatoire de neutrinos de Sudbury, un centre de recherche de pointe de calibre international. L'Observatoire a bénéficié d'un allégement de la taxe de vente au détail sur l'achat de matériel de recherche pour son établissement international destiné à un projet de sciences sous terre.
- Le gouvernement provincial investit 6,5 millions de dollars, sur trois ans, dans le Centre de la découverte MaRS pour aider à commercialiser à l'échelle mondiale les possibilités technologiques qui existent en Ontario.
- Un fonds de dotation de 3 millions de dollars est destiné à l'instauration d'une chaire de recherche à l'Université de Guelph, l'une des universités canadiennes spécialisées dans la recherche sur l'agriculture biologique. Le gouvernement accordera aussi 3 millions de dollars à l'Université de Toronto aux fins de la création d'une chaire de recherche sur la productivité et la capacité concurrentielle.

COMMERCIALISATION ACCRUE DE LA RECHERCHE

En renforçant les liens entre les entreprises et les institutions à l'échelle régionale, le nouveau cadre de commercialisation de l'Ontario jouera un rôle clé car il créera des possibilités d'affaires pour le marché du capital de risque de la province.

Le capital de risque représente un élément indispensable de la commercialisation des nouvelles technologies. Même si le marché de ce type de capital en Ontario a beaucoup évolué au cours des deux dernières décennies, il est souvent difficile pour les entreprises axées sur la technologie à risque élevé de réunir des capitaux de risque au début. Cela est particulièrement vrai pour les entreprises issues de la recherche menée dans les universités et les hôpitaux.

Le Programme des fonds ontariens de financement de la commercialisation, créé dernièrement, encouragera les établissements de recherche à s'associer avec des investisseurs agréés pour commercialiser la recherche menée par le corps professoral, le personnel et les étudiantes et étudiants. De plus, le Programme ontarien de commercialisation de la recherche aidera les chercheurs et les institutions à développer leurs inventions jusqu'à l'étape « prêt à l'investissement ».

Pendant la mise en oeuvre de ces programmes, le gouvernement de l'Ontario continuera d'examiner d'autres approches ciblées pour vaincre les problèmes d'engorgement dans le processus de commercialisation de la recherche et la création de nouvelles entreprises. De plus, il étudie le marché élargi des capitaux de risque et le rôle des fonds de placement des travailleurs au sein de l'industrie. L'examen du Programme des fonds de placement des travailleurs de l'Ontario, que le gouvernement a annoncé dans le budget de 2004, de même que le moratoire sur les nouveaux enregistrements, se poursuivent depuis la dernière année. Il est prévu que les résultats de l'examen seront publiés plus tard ce printemps.

Dans l'ensemble, les avantages du nouveau cadre de commercialisation de l'Ontario seront fonction d'un climat positif, propice à l'innovation des entreprises. Grâce à une réglementation moderne et intelligente et à diverses améliorations de nature fiscale, le gouvernement a pris des mesures pour améliorer le fonctionnement des marchés des capitaux.

Le cadre réglementaire et fiscal appuie l'innovation

Le cadre réglementaire et fiscal s'est amélioré de façon spectaculaire en Ontario au cours des 20 dernières années, ce qui rend les marchés du capital de risque privés beaucoup plus intéressants pour ce qui est des placements de capital de risque.

- La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a modernisé ses règlements pour faciliter l'accès des petites entreprises au capital des fonds communs d'investissement et des investisseurs agréés.
- Les réglementations fédérale et provinciale en matière d'investissement qui touchent les investisseurs institutionnels, comme les caisses de retraite et les compagnies d'assurance, ont été actualisées depuis le milieu des années 1980 afin de permettre une administration prudente et plus souple des investissements.
- L'impôt fédéral-provincial combiné sur les gains en capital a été réduit de presque la moitié, et les dispositions relatives au roulement de gains en capital pour les investisseurs providentiels ont été améliorées considérablement.
- Le régime fiscal fédéral s'appliquant aux investissements étrangers a été libéralisé depuis 2000.

Section IV : Renforcement de l'infrastructure, le fondement de l'économie ontarienne

Pour réaliser son plein potentiel, l'économie ontarienne doit reposer sur un système efficace d'infrastructure matérielle qui assure le transport rapide des biens et des personnes, l'approvisionnement en eau potable sûre et une alimentation en électricité fiable et adéquate. Afin d'appuyer de façon efficiente l'amélioration du niveau de vie, les investissements dans l'infrastructure doivent assurer un équilibre entre, d'une part, les besoins de l'économie transparente et axée sur les exportations de l'Ontario et, d'autre part, certains facteurs comme la santé publique et l'environnement.

Le gouvernement joue un rôle important en tant que fournisseur et coordonnateur de l'infrastructure matérielle. Cependant, comme nous l'avons signalé dans le Document A, *Investir dans les gens, gérer les finances de l'Ontario*, l'Ontario fait face à une situation financière difficile et il doit agir de façon équilibrée et responsable.

Le plan d'infrastructure quinquennal du gouvernement provincial comprend de nouveaux investissements considérables dans la santé, l'éducation et l'économie. La valeur totale de ces investissements est supérieure à 30 milliards de dollars.

Points saillants du plan d'infrastructure quinquennal de l'Ontario

- Financement de projets de construction, de rénovation et d'agrandissement d'hôpitaux afin de réduire les temps d'attente, d'améliorer les services dans les secteurs à forte croissance et de moderniser les anciens hôpitaux.
- Augmentation considérable du nombre de places dans les établissements d'enseignement supérieur afin de répondre aux besoins de la double cohorte à mesure qu'elle progresse dans le système et augmentation du nombre de places dans les écoles de médecine pour accroître le nombre de médecins.
- Investissements pluriannuels dans le renouvellement des écoles élémentaires et secondaires, qui devraient générer 4 milliards de dollars en investissements au cours des prochaines années.
- Bonification du Programme de logement abordable Canada-Ontario qui contribuera à aménager plus de 15 000 nouveaux logements abordables, y compris des logements dans les collectivités éloignées et des logements avec services de soutien pour les victimes de violence familiale et les personnes ayant une maladie mentale.
- Améliorations considérables de l'infrastructure frontalière pour favoriser l'accroissement des échanges commerciaux avec les États-Unis et accélérer et faciliter les passages frontaliers.
- Investissements élevés continus dans les transports en commun en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement : 1 milliard de dollars sur 10 ans pour l'expansion et le renouvellement du Réseau GO, 1 milliard de dollars sur cinq ans pour la Commission de transport de Toronto et 600 millions de dollars pour le O-Train d'Ottawa.
- Mise en oeuvre de la première série de projets financés dans le cadre du nouveau Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario, qui stimulera le lancement de programmes d'une valeur pouvant atteindre 900 millions de dollars grâce à des contributions du gouvernement fédéral, de l'Ontario et des municipalités. De nombreux projets de réseau d'eau et d'égouts, d'aménagement de routes et de construction de ponts à l'échelle locale seront financés dans les collectivités rurales et les petites localités urbaines.
- Respect de l'engagement que le gouvernement a pris en 2004 d'investir 300 millions de dollars sur quatre ans dans l'infrastructure de recherche de sorte que les universités, les hôpitaux et les établissements de recherche de l'Ontario puissent continuer d'attirer les travailleurs les plus compétents et les plus qualifiés et favoriser la croissance de l'économie.
- Accélération des travaux d'élargissement à quatre voies des routes 11 et 69 dans le Nord de l'Ontario.
- Projets d'agrandissement des routes pour appuyer la croissance économique, réduire les engorgements et régler d'importantes questions de sécurité dans le sud de l'Ontario.

En outre, l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA), qui gère un programme innovateur de prêts qui aide les collectivités à renouveler l'infrastructure importante au niveau local comme les usines de purification de l'eau, les transports en commun et les ponts et les routes, prévoit une autre série de projets de financement.

Malgré cet investissement important, les besoins d'investissement dans les secteurs comme la santé, l'environnement et les transports demeurent considérables. Le gouvernement provincial étudiera la possibilité de lancer des initiatives de gestion stratégique des biens. Ce faisant, il mettra l'accent sur la protection et la promotion de l'intérêt public, l'optimisation des ressources et le respect des priorités gouvernementales. Le produit net de la vente de biens ne sera pas affecté aux dépenses de fonctionnement permanentes. Il servira d'abord et avant tout à financer des projets d'amélioration de l'infrastructure.

ÉLECTRICITÉ

La vigueur et la prospérité de l'Ontario reposent notamment sur un secteur de l'électricité fiable, viable et diversifié. L'année dernière, le gouvernement a adopté la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* pour réorganiser le système ontarien de l'électricité afin de répondre de façon plus efficace au besoin important de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement, de stimuler les économies d'énergie et d'assurer des prix plus stables pour les consommateurs de la province. La Loi a créé l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui a pour mandat d'assurer un approvisionnement en électricité adéquat et à long terme, et le Bureau des économies d'énergie, qui est dirigé par le tout premier directeur des économies d'énergie de la province.

D'ici 2020, l'Ontario devra remettre à neuf, reconstruire ou remplacer certaines installations de production d'énergie électrique ou économiser environ 25 000 mégawatts d'électricité pour répondre à la demande sans cesse croissante. Le gouvernement a pris des mesures pour trouver de nouvelles sources d'électricité propres, fiables et économiques. Il collaborera en outre avec ses voisins à l'est et à l'ouest pour étudier la possibilité d'entreprendre de nouveaux projets hydro-électriques et de répondre ainsi aux besoins d'approvisionnement à long terme de la province.

Pour faire en sorte que l'électricité soit livrée là où elle est nécessaire, Hydro One, la société propriétaire de la plus grande partie du réseau de transport de l'électricité de l'Ontario, investit actuellement dans des mises à niveau pour répondre à l'accroissement de la demande et relier de nouveaux projets de production au réseau de distribution d'électricité.

- De nouveaux projets d'approvisionnement en électricité permettront de repérer diverses sources d'énergie électrique, qui pourraient permettre à l'Ontario de disposer de plus de 5 000 mégawatts supplémentaires.
  - Le 13 avril 2005, quatre nouveaux projets d'approvisionnement en électricité, dont un projet de production combinée, deux nouvelles centrales alimentées au gaz et un projet de production sur demande, ont été approuvés. La capacité totale de production est de 1 675 mégawatts.
  - En novembre 2004, le gouvernement a approuvé des projets qui permettront à la population ontarienne d'avoir accès à 395 mégawatts d'énergie renouvelable et propre à partir de sources d'approvisionnement aussi diversifiées que l'énergie éolienne, l'énergie hydro-électrique, les gaz d'enfouissement et les biogaz.
  - Les travaux de construction d'un tunnel à Niagara, qui servira à l'acheminement de l'eau provenant de la rivière Niagara vers le complexe de production Sir Adam Beck de l'Ontario Power Generation, devraient commencer à l'été 2005.
  - En juillet 2004, l'Ontario Power Generation a été autorisée à remettre en service un groupe électrogène de la centrale nucléaire de Pickering permettant de fournir 515 mégawatts. En mars 2005, un accord de principe a été conclu avec Bruce Power relativement à la remise en service de deux groupes électrogènes de la centrale nucléaire Bruce « A », à Kincardine, capables de produire chacune 750 mégawatts. Le gouvernement est en train de mener ses travaux de contrôle préalable relativement à cette proposition.
  - En avril 2005, le gouvernement a demandé d'autres propositions relativement à la production d'au plus 1 000 mégawatts d'électricité à partir de sources d'électricité renouvelable.
  - Le gouvernement travaille à l'établissement de partenariats avec les provinces voisines relativement à d'importants projets hydro-électriques. En septembre 2004, le gouvernement a annoncé la réalisation d'une étude technique détaillée sur l'Initiative de transfert d'énergie propre, des projets proposés d'aménagement hydro-électrique dans le nord du Manitoba et la construction d'une ligne de transport d'énergie qui acheminerait de l'électricité du Manitoba vers l'Ontario. En mars 2005, le gouvernement a présenté une proposition conjointe avec Hydro-Québec et SNC-Lavalin pour appuyer le projet de Terre-Neuve-et-Labrador en vue de l'aménagement de deux grandes centrales hydro-électriques sur le cours inférieur du fleuve Churchill au Labrador.

Outre l'augmentation de l'approvisionnement en électricité, le gouvernement a décidé d'accorder la priorité absolue aux économies d'énergie. Il a fixé à 5 % le taux d'économie d'énergie visé en Ontario d'ici 2007. De plus, il est déterminé à réduire sa propre consommation d'électricité d'au moins 10 % d'ici 2007. Pour atteindre cet objectif, le Bureau des économies d'énergie coordonnera et encouragera les initiatives d'économie d'énergie, y compris les programmes de gestion axée sur la demande.

Des compteurs intelligents seront aussi installés dans tous les foyers d'ici 2010, ce qui permettra aux consommateurs d'électricité de réduire et de modifier leur consommation en fonction des prix de l'électricité.

INVESTISSEMENT DANS LES ROUTES ET L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

Exemples d'investissements clés dans le réseau routier

Approximativement 70 % du fret expédié en Ontario – les transporteurs routiers parcourent l'équivalent de six millions de kilomètres chaque jour de la semaine – est acheminé par la route dans la région élargie du Golden Horseshoe. L'augmentation du débit routier dans l'ensemble de la région ralentit le déplacement des biens, d'où une diminution de la productivité. En conséquence, les investissements visant à assurer le bon état du réseau routier et une capacité adéquate sont essentiels. Le présent budget comprend une augmentation importante des investissements dans la remise en état des routes sur les cinq prochaines années pour améliorer le réseau routier.

Les projets dans le sud de l'Ontario viseront principalement l'amélioration de l'autoroute 401 et du QEW dans la région élargie du Golden Horseshoe et d'autres corridors commerciaux comme l'autoroute 417 à Ottawa. Le gouvernement a aussi commencé à faire de la planification en vue de l'aménagement de corridors dans diverses régions de la province, dont un corridor reliant Niagara à la région du grand Toronto, le tronçon final est de l'autoroute 407 et les prolongements des autoroutes 404 et 427. Pour stimuler la croissance économique dans la province, il faut également diminuer la congestion à la frontière. Selon la Chambre de commerce de l'Ontario, l'engorgement des postes frontaliers coûte plus de cinq milliards de dollars par année à l'Ontario.

La circulation aux postes frontaliers a considérablement augmenté ces 10 dernières années par suite de l'adoption du système de stockage juste à temps et de la signature d'accords de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique.

La valeur par habitant des marchandises transportées par camion entre l'Ontario et les États-Unis est considérablement supérieure à celle des marchandises transportées par camion entre le Mexique ou une autre province canadienne et les États-Unis.

Marchandises acheminées par camion entre les Etats-Unis et certaines provinces et le Mexique

En dollars canadiens par habitant, 2004

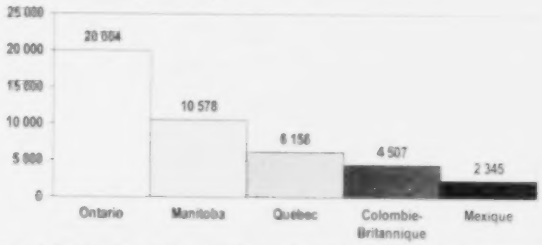

Nota : Les importations américaines sont évaluées en fonction de la province où l'Agence des douanes et du revenu du Canada a dédouané les marchandises. Cette province peut ne pas être la destination finale des marchandises. La valeur par habitant établie pour le Mexique est fondée sur les données démographiques de 2003.
Sources : U.S. Bureau of Transportation, Statistique Canada, Groupe de la Banque mondiale, calculs effectués par le ministère des Finances de l'Ontario.

Le 21 avril 2005, l'Ontario et le gouvernement fédéral ont décidé d'affecter 129 millions de dollars en tout à la mise en oeuvre d'un certain nombre d'initiatives pour faire suite aux recommandations du récent rapport Schwartz sur le passage frontalier Windsor-Detroit. La veille, le gouvernement de l'Ontario avait annoncé qu'il financerait l'évaluation environnementale municipale relative au projet d'aménagement de la voie de contournement Huron Church pour les camions, une des principales recommandations du rapport Schwartz. Si l'étude environnementale est approuvée, le gouvernement provincial affectera jusqu'à 150 millions de dollars à la construction de cette voie de contournement.

Ces projets s'ajoutent aux initiatives déjà en cours des gouvernements canadien et américain visant à réduire de 25 % les temps de transit entre Windsor et Detroit au cours de la prochaine année grâce à l'affectation de ressources supplémentaires au traitement du trafic commercial.

Appuyer les investissements dans l'infrastructure municipale

Des investissements clés dans l'infrastructure municipale sont nécessaires pour appuyer le développement économique et régler des questions relatives à la santé et à la sécurité. Par exemple, des investissements dans les transports en commun sont indispensables pour améliorer la mobilité dans les centres urbains et diminuer les problèmes dans les corridors stratégiques qui gênent le déplacement des biens. Des services de transport en commun améliorés attirent de nouveaux passagers, réduisent la durée des déplacements et aident à diminuer les émissions néfastes pour l'environnement.

Un certain nombre d'initiatives sont déjà en cours pour aider les municipalités à financer ces projets. Des investissements dans le cadre du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario et du programme de prêts de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) aident les collectivités à renouveler et à améliorer l'infrastructure comme les routes locales, les ponts et les réseaux d'eau et d'égouts.

L'OSIFA est un organisme de financement novateur qui permet aux municipalités ontariennes et à d'autres partenaires du secteur parapublic d'avoir accès à des prêts à faibles coûts et à long terme pour renouveler et aménager des infrastructures publiques importantes. L'organisme finance les prêts qu'il consent en vendant des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure.

L'OSIFA accorde actuellement aux municipalités ontariennes des prêts au titre du renouvellement de l'infrastructure. Jusqu'à présent, l'OSIFA s'est engagé à verser à 166 municipalités 2,1 milliards de dollars en prêts à faibles coûts et à long terme à l'égard de plus d'un millier de projets d'infrastructure au palier local dans huit domaines essentiels :

- infrastructure de purification de l'eau;
- infrastructure de traitement des eaux usées;
- routes municipales;
- ponts municipaux;
- infrastructure de gestion des déchets;
- transport en commun;
- centres municipaux de soins de longue durée;
- renouvellement du parc de logements sociaux des municipalités.

Répartition du portefeuille de prêts de l'OSIFA

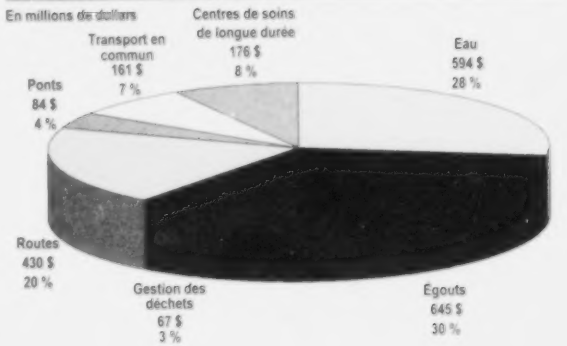

Les prêts de l'OSIFA au titre du renouvellement de l'infrastructure font une différence réelle dans les collectivités ontariennes, que ce soit à Red Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, à St. Thomas, dans le sud, ou à Kingston, dans l'est de la province. La majorité des municipalités (146 municipalités sur 166) qui ont contracté des prêts auprès de l'OSIFA sont des collectivités plus petites qui comptent moins de 100 000 habitants. Les petites municipalités, notamment les petites localités rurales et les collectivités du Nord, réalisent d'importantes économies en contractant des emprunts auprès de l'OSIFA. Collectivement, les municipalités qui participent au programme de prêts de l'OSIFA économisent des millions de dollars en frais d'intérêts et en frais de transaction pendant la durée du prêt. Ces économies profitent aux contribuables locaux.

Nouvelles orientations pour l'OSIFA

À partir de 2005-2006, la portée du programme de prêts de l'OSIFA sera élargie afin que les municipalités ontariennes puissent utiliser ses prêts à faibles coûts et à long terme au titre du renouvellement de l'infrastructure pour investir dans des projets locaux d'infrastructure dans les domaines de la culture, du tourisme et des loisirs qui favorisent le développement économique et améliorent la qualité de vie des résidents. Grâce aux prêts de l'OSIFA, les municipalités obtiennent la souplesse financière nécessaire pour assurer leur dynamisme et leur prospérité.

Un peu plus tard cette année, les universités pourront elles aussi demander des prêts à faibles coûts et à long terme identiques à ceux que contractent les municipalités pour faire d'importants investissements locaux. Les prêts de l'OSIFA aideront les universités à jouir de la souplesse financière nécessaire pour rester des établissements d'enseignement et d'innovation de calibre international en investissant dans des installations qui appuient l'éducation et la recherche universitaires.

Les projets d'économie d'énergie seront une priorité clé pour l'OSIFA tant dans le secteur municipal qu'universitaire.

La population ontarienne pourra investir dans des projets d'infrastructure dans leurs collectivités en achetant des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure. Ces obligations représenteront pour les Ontariennes et Ontariens un investissement solide dans leur avenir et dans celui de leur localité. L'OSIFA utilisera les profits découlant de la vente de ces obligations pour fournir des prêts à faibles coûts et à long terme au titre du renouvellement de l'infrastructure aux municipalités et aux universités de la province.

Section V : Développer le potentiel des villes et des régions de l'Ontario

Toutes les villes et régions de la province contribuent à la création de la richesse et à la qualité de vie de l'Ontario. Entre 1994 et 2004, dans toutes les régions de l'Ontario, l'emploi et le PIB ont enregistré un taux de croissance positif. Cependant, la croissance économique n'est pas automatique et varie d'une ville et d'une région à l'autre.

Pour le gouvernement provincial, il est prioritaire d'aider toutes les régions de l'Ontario à prendre part à la prospérité croissante et à en bénéficier. Grâce à des investissements dans les compétences et l'infrastructure, le gouvernement peut aider les villes et les régions à créer un milieu social et commercial compétitif qui attire les investissements et les emplois. Le gouvernement fédéral et les administrations municipales doivent également faire des investissements et mettre en oeuvre des programmes qui se grefferont aux efforts du gouvernement provincial.

Croissance urbaine et région élargie du Golden Horseshoe

On s'attend à ce que la population de la région élargie du Golden Horseshoe[2] passe de 8,2 millions de personnes en 2004 à 11,5 millions d'ici 2031. En 2004, selon des estimations, cette région a représenté environ 70 % du PIB de l'Ontario et 29 % du PIB du Canada[3]. Elle est au coeur de l'économie ontarienne fondée sur les exportations en raison notamment de la proximité des marchés américains.

La région élargie du Golden Horseshoe donne aux employeurs accès à une main-d'oeuvre très spécialisée et diversifiée. Elle est également la destination canadienne la plus populaire des néo-Canadiennes et des néo-Canadiens. Bien que l'arrivée massive de personnes dans la région ait renforcé son potentiel économique en augmentant la population active et en haussant la demande de biens et de services, la croissance rapide de la population est aussi la source de pressions sur l'infrastructure, la santé, l'éducation et les services municipaux.

Pour faire face à ces pressions, le gouvernement a pris une série d'initiatives qui permettent d'adopter une approche plus coordonnée, en soutenant les investissements dans l'infrastructure et une amélioration des instruments de réaménagement. Ainsi :

- Il a élaboré un plan de croissance global qui contribuera à orienter les décisions touchant les investissements dans l'infrastructure et l'aménagement dans la région élargie du Golden Horseshoe au cours des trois prochaines décennies.
- Il s'est associé à la ville de Toronto et au gouvernement fédéral pour la réalisation d'un plan quinquennal d'investissement de 1 milliard de dollars dans la Commission de transport de Toronto (TTC).

---

2 La région élargie du Golden Horseshoe comprend : Brant, Dufferin, Durham, Haldimand, Halton, la ville de Hamilton, Kawartha Lakes, Niagara, Northumberland, Peel, Peterborough, Simcoe, la ville de Toronto, Waterloo, Wellington et York.

3 Estimations du Centre for Spatial Economics et de Statistique Canada.

- Il finance le transport en commun dans toute la région élargie du Golden Horseshoe en partageant les revenus tirés de la taxe sur l'essence et en versant aux municipalités de la région des subventions de 514 millions de dollars.
- Il a proposé d'établir une régie des transports de la région du grand Toronto pour renforcer les liens entre les réseaux de transport en commun.
- Il négocie avec le gouvernement fédéral pour obtenir une entente globale sur l'immigration.
- Il a amélioré les instruments existants pour le réaménagement des friches contaminées afin de décourager l'étalement urbain et de favoriser l'aménagement sur un terrain intercalaire.
- Il examinera les options qui s'offrent à lui pour l'élaboration possible de mesures législatives visant à mettre en oeuvre le financement par de nouveaux impôts fonciers pour favoriser la régénération urbaine.

Un examen de la région élargie du Golden Horseshoe serait incomplet si l'on ne parlait pas du rôle unique de la ville de Toronto. La part de la population que représente cette ville et son importante contribution au PIB de l'Ontario et du Canada mettent en relief l'importance de Toronto pour la prospérité économique de l'Ontario.

Outre sa taille et son emplacement stratégique, Toronto est considérée comme la ville la plus développée des cités internationales du Canada. À titre de métropole du Canada, Toronto se mesure aux grandes villes d'autres pays comme Londres, Francfort, New York, Los Angeles et Hong Kong[4].

Le gouvernement de l'Ontario a entrepris des consultations avec la ville de Toronto concernant la gouvernance et les outils financiers.

---

[4] Selon une étude du Globalization and World Cities Research Group and Network menée en 2002, qui classait les grandes villes par rapport à Londres.

Donner plus de pouvoirs à Toronto pour renforcer l'Ontario

Toronto représente environ 46 % du PIB de l'Ontario et 19 % du PIB du Canada[5]. Sa force se voit dans la diversité des activités économiques locales, notamment la recherche, les services financiers, ainsi que les secteurs de la culture et des divertissements. La ville gère le réseau de transports en commun le plus important du Canada et fournit un large éventail de services à l'une des populations les plus diversifiées au monde.

Pour le gouvernement de l'Ontario, la ville de Toronto est un palier de gouvernement qui est prêt à devenir autosuffisant et viable sur le plan financier, et elle doit le devenir pour prospérer dans l'économie mondiale. Par conséquent, la province travaille en étroite collaboration avec des représentants de la ville de Toronto à l'examen de la *Loi de 1997 sur la cité de Toronto*, qui aboutira à la présentation d'une proposition de loi visant à moderniser la gouvernance et le cadre financier de la ville. En contrepartie des pouvoirs accrus que l'on propose d'accorder, la province veillerait à ce que Toronto satisfasse aux exigences rigoureuses de responsabilité que les contribuables demandent.

En outre, des représentants des gouvernements du Canada et de l'Ontario et de la ville de Toronto travaillent à établir une entente-cadre tripartite qui énoncera comment les trois paliers de gouvernement se concerteront pour trouver des réponses aux questions touchant le développement urbain. La ville a déterminé que le projet de revitalisation du quartier Regent Park serait la première priorité aux termes de l'entente proposée. Ce projet permettra de renouveler un grand ensemble d'habitation vieux de 50 ans afin de rétablir les liens entre cette communauté et les quartiers avoisinants. En revitalisant le secteur est du centre-ville et en y attirant de nouvelles entreprises, le nouveau quartier Regent Park deviendra un modèle de viabilité sur le plan économique, social, environnemental et culturel.

Pendant tout l'exercice 2005-2006, la province continuera également de collaborer avec la ville de Toronto en vue de régler des problèmes touchant les deux paliers de gouvernement comme l'investissement dans le transport en commun et le renouvellement de l'infrastructure publique pour faire en sorte que la ville demeure un endroit de prédilection où vivre, travailler et investir.

Outre l'apport économique de la région élargie du Golden Horseshoe et de Toronto, il est important de reconnaître la diversité et la croissance économique que toutes les villes de l'Ontario apportent aux économies de l'Ontario et du Canada.

Villes et réseaux urbains forts

Lorsqu'elles peuvent compter sur une masse critique de personnes, d'infrastructures et de diversification industrielle, les villes sont les noyaux de l'innovation et de précieux atouts pour leurs réseaux économiques régionaux. Elles sont en mesure de soutenir de grands bassins d'entrepreneurs, d'investisseurs, de chercheurs et de sociétés qui offrent des services cruciaux aux entreprises. Ces bassins sont essentiels pour transformer des idées brutes en nouveaux produits et services à commercialiser et à vendre sur les marchés mondiaux.

[5] Le Conference Board du Canada, pour la région métropolitaine de recensement de Toronto.

Cela dit, les villes de l'Ontario ne sont pas toutes identiques. Leur tissu industriel, leur taille, leur infrastructure et leurs relations commerciales diffèrent considérablement, de même que leurs liens avec les régions rurales qui les entourent.

Les villes et les municipalités de l'Ontario jouent un rôle important à titre d'emplacements pour faire des affaires. Un soutien provincial adéquat est nécessaire pour qu'elles continuent de fournir un milieu de calibre mondial pour l'emploi, l'investissement et la qualité de vie.

Principaux secteurs d'emploi, 2004
Certaines RMR

Part de l'emploi total (en %)

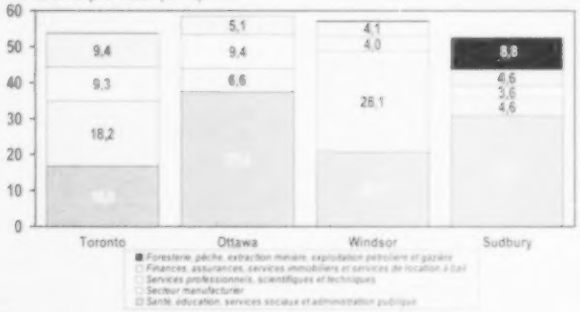

Source : Statistique Canada

MUNICIPALITÉS FORTES ET VIABLES

Bon nombre des services qui aident les entreprises ontariennes à être concurrentielles, comme les réseaux d'eau, la collecte des déchets, les transports en commun et les routes, sont dispensés au palier local. La province reconnaît le rôle important que toutes les municipalités jouent dans la prestation de ces services et croit que des services municipaux efficients et bien financés contribuent à l'économie en rassurant les investisseurs et en offrant aux résidents une bonne qualité de vie.

Afin de favoriser la transparence dans le secteur municipal, le gouvernement a réexaminé les relations financières provinciales-municipales et a établi le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), une nouvelle formule de financement qui est plus équitable et plus facile à comprendre que l'ancienne subvention du Fonds de réinvestissement communautaire.

Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Instauré en 2005 pour remplacer le Fonds de réinvestissement communautaire (FRC), le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) est devenu le principal programme de paiements de transfert pour les municipalités. Il s'agit d'un programme plus équitable et plus transparent qui verse aux municipalités semblables du financement semblable. Grâce à un système clair et compréhensible de subventions, le nouveau modèle :

- aide les municipalités à assumer leurs coûts des programmes sociaux;
- comprend des mesures de péréquation;
- reconnaît les défis uniques que doivent relever les collectivités du Nord et les régions rurales;
- contribue aux coûts des services policiers dans les collectivités rurales.

Les municipalités admissibles recevront 656 millions de dollars par l'entremise du FPMO en 2005, ce qui représente une hausse de 38 millions de dollars, ou 6,1 %, par rapport au financement reçu en 2004 dans le cadre du FRC.

Le gouvernement met également en branle une série d'initiatives visant à soutenir le secteur municipal. Ainsi :

- Depuis octobre 2004, les municipalités reçoivent 1 cent le litre provenant de la taxe provinciale sur l'essence. Cette part sera portée à 1,5 cent le litre en octobre 2005 et à 2 cents le litre en octobre 2006.

Cela dit, les villes de l'Ontario ne sont pas toutes identiques. Leur tissu industriel, leur taille, leur infrastructure et leurs relations commerciales diffèrent considérablement, de même que leurs liens avec les régions rurales qui les entourent.

Les villes et les municipalités de l'Ontario jouent un rôle important à titre d'emplacements pour faire des affaires. Un soutien provincial adéquat est nécessaire pour qu'elles continuent de fournir un milieu de calibre mondial pour l'emploi, l'investissement et la qualité de vie.

Principaux secteurs d'emploi, 2004
Certaines RMR

Part de l'emploi total (en %)

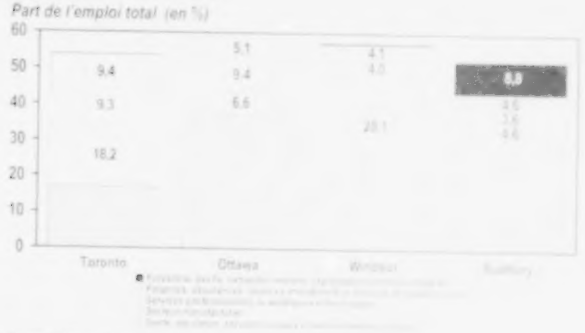

Source : Statistique Canada

MUNICIPALITÉS FORTES ET VIABLES

Bon nombre des services qui aident les entreprises ontariennes à être concurrentielles, comme les réseaux d'eau, la collecte des déchets, les transports en commun et les routes, sont dispensés au palier local. La province reconnaît le rôle important que toutes les municipalités jouent dans la prestation de ces services et croit que des services municipaux efficients et bien financés contribuent à l'économie en rassurant les investisseurs et en offrant aux résidents une bonne qualité de vie.

Afin de favoriser la transparence dans le secteur municipal, le gouvernement a réexaminé les relations financières provinciales-municipales et a établi le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO), une nouvelle formule de financement qui est plus équitable et plus facile à comprendre que l'ancienne subvention du Fonds de réinvestissement communautaire.

Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario

Instauré en 2005 pour remplacer le Fonds de réinvestissement communautaire (FRC), le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) est devenu le principal programme de paiements de transfert pour les municipalités. Il s'agit d'un programme plus équitable et plus transparent qui verse aux municipalités semblables du financement semblable. Grâce à un système clair et compréhensible de subventions, le nouveau modèle :

- aide les municipalités à assumer leurs coûts des programmes sociaux;
- comprend des mesures de péréquation;
- reconnaît les défis uniques que doivent relever les collectivités du Nord et les régions rurales;
- contribue aux coûts des services policiers dans les collectivités rurales.

Les municipalités admissibles recevront 656 millions de dollars par l'entremise du FPMO en 2005, ce qui représente une hausse de 38 millions de dollars, ou 6,1 %, par rapport au financement reçu en 2004 dans le cadre du FRC.

Le gouvernement met également en branle une série d'initiatives visant à soutenir le secteur municipal. Ainsi :

- Depuis octobre 2004, les municipalités reçoivent 1 cent le litre provenant de la taxe provinciale sur l'essence. Cette part sera portée à 1,5 cent le litre en octobre 2005 et à 2 cents le litre en octobre 2006.

D'ici la fin de 2007-2008, des revenus de plus de 858 millions de dollars tirés de la taxe provinciale sur l'essence seront investis dans 83 réseaux de transport en commun qui desservent 110 municipalités.

- Le gouvernement travaillera avec les municipalités de l'Ontario pour faire en sorte qu'elles reçoivent leur juste part du financement versé par l'entremise de la taxe fédérale sur l'essence.
- Il accroîtra la part provinciale des coûts des services de santé publique pour la faire passer de 50 %, ce qu'elle était en 2004, à 75 % d'ici 2007.
- De concert avec le gouvernement du Canada, il mettra en oeuvre un vaste programme de logement abordable afin d'aménager plus de 15 000 logements abordables dans les municipalités de l'Ontario.
- Pour s'assurer que l'eau que nous buvons demeure salubre et sûre, le gouvernement investira 209 millions de dollars dans l'infrastructure qui sert à traiter et à distribuer l'eau que nous buvons et à recueillir et à traiter les eaux usées. Ce montant s'ajoute aux investissements faits par l'entremise du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO). En outre, 7 millions de dollars, pour un total de 49 millions de dollars sur cinq ans, sont investis pour aider les municipalités et d'autres entités à cartographier les bassins versants, à analyser la quantité et la qualité de l'eau dans les bassins versants et à repérer les menaces possibles.
- Il favorisera la responsabilité et la transparence à l'égard de l'aménagement du territoire en adoptant la *Loi de 2004 sur le renforcement des collectivités (modification de la Loi sur l'aménagement du territoire)*, qui redonnera aux municipalités le pouvoir décisionnel en matière d'aménagement du territoire.
- Il resserrera les relations provinciales-municipales en signant une entente avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) qui donne aux municipalités voix au chapitre dans les négociations fédérales-provinciales qui les touchent directement.

RENFORCEMENT DES ÉCONOMIES RURALES

Les collectivités rurales de l'Ontario peuvent retirer d'importants avantages économiques de liens économiques plus étroits avec les villes et les centres urbains avoisinants. L'Ontario renforce ces réseaux urbains-ruraux en incitant les collectivités avoisinantes à poursuivre leurs intérêts communs et à maintenir leurs liens de complémentarité afin de favoriser la diversité locale, ainsi que la croissance et la prospérité dans toutes les villes et régions.

Comme il en est question dans le plan rural de l'Ontario, *Des collectivités rurales fortes*, « le succès qui caractérise aujourd'hui l'Ontario comme moteur économique du pays provient en grande partie de la solidité de nos secteurs agricole, forestier, minier et manufacturier. En fait, un grand nombre de fabricants de pièces d'automobile et leurs fournisseurs sont situés dans les régions rurales de l'Ontario ». Reflets de ces forces, les collectivités rurales de l'Ontario ont relativement bien fait au cours des deux dernières décennies, particulièrement si on les compare au reste des régions rurales du Canada.

Pour favoriser la croissance future des collectivités rurales de l'Ontario, le gouvernement s'emploie à renforcer les liens économiques entre les centres ruraux et urbains en investissant dans l'infrastructure qui relie les collectivités de la province ainsi que dans l'éducation et les compétences qui attireront les investissements et les emplois. À cette fin, le gouvernement a lancé un plan global pour le développement des régions rurales de l'Ontario fournissant le cadre stratégique qui orientera les investissements futurs.

Investissements dans les régions rurales

L'Ontario contribue 298 millions de dollars au Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada-Ontario (FIMRCO), un partenariat conclu avec le gouvernement fédéral et les municipalités pour les priorités locales dans les régions rurales de l'Ontario. Au cours des cinq prochaines années, on prévoit que cette initiative favorisera des investissements dans l'infrastructure pouvant atteindre 900 millions de dollars. Parmi les autres investissements dans les régions rurales, citons les suivants :

- 28 millions de dollars en 2005-2006 pour des projets de développement économique des collectivités rurales.
- 31 millions de dollars annoncés en septembre 2004 pour renforcer les programmes, les services et la dotation en personnel dans les écoles rurales.
- 14 millions de dollars dans la technologie de la télémédecine en 2004-2005 afin d'offrir des services de santé à un plus grand nombre de collectivités éloignées de l'Ontario.

La province a également fourni de l'aide aux producteurs de céréales et d'oléagineux, aux éleveurs de bovins ainsi qu'aux collectivités et aux agriculteurs qui abandonnent la culture du tabac et se tournent vers une autre forme de production.

PLAN POUR LA PROSPÉRITÉ DU NORD

Dans la foulée du Plan pour la prospérité du Nord annoncé dans le budget de 2004, le gouvernement demeure engagé à faire croître l'économie du Nord et à promouvoir le Nord comme région ayant un potentiel économique à exploiter. Les principaux éléments de ce plan comprennent les programmes qui vantent les atouts du Nord auprès des investisseurs éventuels en Ontario et à l'échelle internationale ainsi que les initiatives destinées à inciter les résidents du Nord à investir dans leurs propres collectivités.

Ces initiatives, et d'autres, favorisent la revitalisation des collectivités du Nord de l'Ontario, fournissent des débouchés aux jeunes de la région et ravivent l'optimisme quant à l'avenir du Nord.

La croissance récente de l'emploi dans le Nord de l'Ontario est encourageante. Dans cette région, 5 500 emplois ont été générés l'an dernier. Les deux plus grandes villes, Sudbury et Thunder Bay, ont connu des augmentations nettes de l'emploi de 1 300 et 700 respectivement.

En 2005-2006, le gouvernement élargira le Plan pour la prospérité du Nord afin d'inclure une aide pour la cartographie géologique qui permettra d'exploiter le potentiel minier du Grand Nord. Au total, 15 millions de dollars seront investis sur trois ans.

Les autres initiatives visant à soutenir les collectivités du Nord comprennent ce qui suit :

- On investit environ 297 millions de dollars dans des projets de remise en état et d'expansion des routes du Nord de la province, notamment dans les travaux d'élargissement à quatre voies des routes 11 et 69, qui seront terminés dans sept et 12 ans respectivement.
- Le gouvernement fera une contribution renouvelée de 60 millions de dollars pour appuyer le nouveau mandat de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO). Ce mandat met l'accent sur la création d'emplois dans le secteur privé, les jeunes, le développement communautaire, les technologies en émergence, les télécommunications et la conservation de l'énergie. Outre cette contribution importante, la SGFPNO dépensera 55 millions de dollars en 2005-2006 pour respecter des engagements pris en vertu de son ancien mandat, qui mettait l'accent sur les initiatives d'infrastructure communautaire.

- Le gouvernement a lancé les Obligations de développement du Nord de l'Ontario dans le cadre d'un projet pilote. Destinées exclusivement aux résidents du Nord, ces obligations offrent un rendement annuel de 4 % et comportent une échéance fixe de cinq ans. Les profits tirés de la vente des obligations, d'une valeur d'environ 13 millions de dollars, serviront à accorder des prêts aux nouvelles entreprises et à des entreprises en expansion des collectivités du Nord.
- Cinq millions de dollars ont été consacrés au Programme InvestiNord du gouvernement de l'Ontario, une campagne de commercialisation internationale lancée en 2004 pour mettre en relief les avantages concurrentiels du Nord et attirer les grands investisseurs vers les municipalités de la région.
- Un nouveau programme communautaire de formation en sciences infirmières sera mis à l'essai dans le Nord de l'Ontario.
- La nouvelle École de médecine du Nord-Ontario accueillera ses premiers étudiants et étudiantes à l'automne de 2005 dans ses deux principaux campus de Thunder Bay et de Sudbury. Elle ouvrira d'autres centres d'enseignement et de recherche dans le Nord de l'Ontario, ce qui contribuera à améliorer la santé des personnes qui vivent dans les petites et les grandes collectivités de la région.
- Dans le budget de 2004, le gouvernement a annoncé qu'il mènerait des consultations sur la réforme de l'impôt foncier provincial. Il étudie actuellement les commentaires qui lui ont été faits lors de ces consultations et présentera un rapport à ce sujet sous peu.

Conclusion

Le présent budget décrit la stratégie du gouvernement visant à favoriser une économie vigoureuse et innovante et soutient les objectifs énoncés à l'automne 2004 dans le rapport du premier ministre intitulé *Produire des résultats pour l'Ontario : Rapport d'étape*. Les initiatives et les investissements décrits dans le présent budget contribueront à apporter de véritables améliorations au niveau de vie des Ontariennes et des Ontariens et à accroître la productivité de l'économie ontarienne dans les années à venir.

Étayé par une discipline budgétaire que le gouvernement a la ferme intention de respecter, le plan que le gouvernement entend mettre en oeuvre pour favoriser un nouvel essor économique :

- lancera le plan intitulé Vers des résultats supérieurs : le Plan d'action du gouvernement McGuinty pour l'éducation postsecondaire;
- assurera un climat fiscal compétitif;
- modernisera la réglementation;
- visera les investissements dans les secteurs clés;
- stimulera l'innovation;
- investira pour renouveler et améliorer l'infrastructure de l'Ontario;
- permettra de développer le potentiel économique des villes et des régions de l'Ontario.

Cette stratégie permettra de faire des progrès importants qui aideront l'Ontario à réaliser son plein potentiel. Cependant, on obtiendra des résultats encore plus rapidement si on peut compter sur le soutien actif des administrations municipales de l'Ontario et sur des investissements du gouvernement fédéral en Ontario qui sont proportionnels au rôle important que joue l'Ontario dans la prospérité future du Canada.

Si tous les intervenants travaillent ensemble, l'Ontario pourra devenir l'endroit idéal où vivre, travailler et investir.

DOCUMENT B – APPENDICE

Perspectives économiques de l'Ontario

Introduction et aperçu

Le présent appendice énonce les projections macroéconomiques qui sous-tendent le plan financier du budget de 2005.

La croissance devrait rester modérée en 2005. Le produit intérieur brut (PIB) réel devrait augmenter de 2,0 % en raison de l'appréciation du dollar canadien, de la hausse du prix du pétrole et du ralentissement de la croissance économique aux États-Unis. Ces facteurs devraient limiter la hausse du nombre d'emplois à 1 %, ou 65 000 emplois, en 2005. La croissance économique sera plus faible qu'en 2004. Le PIB réel de l'Ontario avait alors augmenté de 2,6 %, après une série d'événements qui avaient limité l'essor à 1,6 % en 2003.

À plus long terme, les perspectives de croissance économique de l'Ontario sont meilleures et la production réelle devrait augmenter de 2,8 % en 2006, 3,4 % en 2007 et 3,3 % en 2008. Cette nette amélioration se traduira par l'accélération du rythme de création d'emplois, la baisse du taux de chômage et l'accroissement du revenu de la population ontarienne. Compte tenu des perspectives de croissance économique, les revenus fiscaux totaux de l'Ontario devraient augmenter de 4,1 % en 2005-2006 et de 4,9 % en moyenne au cours des trois années suivantes.

Points saillants de l'économie de l'Ontario
(moyenne annuelle en pourcentage)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Croissance du PIB réel	1,6	2,6	2,0	2,8	3,4	3,3
Croissance du PIB nominal	3,1	4,7	3,9	4,6	5,3	5,3
Taux de chômage	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,1
Inflation de l'IPC	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8	1,8

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Prévisions du secteur privé

Le gouvernement de l'Ontario s'inspire des prévisions économiques du secteur privé pour formuler des projections économiques prudentes sur lesquelles reposent ses prévisions en matière de revenus. Pour le budget, il présume habituellement que le taux de croissance économique sera inférieur à celui que prévoit, en moyenne, le secteur privé. Le graphique ci-contre compare les prévisions moyennes du secteur privé concernant la croissance économique réelle de l'Ontario pour les quatre prochaines années aux hypothèses énoncées dans le budget.

Le tableau suivant illustre les projections concernant la croissance économique réelle de l'Ontario qu'ont établies les prévisionnistes du secteur privé.

Projections de croissance du PIB réel de l'Ontario

Comparaison des prévisions du ministère des Finances aux prévisions moyennes du secteur privé

En pourcentage

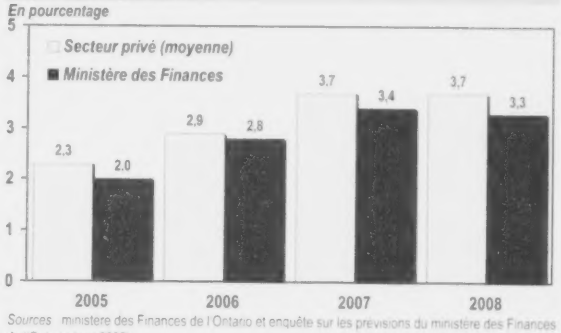

Sources : ministère des Finances de l'Ontario et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

Prévisions actuelles du secteur privé concernant la croissance du PIB réel de l'Ontario (en pourcentage)

	2005	2006	2007	2008
Conference Board (avril)	2,1	2,9	3,4	3,4
Global Insight (janvier)	2,8	2,7	3,9	3,8
Centre for Spatial Economics (avril)	2,4	3,3	3,6	3,6
Université de Toronto (avril)	1,4	3,1	4,0	3,8
Banque de Montréal (avril)	2,7	3,6	–	–
RBC Groupe Financier (mars)	2,4	3,0	–	–
Banque Scotia (mars)	1,9	2,0	–	–
Banque TD (mars)	2,2	3,2	–	–
Nesbitt Burns (avril)	2,4	2,8	–	–
Marchés mondiaux CIBC (mars)	2,2	2,8	–	–
Moyenne	**2,3**	**2,9**	**3,7**	**3,7**

Source : enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* prévoit un mécanisme qui améliorera et accroîtra la transparence des hypothèses économiques ayant servi à la préparation du budget. La Loi ordonne au ministre des Finances de constituer le Conseil ontarien des prévisions économiques, ayant pour mandat de donner « des conseils concernant les prévisions et hypothèses macroéconomiques à utiliser pour l'établissement du budget et du plan financier qui s'y rapporte ». Des réunions avec des économistes du secteur privé au début du processus de préparation du budget ont contribué à l'élaboration des projections économiques et financières étayant le budget. Ces réunions nous ont aussi aidés à obtenir des conseils de spécialistes sur les priorités en matière de politiques et les défis économiques auxquels l'Ontario fait face.

Conjoncture économique

L'économie de l'Ontario fait partie intégrante de l'économie mondiale. En 2004, les exportations de biens et services vers l'étranger ont correspondu à 44,5 % de l'ensemble du PIB nominal. Cela signifie que la santé et la croissance de l'économie ontarienne sont tributaires, dans une large mesure, de ce qui se passe au-delà de ses frontières, et particulièrement de la situation de l'économie américaine. Chaque hausse soutenue d'un point de pourcentage de la croissance réelle aux États-Unis ajoute entre 0,3 et 0,7 point de pourcentage à la croissance réelle de l'Ontario durant la première année. Cette fourchette s'explique en grande partie par le fait que les effets sur la croissance de l'économie ontarienne dépendent de la nature exacte du changement que subit l'économie américaine.

Les économistes du secteur privé qui ont rencontré le ministre des Finances estimaient qu'il était plus que probable que l'économie ontarienne affiche une croissance durable. Cependant, ils ont insisté sur le fait qu'on ne devait pas ignorer les risques que pourraient entraîner divers événements susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'économie mondiale.

Les échanges mondiaux de l'Ontario, par exemple, sont fonction de l'évolution du taux de change du dollar canadien. Les estimations, fondées sur des relations historiques, indiquent que chaque hausse de cinq cents du dollar canadien par rapport au dollar américain réduit la croissance de l'Ontario de 0,2 à 0,9 point de pourcentage la première année. Cette vaste fourchette est indicative d'un certain nombre d'incertitudes, comme la mesure dans laquelle la baisse du coût des importations en raison de la hausse du dollar canadien se répercute sur le prix des biens et services au Canada.

Le prix des produits de première nécessité dont dépendent les producteurs de l'Ontario, comme le pétrole brut, est établi sur les marchés mondiaux. Les conflits qui existent dans certaines parties du monde peuvent avoir des répercussions sur ces prix. Une hausse soutenue de 10 $US du prix mondial du baril de pétrole brut entraîne une diminution de 0,3 à 0,7 point de pourcentage de la croissance réelle de l'Ontario la première année. La hausse du prix du pétrole entraîne une augmentation proportionnelle du prix du gaz naturel, étant donné que ces sources d'énergie se substituent l'une à l'autre. La fourchette établie résulte en partie de l'incertitude concernant l'ampleur des incidences de la hausse du coût de l'énergie sur les prix à la consommation. En outre, les incidences réductionnistes de la hausse du prix mondial du pétrole sur la demande aux États-Unis ont elles aussi des effets négatifs sur les exportations de l'Ontario.

Les taux d'intérêt influent aussi sur l'économie ontarienne. Les taux d'intérêt qu'acquittent les emprunteurs de l'Ontario sont liés aux taux que les marchés fixent à l'égard des obligations du gouvernement du Canada, qui sont extrêmement liquides. La dette canadienne s'échange sur des marchés mondiaux intégrés et est subordonnée tant à la situation financière à l'échelle internationale qu'à la perception qu'ont les investisseurs des risques et possibilités existant dans tel ou tel pays.

Le tableau suivant énonce les prévisions moyennes du secteur privé à l'égard de certaines des principales variables externes.

Principaux facteurs externes influant sur l'économie de l'Ontario

Prévisions moyennes du secteur privé

	Chiffres réels		Prévisions	
	2003	2004	2005	2006
Dollar canadien (cents américains)	71,4	76,8	82,0	82,4
Pétrole brut ($US le baril)	31,1	41,4	49,1	44,5
Croissance du PIB réel des É.-U. (en pourcentage)	3,0	4,4	3,4	3,3
Taux d'intérêt à court terme (en pourcentage)	2,9	2,2	2,6	3,3

Sources : Banque du Canada, U.S. Bureau of Economic Analysis, Consensus Economics (avril 2005), *Blue Chip Economic Indicators* (mai 2005) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

Dans la mesure où l'évolution réelle de ces facteurs externes différera des hypothèses, la croissance économique sera soit plus rapide ou plus lente. Le tableau ci-dessous illustre les fourchettes types liées à ces répercussions.

Répercussions de changements aux principales hypothèses sur la croissance du PIB réel de l'Ontario* (variation en point de pourcentage)

	Première année	Deuxième année
Augmentation des taux d'intérêt canadiens de un point de pourcentage	-0,1 à -0,5	-0,2 à -0,6
Augmentation de la croissance du PIB réel des É.-U. de un point de pourcentage	+0,3 à +0,7	+0,4 à +0,8
Appréciation du dollar canadien de 0,05 $US	-0,2 à -0,9	-0,7 à -1,4
Augmentation du prix mondial du pétrole brut de 10 $US le baril	-0,3 à -0,7	-0,1 à -0,5

* Répercussions fondées sur des changements soutenus.
Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions de revenus figurant dans le budget de 2005 se fondent sur les projections économiques énoncées dans le présent appendice. Le tableau ci-dessous illustre la sensibilité des revenus de l'Ontario à l'évolution de la croissance prévue de l'économie. Il s'agit de prévisions moyennes. Les résultats réels pourraient varier considérablement compte tenu de l'écart entre les composantes économiques sous-jacentes et les prévisions originales.

Répercussions cumulatives de changements aux hypothèses économiques sur les revenus de l'Ontario (en millions de dollars)

	Année complète		
	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Augmentation soutenue de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel	615	1 290	2 030

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Une diminution soutenue de un point de pourcentage du taux de croissance du PIB réel entraînerait une baisse des revenus dans la même mesure que les augmentations prévues précédemment.

Croissance du marché américain

Le taux de croissance réelle de l'économie américaine a atteint 4,4 % en 2004, l'augmentation annuelle la plus prononcée depuis 1999. L'essor économique a été généralisé. Tant les ménages que les entreprises ont contribué à la hausse de l'activité économique, permettant ainsi aux exportateurs ontariens d'avoir accès à des marchés dynamiques. Les dépenses au titre de l'ameublement et des articles de maison, de même que la vigueur du marché du logement, qui a enregistré les gains les plus solides depuis 1992, ont alimenté les dépenses de consommation. Les ventes d'automobiles ont atteint 17,3 millions d'unités, un niveau élevé mais qui équivaut tout juste au niveau moyen des ventes des cinq années antérieures. Dans le milieu des affaires, la fermeté de la demande a favorisé une augmentation à deux chiffres des profits des entreprises pour une troisième année consécutive. Les sociétés ont pu ainsi maintenir des bilans positifs et leurs rentrées de fonds ont été importantes. En conséquence, les entreprises ont augmenté leurs investissements dans le matériel et l'outillage. Leurs dépenses à cet égard se sont accrues de 13,6 % en 2004.

Les économistes s'attendent à ce que l'économie des États-Unis continue sur sa lancée, mais à un rythme plus modéré. Selon un sondage du *Blue Chip Economic Indicators*, le taux de croissance de l'économie américaine devrait être de 3,4 % en 2005, 3,3 % en 2006, 3,2 % en 2007 et 3,0 % en 2008.

Un certain nombre de risques et de déséquilibres peuvent compromettre la croissance soutenue. Depuis 2001, la croissance de l'économie américaine est surtout attribuable à la vigueur des dépenses de consommation. Cependant, la dette élevée des particuliers, la hausse des taux d'intérêt et l'élévation du prix du pétrole commencent à freiner les dépenses personnelles de consommation. En 2004, les dépenses réelles des particuliers ont crû à un rythme inférieur à celui de l'ensemble du PIB pour la première fois depuis 1997.

Croissance du PIB réel des États-Unis

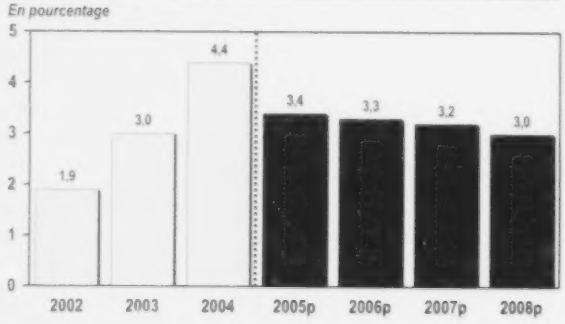

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Sources : U.S. Bureau of Economic Analysis et *Blue Chip Economic Indicators* (mai 2005)

Le déficit courant des États-Unis a atteint le niveau record de 665,9 milliards de dollars américains en 2004, soit 5,7 % du PIB. Son ampleur suscite de plus en plus d'inquiétudes. Le déficit courant s'est accompagné d'un déficit financier fédéral record de 412 milliards de dollars américains. Les réductions d'impôts et l'augmentation considérable des dépenses du gouvernement ont accéléré grandement les dépenses de consommation, stimulé les importations et accru le déficit commercial. Afin de maintenir le taux de consommation actuel, l'économie américaine doit contracter des emprunts sur la scène internationale. Si les investisseurs devaient ralentir leurs achats de biens américains, les taux d'intérêt pourraient augmenter considérablement, ce qui entraînerait une diminution de la demande des consommateurs et des entreprises. Une telle situation pourrait avoir des incidences négatives en Ontario, car les exportations y occupent une place importante et l'économie de la province est étroitement liée à l'économie américaine.

Solde budgétaire des États-Unis

En milliards de dollars américains

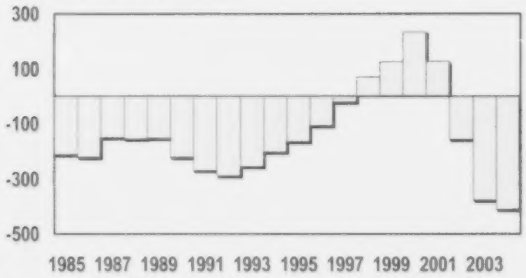

Source : U.S. Office of Management and Budget

Solde des paiements courants des États-Unis

En milliards de dollars américains

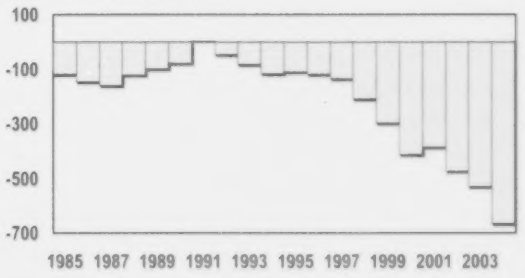

Source : U.S. Department of Commerce

Adaptation à la vigueur du dollar canadien

Le dollar canadien, qui valait 64,9 cents américains en janvier 2003, a dépassé 85 cents américains en novembre 2004, un sommet inégalé en 12 ans. Depuis, la valeur du dollar a quelque peu diminué et oscillait autour de 80 cents américains à la fin d'avril 2005. Au cours de la même période, la valeur pondérée selon les échanges du dollar américain a diminué de près de 11 %.

L'appréciation rapide de la devise canadienne ces deux dernières années est sans précédent et constitue un défi de taille pour les exportateurs de l'Ontario. Les résultats d'une enquête de la Banque du Canada publiés en janvier 2005 révèlent que plus de la moitié des entreprises interrogées subissent des effets négatifs de la hausse du dollar canadien. Les entreprises des secteurs de la fabrication et des ressources sont les plus touchées. L'augmentation de la valeur du dollar canadien a réduit la marge bénéficiaire des exportateurs et entraîné, dans certains cas, une diminution du volume des exportations.

Suite à la revalorisation de la devise nationale, les entreprises réduisent leurs coûts et cherchent à accroître la productivité. Les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage permettant d'accroître la productivité deviennent également plus abordables. Environ 60 % du matériel et de l'outillage utilisés en Ontario est importé, principalement des États-Unis. Les entreprises ont aussi réussi à maîtriser les coûts de production en accroissant la part des intrants importés de fabricants à faible coût.

Le renforcement du dollar canadien a profité aux consommateurs ontariens en diminuant le coût des biens importés et en neutralisant une partie des incidences de l'élévation du coût du pétrole.

À l'heure actuelle, la fourchette des projections concernant l'évolution du taux de change est considérable. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que la valeur moyenne du dollar canadien en 2005 oscille entre 79,3 et 85,0 cents américains, ce qui veut dire que le dollar canadien pourrait valoir entre 78,3 et 88,9 cents américains d'ici la fin de l'année, une fourchette beaucoup plus grande qu'à l'habitude.

Prévisions du secteur privé à l'égard du dollar canadien (en cents américains)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Moyennes	71,4	76,8	82,0	82,4	82,1	83,0
Élevées	–	–	85,0	93,4	86,4	85,9
Faibles	–	–	79,3	76,2	79,6	81,2

p = moyenne des prévisions du secteur privé.
Sources : Banque du Canada et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

Les prévisions de planification énoncées dans le budget supposent que le dollar canadien équivaudra en moyenne à 82,8 cents américains en 2005 et s'appréciera graduellement pour atteindre 84 cents américains en moyenne en 2008. Le taux d'inflation au Canada devrait continuer d'être quelque peu inférieur au taux d'inflation aux États-Unis pendant la même période. Le taux de change réel devrait donc rester relativement stable.

Dollar canadien

En cents américains, moyenne annuelle

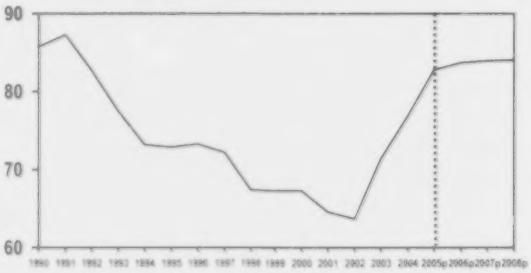

p = projection.
Sources : Banque du Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Pressions sur les exportations

La valeur totale des exportations ontariennes vers l'étranger s'est élevée à 230,5 milliards de dollars en 2004, soit 44,5 % du PIB exprimé en dollars courants. Plus de 90 % de ces exportations ont été expédiées vers les États-Unis en 2004. Malgré l'appréciation rapide du dollar canadien, les exportations réelles de l'Ontario ont augmenté de 5,1 % en 2004. Cette augmentation respectable faisait suite à une diminution du volume des exportations pendant deux des trois années antérieures. La reprise de la croissance des exportations en 2004 faisait suite à la croissance économique la plus importante au niveau international en pratiquement 30 ans. Cette situation, conjuguée à un niveau élevé de ventes d'automobiles aux États-Unis et à une hausse à deux chiffres des investissements des entreprises américaines dans le matériel et l'outillage, a stimulé l'accroissement des exportations ontariennes. Toutefois, cette croissance s'est surtout produite pendant la première moitié de 2004 et le volume des exportations a diminué pendant la deuxième moitié de l'année.

Les exportations réelles devraient croître au rythme de 2,0 % en 2005. Le taux annuel moyen d'augmentation devrait atteindre 3,6 % entre 2006 et 2008.

L'accroissement des exportations découle de la croissance continue, quoique modérée, de l'économie mondiale et de l'adaptation des exportateurs à l'appréciation du dollar canadien.

Commerce international et interprovincial réel de l'Ontario

Variation en pourcentage

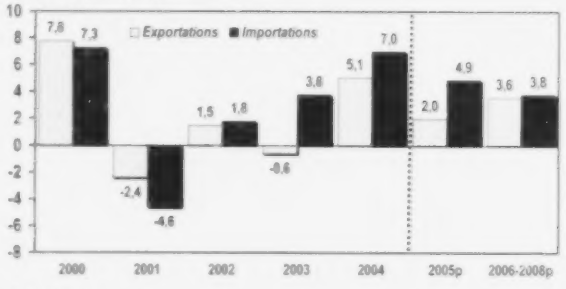

p = projection
Source : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que les ventes d'automobiles aux États-Unis diminuent légèrement en 2005. Elles passeraient de 17,3 millions d'unités en 2004 à 17,0 millions d'unités en 2005, un niveau tout de même impressionnant. Toutefois, la part du marché américain de certains modèles qui sortent des usines de montage ontariennes est en train de diminuer et il pourra être difficile d'atteindre les niveaux de ventes réalisés en 2004. L'industrie automobile occupe une place prépondérante dans l'économie ontarienne. Elle a représenté 45,3 % des exportations de marchandises ontariennes vers les États-Unis en 2004.

Les ventes de matériel et d'outillage ont représenté 14,5 % des exportations de marchandises ontariennes vers les États-Unis en 2004. Les prévisionnistes s'attendent à ce que les investissements réels des entreprises américaines dans le matériel et les logiciels s'accroissent de 12,4 % en 2005, la deuxième augmentation annuelle consécutive à deux chiffres. Toutefois, la part du secteur non lié à l'informatique, qui intéresse davantage les exportateurs ontariens, devrait croître à un rythme plus modéré en 2005 (+ 7,0 %) et diminuer de 0,4 % en moyenne par année entre 2006 et 2008.

Ces dernières années, la Chine a joint les rangs des principaux pays exportateurs et est devenue le deuxième partenaire de l'Ontario pour ce qui est des échanges commerciaux. Les importations ontariennes de biens chinois ont plus que quadruplé entre 1995 et 2004 et leur part de la totalité des importations est passée de 2,0 à 5,7 %.

Les autres provinces et territoires du Canada représentent eux aussi d'importants partenaires commerciaux pour l'Ontario. Les exportations interprovinciales ont totalisé 95,2 milliards de dollars en 2004 et les importations d'autres provinces ont atteint environ 70,5 milliards de dollars. Les prévisionnistes du secteur privé estiment que la croissance du PIB réel du Canada devrait s'établir à 2,6 % en 2005 et dépasser leurs projections relativement à l'économie ontarienne. Tout compte fait, les autres parties du pays profitent davantage que l'Ontario du prix élevé des produits de base parce que les industries primaires, comme l'industrie forestière, l'exploitation minière et le secteur agricole, représentent une part plus importante de leur économie respective. La vigueur de l'économie des autres régions du pays appuie, quant à elle, la croissance du marché relativement aux biens et services de l'Ontario.

Pourcentage des importations de marchandises de l'Ontario provenant de la Chine

Pourcentage des importations totales de marchandises

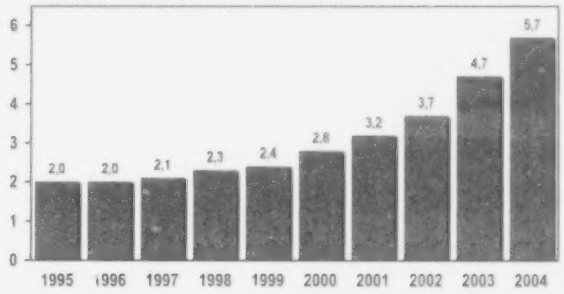

Source : Statistique Canada

Exportations ontariennes vers les autres provinces

En milliards de dollars

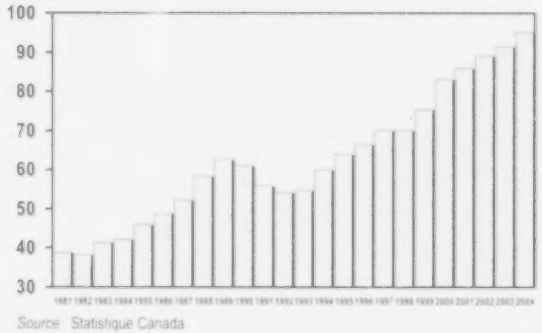

Source : Statistique Canada

Taux d'intérêt stables et inflation faible

La Banque du Canada maintient des taux d'intérêt stables depuis octobre 2004, date à laquelle la dernière appréciation du dollar canadien a commencé à freiner la croissance et à réduire tout risque d'inflation. La Banque devrait garder cette attitude jusqu'à la deuxième moitié de l'année, où il est prévu que la croissance économique s'accélérera.

Selon les prévisionnistes du secteur privé, les taux des bons du Trésor de trois mois du gouvernement du Canada devraient augmenter légèrement, passant de 2,2 %, en moyenne, en 2004 à 2,6 % en 2005 et à 3,3 % en 2006. Le rendement des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada devrait connaître une hausse un peu plus faible, passant de 4,5 % en moyenne en 2005 à 5,0 % en 2006, parallèlement à la croissance économique continue et à l'endiguement de l'inflation.

Depuis juin 2004, la réserve fédérale américaine a relevé les taux d'intérêt à huit reprises, ce qui a représenté en tout 200 points de base. Le taux clé des fonds fédéraux s'est établi à 3,0 %. En conséquence, les taux d'intérêt à court terme au Canada sont inférieurs aux taux comparables aux États-Unis pour la première fois en près de quatre ans. On s'attend à ce que la réserve fédérale américaine continue de majorer graduellement les taux d'intérêt, ce qui pourrait se traduire par un élargissement de l'écart entre les taux du Canada et ceux des États-Unis pendant le reste de l'année.

Taux des obligations de 10 ans du gouvernement du Canada

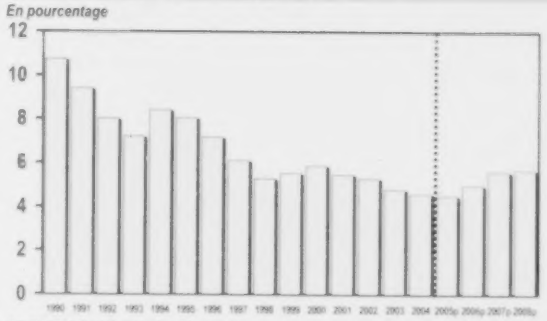

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Sources : Banque du Canada et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

Perspectives d'évolution des taux d'intérêt au Canada (pourcentage annuel)

	2003	2004	2005p	2006p	2007p	2008p
Taux des bons du Trésor de 3 mois	2,9	2,2	2,6	3,4	4,3	4,7
Taux des obligations de 10 ans du gouv.	4,8	4,6	4,6	5,2	5,7	6,0
Taux d'inflation de l'IPC – Ontario	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8	1,8

p = projection.
Sources : Banque du Canada, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

La Banque du Canada vise un taux d'inflation fondamentale de 2 %, soit le point médian de la fourchette visée, qui s'établit de 1 à 3 %. L'indice privilégié par la Banque pour l'inflation fondamentale (l'indice des prix à la consommation, à l'exclusion des huit éléments les plus instables et de l'effet des changements dans les impôts indirects) est resté inférieur à 2 % tout au long de 2004 et au début de 2005. La Banque du Canada dispose donc de la marge de manoeuvre nécessaire pour faire en sorte que les taux d'intérêt restent faibles et pour appuyer la croissance économique.

Le taux d'inflation de l'IPC de l'Ontario devrait s'établir à 2,1 % en moyenne en 2005. Il s'était établi à 1,9 % l'année précédente. Entre 2006 et 2008, le taux d'inflation devrait être légèrement inférieur à 2 % en moyenne par année.

La légère fluctuation du taux d'inflation en Ontario à l'intérieur de la fourchette visée par la Banque du Canada sera probablement subordonnée à deux grands facteurs : le prix du pétrole et le taux de change.

Le prix du pétrole brut a atteint le niveau record de plus de 58 $US le baril au début d'avril 2005 en raison de la contraction de l'approvisionnement et de l'intensification de la demande. Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent à ce que le prix moyen du pétrole en 2005 soit de 18,6 % supérieur à ce qu'il était en 2004. Règle générale, les prévisionnistes estiment que le ralentissement de la croissance économique à l'échelle internationale en 2005 se soldera par une diminution du prix du pétrole brut. Le prix du pétrole devrait baisser à 48,80 $US le baril en juillet 2005 et chuter à 44,70 $US dans un an. Cependant, les marchés à terme sont moins optimistes et s'attendent à ce que le prix du pétrole brut reste au-dessus de la barre des 50 $US le baril tout au long de 2005. Pour ce qui est du budget, on prévoit que le prix du pétrole oscillera autour de 51,40 $US le baril en 2005. La hausse du prix du pétrole et de l'essence explique en très grande partie les prévisions d'accroissement modeste des revenus fiscaux de l'Ontario tirés de l'essence (1,1 %) en 2005-2006.

Perspectives concernant l'inflation de l'IPC en Ontario

En pourcentage

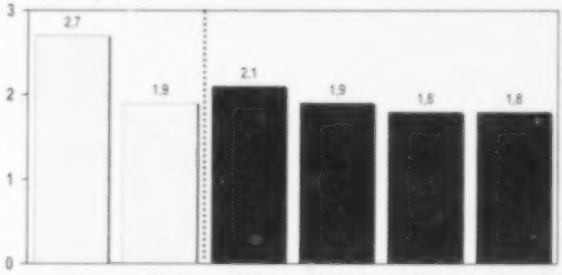

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Prix du pétrole brut

En dollars américains le baril, West Texas Intermediate

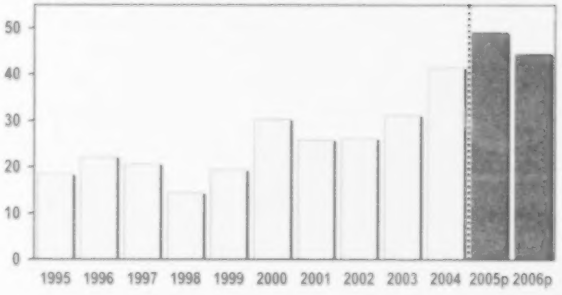

p = moyenne des prévisions du secteur privé
Source : Consensus Economics (avril 2005)

L'appréciation d'environ 25 % du dollar canadien depuis 2003 a entraîné une diminution du coût des biens importés pour les consommateurs et les entreprises. Environ la moitié des biens de consommation durables consommés en Ontario sont importés.

La hausse des règlements salariaux s'est établie à 3,0 % en moyenne en 2004, tout comme ces dernières années. Cette augmentation devrait être modérée en 2005, ce qui pourrait permettre de contenir les pressions inflationnistes.

Risques que posent les marchés des capitaux

L'hypothèse de stabilité des marchés des capitaux, d'inflation faible soutenue et de constance des taux d'intérêt est subordonnée à des risques importants et variés. La possibilité que ce taux d'inflation subisse une hausse marquée aux États-Unis suscite de grandes inquiétudes. Les marchés se sont habitués à une inflation modérée et bien contenue, ce qui a favorisé le maintien de taux d'intérêt nominaux faibles. La demande aux États-Unis continue de croître à un rythme vigoureux et risque de pousser les limites de la capacité de production alors que la dépréciation du dollar américain exerce des pressions à la hausse sur les prix à l'importation. Malgré ces pressions, le taux d'inflation est resté modéré. Si l'équilibre des forces favorisant un taux d'inflation faible devait être perturbé à cause, par exemple, de la hausse du cours des produits de base, de la dépréciation soudaine du dollar américain ou du ralentissement de la croissance de la productivité, les taux d'intérêt pourraient connaître une augmentation plus rapide et plus marquée que prévue. Dans de telles circonstances, la Banque du Canada pourrait se voir forcée de relever les taux d'intérêt au Canada, ce qui pourrait freiner la croissance économique du pays au moment même où la croissance économique aux États-Unis fléchit.

De tels risques, qui résultent de forces externes, illustrent l'importance d'asseoir le plan financier de l'Ontario sur des bases prudentes.

Croissance soutenue de l'emploi

La croissance totale de l'emploi en Ontario a été de 1,7 % en 2004, ce qui représente 108 000 emplois de plus pour la province. Les emplois à temps plein, dont le nombre a augmenté de 111 500, ont représenté la totalité de l'amélioration nette de l'emploi l'année passée. À l'échelle des industries, c'est dans le secteur des services, y compris le commerce de gros et de détail, les services de santé, les finances, les assurances et l'immobilier, que la création d'emplois a été la plus marquée en 2004.

Emplois en Ontario

En milliers

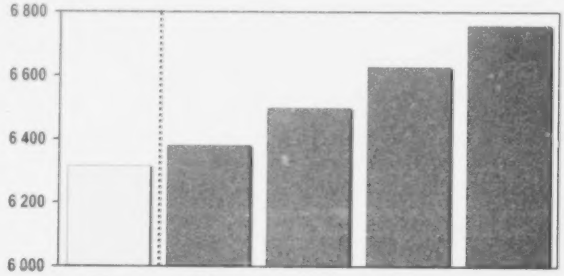

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

À mesure que les entreprises ontariennes s'adapteront à la forte appréciation du dollar canadien et aux pressions exercées sur les coûts par le prix élevé du pétrole, on prévoit que le taux de création d'emplois ralentira et passera à 1,0 % en 2005, ce qui représente un gain de 65 000 postes. Ce gain devrait se solidifier de 2006 à 2008, et l'on prévoit une progression du marché de l'emploi de près de 2,0 % par année en moyenne. La hausse stable de l'emploi devrait progressivement faire diminuer le taux de chômage de l'Ontario à 6,1 % d'ici 2008. Durant la même période, on s'attend à ce que le taux de participation au marché du travail augmente légèrement et atteigne 68,5 %.

La croissance soutenue du marché de l'emploi aura pour effet d'accroître le revenu des travailleurs ontariens. Les traitements et salaires devraient augmenter de 3,6 % en 2005 et de 5,3 %, en moyenne, de 2006 à 2008. Le revenu des particuliers devrait progresser de 3,8 % en 2005 et de 4,9 %, en moyenne, au cours des trois années suivantes, ce qui stimulerait l'achat de biens et de services par les ménages. Compte tenu des perspectives d'augmentation du nombre d'emplois et d'accroissement des salaires et des revenus, les revenus de la province tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers devraient croître de 4,9 % en 2005-2006 et de 6,7 % en moyenne au cours des trois années suivantes. Quant à eux, les revenus découlant de l'impôt-santé des employeurs devraient s'accroître de 3,8 % en 2005-2006 et de 4,4 % en moyenne au cours des trois années suivantes.

Taux de chômage en Ontario

En pourcentage

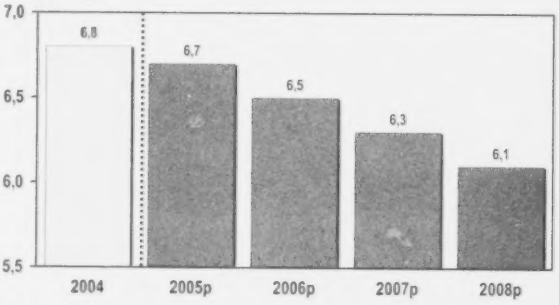

p = projection.
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

Hausse modeste des dépenses des ménages

Les dépenses de consommation devraient continuer de croître au cours de la période de prévisions, traduisant ainsi la situation financière saine des ménages, le maintien de taux d'intérêt peu élevés et la croissance des revenus. On prévoit que les dépenses de consommation réelles augmenteront de 2,6 % en 2005 contrairement au taux de 3,2 % affiché en 2004. Entre 2006 et 2008, les dépenses des ménages devraient progresser en moyenne de 3,1 % par année. L'augmentation de la valeur des maisons a eu pour effet d'accroître la richesse des ménages, ce qui a contribué à la capacité et au désir des ménages de dépenser davantage. Compte tenu des perspectives d'augmentation des dépenses des particuliers, les revenus tirés de la taxe de vente au détail provinciale devraient croître de 3,8 % en 2005-2006 et de 5,5 % en moyenne au cours des trois années suivantes.

Frais d'intérêt sur la dette des ménages canadiens

En pourcentage du revenu disponible des particuliers

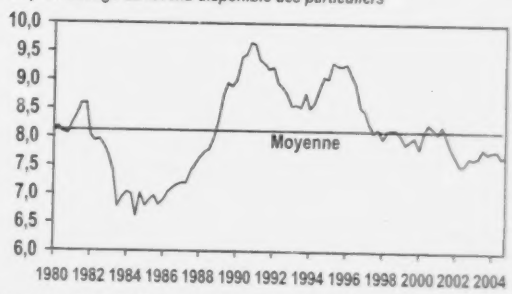

Sources : ministère des Finances du Canada et Statistique Canada

La robustesse du marché du logement de l'Ontario a contribué à la vigueur des achats d'articles de maison en 2004. Les reventes de logements ont atteint un niveau record l'année dernière, grimpant de 7,0 %. Les ventes de logements neufs sont restées élevées. Les magasins d'ameublement de maison ont vu leurs chiffres d'affaires augmenter de 19,0 %. Quant aux centres de rénovation et aux quincailleries, leurs ventes ont augmenté de 7,9 % en 2004, progressant pour la quatrième année consécutive.

Confiance des consommateurs ontariens

Indice, 1991 = 100

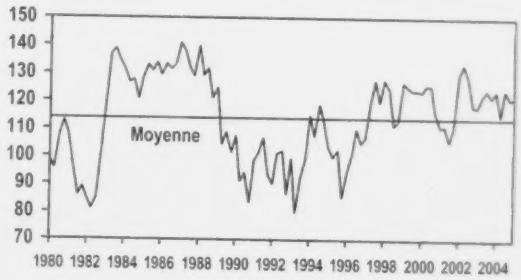

Source : Le Conference Board du Canada

Bien que les niveaux d'endettement des ménages aient continué d'augmenter, en partie à cause du nombre élevé d'achats de logements au cours des récentes années, le coût de l'endettement est historiquement faible. Les bas taux d'intérêt et la croissance soutenue du revenu disponible des particuliers ont contribué à la bonne situation financière des ménages. Le rapport entre le coût de l'endettement des ménages canadiens et le revenu disponible des particuliers était de 7,7 % au quatrième trimestre de 2004, soit inférieur à la moyenne de 8,1 % enregistrée pendant la période de 1980 à 2004. Ce rapport est demeuré relativement stable au cours des trois dernières années, se situant entre 7,5 % et 7,8 %. La confiance des consommateurs, telle que mesurée par Le Conference Board du Canada, a atteint en 2004 un sommet qui n'a été dépassé que deux fois en 16 ans. L'indice de confiance des consommateurs est actuellement de 7,5 points de pourcentage supérieur à la moyenne qui prévalait depuis 1980.

Le marché du logement devrait être relativement stable en 2005. Au cours des neuf dernières années, les mises en chantier de logements ont connu des hausses plus importantes en Ontario. En 2003 et 2004, il s'est construit en moyenne un peu plus de 85 000 logements par année, ce qui représente le rythme de construction le plus soutenu sur deux ans depuis 1988 et 1989. Contrairement au boom de la fin des années 1980, le marché actuel n'est pas caractérisé par des augmentations insoutenables du prix des logements découlant de la spéculation.

Les mises en chantier de logements devraient être modérées de 2005 à 2008. On prévoit qu'il se construira 75 400 logements en 2005 et 74 800 logements par année en moyenne de 2006 à 2008. La force soutenue du marché du logement traduit des taux hypothécaires historiquement bas et des revenus disponibles croissants, ce qui contribue à rendre l'accession à la propriété abordable. Ce phénomène, combiné à des niveaux toujours importants d'immigration, stimulera la demande et la construction de logements.

Versements hypothécaires en pourcentage du revenu des ménages après impôt

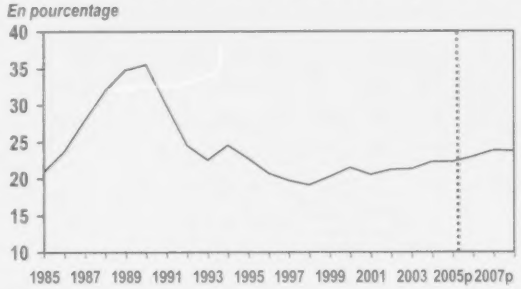

p = projection.
Sources : Banque du Canada, Association canadienne de l'immeuble, Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

En moyenne, les taux hypothécaires de cinq ans sont demeurés stables à près de 6 % depuis la mi-décembre, ce qui représente une baisse par rapport au sommet de 6,7 % enregistré en juillet 2004. Les emprunteurs peuvent généralement négocier un taux plus bas que ceux affichés par les établissements financiers.

Pour la quatrième année consécutive, les ventes de logements existants en Ontario ont atteint un niveau record. Elles se sont chiffrées à 197 354 en 2004, ce qui constitue une hausse de 7,0 %. Le prix de vente moyen d'un logement existant en Ontario a augmenté de 8,1 % pour se situer à 245 229 $ en 2004, soit un sommet inégalé jusqu'ici. Le prix de revente des logements a progressé de façon constante depuis 1995 et à un rythme supérieur à celui de l'inflation de l'IPC au cours des huit dernières années. Le marché du logement semble toutefois traverser une période de croissance soutenue et non spéculative, contrairement à ce qu'il avait connu à la fin des années 1980. De 1982 à 1989, les prix moyens de revente des logements avaient grimpé de près de 160 %, ce qui représente plus de trois fois le gain de 49,3 % enregistré durant les sept dernières années.

Les taux d'intérêt légèrement à la hausse durant la deuxième moitié de cette année devraient ralentir graduellement l'activité sur le marché du logement et prévenir la surchauffe, sans toutefois réduire de façon soudaine l'abordabilité des logements. Selon les prévisions moyennes du secteur privé, les reventes de logements devraient diminuer de 1,9 % en 2005 et de 4,1 % en 2006. Au cours de la même période, les prévisionnistes s'attendent à ce que les prix moyens de revente des logements augmentent de 4,4 % et de 3,8 %, respectivement. Compte tenu des perspectives relatives au marché du logement, les revenus tirés des droits de cession immobilière en Ontario devraient rester, en 2005-2006, au même niveau qu'en 2004-2005.

Investissements considérables des entreprises

Les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage ont contribué à la croissance économique de l'Ontario au cours des deux dernières années. Ils ont en effet augmenté de 7,2 % en 2003 et de 7,4 % en 2004, ce qui constitue le gain le plus marqué depuis 1999. Par contre, la construction dans les secteurs commercial et industriel a diminué en 2003 et 2004. Le rythme soutenu des investissements dans l'outillage est attribuable à un climat d'investissement favorable, y compris à la demande croissante au sein de l'économie mondiale, à des niveaux de bénéfices élevés, à des bilans plus positifs, à un haut taux d'utilisation des capacités, aux prix plus bas des biens d'équipement et aux pressions de la concurrence en faveur de l'adoption de nouvelles technologies.

Bilan positif des entreprises

Ratio d'endettement au Canada

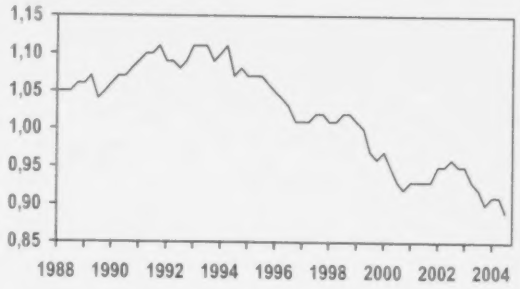

Source : Statistique Canada

À l'heure actuelle, les entreprises canadiennes du secteur de la fabrication affichent un taux record d'utilisation des capacités de 88,5 %, tandis que celles du secteur industriel fonctionnent à 86,0 % de leur capacité, soit le taux le plus élevé en 16 ans.

La forte croissance des bénéfices a alimenté les investissements des entreprises en 2004. Les bénéfices avant impôt des entreprises ont augmenté de 13,8 % l'année dernière, et les sociétés du secteur financier et non financier ont enregistré des gains. Les bénéfices des entreprises représentaient 12,9 % du PIB en 2004, soit le plus haut niveau depuis 30 ans. Même si les bénéfices seront soutenus cette année par des taux d'intérêt relativement bas et la solide croissance aux États-Unis, la force du dollar ralentira la croissance. Les bénéfices des entreprises devraient augmenter de 3,0 % en 2005 et de 4,2 % en moyenne de 2006 à 2008.

Les bénéfices sont beaucoup plus volatils que l'économie dans son ensemble. Depuis 1990, ils ont fluctué d'année en année, allant d'une baisse de 28 % à une hausse de 56 %. Cela représente une variabilité dix fois plus grande que celle du PIB nominal. Selon toute probabilité, les bénéfices devraient être aussi volatils à l'avenir. La croissance modérée et soutenue des bénéfices prévue, à un taux légèrement inférieur à celui du PIB nominal, se veut une hypothèse de planification prudente plutôt qu'un pronostic de stabilité des bénéfices futurs. Étant donné la volatilité de la hausse des bénéfices et du niveau exceptionnellement élevé des revenus atteints en 2004-2005, les revenus de l'Ontario tirés de l'impôt sur les sociétés, fondés sur des

Variation des bénéfices plus grande que celle du PIB total de l'Ontario

Variation en pourcentage

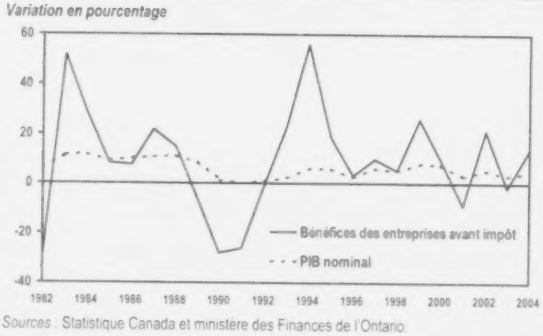

Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario.

prévisions prudentes, devraient diminuer de 2,8 % en 2005-2006 et s'accroître de 1,8 % en moyenne au cours des trois années suivantes.

Selon l'enquête menée en février par Statistique Canada sur les intentions des entreprises canadiennes en matière d'investissement, les sociétés ontariennes prévoient augmenter leurs dépenses nominales d'investissement de 8,6 % dans le matériel et de 1,9 % dans les structures en 2005.

Les investissements réels dans le matériel et l'outillage devraient croître de 10,3 % en 2005 et de 5,8 % par année de 2006 à 2008. Étant donné que les entreprises ontariennes importent environ 60 % de leurs biens d'équipement, principalement des États-Unis, l'appréciation du dollar canadien a considérablement réduit le coût des investissements dans le matériel et l'outillage, ce qui a encouragé les sociétés à investir dans des biens productifs et amélioré la compétitivité de l'Ontario à long terme.

Après avoir connu un déclin au cours de quatre des cinq dernières années, les investissements dans le secteur non résidentiel devraient augmenter de 1,8 % en 2005 et continuer à croître de 3,1 %, en moyenne, de 2006 à 2008.

Investissements réels des entreprises

Variation en pourcentage

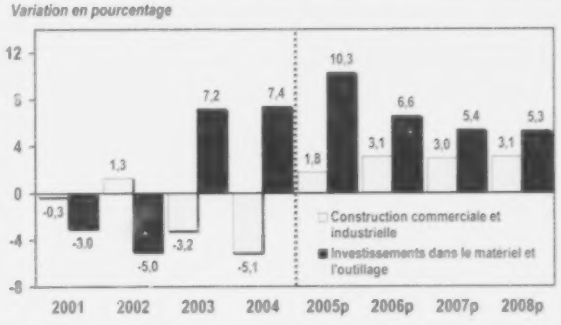

p = projection
Sources : Statistique Canada et ministère des Finances de l'Ontario

Perspectives économiques à long terme favorables

Les prévisionnistes du secteur privé sont optimistes quant aux perspectives de croissance de l'Ontario. Selon le consensus établi, le PIB réel devrait croître de 3,4 %, en moyenne, par année de 2006 à 2008, soit à un rythme supérieur à celui de tous les pays du G-7.

Les mesures annoncées dans le présent budget contribueront à accroître la prospérité et à renforcer les possibilités de croissance à long terme. Investir dans l'éducation et la formation des travailleurs, renouveler notre infrastructure, promouvoir l'innovation et appuyer un environnement propice aux investissements des entreprises et à la création d'emplois constituent le cadre stratégique qui permettra à l'Ontario de réaliser son potentiel économique.

Croissance économique en Ontario et dans le G-7

Croissance moyenne du PIB réel entre 2006 et 2008, en pourcentage

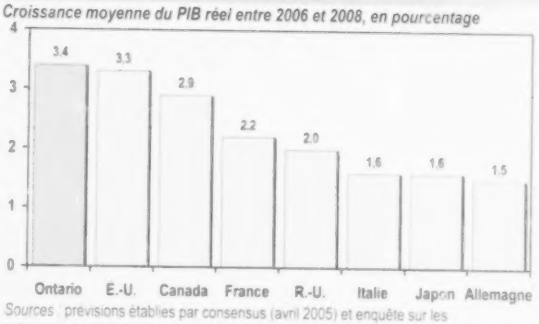

Sources : prévisions établies par consensus (avril 2005) et enquête sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario (mai 2005).

Annexe A : Détails des perspectives économiques de l'Ontario

Économie de l'Ontario, 2003 à 2008
(variation en pourcentage)

	Chiffres réels		Projections			
	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Produit intérieur brut réel	**1,6**	**2,6**	**2,0**	**2,8**	**3,4**	**3,3**
Consommation personnelle	3,2	3,2	2,6	2,9	3,2	3,1
Construction résidentielle	4,5	4,2	0,8	1,3	2,4	2,5
Construction non résidentielle	-3,2	-5,1	1,8	3,1	3,0	3,1
Matériel et outillage	7,2	7,4	10,3	6,6	5,4	5,3
Exportations	-0,6	5,1	2,0	3,4	3,7	3,9
Importations	3,8	7,0	4,9	3,8	3,7	4,0
Produit intérieur brut nominal	**3,1**	**4,7**	**3,9**	**4,6**	**5,3**	**5,3**
Autres indicateurs économiques						
Ventes au détail	3,4	3,2	4,0	3,9	4,0	4,4
Mises en chantier de logements (en milliers)	85,2	85,1	75,4	74,3	74,5	75,5
Revenu des particuliers	2,6	3,6	3,8	4,6	4,9	5,1
Traitements et salaires*	3,1	3,7	3,6	5,0	5,4	5,4
Bénéfices des entreprises	-1,7	13,8	3,0	4,0	4,0	4,5
Indice des prix à la consommation	2,7	1,9	2,1	1,9	1,8	1,8
Marché du travail						
Emploi	2,9	1,7	1,0	1,8	2,0	2,0
Création d'emplois (en milliers)	173	108	65	118	130	131
Taux de chômage (en pourcentage)	7,0	6,8	6,7	6,5	6,3	6,1

* Y compris le revenu supplémentaire du travail.

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

Annexe B : Comparaison avec le budget de 2004

La croissance réelle de l'Ontario en 2004 a été légèrement supérieure aux prévisions du budget de l'année dernière, qui s'établissaient à 2,3 %, et sa composition a été quelque peu différente de celle attendue. Les ventes au détail ont augmenté de seulement 3,2 % l'année passée comparativement au taux prévu de 3,5 % dans le budget de 2004. Les mises en chantier de logements se sont établies à 85 114 logements en 2004, devançant les prévisions budgétaires fixées à 77 600. Les bénéfices des entreprises et les revenus des particuliers ont été supérieurs aux prévisions du budget de mai 2004.

Les perspectives de croissance de l'Ontario en 2005 et 2006 se sont détériorées depuis le budget de mai 2004. Comme l'indique le tableau ci-après, le PIB réel de l'Ontario devrait croître de 2,0 % en 2005 et de 2,8 % en 2006, soit à un rythme inférieur aux hypothèses de 3,2 % et de 3,3 %, respectivement, avancées dans le budget de l'année dernière. La croissance du PIB nominal, des bénéfices des entreprises et des ventes au détail est aussi plus faible que ce qui était prévu dans le budget de l'année passée.

L'affaiblissement des perspectives économiques de la province à court terme découle principalement de l'appréciation marquée du dollar canadien et du prix élevé du pétrole. À mesure que les répercussions de ces deux importants facteurs se résorberont, la croissance devrait s'accélérer et atteindre 3,4 % en 2007 et 3,3 % en 2008.

Évolution des principales hypothèses économiques entre le budget de 2004 et le budget de 2005 (variation en pourcentage)

	2004		2005		2006		2007	
	Budget	Chiffres réels	Budget		Budget		Budget	
	2004		2004	2005	2004	2005	2004	2005
PIB réel	2,3	2,6	3,2	2,0	3,3	2,8	3,4	3,4
PIB nominal	4,1	4,7	5,0	3,9	5,2	4,6	5,3	5,3
Bénéfices des entreprises	5,8	13,8	4,9	3,0	5,0	4,0	5,9	4,0
Ventes au détail	3,5	3,2	4,1	4,0	4,1	3,9	4,3	4,0
Mises en chantier de logements (en milliers)	77,6	85,1	76,0	75,4	75,0	74,3	74,0	74,5
Emploi	1,7	1,7	1,8	1,0	2,0	1,8	2,1	2,0
Création d'emplois (en milliers)	104	108	114	65	132	118	140	130
Revenu des particuliers	3,4	3,6	4,5	3,8	4,8	4,6	4,9	4,9

Sources : Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances de l'Ontario.

Les prévisions du secteur privé relativement à la croissance économique de l'Ontario en 2005 et 2006 ont aussi été réduites par rapport aux projections établies lors de la publication du budget de 2004. Les prévisionnistes prévoient maintenant la reprise vigoureuse de l'économie en 2007.

Prévisions moyennes du secteur privé pour la croissance du PIB réel de l'Ontario

Prévisions de mai 2004 et de mai 2005

En pourcentage

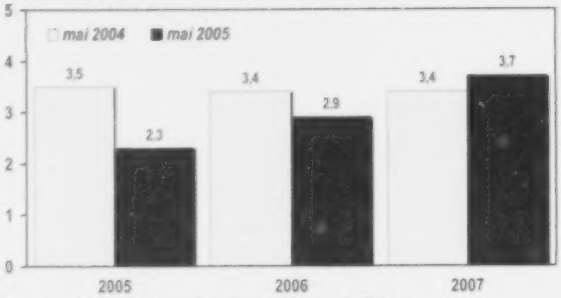

Source : enquêtes sur les prévisions du ministère des Finances de l'Ontario.

DOCUMENT C

Détails des mesures productrices de revenus

Document C : Détails des mesures productrices de revenus

Le présent document fournit des détails sur les mesures productrices de revenus proposées dans le budget. Pour plus de renseignements, consulter la loi modificative.

Loi de l'impôt sur le revenu

Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario

L'an dernier, le gouvernement a annoncé la première bonification des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario depuis leur mise en oeuvre en 1992. Les personnes âgées à faible revenu qui possèdent ou louent un logement sont désormais admissibles à une aide supplémentaire, car le crédit d'impôt foncier « de base » de 125 $ et le montant maximal accordé en vertu de ces crédits ont été majorés.

Pour la première fois, en raison de la hausse des montants accordés par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme de la sécurité de la vieillesse et du Programme du supplément de revenu garanti, le revenu minimal garanti par le gouvernement, y compris celui provenant du Régime de revenu annuel garanti établi par l'Ontario, versé aux couples ontariens de personnes âgées admissibles dépassera les 22 000 $ en 2005. Ce montant correspond au seuil de revenu au-dessus duquel les crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario sont réduits.

Le gouvernement propose de hausser le seuil de revenu applicable aux couples de personnes âgées en 2005 pour faire en sorte que ceux recevant le soutien du revenu minimal garanti continuent de bénéficier pleinement des crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario. Le seuil de revenu pour les personnes âgées célibataires sera inchangé, car leur soutien du revenu minimal garanti demeure inférieur au seuil de 22 000 $ en 2005.

Harmonisation avec la Loi de l'impôt sur le revenu *(Canada)*

Le gouvernement provincial propose d'apporter les modifications nécessaires afin d'harmoniser diverses mesures fiscales régissant les crédits d'impôt non remboursables à celles annoncées dans le budget fédéral de 2005 et d'autres documents fédéraux, sous réserve de l'adoption des mesures législatives fédérales :

- On hausserait les montants qui peuvent être déduits pour les personnes à charge en vertu du crédit d'impôt pour frais médicaux. Cette mesure serait en vigueur pour l'année d'imposition 2005.
- On offrirait un crédit d'impôt non remboursable applicable aux dépenses d'adoption admissibles. Ce crédit serait en vigueur pour l'année d'imposition 2005.

D'autres propositions annoncées par le gouvernement fédéral seraient adoptées automatiquement lorsque les modifications législatives et réglementaires fédérales auraient été approuvées. Ainsi :

- On apporterait des modifications afin de permettre aux contribuables ontariens de déduire, en 2004 ou en 2005, des dons de bienfaisance précis effectués avant le 12 janvier 2005 pour venir en aide aux victimes du tsunami.

- On apporterait diverses améliorations au crédit d'impôt pour personnes handicapées et au crédit d'impôt pour frais médicaux. Ces modifications seraient en vigueur à compter de l'année d'imposition 2005.

LOI SUR L'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS

Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne et crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production

Le crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne (CIPCTO) est un crédit d'impôt remboursable s'appliquant aux dépenses de main-d'oeuvre engagées en Ontario par les entreprises de production ontariennes sous contrôle canadien qui produisent des films et des émissions de télévision admissibles en Ontario.

Comme il a été annoncé le 21 décembre 2004, le gouvernement propose que le taux du CIPCTO passe de 20 à 30 % pour les dépenses de main-d'oeuvre engagées après le 31 décembre 2004 et avant le 1er janvier 2010. De plus, on continuerait d'accorder une prime régionale de 10 % pour les productions cinématographiques réalisées à l'extérieur de la région du grand Toronto. Les personnes qui en sont à leur première production seraient admissibles à un taux accru de 40 % sur la première tranche de 240 000 $ des dépenses de main-d'oeuvre admissibles engagées après le 31 décembre 2004 et avant le 1er janvier 2010.

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production (CIOSP) est un crédit d'impôt remboursable s'appliquant aux dépenses de main-d'oeuvre engagées en Ontario pour les productions cinématographiques et télévisuelles nationales et étrangères pour lesquelles une déduction n'a pas été demandée relativement au CIPCTO.

Comme il a été annoncé le 21 décembre 2004, le gouvernement propose que le taux du CIOSP passe de 11 à 18 % pour les dépenses de main-d'oeuvre engagées après le 31 décembre 2004 et avant le 1er avril 2006. La prime régionale de 3 % accordée aux productions réalisées à l'extérieur de la région du grand Toronto serait éliminée pour les dépenses de main-d'oeuvre engagées après le 31 décembre 2004.

Des modifications législatives seront déposées pour créer l'autorité réglementaire de prescrire les taux du CIPCTO et du CIOSP.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques (CIOESAI) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux sociétés pour les dépenses de main-d'oeuvre qu'elles engagent en Ontario relativement à l'animation et aux effets visuels numériques réalisés dans la province pour des productions cinématographiques et télévisuelles.

À l'heure actuelle, le CIOESAI est fondé sur le moins élevé des montants suivants : les dépenses de main-d'oeuvre engagées en Ontario ou 48 % des coûts de production, déduction faite de certains types d'aide gouvernementale.

Le gouvernement propose de bonifier ce crédit d'impôt. Pour les dépenses admissibles engagées après le 11 mai, le CIOESAI serait calculé uniquement en fonction des dépenses de main-d'oeuvre engagées en Ontario, déduction faite de certains types d'aide gouvernementale raisonnablement liée à ces dépenses.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques (CIOPMIN) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux sociétés admissibles qui engagent des dépenses autorisées afin de créer et de commercialiser des produits multimédias interactifs numériques originaux en Ontario.

Le présent budget propose de rendre le CIOPMIN plus accessible. Pour les produits admissibles réalisés après le 11 mai 2005, on assouplirait l'exigence selon laquelle les sociétés admissibles doivent prouver qu'elles possèdent au moins 90 % des droits d'auteur d'un produit admissible, pourvu que ce produit ne soit pas mis au point en vertu d'une entente de rémunération des services.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore (CIOES) est un crédit d'impôt remboursable de 20 % offert aux entreprises ontariennes d'enregistrement sonore admissibles pour les dépenses autorisées liées à un enregistrement sonore canadien admissible d'un nouvel artiste ou d'un nouveau groupe canadiens.

Le présent budget propose que le CIOES soit étoffé de la façon suivante pour les années d'imposition se terminant après le 11 mai 2005 :

- la période minimale pendant laquelle la société doit produire des enregistrements sonores passerait de 24 à 12 mois;
- pour les bandes maîtresses réalisées après le 11 mai 2005 :
  - la durée minimale d'enregistrement passerait de 40 à 15 minutes;
  - l'exigence selon laquelle la société d'enregistrement sonore doit vendre ses copies d'enregistrements sonores admissibles par l'entremise d'un distributeur national établi serait remplacée par une exigence selon laquelle cette société doit faire approuver un plan de distribution par le ministre de la Culture.

Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition

Le crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition (CIO-ME) est un crédit d'impôt remboursable de 30 % offert aux maisons d'édition admissibles de l'Ontario pour les dépenses autorisées liées aux oeuvres littéraires de nouveaux auteurs canadiens.

Le présent budget propose d'étoffer le CIO-ME en ce qui concerne les livres pour enfants. À l'heure actuelle, les auteurs sont admissibles au crédit d'impôt pour leurs trois premiers livres pour enfants qui sont publiés. La modification proposée permettrait aux auteurs de livres pour enfants d'être considérés comme des auteurs admissibles pour les trois premiers livres publiés dans chaque catégorie d'oeuvre littéraire pour enfants :

- les romans;
- les oeuvres non romanesques;
- la poésie;
- les biographies.

Cette modification s'appliquerait aux oeuvres littéraires publiées après le 11 mai 2005.

Déduction pour amortissement

L'Ontario propose d'apporter des modifications réglementaires semblables à celles que le gouvernement fédéral a annoncées récemment, s'il les met en vigueur, afin d'aligner les taux de la déduction pour amortissement (DPA) sur la durée de vie économique des biens et d'encourager les investissements dans les biens utilisés pour produire, de façon efficiente, de l'énergie renouvelable.

Les biens achetés avant le 1er janvier 2008 qui sont utilisés pour produire de l'électricité à partir de sources propres, renouvelables ou de remplacement demeureront admissibles au taux ontarien de 100 % de la DPA.

Évitement fiscal

Le gouvernement examine actuellement les arrangements ayant pour but d'éviter de payer l'impôt ontarien sur les sociétés.

Par exemple, des arrangements peuvent être créés pour tirer parti des différences entre les taux provinciaux d'imposition des sociétés. Dans le contexte international, de nombreuses mesures fiscales fédérales régissent les arrangements axés sur les différences entre les taux nationaux d'imposition du revenu. Toutefois, il y a peu de mesures provinciales en ce sens.

Les différences entre les taux provinciaux d'imposition des sociétés encouragent les entreprises canadiennes faisant partie d'un groupe lié à situer les biens incorporels (comme les dettes et la propriété intellectuelle) dans les provinces où les taux d'imposition sont inférieurs et à effectuer des opérations internes (comme le transfert de biens et de services au sein du groupe) de façon à réduire l'impôt provincial global que le groupe doit payer. Dans certains cas, ces arrangements ont pour effet « d'exporter » les pertes fiscales d'une province à faible taux d'imposition à une province dont le taux d'imposition est plus élevé.

En outre, ces arrangements et d'autres types d'arrangements peuvent réduire l'impôt sur le revenu payé dans d'autres provinces. Le gouvernement de l'Ontario discutera de cette question avec les autres provinces et avec le gouvernement fédéral en vue d'élaborer des règles communes visant les arrangements interprovinciaux sophistiqués de planification fiscale.

Traitement des sociétés constituées en personne morale à l'extérieur du Canada

L'impôt ontarien qu'une société doit payer dépend notamment de l'endroit où elle a été constituée en personne morale, c'est-à-dire au Canada ou à l'étranger. Pour établir l'impôt à payer, le gouvernement fédéral et les autres provinces déterminent le lieu de résidence de la société et non l'endroit où elle a été constituée en personne morale.

Pour mettre fin à l'évitement fiscal dans la province pouvant découler de cette différence, on propose d'établir l'impôt ontarien que les sociétés doivent payer en fonction de leur lieu de résidence (c.-à-d. au Canada ou à l'étranger) et non de l'endroit où elles ont été constituées en personne morale. Cette modification ferait en sorte que les règles fiscales de l'Ontario applicables aux sociétés seraient uniformes avec celles du gouvernement fédéral et des autres provinces.

Cette mesure serait en vigueur pour les années d'imposition se terminant après le 11 mai 2005.

LOI SUR LA TAXE DE VENTE AU DÉTAIL

Exonération de la taxe de vente au détail applicable aux frais de marketing de destinations

On propose que l'exonération provisoire de la taxe de vente au détail applicable aux frais de marketing de destinations soit prolongée. Les frais de marketing de destinations facturés le 30 juin 2006 ou avant cette date seraient admissibles à l'exonération de 5 % de la taxe de vente au détail applicable au logement.

Les règles d'admissibilité seraient inchangées.

Cette mesure continue d'appuyer une initiative touristique parrainée par l'industrie.

Mise à jour des exonérations de la taxe de vente au détail applicable aux publications achetées par les organismes charitables et les institutions d'enseignement

On propose que l'exonération de la taxe de vente au détail applicable aux publications produites ou achetées par les organismes religieux ou charitables ou les oeuvres de bienfaisance soit mise à jour pour y inclure les cédéroms et les DVD utilisés pour promouvoir les objets de ces organismes.

On propose également que l'exonération applicable aux publications achetées par les écoles, les conseils scolaires, les collèges communautaires, les universités et les bibliothèques publiques soit mise à jour pour y inclure les DVD éducatifs.

Ces modifications s'appliqueraient aux achats effectués après le 11 mai 2005.

Exonération de la taxe de vente au détail applicable aux sièges d'appoint

Le projet de loi 73, la *Loi de 2004 visant à accroître la sécurité des enfants et des jeunes sur les routes de l'Ontario*, présenté par le gouvernement de l'Ontario est devenu loi en décembre 2004.

Les règlements pris en application de la nouvelle loi exigeraient l'utilisation d'un siège d'appoint pour les enfants qui sont trop grands pour utiliser un siège de sécurité mais trop petits pour être protégés adéquatement s'ils portaient une ceinture de sécurité.

On proposera de modifier la *Loi sur la taxe de vente au détail* afin que les sièges d'appoint bénéficient de l'exonération actuelle de la taxe de vente au détail applicable aux sièges de sécurité pour enfants. Cette modification entrerait en vigueur une fois promulguée pour coïncider avec la mise en oeuvre de l'exigence applicable aux sièges d'appoint.

INITIATIVES ENCOURAGEANT LE RÉAMÉNAGEMENT DES FRICHES CONTAMINÉES

Diverses personnes, dont celles participant à la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, de même que des municipalités ont indiqué que les privilèges de la Couronne sont un obstacle à l'assainissement des friches contaminées.

Au cours de la prochaine année, le ministère des Finances définira des critères régissant l'élimination des privilèges fiscaux provinciaux grevant les friches contaminées. De plus, il collaborera étroitement avec le gouvernement fédéral en vue de coordonner l'élimination des privilèges fédéraux. En outre, le ministère des Finances apportera des modifications proposées à la *Loi de 2001 sur les municipalités* afin de clarifier les exigences du Programme d'encouragement fiscal et financier pour le nettoyage des friches contaminées.

FINANCEMENT PAR DE NOUVELLES TAXES FONCIÈRES

Un certain nombre de municipalités ont demandé à la province d'étudier la faisabilité d'offrir un nouvel outil financier : le financement par de nouvelles taxes foncières. Pour donner suite à cette demande, le gouvernement examinera diverses options en 2005-2006 pour offrir cet outil, qui favorisera le renouvellement urbain. À l'été et à l'automne 2005, le personnel du ministère des Finances consultera les municipalités intéressées et d'autres intervenants sur le cadre stratégique et les mesures législatives qui pourraient être mis en oeuvre pour réaliser cette initiative.

MESURES ADMINISTRATIVES

Déduction relative aux ressources

La déduction relative aux ressources est une déduction spéciale accordée aux sociétés en vertu de la *Loi sur l'imposition des sociétés* dans les secteurs du pétrole, du gaz et de l'exploitation minière. En règle générale, cette déduction équivaut à 25 % des bénéfices relatifs aux ressources. On accorde cette déduction au lieu de permettre la déduction des redevances à la Couronne.

Dans le budget de l'Ontario de 2004, le gouvernement a annoncé qu'il conserverait la déduction ontarienne relative aux ressources et les règles restreignant la déduction des redevances à la Couronne bien que le gouvernement fédéral soit en train d'éliminer ces mesures. La loi mettant en oeuvre cette initiative du gouvernement de l'Ontario a été adoptée et les règlements connexes sont presque terminés.

On propose de modifier les dispositions législatives de l'Ontario en vue de préciser qu'il faut utiliser le revenu calculé pour les besoins de l'Ontario afin de déterminer les bénéfices relatifs aux ressources pour l'Ontario. Cette modification, qui s'appliquerait aux années d'imposition commençant après le 6 mai 1997, empêcherait les sociétés de demander à la fois une déduction pour l'incitatif ontarien et une déduction supplémentaire relative aux ressources pour cet incitatif.

Rationalisation du processus de remise

En vertu de la *Loi sur le ministère du Revenu*, des remises d'impôt peuvent être accordées dans des circonstances spéciales qui servent l'intérêt public. Sur la recommandation du ministre des Finances, elles doivent être prises en considération par le Conseil des ministres. On propose que la Loi soit modifiée pour rationaliser le processus d'approbation et en accroître l'efficience pour les contribuables ontariens. Cette modification donnerait au ministre des Finances le pouvoir d'accorder des remises de moins de 10 000 $ lorsque ces remises servent l'intérêt public. Ce traitement serait uniforme avec celui offert par plusieurs provinces.

On propose également que le ministre des Finances se prévale d'une disposition de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Ontario) qui, si les parties y consentent, déléguerait au ministre du Revenu du Canada le pouvoir d'accorder des remises de l'impôt ontarien sur le revenu des particuliers dans certaines circonstances. Cette mesure permettrait également de rationaliser le processus d'approbation pour les contribuables de la province.

Simplification du calcul de la taxe de vente au détail perçue par les petites entreprises de logiciels

La taxe de vente au détail s'applique aux logiciels non personnalisés et à certains services logiciels. Lorsqu'elles fournissent des services logiciels à leurs clients, les entreprises doivent percevoir la taxe exigée sur les composantes taxables. Un grand nombre de contrats portent à la fois sur des services taxables et non taxables, ce qui oblige les entreprises à déterminer la taxe qu'il faut payer sur les composantes du contrat de service.

Pour aider les petites entreprises de logiciels à déterminer et à percevoir la taxe, le ministère des Finances proposera de mettre à l'essai une méthode facultative de calcul de la taxe pour les contrats portant à la fois sur des services taxables et des services non taxables. Les entreprises et les acheteurs participants pourraient utiliser un taux de taxe harmonisé s'appliquant au prix total du contrat. Cette mesure serait bénéfique pour les petites entreprises de logiciels, car elle simplifierait le processus de calcul et de perception de la taxe.

Utilisation d'estimations pour calculer la taxe sur les véhicules à immatriculation multilatérale

En vertu de la *Loi sur la taxe de vente au détail*, on propose que les propriétaires de véhicules à immatriculation multilatérale soient autorisés à utiliser des estimations pour déterminer la valeur de leurs véhicules lorsqu'ils cessent de les utiliser dans plusieurs territoires et décident de les utiliser uniquement en Ontario. Cette mesure s'appliquerait uniquement aux véhicules achetés après le 30 septembre 2001 et qui appartiennent à la même personne depuis plus de 60 mois et dans les cas où on a payé la taxe sur les véhicules à immatriculation multilatérale calculée au prorata au lieu de payer la taxe sur la vente au détail au point de vente.

SOCIÉTÉS PROFESSIONNELLES

En 2001, le droit de se constituer en personne morale a été accordé à tous les professionnels réglementés. En vertu des dispositions actuelles, les personnes qui ne sont pas membres d'une profession ne peuvent détenir des actions d'une société professionnelle. Lors des négociations récentes avec l'Ontario Medical Association, le gouvernement s'est engagé à élargir la structure des actions des sociétés professionnelles de médecins pour y inclure les actions sans droit de vote détenues par les membres de leur famille. Le gouvernement propose d'appliquer cette modification aux dentistes qui exercent leur profession par l'entremise d'une société professionnelle.

Modifications de forme

Pour améliorer l'efficacité administrative, mieux appliquer la loi, maintenir l'intégrité et l'équité du régime fiscal de l'Ontario, clarifier les lois et rendre les règlements plus souples pour qu'on puisse préserver l'intention des politiques, on proposera différentes modifications aux lois suivantes :

- *Loi sur l'évaluation foncière*
- *Loi sur les sociétés par actions*
- *Loi sur les fonds communautaires de placement dans les petites entreprises*
- *Loi sur l'imposition des sociétés*
- *Loi de 1998 sur l'électricité*
- *Loi sur l'impôt-santé des employeurs*
- *Loi de la taxe sur les carburants*
- *Loi de la taxe sur l'essence*
- *Code de la route*
- *Loi de l'impôt sur le revenu*
- *Loi sur les droits de cession immobilière*
- *Loi sur le ministère du Revenu*
- *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées*
- *Loi sur la taxe de vente au détail*
- *Loi de la taxe sur le tabac*

Loi sur l'administration financière

Le gouvernement entend déposer des modifications à la *Loi sur l'administration financière* qui, si elles sont adoptées, permettraient au gouvernement d'établir des organismes de services spéciaux, de créer des comptes renouvelables et d'avoir davantage recours aux recouvrements. Ces modifications ont pour but d'améliorer la reddition de comptes et la gestion financière des programmes gouvernementaux visés. Elles ont été adoptées avec succès dans d'autres territoires canadiens.

Résumé des incidences du budget 2005*				(en millions de dollars)
	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Loi de l'impôt sur le revenu				
Crédits d'impôt foncier et de taxe sur les ventes pour les personnes âgées de l'Ontario[1]	(2)	(2)	(2)	(2)
Harmonisation avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)	(24)	(24)	(25)	(25)
Loi sur l'imposition des sociétés				
Crédit d'impôt pour la production cinématographique et télévisuelle ontarienne	(31)	(39)	(48)	(57)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les services de production	(17)	0	0	0
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les effets spéciaux et l'animation informatiques	(1)	(1)	(1)	(1)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les produits multimédias interactifs numériques	(1)	(1)	(2)	(2)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour l'enregistrement sonore	(1)	(1)	(2)	(2)
Crédit d'impôt de l'Ontario pour les maisons d'édition[2]	–	–	–	–
Déduction pour amortissement	(4)	(8)	(14)	(37)
Supprimer un échappatoire : S'assurer que les sociétés constituées en personne morale à l'extérieur du Canada paient l'impôt provincial[3]	5	5	5	5
Loi sur la taxe de vente au détail				
Exonération pour les frais de marketing de destinations	(2)	(1)	0	0
Mise à jour des exonérations pour les publications achetées par les organismes charitables et les institutions d'enseignement	(1)	(1)	(1)	(1)
Exonération pour les sièges d'appoint[4]	(1)	–	–	–
Mesures administratives[5]	–	–	–	–
Sociétés professionnelles	(10)	(40)	(40)	(40)
Total des modifications apportées aux revenus	**(88)**	**(113)**	**(129)**	**(162)**

* Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Nota :

[1] Estimation fondée sur le redressement prévu du seuil de revenu des couples de personnes âgées.

[2] Le coût permanent est évalué à 100 000 $ par année.

[3] Ce montant ne comprend pas les revenus qui pourraient être touchés en 2005-2006 relativement au revenu supplémentaire alloué à l'Ontario en raison de la différence entre, d'une part, les règles ontariennes et, d'autre part, les règles fédérales applicables à l'imposition des sociétés et les règles d'autres provinces.

[4] Le coût permanent à compter de 2006-2007 est évalué à 400 000 $ par année.

[5] 0 $ en 2005-2006. Moins de 1 million de dollars pour les années subséquentes.

DOCUMENT D

Emprunt et gestion de la dette

Emprunt à long terme sur les marchés publics

En tant qu'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) a pour premier objectif d'exécuter, de façon professionnelle et efficiente, les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt, d'endettement et de gestion de la trésorerie.

Emprunts – Tous les marchés

Émissions : 24,8 milliards de dollars canadiens

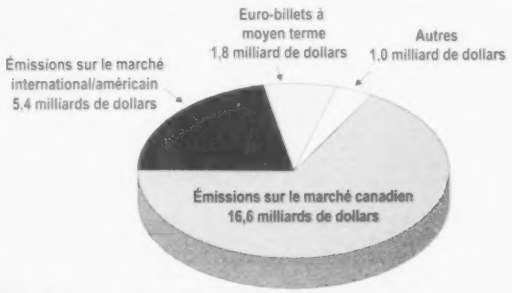

Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005)

En 2004-2005, l'OOF a emprunté 24,8 milliards de dollars au nom de la province et de la SFIEO. De ce montant, 5,9 milliards de dollars représentaient le financement anticipé de l'emprunt à long terme pour 2005-2006 sur les marchés publics, l'OOF ayant décidé de profiter des conditions favorables du marché pour obtenir les taux d'intérêt à long terme les plus avantageux depuis le début des années 1960. Sans le financement anticipé, l'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2004-2005 aurait été de 4,9 milliards de dollars inférieur aux prévisions de 23,8 milliards de dollars établies dans le plan budgétaire de 2004.

Bien que la majorité des emprunts aient été contractés sur le marché intérieur, l'Ontario a diversifié ses sources de financement en mobilisant l'équivalent de 7,2 milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, ses coûts de financement ont été comparables à ceux qu'il aurait payés sur le marché canadien. En voici les points saillants :

- Quatre obligations mondiales en dollars américains.
- Des euro-billets à moyen terme en dollars canadiens, en dollars australiens et en francs suisses et la première émission en livres sterling depuis 1998.

En 2004-2005, 67 % des emprunts à long terme sur les marchés publics, soit 16,6 milliards de dollars, ont été contractés sur le marché canadien.

La province a utilisé diverses méthodes efficientes pour diversifier son programme d'emprunt sur le marché intérieur et pour répondre aux préférences des investisseurs.

Emprunts – Marché canadien

Émissions : 16,6 milliards de dollars

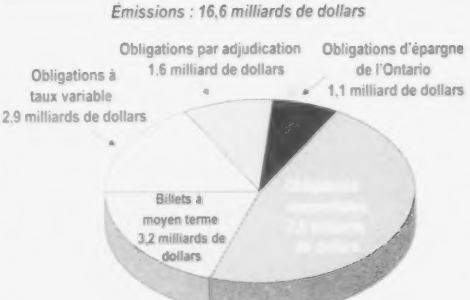

Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005)

Emprunt à long terme sur les marchés publics

En tant qu'organisme du ministère des Finances, l'Office ontarien de financement (OOF) a pour premier objectif d'exécuter, de façon professionnelle et efficiente, les activités de la province et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) en matière d'emprunt, d'endettement et de gestion de la trésorerie.

Emprunts – Tous les marchés

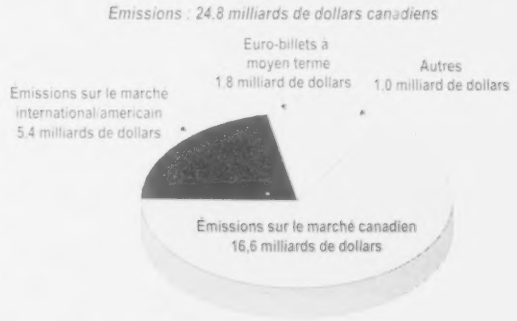

Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005)

En 2004-2005, l'OOF a emprunté 24,8 milliards de dollars au nom de la province et de la SFIEO. De ce montant, 5,9 milliards de dollars représentaient le financement anticipé de l'emprunt à long terme pour 2005-2006 sur les marchés publics, l'OOF ayant décidé de profiter des conditions favorables du marché pour obtenir les taux d'intérêt à long terme les plus avantageux depuis le début des années 1960. Sans le financement anticipé, l'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2004-2005 aurait été de 4,9 milliards de dollars inférieur aux prévisions de 23,8 milliards de dollars établies dans le plan budgétaire de 2004.

Bien que la majorité des emprunts aient été contractés sur le marché intérieur, l'Ontario a diversifié ses sources de financement en mobilisant l'équivalent de 7,2 milliards de dollars sur les marchés financiers internationaux. Ainsi, ses coûts de financement ont été comparables à ceux qu'il aurait payés sur le marché canadien. En voici les points saillants :

- Quatre obligations mondiales en dollars américains.
- Des euro-billets à moyen terme en dollars canadiens, en dollars australiens et en francs suisses et la première émission en livres sterling depuis 1998.

En 2004-2005, 67 % des emprunts à long terme sur les marchés publics, soit 16,6 milliards de dollars, ont été contractés sur le marché canadien.

La province a utilisé diverses méthodes efficientes pour diversifier son programme d'emprunt sur le marché intérieur et pour répondre aux préférences des investisseurs.

Emprunts – Marché canadien

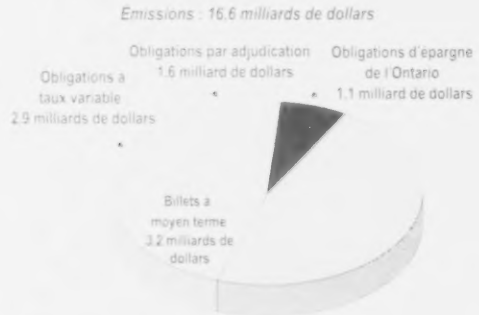

Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005)

Programme d'emprunt pour 2004-2005 : province et SFIEO

(en milliards de dollars)	Plan budgétaire*	Chiffres provisoires	Variation en cours d'exercice
Déficit/(Excédent)	6,1	3,0	(3,1)
Redressements pour :			
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	(0,7)	(2,0)	(1,3)
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,8)	(0,8)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	1,6	1,5	(0,1)
Dette arrivant à échéance	16,1	15,3	(0,8)
Rachats de titres de créance	1,0	1,4	0,4
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,1)	(1,0)	0,1
Augmentation/(Diminution) des espèces et des quasi-espèces	-	5,9	5,9
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	0,2	0,2	-
Autres utilisations/(sources) des espèces	1,4	1,4	-
Total des emprunts à long terme sur les marchés publics	**23,8**	**24,8**	**1,0**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

* Déficit et redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit selon le plan budgétaire de 2004-2005 à l'exclusion de la hausse unique des revenus attribuable à l'élimination prévue du passif lié aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

En 2004-2005, l'augmentation des espèces et des quasi-espèces, soit 5,9 milliards de dollars, représente le financement anticipé de l'emprunt à long terme sur les marchés publics pour 2005-2006.

Les détails sur la baisse de 3,1 milliards de dollars du déficit de 6,1 milliards de dollars prévu dans le budget de 2004 figurent à l'Appendice 1 du Document A, *Détails des finances de l'Ontario*.

La baisse de 1,3 milliard de dollars au titre des redressements pour les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit est principalement attribuable à l'incidence du transfert de 1,4 milliard de dollars que le gouvernement fédéral a fait dans le cadre du Fonds pour la réduction des temps d'attente dans le secteur de la santé.

La baisse de 0,8 milliard de dollars de la dette arrivant à échéance est attribuable principalement au fait que certaines échéances étaient prorogeables ou que certains titres de créance étaient remboursables et que la province ou l'investisseur a exercé ou non ces options, entraînant la prolongation de l'échéance. Compte tenu des prévisions budgétaires prudentes, on a supposé que cette dette arriverait à échéance au cours de l'exercice 2004-2005.

Perspectives du programme d'emprunt à moyen terme : province et SFIEO (en milliards de dollars)	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Déficit/(Excédent)	2,8	2,4	1,5	-
Redressements pour :				
les éléments sans effet sur la trésorerie compris dans le déficit	2,3	1,2	1,7	1,4
l'amortissement des immobilisations corporelles importantes	(0,8)	(0,9)	(1,0)	(1,0)
Acquisition d'immobilisations corporelles importantes	1,8	2,2	2,4	2,2
Dette arrivant à échéance				
Dette active	20,5	14,5	12,6	19,1
Impact différentiel du refinancement futur	-	-	1,9	2,5
Total partiel	20,5	14,5	14,4	21,7
Rachats de titres de créance	0,7	0,7	0,7	0,7
Emprunts auprès du Régime de pensions du Canada	(1,2)	(0,4)	(0,4)	(0,6)
Diminution/(Augmentation) des emprunts à court terme	-	-	-	-
Autres utilisations/(sources) des fonds	1,1	0,1	0,2	0,5
Total des emprunts à long terme qu'on prévoit contracter sur les marchés publics	**27,2**	**19,9**	**19,5**	**24,8**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

Mise à jour sur les emprunts pour 2005-2006* (en milliards de dollars)	Contractés	Restants	Total
Province	6,5	18,2	24,7
SFIEO	-	2,5	2,5
Total	**6,5**	**20,7**	**27,2**

* Au 30 avril 2005.

Au 30 avril 2005, l'emprunt à long terme sur les marchés publics qui avait été contracté, soit 6,5 milliards de dollars ou 24 %, comprenait 5,9 milliards de dollars en financement anticipé mobilisé pendant l'exercice 2004-2005 et 0,6 milliard de dollars d'obligations à long terme émises en 2005-2006.

Le marché canadien demeurera la principale source de financement pour la province en 2005-2006. L'Ontario diversifiera son programme d'emprunt sur le marché intérieur en émettant différents titres de créance, dont des obligations consortiales, des obligations par adjudication, des obligations à taux variable, des billets à moyen terme et des Obligations d'épargne de l'Ontario. L'OOF examine également les avantages possibles d'obligations à rendement réel, liées à l'indice des prix à la consommation du Canada.

Les marchés internationaux demeureront un élément important du programme d'emprunt de l'Ontario. Le marché des obligations en dollars américains devrait constituer le principal marché international pour la province, tandis que l'Ontario étudiera la possibilité d'étendre sa présence sur l'euromarché et d'augmenter ses émissions en francs suisses, en livres sterling et en yens.

En outre, l'OOF est à mettre la touche finale aux documents nécessaires pour permettre à la province d'émettre des titres de créance en dollars australiens sur le marché intérieur. Les nouveaux marchés de devises peuvent représenter des occasions d'emprunt efficientes pour l'Ontario. Il s'agit notamment des marchés du peso mexicain et de la lire turque. L'exposition au risque de change par rapport à ces devises serait protégée par une conversion en dollars canadiens.

Le gouvernement demandera à l'Assemblée législative l'autorisation de contracter des emprunts supplémentaires pour répondre aux exigences des programmes.

Dette arrivant à échéance

Le refinancement de la dette arrivant à échéance représente l'élément le plus important du programme d'emprunt.

L'impact différentiel du refinancement futur représente l'effet des emprunts futurs sur les échéances de la dette, tel que l'indiquent les perspectives du programme d'emprunts à moyen terme.

Dette arrivant à échéance

(en milliards de dollars canadiens)

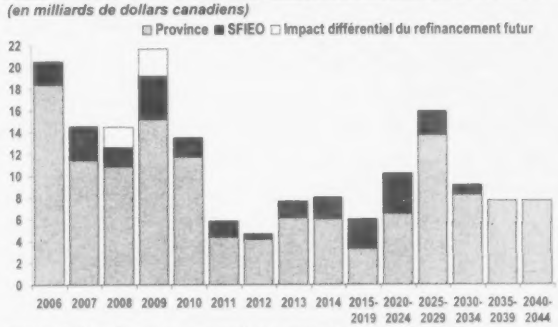

Exclut la dette à court terme et les autres passifs de la province de l'Ontario et de la SFIEO.
Suppose que les titres de créances avec options seront rachetés le plus tôt possible.
Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005).

Dette

La dette totale de l'Ontario a augmenté depuis le début des années 1990, passant de 41,9 milliards de dollars au 31 mars 1991 à un montant provisoire de 156,6 milliards de dollars au 31 mars 2005. L'augmentation de la dette totale au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2000 découle de l'intégration dans la dette provinciale d'un montant de 19,4 milliards de dollars au titre de la dette insurmontable du secteur de l'électricité.

Dette

(en milliards de dollars)

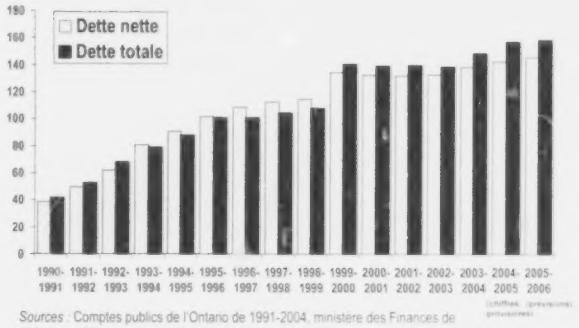

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991-2004, ministère des Finances de l'Ontario et Office ontarien de financement (31 mars 2005).

La dette nette équivaut à la différence entre le total des passifs et le total des actifs financiers de la province. Au 31 mars 2005, la dette nette provisoire s'établissait à 142,2 milliards de dollars. On prévoit que la dette nette sera de 146,0 milliards de dollars au 31 mars 2006.

La dette provisoire de l'Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA) pour 2004-2005, qui s'établit à 1,3 milliard de dollars, est comprise dans la dette totale de la province, mais non dans sa dette nette, puisque la dette de l'OSIFA est neutralisée par des actifs nets de 1,3 milliard de dollars. La dette de l'OSIFA n'est pas garantie par la province. Elle se compose des Obligations de financement de projets de l'Ontario (323 millions de dollars), des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (650 millions de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (315 millions de dollars). Des précisions sur l'OSIFA se trouvent dans le Document B, *Réaliser notre potentiel : Progrès accomplis en vue d'un nouvel essor économique*.

Composition de la dette totale

Dette totale de 156,6 milliards de dollars se compose d'obligations et de débentures émises sur les marchés publics à court et à long terme, ainsi que de débentures non émises sur les marchés publics et détenues par certains régimes de retraite du secteur public et organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux.

Au 31 mars 2005, la dette contractée sur le marché totalisait 131,3 milliards de dollars et consistait principalement en obligations émises en neuf devises sur les marchés publics intérieurs et internationaux à long terme. L'Ontario avait également une dette interne de 25,4 milliards de dollars contractée en dollars canadiens.

Composition de la dette totale

156,6 milliards de dollars canadiens

Source : Office ontarien de financement (31 mars 2005).
Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

GESTION DE LA DETTE

La province atténue les risques financiers associés à ses activités sur les marchés financiers en suivant des politiques de gestion prudente des risques et en limitant ses risques d'exposition.

La province limite son exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt à 25 % de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change à 5 %.

En 2004-2005, l'exposition de la province aux risques associés aux changements des taux d'intérêt et aux risques de change était inférieure aux limites prévues dans la politique.

Exposition aux risques associés aux changements des taux d'intérêt

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

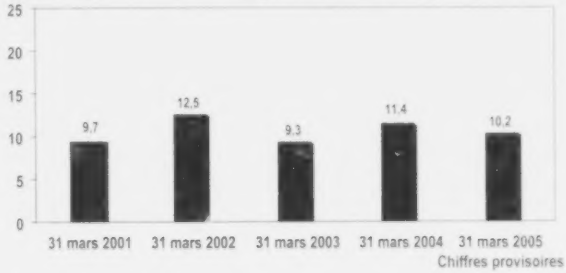

Source : Office ontarien de financement

Exclut la dette de la SFIEO.

Exposition aux risques de change

Pourcentage de la dette contractée pour les besoins de la province

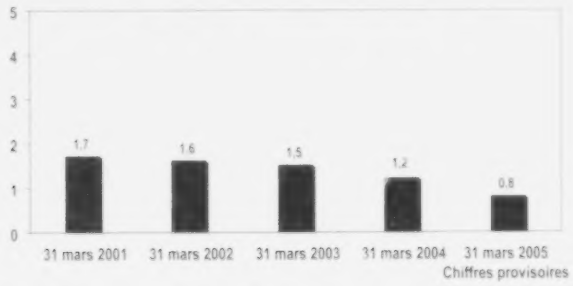

Source : Office ontarien de financement

Exclut la dette de la SFIEO.

BAISSE DU COÛT MOYEN DE LA DETTE

La province a pu profiter des taux d'intérêt plus bas en refinançant sa dette à des taux d'intérêt plus avantageux.

Au 31 mars 2005, le taux d'intérêt effectif sur la dette totale (selon une moyenne pondérée) était de 6,3 % par rapport à 10,9 % au 31 mars 1991.

Au 31 mars 2005, le taux d'intérêt effectif de la dette contractée sur le marché était de 5,6 % par rapport à 10,0 % pour la dette interne. Le taux d'intérêt moyen pondéré tient compte de la proportion de la dette à chaque niveau de taux d'intérêt de la dette.

Taux d'intérêt effectif (moyenne pondérée) de la dette

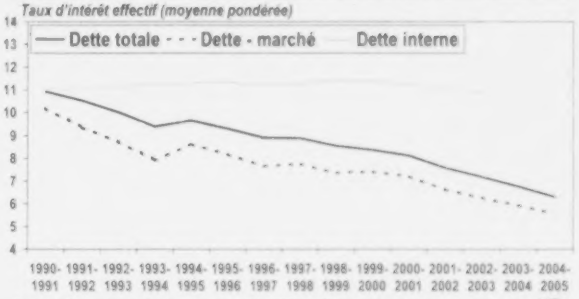

Sources : Comptes publics de l'Ontario de 1991-2004 et Office ontarien de financement (31 mars 2005).

Tableaux financiers consolidés

TABLEAU I (A) : DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

TABLEAU I (B) : ÉCHÉANCES DE LA DETTE

TABLEAU I (C) : PERSPECTIVES À MOYEN TERME – DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

TABLEAU I (D) : VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ — **TABLEAU I (A)**

Chiffres provisoires pour 2005 — **(en millions de dollars)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Chiffres provisoires 2004-2005	Plan 2005-2006
Dette[1]						
Dette contractée sur le marché						
Débentures et obligations[2]	99 008	99 990	102 958	116 732	125 556	127 681
Bons du Trésor	4 814	5 108	6 274	3 359	3 747	3 748
Billets de trésorerie américains[2]	959	1 566	1 515	1 156	269	269
Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique (OSIFA)[3]	-	-	-	323	1 288	1 856
Autre	447	447	438	422	404	390
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario[4]	2 482	2 438	-	-	-	-
	107 710	109 549	111 185	121 992	131 264	133 944
Dette interne						
Ministre des Finances du Canada :						
Fonds de placement du Régime de pensions du Canada	12 709	11 944	10 746	10 233	10 233	10 233
Caisse de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario	11 535	11 043	10 387	9 487	8 666	7 596
Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario	3 446	3 331	3 200	3 052	2 886	2 706
Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario	1 637	1 582	1 520	1 450	1 371	1 285
Société can. d'hypothèques et de logement	1 147	1 116	1 078	1 047	1 003	960
Autre[5]	657	581	356	1 096	1 219	1 256
	31 131	29 597	27 287	26 365	25 378	24 036
Dette totale	**138 841**	**139 146**	**138 472**	**148 357**	**156 642**	**157 980**
Espèces et placements temporaires	(6 319)	(5 773)	(7 252)	(8 139)	(14 922)	(7 900)
Autres (actifs)/passifs nets[6]	(26)	(1 252)	1 427	(1 348)	1 774	(2 250)
(Actifs)/Passifs nets de l'OSIFA[3]	-	-	-	(313)	(1 266)	(1 813)
Dette nette	**132 496**	**132 121**	**132 647**	**138 557**	**142 228**	**146 017**
Immobilisations corporelles[7]	-	-	(13 942)	(14 369)	(15 047)	(16 040)
Déficit accumulé	**132 496**	**132 121**	**118 705**	**124 188**	**127 181**	**129 977**

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

(1) Y compris la dette contractée par la province et les organismes du gouvernement, notamment la SFIEO.

(2) Tous les chiffres sont exprimés en dollars canadiens et tiennent compte de l'effet des contrats dérivés connexes.

(3) La dette provisoire de l'OSIFA pour 2004-2005 se compose des Obligations de financement de projets de l'Ontario (323 millions de dollars), des Obligations pour le renouvellement de l'infrastructure (650 millions de dollars) et de billets de trésorerie à court terme (315 millions de dollars). Elle n'est pas garantie par la province.
Les (actifs)/passifs nets de l'OSIFA comprennent les espèces, les placements temporaires, les débiteurs, les prêts en cours, le coût des émissions obligataires et les créditeurs.

(4) La province a terminé la vente de la Caisse d'épargne de l'Ontario à Desjardins Credit Union. Cette vente a pris effet le 31 mars 2003. L'acheteur a pris en charge les obligations de la Caisse à l'égard des déposants.

(5) Le poste « autre » de la dette interne comprend la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario, le Régime de retraite des collèges d'arts appliqués et de technologie, le régime de retraite de Ryerson, la Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants et la dette indirecte des conseils scolaires. (La dette indirecte des conseils scolaires a été contractée en juin 2003 pour refinancer la dette de 55 conseils scolaires qui n'était pas financée de façon permanente. Un montant équivalent est inclus dans les actifs nets sous forme de paiements anticipés aux conseils scolaires.)

(6) Les autres (actifs)/passifs comprennent les débiteurs, les prêts en cours, les avances et les investissements dans les entreprises publiques, les créditeurs, les charges à payer, les régimes de retraite et le passif associé aux conventions d'achat d'électricité passées avec les producteurs privés.

(7) Depuis l'exercice 2002-2003, les immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties au cours de leur durée de vie utile estimative. En 2001-2002 et auparavant, le coût des immobilisations corporelles était inscrit au poste des dépenses.

ÉCHÉANCES DE LA DETTE
Chiffres provisoires pour 2005

TABLEAU I (B)
(en millions de dollars)

Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Yen japonais	Euro[1]	Autres devises[2]	Total des chiffres prov. 2004-2005	Total pour 2003-2004
Exercice exigible							
1re année	16 335	7 016	676	46	-	24 073	20 609
2e année	11 792	2 611	460	-	-	14 863	19 481
3e année	6 748	5 468	320	-	244	12 780	12 158
4e année	14 711	3 563	-	795	207	19 276	9 268
5e année	7 905	1 717	876	1 443	882	12 823	18 981
1 - 5 ans	57 491	20 375	2 332	2 284	1 333	83 815	80 497
6 - 10 ans	21 874	4 263	35	1 188	483	27 843	30 978
11 - 15 ans	4 344	-	-	-	-	4 344	1 718
16 - 20 ans	10 156	-	-	-	-	10 156	10 231
21 - 25 ans	14 993	-	-	-	-	14 993	14 368
26 - 40 ans[3]	15 491	-	-	-	-	15 491	10 565
Total[4]	**124 349**	**24 638**	**2 367**	**3 472**	**1 816**	**156 642**	**148 357**
Dette contractée pour les besoins de la province	100 693	19 935	2 367	3 472	1 369	127 836	120 481
Dette de la SFIEO	22 368	4 703	-	-	447	27 518	27 553
Dette de l'OSIFA	1 288	-	-	-	-	1 288	323
Total[5]	**124 349**	**24 638**	**2 367**	**3 472**	**1 816**	**156 642**	**148 357**

(1) Les emprunts en euros comprennent les emprunts contractés dans la devise antérieure, c.-à-d. le franc français.

(2) Les autres devises comprennent le dollar australien, le dollar néo-zélandais, la livre sterling, le franc suisse et le dollar de Hong Kong.

(3) L'échéance la plus longue prend fin le 1er mars 2045.

(4) Au 31 mars 2005, la dette contractée en devises étrangères totalisait 32,3 milliards de dollars (30,3 milliards de dollars en 2004). De ce montant, 31,2 milliards de dollars, soit 96,6 % (27,5 milliards de dollars en 2004, soit 90,8 %) étaient entièrement couverts par un montant équivalent en dollars canadiens.

(5) La dette totale comprend des obligations totalisant 3,0 milliards de dollars (2,9 milliards de dollars en 2004) auxquelles sont intégrées des options dont la province ou le détenteur peuvent se prévaloir dans des conditions précises.

PERSPECTIVES À MOYEN TERME
DETTE NETTE ET DÉFICIT ACCUMULÉ

TABLEAU I (C)
(en milliards de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dette totale	**163,5**	**168,7**	**172,0**
Espèces et placements temporaires	(7,9)	(7,9)	(7,9)
Autres (actifs)/passifs nets	(3,2)	(4,3)	(5,2)
(Actifs)/Passifs nets de l'OSIFA	(2,7)	(3,9)	(5,1)
Dette nette	**149,7**	**152,6**	**153,8**
Immobilisations corporelles	(17,4)	(18,8)	(20,0)
Déficit accumulé	**132,4**	**133,9**	**133,9**

Nota : Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments en raison de l'arrondissement des chiffres.

DESCRIPTION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau ci-dessous est un tableau intermédiaire des échéances des instruments financiers dérivés de la province et de la SFIEO, par type, fondé sur le montant nominal des contrats. Les montants nominaux représentent le volume des contrats dérivés en cours; ils ne sont pas indicatifs du risque de crédit ou du marché ni des flux de trésorerie.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient de l'actif sous-jacent. La province a recours aux instruments financiers dérivés pour couvrir et minimiser les frais d'intérêt. Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des échanges, qui sont des ententes juridiques dans le cadre desquelles la province et une autre partie conviennent d'échanger des flux de trésorerie pendant une période déterminée selon une ou plusieurs valeurs nominales en se servant de taux d'intérêt de référence. Les échanges permettent à la province de compenser ou, en fait, de convertir ses obligations actuelles en obligations ayant des caractéristiques plus intéressantes. Parmi les autres instruments financiers dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés, les contrats d'options, les garanties de taux plafond et plancher.

La province limite également son risque de crédit sur les instruments dérivés en concluant avec presque toutes ses contreparties des accords de compensation (accords-cadres) prévoyant une compensation par résiliation et, si nécessaire, par règlement unique.

VALEUR NOMINALE DU PORTEFEUILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS **TABLEAU I (D)**
Chiffres provisoires pour 2005 **(en millions de dollars)**

Échéance durant l'exercice	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Dans 6 à 10 ans	Dans plus de 10 ans	Total des chiffres prov. 2004-2005	Total pour 2003-2004
Échanges :									
Taux d'intérêt	13 567	7 710	10 747	11 205	7 854	15 127	3 781	69 991	55 013
Crédit croisé	8 903	4 625	4 469	4 635	4 482	3 833	-	30 947	30 622
Contrats de change à terme	5 241	-	-	-	-	-	-	5 241	2 755
Contrats à terme normalisés	62	-	-	-	-	-	-	62	62
Contrats d'options	-	-	-	-	-	-	-	-	90
Garanties de taux plafond et plancher	275	398	-	-	88	-	-	761	480
TOTAL	**28 048**	**12 733**	**15 216**	**15 840**	**12 424**	**18 960**	**3 781**	**107 002**	**89 022**

GLOSSAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉCRITS DANS LE DOCUMENT D

adjudication d'obligations : processus au cours duquel les participants sont invités à faire une offre sur le montant d'une obligation à rendement semestriel.

billets à moyen terme : titres de créance offerts par l'entremise d'un programme enregistré et structurés de manière à répondre aux besoins de certains investisseurs.

billets de trésorerie américains : instruments d'emprunt à court terme généralement émis par un gouvernement ou une société à un prix inférieur à leur valeur nominale. Les billets de trésorerie américains comportent une échéance de 1 à 270 jours et sont généralement garantis par une marge de crédit émise par une banque.

bons du Trésor : instruments d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à leur valeur nominale, habituellement pour des périodes de 91 jours, 182 jours ou 52 semaines.

contrat à terme normalisé : contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés.

contrat de change à terme : entente entre deux parties qui fixe d'avance les taux de change.

contrat d'options : contrat en vertu duquel l'acheteur a le droit d'acheter ou de vendre un instrument désigné à un prix déterminé au cours d'une période donnée.

échange : entente juridique selon laquelle chacune des parties (la contrepartie) assume la responsabilité d'une obligation financière contractée par l'autre. Un échange de taux d'intérêt échange des paiements d'intérêt flottant contre des paiements d'intérêt fixe et vice versa. Un crédit croisé échange les paiements de capital et d'intérêt dans une devise contre des flux monétaires dans une autre devise.

euro-billets à moyen terme : billets à moyen terme émis à l'extérieur du Canada et des États-Unis qui sont structurés de manière à répondre aux exigences des investisseurs.

garantie de taux plafond : contrat qui permet à l'acheteur de plafonner le taux d'intérêt contractuel d'une obligation.

garantie de taux plancher : contrat qui permet à l'acheteur d'obtenir une limite inférieure sur le rendement total d'un actif.

obligations à taux variable : titres de créance portant un taux d'intérêt variable qui est fixé périodiquement en fonction d'un taux d'intérêt de référence.

obligations consortiales : titres de créance souscrits et placés par un groupe de courtiers en valeurs mobilières.

obligations intérieures : titres de créance émis sur le marché intérieur qui passent par un système de compensation intérieur.

obligations planétaires : titres de créance émis simultanément sur les marchés international et intérieur qui passent par différents systèmes de compensation mondiaux. Ces titres peuvent être émis dans une variété de devises, notamment en dollars canadiens ou américains.

valeur nominale : représente la valeur théorique des contrats en cours et non les flux de trésorerie.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005
ISBN 0-7794-7945-9